

TABLE DES ANNEXES

I) Présentation

(p.649)

II) Entretiens

(p.651)

Mali :

- Interview de Salif Berthé, directeur du journal *Les Echos* (1991-1992)
et ancien directeur de la coopérative Jamana

(p.651)

- Interview de Boubacar Kéïta, fondateur et directeur du journal *La Roue*

(p.665)

- Interview de Belco Tamboura, directeur du journal *L'Observateur* et ancien
journaliste à *Aurore*

(p.680)

- Interview de Chéïbane Coulibaly, fondateur et directeur du journal *Cauris*

(p.698)

- Interview de Souleymane Drabo, rédacteur en chef du journal public *L'Essor*

(p.719)

- Interview de Gaossou Drabo, directeur de l'*Agence Malienne de
Publicité* (AMAP) et ancien rédacteur en chef de *L'Essor*

(p.733)

Guinée :

- Interview de Titi Faye, rédacteur en chef du journal *L'Indépendant*
(p.748)
- Interview de Souleymane Diallo, fondateur et directeur du journal satirique *Le Lynx*
(p.758)
- Interview de Diallo Saliou, journaliste à *La Nouvelle République*
(p.769)
- Interviews de Souleymane Diallo, directeur du journal *Le Lynx*, de Jean Soumaoro, directeur du journal *L'Union* et de Siaka Kouyaté, directeur du journal *Le Citoyen*
(p.787)
- Interview de Ibrahima Cissé, directeur du quotidien national *Horoya*
(p.799)
- Rencontre avec l'ensemble des membres du *Conseil National de la Communication* (CNC) de la République de Guinée
(p.811)
- Interview du Commandant Jean-Claude Fassous-Kourouma, ministre de l'Information et de la Communication de la République de Guinée
(p.831)

Sénégal :

- Interview de Abdoulaye Bamba Diallo, directeur du journal hebdomadaire satirique *Le Cafard Libéré*
(p.836)
- Interview de Mamadou Oumar Ndiaye, directeur du journal *Le Témoin* et ancien journaliste à *Sopi*, la publication du Parti Démocratique Sénégalais (P.D.S.)
(p.842)

Cameroun :

- Interview de Pius Noumeni Njawé, fondateur et directeur
du journal *Le Messenger*
(p.849)

Niger :

- Interview de Ibrahim Cheik Diop, fondateur et directeur du journal *Haské*
(p.855)

Madagascar :

- Interview de R. Rabefananina, rédacteur en chef du journal *Maresaka*
(p.859)

Togo :

- Interview de Bertin Kangni Foly, directeur du journal *La Parole*
(p.863)

Bénin :

- Interview de M. Paulin Hountondji, ministre de la Culture et des
Communications du Bénin
(p.866)

Guinée-Bissau :

- Interview de Carlos Vaz, journaliste à l'*Agencia Noticias de Guinée-Bissau*
et correspondant de l'*AFP* et de *BBC Sport* (p.874)
- Interview de M. Augusto Bernardo Veigas Jr., ministre de la Communication et de
l'Information de Guinée-Bissau

III) Questionnaires :

(p.893)

Burundi :

- Questionnaire adressé à M. Germain Nkeshimana, directeur du journal

L'Aube de la Démocratie

(p.893)

Centrafrique :

- Questionnaire adressé à Mme Delphine Zouta, directrice du journal *Le Progrès*

(p.895)

Madagascar :

- Questionnaire adressé à M. Ralaiarijaona, directeur du journal *Maresaka*

(p.897)

Rwanda :

- Questionnaire adressé à M. l'Abbé André Sibomana, directeur du journal

Kinyamateka

(p.900)

Zaire :

- Questionnaire adressé à M. Camille Muissa Monga Lihombo, directeur
du journal catholique *La Conscience*

(p.903)

- Questionnaire adressé à M. Bruno Kasonga Ndunga Mule, journaliste
au journal *Le Potentiel*

(p.906)

Présentation

1. Les entretiens qui suivent avec quelque vingt journalistes de la presse écrite indépendante et publique ont été réalisés au gré d'opportunités de séjours sur le terrain ou à l'occasion du passage de certains journalistes interviewés à Paris. Leur origine géographique est très variée puisqu'ils sont ressortissants du Mali, du Niger, du Togo, du Cameroun, de Madagascar, du Sénégal, de Guinée et de Guinée-Bissau. Leur profil en terme de formation et de cursus est lui également riche de différences puisqu'on trouve aussi bien d'anciens journalistes du service public ayant lancé leur titre, des journalistes du service public en poste mais ayant dès le départ collaboré avec les publications indépendantes, des jeunes diplômés fraîchement sortis d'écoles de formation, des autodidactes s'étant lancés dans l'aventure de la presse indépendante et qui ont appris leur métier sur le tas, des correspondants locaux de médias internationaux, des journalistes formés à l'étranger et qui sont rentrés chez eux à la faveur de la libéralisation pour pratiquer leur métier ou encore des intellectuels improvisés journalistes... Au moment de la conduite de ces entretiens, tous, à une exception près, travaillaient encore pour des supports écrits d'informations générales - y compris pour des journaux satiriques - dont le rythme de parution affiché oscillait entre le quotidien et le mensuel - les hebdomadaires étant les plus nombreux, ce rythme de parution étant il est vrai le plus adapté aux caractéristiques du marché de la presse écrite africaine. Parallèlement à ces entretiens avec des journalistes figurent trois entretiens avec des ministres en charge de l'Information et de la Communication, aux profils eux aussi très différents puisque l'un était alors officier (commandant), l'autre professeur d'université et ancien promoteur de presse privée et le dernier cadre dirigeant de l'ancien parti unique. On trouvera enfin le script d'une rencontre que nous avons eue avec l'ensemble des membres du Conseil National de la Communication de Guinée réunis en séance plénière...

L'objectif qui a présidé à la réalisation de ces entretiens était double. Il s'agissait d'une part d'obtenir un maximum d'informations factuelles relatives au vécu quotidien

des hommes de presse pendant la transition - racontées à partir d'expériences personnelles et collectives puisque le discours des journalistes est tenu tant en leur nom propre qu'en celui des rédactions auxquelles ils appartiennent alors - et sur leur conduite au moment de la contestation des régimes autoritaires dans leur pays respectifs et en Afrique en général. D'autre part, on souhaitait obtenir des données les plus nombreuses possibles sur les perceptions et les représentations de ces différents acteurs sociaux concernant le pouvoir qu'ils attribuent à la presse indépendante et l'importance qu'ils accordent à la liberté de la presse en relation avec les bouleversements politiques survenus sur le continent noir en général.

Tout au long de ce travail de collecte d'information, on s'est fixé pour règle d'interroger ces informateurs en évitant d'encadrer a priori leurs réponses pour ne pas les enfermer dans nos propres préconstruits et suppositions. C'est la raison pour laquelle on a préféré procéder à des entretiens semi-directifs construits sur des thèmes prioritaires et à aborder des questions ou des sous-questions plus précises en fonction des perches tendues par les informateurs - ce choix expliquant la longueur mais aussi la richesse de certains de ces entretiens.

Nous avons tenu à retranscrire avec fidélité ces entretiens et à ne pas réécrire certains passages contenant des constructions grammaticales approximatives, fréquentes dans les conversations orales. Nous avons par ailleurs souhaité reproduire in extenso l'ensemble de ces entretiens et en conserver le caractère authentique, les maladresses d'expression et de style apportant certaines informations sur le niveau de formation et sur l'aisance à s'exprimer des uns et autres.

2. On trouvera également dans ce volume d'annexes six réponses de journalistes de journaux indépendants à un questionnaire que nous avons adressé à quatorze journalistes africains à l'occasion de leur participation, en juin 1993, à Paris à un séminaire organisé à leur attention par Reporters sans frontières à l'Arche de la fraternité. Les questions ouvertes posées répondent aux mêmes objectifs que les entretiens, avec l'inter-activité en moins - les réponses apportées dépendant

essentiellement de la bonne disposition des informateurs à l'égard des thèmes abordés.

Interview de Salif Berthé, ancien directeur du journal *Les Échos* (1991-1992) et ancien directeur de la coopérative Jamana¹⁰⁶⁶ :

RdlB. : "Quelles sont les conditions et le contexte politique qui ont présidé à la création du journal *Les Échos* ?"

S.B. : "*Les Échos*, comme vous le savez, sont nés le 17 mars 1989. Le premier numéro est sorti le 17 mars 1989 et dans l'éditorial des *Échos*, il était dit que *Les Échos* ont pour objectif d'informer, d'informer les gens de la brousse, informer les gens de la ville, informer... et en même temps, autant que possible, être la voix des sans voix. Les *Échos*, bien sûr, sont venus trouver un certain terrain déjà fait, parce que il faut quand même reconnaître que Jamana était là, la revue culturelle *Jamana* était là, a commencé à paraître depuis 1983 et c'est autour de cela que nous avons créé la coopérative culturelle *Jamana*. Personnellement, j'ai été pendant longtemps directeur de publication et des *Échos* et de *Jamana*. Donc, les conditions de création des *Échos* ont été un peu préparées par la revue culturelle *Jamana*, qui a été, vraiment, il faut le dire, le tremplin d'une certaine presse non étatique au Mali et c'est sur la base... après avoir un peu assis, disons permis aux gens de pouvoir s'exprimer... on a vu que l'on pouvait un peu évoluer parce que *Jamana* était une revue dite culturelle avant tout, on a dit on peut faire un journal d'information. C'est comme cela que nous avons créé *Les Échos*, qui ont comme objectif, quand même, d'être un journal beaucoup plus d'information et surtout d'actualité, surtout d'actualité... Alors à l'époque, bien sûr, il fallait oser... il fallait vraiment oser parce que, lors de la discussion pour la création des *Échos*, effectivement, on était pas, tout le monde n'était pas partant... Ils disaient que c'était trop vite, c'était trop osé... on pourrait se casser la gueule. On a dit de toutes les façons il faut essayer, il faut essayer, voilà..."

¹⁰⁶⁶ Interview réalisée au siège du journal *L'Observateur*, Bamako, 9 mai 1997.

RdlB. : "Et donc, au niveau légal, vous n'avez pas eu de problèmes avec les autorités administratives et politiques pour la création du journal ?"

S.B. : "Euh... Au niveau légal, euh... problèmes directement, non !... mais problèmes oui parce en réalité il fallait jouer, on a joué sur un terrain politique, en réalité. A l'époque le président de la République voulait coûte que coûte devenir le président de l'O.U.A., alors il avait un peu ouvert, comme on dit, certaines possibilités de s'exprimer. Parce qu'on ne peut pas aller, quand même, se permettre de dire que vous voulez l'O.U.A. là-bas et que chez vous ça ne va pas. Donc, nous avons un peu profité de cette situation, nous avons... - il faut d'ailleurs dire que les deux premiers numéros, quand les deux premiers numéros du journal sortaient le président de la République n'était pas au Mali et quand il est arrivé, effectivement, il avait demandé à savoir ce que c'est que cette histoire-là, que vraiment ça ne lui plaît pas... Il a engagé le ministère de la Justice à trouver les informations sinon les raisons pour pouvoir boucler le journal. Mais ça n'a pas marché..."

RdlB. : "Pourquoi ?"

S.B. : "Bon, il faut dire quand même que un certain travail était déjà fait - comme j'ai dit tout de suite par *Jamana* - quand même les populations, les intellectuels avaient compris que il faut quand même cette liberté, un peu d'expression... Cette petite liberté d'expression était vraiment vitale, hein ?... Les maliens ont souffert de tout, on était dans un régime de monopartisme où le journal de l'État ne parlait, il n'y avait que la voix du pouvoir en place, bon, les gens avaient quand même le besoin de s'exprimer. Et, là, *Les Échos* était quand même bon pour s'exprimer... Et dans ce cadre là, quand même, les hommes qui animaient ce journal, quand même, étaient des hommes assez connus pour leur ouverture d'esprit, etc. et il y avait aussi des contacts politiques, il y avait des connaissances parmi ce monde intellectuel, ce monde qui gouvernait. Par exemple à l'époque le ministre de la Justice, actuellement membre de la Cour

Constitutionnelle du Mali, Madame Cissé... Elle avait émis un journaliste de lui faire un texte lui demandant si ce journal avait sa raison d'être. Et ce journaliste effectivement a fait son travail, il a dit qu'il estime que *Les Échos* ont leur place dans le contexte malien actuel"

RdlB. : "Vos avez obtenu le récépissé de création du journal assez facilement ?"

S.B. : "Oui, nous avons reçu facilement malgré le politisme... Ils étaient obligés, en fait, parce que la situation était telle que ça allait faire plus de boucan si on ne nous laissait pas avoir notre récépissé... Mais nous avons sorti le premier numéro avant d'avoir notre récépissé, voilà... En quelque sorte nous avons pris la chose à l'envers..."

RdlB. : "Au moment de la création des *Échos*, quels objectifs vous êtes vous assignés, au niveau de la rédaction ?"

S.B. : "Je l'ai dit tout de suite... Vraiment, échos - *Les Échos* - échos des villes, échos des campagnes, échos, échos, échos... Faire en sorte que ce soit un journal pour tout le monde, l'expression des sans voix en fait. C'était vraiment comme je l'ai dit, un journal d'actualité, d'information générale qu'on voulait mettre sur pied, que les gens puissent s'exprimer, ouvrir certaines... euh... élargir l'espace d'expression. Parce que, pour nous, *Jamana* était déjà créé, c'était une sorte d'espace d'expression. Donc il fallait absolument venir à ça. Notre objectif c'était vraiment de faire un journal d'actualité, d'information. Bien sûr, les conditions qui étaient là faisaient pratiquement des *Échos* un journal un peu à l'opposé du journal officiel, c'est ça ! Un journal de l'époque qui était *L'Essor*, qui était, c'était même l'organe, je crois, du parti au pouvoir. Qu'est-ce que vous voulez... il y a un autre journal qui peut s'exprimer et qui n'est pas obligatoirement la voix du parti au pouvoir... et bien... ceux qui peuvent en profiter en profitent"

RdlB. : "Vous avez été classé tout de suite par le régime comme journal d'opposition ?..."

S.B. : "Ça, mais il fallait s'y attendre. Nous, on le savait. Déjà, même... la revue culturelle, déjà, n'était pas vraiment acceptée, bon, à plus forte raison encore *Les Échos*. Bien sûr, c'est plus le pouvoir qui a fait des *Échos* un journal d'opposition que *Les Échos* ne l'était. En tout cas, de par ses objectifs premiers"

RdlB. : "Et jusqu'au 26 mars, est-ce que vous avez eu à subir des intimidations, des tracasseries du pouvoir ?"

S.B. : "Bien sûr, bien sûr ! Déjà je peux vous dire que dès le deuxième numéro, déjà, on nous a mis sur le dos les agents de la douane, je sais pas... enfin les Affaires Économiques et tout ce qui s'en suit. Déjà... comme si on avait des milliers, des milliards même, de fonds de caisse... déjà. Avec l'original, on voulait qu'on paie la maison, on voulait qu'on paie les journaux... enfin un certain nombre de frais qu'on nous a tout de suite imaginé et qu'on voulait qu'on paie. Depuis, là, les tracasseries n'ont d'ailleurs jamais cessé... euh... On nous suivait de toutes les façons, on nous mettait des petits problèmes... toujours le bâton, là, dans la roue des *Échos*. Un autre exemple, c'est qu'on nous envoyait même des gens qui nous amenaient des textes déjà préparés par le pouvoir lui-même et si d'aventure on se permettait de les publier, ça allait être l'occasion, pour nous, de nous fermer quoi !... Mais nous avons toujours été sur nos gardes, à ce niveau-là, et nous avons tenu, quand même, à contrôler beaucoup de choses. En réalité, ce que *Les Échos* faisaient, *Les Échos* ne faisaient que transmettre ce que tout le monde disait tout bas... *Les Échos* écrivaient, donc, un peu, disaient tout haut, en réalité. Et bien sûr, ce qui se murmurait, si on le dit, surtout à l'époque... chez nous on pourrait dire que c'était pas la parole qui reste, l'écrit qui reste mais c'est l'écrit qui devenait vrai, qui devenait vérité à l'époque... C'est un peu ça"

RdlB. : "Et donc quel rôle a joué *Les Échos* au moment du renversement du régime de parti unique, puis durant la transition ? Est-ce que votre rôle, là, a évolué ?"

S.B. : "Bon dans la bataille pour l'évolution... moi, je dis que *Les Échos* ont joué un rôle immense dans la prise de conscience, effectivement, des populations. Parce que on a cru aux *Échos*, on a cru à ce que *Les Échos* écrivaient et pratiquement, *Les Échos* étaient pratiquement... les articles étaient plus fournis désormais par les gens de l'extérieur que par les animateurs même du journal. Ça veut dire que nous avons atteint un objectif, être la voix des sans voix, ça il faut le reconnaître. De par cela, on nous a un peu imposé, on nous a fait un peu un journal de combat parce que nous étions les seuls à pouvoir exprimer, de la façon la plus logique possible les problèmes qui étaient là et à dire quand même que nous avons besoin de cette démocratie, nous avons voulu être porte-voix d'un grand nombre de maliens. Il y avait déjà, à la lumière de cela, d'autres journaux qui étaient nés, vous le savez - il y a *Aurore* qui est venu, il y a *La Roue* qui était aussi là - mais chacun avait un peu son style, chacun avait un peu son style... Et je crois que nous avons le style, pas populaire, mais le style qui plaisait le plus aux gens... et il y a beaucoup de gens qui sont venus à nous et c'est vrai que parmi ceux qui écrivaient il y avait des grands intellectuels, ces gens-là qui ont toujours cru en ce pays, qui n'ont jamais voulu se fourvoyer dans certaines situations pas très catholiques, etc. etc. Bon, en réalité, le pouvoir tout ce qui... sa devise était : <<Si tu n'es pas avec moi, c'est que tu es contre moi>>... C'était un peu ça. On a fait *Les Échos*, un journal contre pouvoir parce que le pouvoir estimait que le journal *Les Échos* n'était pas avec lui, voilà..."

RdlB. : "Quelles étaient vos relations, éventuellement vos liens de complicités avec les autres mouvements de contestation - je pense aux autres journaux, bien sûr, mais aussi aux associations, etc. ?"

S.B. : "Bon, je ne pourrais pas tout à fait répondre, exactement... Je pourrais, disons, répondre de mon point de vue personnel à cette question pour la simple raison que à l'époque, encore, je n'étais pas le directeur de publication du journal, j'étais plutôt directeur de publication de la revue culturelle mais, bon, comme c'était la même société qui produisait les deux journaux... Je puis dire que je n'étais pas au courant des relations établies comme telles entre la rédaction du journal et ces différents types de mouvements. Comme je le disais tout de suite, le journal était l'espace d'expression de tout le monde donc il va sans dire que quand l'U.N.T.M. a fait sa déclaration pour exiger le multipartisme, ils l'ont fait sur les antennes de tous, à un meeting, il ne restait plus aux journaux que de publier ce texte qui était venu... Donc, là, on ne peut pas dire que nous avons pris, que nous avons envoyé quelqu'un à l'U.N.T.M. pour leur dire d'écrire un manifeste que nous publions... Non ! Nous étions le journal le plus lu, donc nous étions le journal qui pouvait atteindre le plus grand nombre de lecteurs, donc les gens venaient à nous pour pouvoir faire publier leurs avis, leurs points de vue, etc. dans notre journal. Peut-être, ce que je peux dire... il va sans dire, il va sans dire que les gens qui étaient là qui animaient *Les Échos* ne se limitaient pas seulement à cela, je puis dire que nous étions, pour la plupart du temps, des fonctionnaires, hein... des enseignants pour la plupart, des chercheurs, etc. donc nous évoluions aussi dans d'autres sphères, cela va sans dire. Que ce soit la sphère syndicale, que ce soit la sphère étatique - je veux dire par rapport à un certain nombre de données d'information qui pouvaient être au niveau de l'État. Le premier directeur des *Échos* a quand même été ministre, il a dû laissé un certain nombre de relations qui ont pu nous favoriser dans sa lutte, n'est-ce pas, contre la fermeture, je peux dire, comme ça, entre guillemets, du journal... pour la survie, disons, du journal, donc il y a tout ça de fait... Je n'ai pas répondu à l'autre question qui concernait, quand même, le rôle des *Échos* pendant la transition. Pendant la transition, déjà, le 26 mars a été un cap... tout de suite un changement. Vous savez qu'après le 26 mars il y a eu toute une explosion de journaux donc *Les Échos* ont autant que possible essayé d'être à la hauteur de son travail d'éducation. Parce que, en plus de l'information, nous avons eu à jouer un rôle d'éducation, nous avons eu à jouer un rôle d'éducation...

Sur la base de cela, bien sûr, je peux dire que pour nous la transition était une étape qui était venue, donc il fallait assumer... Vous savez que après le 26 mars, on avait pratiquement demandé au premier responsable de la coopérative *Jamana* de faire partie du C.T.S.P. ! C'est sur la base du travail, de la confiance que les uns et les autres avaient pour le journal *Les Échos*. Vous savez que ça n'a pas été le cas, il n'est pas parti... Bon, donc, je veux dire que nous avons déjà à faire notre travail, notre premier travail, celui de l'information parce que, je le disais, on nous avait imposé, on avait fait de nous un journal de combat, parce que on nous avait classé comme tel. Bon, il ne nous restait plus, aussi, qu'à jouer sur ce rôle... nous l'avons joué pleinement. Ou on le jouait ou on mourrait. On était pas nés pour mourir, voilà"

RdlB.: "Donc d'après vous la presse écrite, d'une façon générale, a été un acteur important ?"

S.B. : "Absolument, ça a été un acteur très important même si 80% de la population ne sait pas lire et écrire. Bon, vous savez que ce type de révolution, ce type de changements aujourd'hui se font très souvent à partir des capitales des pays, des grandes villes. Et pas encore à partir... ce n'est pas la révolution chinoise où on part, bon, du fond même du pays... Donc, je peux dire que oui, les journaux ont joué un rôle tout à fait essentiel parce que ils ont permis aux intellectuels de communiquer, ils ont permis aux gens de s'exprimer, ils ont permis une certaine pagaille... Parce qu'il faut reconnaître quand même qu'il y avait des articles souvent contradictoires, des gens qui écrivaient telle chose, d'autres qui contre-attaquaient... oui, ça c'est clair. Il y avait, maintenant, d'un côté le pouvoir, il y avait de l'autre côté ceux qui n'étaient pas le pouvoir. Le pouvoir a réellement secrété son propre contre-pouvoir"

RdlB. : "Et en même temps la presse écrite a réussi à pallier les insuffisances des partis d'opposition ?..."

S.B. : "Pas les insuffisances des partis d'opposition... parce que les partis d'opposition n'existaient pas légalement, légalement ils n'existaient pas, on était dans un système monopartiste"

RdlB. : "Oui, mais après le 26 mars ?"

S.B. : "Après le 26 mars, bon, les parti venaient de naître, les partis venaient de naître... il y avait une certaine conduite qui était très difficile de renverser tout de suite. Il y avait une grande méfiance, on estimait que ceux qui étaient dans les partis - à 80% de ceux qui étaient dans les partis - étaient tous dans le parti unique. Maintenant, ils se sont remis dans d'autres partis et ceci et cela... Bon, mais il faut... les partis ont eu à créer leurs propres journaux, en tout cas les deux ou trois grands partis qui sont nés aussitôt avaient leurs journaux - que ce soit l'Union Soudanaise R.D.A., que ce soit l'A.D.E.M.A.-P.A.S.J. ou que ce soit le C.N.I.D., ils avaient tous créé leur journal"

RdlB. : "Ces journaux n'ont pas tenu ?"

S.B. : "Et bien oui... ces journaux n'ont pas tenu. C'est même la preuve qu'un journal, certainement, à but purement politique c'est peut-être difficile de le tenir. Et moi j'estime que c'est tant mieux, tant mieux je pense"

RdlB. : "Et donc, est-ce que ces médias maliens, comment dirais-je, ont eu une influence sur le champ politique au sens large ?"

S.B. : "Oui, ils ont eu une influence. D'abord parce que ces journaux étaient animés par des gens qui, après le 26 mars, se sont retrouvés dans les partis politiques. Bon, chacun plus ou moins avec sa conception, donc, ça fait partie du multipartisme, de la politique. Bon, les journaux ont évolué en fonction de cela. Nous avons pu voir que *Les Échos* sont allés un peu vers l'A.D.E.M.A., un certain nombre... les journaux ont tout de suite

commencé à être politisés, si je puis m'exprimer ainsi... ont commencé à être politisés parce que, bon, il fallait bien que ces journaux survivent - les journaux n'ont pas les moyens, les partis politiques n'ont pas les moyens - alors le problème se posait, tout le monde veut survivre. Comment ? Par les moyens qui peuvent exister. Si un parti politique avait la capacité de supporter un journal, ou de faire ceci, cela... Bon, *Les Échos* étaient, sont politisés par une coopérative, une coopérative qui a certainement ses sous, je peux comme cela... Effectivement, il y a une certaine relation entre les journaux et les partis politiques. Il y a de l'influence de part et d'autre aujourd'hui"

RdlB. : "On m'a dit qu'au lendemain de mars 1991, il y a énormément de journaux qui sont apparus, que le marché de ces journaux s'est réduit... et donc on m'a laissé entendre qu'à partir de ce moment-là, à partir du moment des élections, enfin de la campagne électorale, il y a beaucoup de journaux, enfin de journalistes qui se sont fait, disons, infiltrés par les partis politiques ? Est-ce que vous, vous confirmez ce phénomène ?"

S.B. : "Que des journalistes ont été à la solde des partis politiques ?..."

RdlB. : "Oui..."

S.B. : "C'est bien possible... C'est bien possible... heu... Parce que moi j'estime que, après le 26 mars, à l'approche des élections, il y a eu une grande politisation dans les journaux. Les journaux ont été fortement politisés, les partis politiques n'ont pas jusqu'au bout su animer leur journaux parce que, quand même, il y avait une petite structure qui devait exister qui n'existait pas... donc la ventilation des journaux, le prix des journaux, le pouvoir d'achat des populations... tout cela était là contre les journaux. Donc... et le journaliste qui écrivait voulait vraiment que... avoir quelque chose de cela. On avait pensé que on pouvait vivre à partir du journal... les gens voulaient vivre en tout cas à partir du journal. Or, on n'est pas encore à cette étape-là aujourd'hui au Mali, même aujourd'hui encore le journaliste ne peut pas vivre à partir de son écriture.

Pour la simple raison qu'il y a trop de journaux, pour la simple raison qu'il y a peu de lecteurs et pour la simple raison que les journaux ont perdu de la crédibilité... perdent de la crédibilité parce qu'ils sont de plus en plus des porte-voix d'un certain nombre d'individus ou effectivement de partis politiques"

RdlB. : "Donc, ils seraient financés en sous-main soit par des individus soit par des partis politiques, pour certains d'entre eux ?"

S.B. : "Moi, je crois... hein... je crois fermement que, aujourd'hui, il y a beaucoup de journaux qui sont à la solde... en tout cas de partis politiques, et principalement du pouvoir en place¹⁰⁶⁷"

RdlB. : "A partir de votre point de vue personnel de rédacteur en chef des Échos, de journaliste, quelles sont les principales entraves à la liberté de la presse, à la liberté d'informer, que vous, journalistes maliens, vous avez rencontrées pendant la phase de transition et puis aujourd'hui ?"

S.B. : "D'abord, moi, je dois spécifier cela, je ne suis pas journaliste de formation. C'est un peu les raisons d'une conviction, d'un combat qui m'ont amené à travailler dans les journaux... C'est vrai que j'ai toujours rêvé d'être journaliste, mais je ne le suis pas jusqu'à présent d'ailleurs"

RdlB. : "Quelle est votre formation ?"

S.B. : "Je suis linguiste de formation. J'enseigne à l'École Normale Supérieure du Mali. Donc, la question... les entraves... je dois dire quand même qu'après le 26 mars, il y a eu beaucoup d'entraves qui ont été levées. Je me rappelle seulement d'un seul petit problème, c'est qu'on venait juste de créer la première radio libre du Mali - *Bamakan* -

¹⁰⁶⁷ C'est-à-dire du pouvoir du président Alpha Oumar Konaré et de l'A.D.E.M.A.-P.A.S.J.

et elle avait failli avoir des problèmes, vraiment, pour émettre. Bon, ça c'était sous la transition. Alors il a fallu qu'on force un peu pour que le pouvoir de la transition cède. Au-delà de cela, j'avoue, je ne sais pas si il y a eu de grosses entraves à la liberté d'expression dans ce pays et je crois que ce qui existe aujourd'hui, on l'a déjà eu sous la transition. Il n'y a aucune liberté, aujourd'hui, de la presse, depuis 1992, qui n'ait pas été acquise sous la transition"

RdlB. : "Je pense, par exemple, à la difficulté d'accéder aux sources d'information, etc. Ça, c'est quand même une entrave ?..."

S.B. : "Ah, oui... C'est une entrave. Bon, je pense que cela même est dû au fait que, il faut quand même dire que... il faut que les journalistes aillent, aussi, aux informations. Parce que les journalistes... je l'ai dit tout de suite - *Les Échos*, on recevait des informations de partout, il y avait beaucoup de gens qui donnaient, mais là les rôles ont un peu changé : il faut que les journalistes aillent eux aussi aux informations, qu'ils cherchent, qu'ils soient assez intelligents pour pouvoir aller dans telle ou telle direction..."

RdlB. : "... Et ce renversement de tendance, finalement, est intervenu après le 26 mars ?"

S.B. : "Oui, oui, absolument ! Non ! Pas seulement après le 26 mars... le pouvoir d'avant le 26 mars, bien sûr, ne voulait pas du tout donner des informations aux autres mais on l'avait parce qu'au sein même du pouvoir en place, il y avait déjà une certaine rupture avec le pouvoir en place... Les gens ne tenaient plus à être là, à faire je ne sais pas quoi... ce que les gens savaient plus ou moins passaient par là et nous le donnaient d'une manière ou d'une autre aux journalistes avant le 26 mars. Donc, après le 26 mars il va sans dire que les gens pensaient que, l'après 26 mars, on avait obtenu ce qui... (mot inaudible)... Maintenant, il faut un peu s'arrêter là, réfléchir, ne pas tout dire... c'était il

ne faut pas tout dire... Les journaux ne peuvent pas s'arrêter, les journaux vont toujours dire ce qu'ils voient, les journaux vont toujours dire ce qu'ils entendent, les journaux vont toujours dire ce qu'ils ont pu constater. Et, bien sûr, le fonctionnaire toujours pas là à pouvoir céder le petit bout de pouvoir ou la petite chose qu'il est train, d'une manière ou d'une autre, de manigancer à gauche et à droite... Aucun pouvoir n'est là pour, vraiment, sortir son petit bout d'information ou de chose... qui peut d'une manière ou d'une autre soit être mal expliqué soit être transformé d'une autre manière, soit même être utilisé et qu'on sache que ça ne va pas tout ça... Je me rappelle l'histoire que - c'est partout comme ça, c'est partout comme ça au monde - ...quand j'entends que, je ne sais pas, sous Mitterrand il y avait des écoutes, c'est maintenant qu'on est en train de le savoir. Ça veut dire que tout pouvoir est assis sur un certain nombre de violations de lois. Si d'aventure la presse venait à s'en rendre compte, elle va toujours le dire. Donc c'est vrai que nous n'avons pas encore dans la culture du fonctionnaire cette liberté de pouvoir dire : <<Ah, ça c'est mon travail que j'ai fait, ça c'est telle information que je vais donner>>. Bon, l'actuel président de la République, quand il est arrivé au pouvoir...qu'il a mis son gouvernement, il avait pris des... ce qu'on appelle des secrétaires à l'information ou je sais pas... ça n'a pas marché. Et moi je pense que ça a été tout de même une manière de pouvoir, justement, boucler toute possibilité d'entrer et de pouvoir s'informer autrement que par les voies gouvernementales... Et quand on va aux voix gouvernementales, tout le monde sait quel type d'information on aura..."

RdlB. : "Est-ce que vous pensez qu'il y a d'autres pesanteurs actuelles qui ont pu jouer comme un handicap à la liberté de la presse ? Je pense notamment au fait de jouer sur les liens... peut-être communautaires, familiaux pour parvenir à ce que le journaliste s'autocensure..."

S.B. : "Bon... de mon point de vue, pas tellement... bien que ça peut exister. Cela est, maintenant, effectivement, d'ordre un peu individuel. Parce que, ce que moi je dis... moi j'apprécie aujourd'hui un peu négativement les journaux au Mali. J'estime que les

journalistes ont suffisamment de possibilités pour donner l'information, chercher l'information, donner l'information. Mais jusqu'à présent les journalistes se limitent toujours à... comme je l'ai dit, ils sont un peu soudoyés, ils vivent des prébendes qu'on leur donne. Donc, ils sont obligés d'écrire souvent des choses qui ne sont pas toujours... - je ne dirai pas <<La Vérité>> - mais qui ne valent pas la peine, moi je pense, d'être dites parce que ça nuit plus à la crédibilité des journaux et aux personnes ou aux institutions sur lesquels on veut donner l'information. Pour moi, les journaux, aujourd'hui, volent très bas. Ça vole très bas et j'explique cela d'abord par le fait qu'il y a très peu de journalistes, de vrais journalistes qui sont dans les journaux et, ensuite, par le fait que les journaux sont, pour la plupart du temps, financés un peu par des personnes qui voudraient voir dans les journaux ce qu'elles voudraient voir et non pas autre chose... Donc les journalistes, malheureusement, sont obligés de se soumettre à cela, de composer avec cela pour pouvoir survivre, ce qui fait que ça dénature un peu aujourd'hui, à mon avis, l'objectif que les journaux devraient faire, c'est-à-dire informer véritablement, informer véritablement... De moins en moins on a de l'information dont on a besoin, c'est pourquoi d'ailleurs même le peu de lecteurs qu'il y avait est en train de diminuer. Plus il y a de journaux... il y a plus de journaux mais il y a moins de lecteurs. Les gens lisent de moins en moins aujourd'hui... moins en moins. Et, si vous remarquez, pratiquement tous ces journaux se limitent à Bamako ou quelques grandes villes... (phrase inaudible)... il n'y a rien par rapport à tout cela, rarement, vous verrez des informations sur la santé qui puissent intéresser les gens... tout est des petits trucs à sensation, du sensationnel qui l'emporte sur tout finalement. Ça ne va pas loin"

RdlB. : "A votre avis, dans un contexte africain, prenons le cas du Mali, les médias doivent jouer un rôle similaire à celui qui est celui des médias dans les démocraties occidentales ou est-ce qu'il y a une spécificité, peut-être, africaine ?"

S.B. : "Bon, moi je pense qu'en la matière, comme dans tout autre chose, il faut éviter le mimétisme. Nos sociétés ne sont pas les sociétés occidentales, nos façons, nos valeurs

culturelles ne sont pas occidentales, même si les journaux nous viennent de là-bas et tout ce qui s'en suit... Je pense que, il y a aussi un certain nombre de choses qu'il faut quand même considérer... les journaux peuvent donner l'information, c'est le rôle premier d'un journal de donner l'information, d'abord. Et par rapport à cela, oui... on peut imiter, on doit imiter les journaux occidentaux puisque le journal est créé pour informer - à ce niveau-là, oui... Maintenant, comment informer les gens ? Je crois que c'est là tout le problème, nous nous ne pouvons pas, nous n'avons pas les mêmes moyens que les occidentaux pour faire, souvent, d'une mouche un éléphant... Ils ont la capacité de faire cela, nous n'avons pas la capacité... Et si, comme je l'ai dit, l'écriture devenait vraie, vérifiée... mais, de plus en plus, aujourd'hui, c'est le contraire qui est en train de se faire. Donc, ça a nuit aux journaux et ça nuit à la société parce que chez nous la parole, quoiqu'on dise, souvent on en a beaucoup confiance, quand on dit quelque chose. Alors qu'on disait le mal, ça a non seulement été dit mais écrit, comme je le disais... Alors, de plus en plus, l'écrit est en train de ne pas être vrai, l'écrit est en train de ne pas être vrai... et effectivement il faut tenir compte de tout cela. Moi je pense que nous ne devons pas jouer à ce jeu...".

Interview de Boubacar Kéïta, fondateur et directeur de *La Roue*¹⁰⁶⁸ :

RdlB. : "Pouvez-vous nous présenter *La Roue* ? Le contexte dans lequel il est né ?"

B.K. : "Je l'ai créé en 1956... parce que, à l'époque, il y avait, nous avions trois journaux importants ici. Il y avait *L'Essor* actuel, qui appartenait à l'Union Soudanaise R.D.A., qui était souvent combatif à l'époque. Il y avait le journal *La Vérité*, qui appartenait au Parti Progressiste Soudanais et il y avait *La Tribune des jeunes* appartenant à l'Union des jeunes du Soudan. J'étais l'un des membres fondateurs, j'étais l'un des rédacteurs de ce journal. Il est arrivé un moment où deux hommes politiques qui appartiennent à l'U.S-R.D.A. et au P.S.P. sont entrés au gouvernement de Guy Mollet... donc les journaux ont cessé d'être combatifs pour devenir collaborationnistes. Ça se comprend puisqu'ils avaient leurs dirigeants au gouvernement français, donc les critiques contre le colonialisme, à l'époque, devaient être atténuées. Ils sont arrivés aussi, surtout Modibo Keita, est arrivé à désorienter *Tribune des jeunes*, n'est-ce pas, à le diriger vers le but de l'Union Soudanaise R.D.A.... Personnellement, j'étais écoeuré. A côté, il y eu un journal qui s'appelait *Le Journal du Soudan français*, mais c'était un journal imprimé par le gouvernement, n'est-ce pas, avec des conseillers généraux, les conseillers généraux étaient les élus représentant les régions. Et... il fallait un journal combatif. J'ai pris sur moi la responsabilité de créer ce journal là, n'est-ce pas, pour combattre l'arbitraire colonialiste qui sévissait ici. Et il y avait aussi la Loi-cadre, qui nous a trouvé en chemin d'abord... parce qu'elle est née en juin 1956... en janvier moi j'avais déjà lancé mon journal et je sentais, dans la Loi-cadre, comme Senghor, comme Mamadou Dia, n'est-ce pas, une politique pour diviser, pour balkaniser l'Afrique. Je me suis battu sur ce plan là. Finalement c'est la Loi Defferre qui a été appliquée, n'est-ce pas... Alors, quand

¹⁰⁶⁸ Interview réalisée à Bamako, 7 mai 1997.

l'autonomie interne est arrivée, les États africains, en 1957... on a créé des États... pas des États africains, mais des États autonomes. Donc au Soudan, ici, il y a eu une élection en 1957 et l'U.S.R.D.A. a eu la majorité. C'est une majorité qui a été trichée... parce qu'à l'époque Houphouët-Boigny était ministre d'État, était ministre des affaires d'État du gouvernement Guy Mollet. Il a dit à Guy Mollet : <<vous me donnez la majorité en Afrique, j'adhère avec le R.D.A. à la S.F.I.O.>>. Guy Mollet a écrit et on a déraciné, même ici, des élus comme Sissoko, Dicko qui étaient membres apparentés au parti socialiste et tous ministres du parti socialiste. L'un fut ministre... heu... sous-secrétaire d'État, vous savez qu'à l'époque il y avait une instabilité chronique... et Dicko a été secrétaire d'État, en même temps que Modibo, dans le gouvernement... Modibo l'était avant... secrétaire d'État dans le gouvernement de Guy Mollet. Puis c'est arrivé, une US-R.D.A. forte, comme ça ils sont restés ministres... Il y a eu aussi un socialiste... un gouverneur, à tendance socialiste... qui était Jiplo, Henry Jiplo qui a appelé tous les administrateurs des cercles du Soudan pour leur demander de donner la majorité à l'Union Soudanaise R.D.A.. L'Union Soudanaise R.D.A. a gagné les élections, donc a formé le premier gouvernement d'autonomie interne... (passage inaudible)... donc, on a formé le premier gouvernement. Ce gouvernement était composé uniquement de membres de l'Union Soudanaise R.D.A. Il se trouve que pendant la campagne électorale qui a précédé les élections ces gens avaient promis aux paysans de supprimer l'impôt et de les inonder de charrues et de matériel agricole. Les promesses n'ont pas été tenues. On m'a rapporté des scènes que j'ai contrôlées... on prenait les paysans, parce que les paysans disaient : <<ha, non, on ne paie pas l'impôt !>> - ce qu'on appelle l'impôt per capita - parce que pendant la campagne ils l'avaient promis, en particulier si on votait pour eux... Je vous assure qu'on prenait les paysans, on les attachait les mains derrière le dos, on leur mettait des gros cailloux. Mon père même avait un ami, Diabaté, qui était instituteur, on l'a amené de France... (passage inaudible)... il a été obligé d'agir comme cela... quand j'ai appris la nouvelle je suis allé voir le ministre de l'Intérieur, Madeira Kéita, je lui ai dit : <<...Mais, vous faites pire que le colonialisme... vous avez promis de supprimer l'impôt... vous ne l'avez pas supprimé, vous brutalisez, vous humiliez les

pauvres paysans ! >>... <<Oui, mais nous, nous avons dit pour la campagne... on ne peut pas supprimer l'impôt parce que si on supprime l'impôt sinon on a pas assez de revenus>>... Alors ce jour-là, vraiment... et moi j'ai pris position, dans *La Roue*, pour dénoncer cette politique de trahison, de vexation, d'humiliation et la tendance à l'hégémonie. N'est-ce pas, c'était pas encore le parti unique, bien qu'en 1959 le même Madeira a été à une conférence de presse pour dire, à l'époque, qu'il faut, qu'on ira vers le parti unique"

RdlB. : "Dès 1959... ?"

B.K. : "... 1959. Déjà. C'était pendant la période de la Loi-cadre. Ce jour-là je lui ai dit : <<Notre pays, le génie du peuple malien ne peut pas admettre le parti unique... On peut le faire, mais finalement ce sera un échec>>. Déjà... le pouvoir pensait que, à chaque fois, c'était moi qui me mettais contre ses projets. Alors... Un jour il y a eu un grand détournement de fonds au Trésor... J'avais des amis, tout ça, qui m'avaient donné une liste... des hommes, parmi lesquels il y avait des ministres, des chefs de Cabinet, des chefs de Service... à l'époque c'était important parce que ça allait chercher jusque dans les deux millions et quelques... J'ai publié la liste. On m'a traduit devant les tribunaux. Quand je me suis trouvé devant le tribunal, j'ai dit au Procureur - il y avait un blanc, à l'époque - qui lui était président du tribunal, il y avait un magistrat ou des secrétaires de greffe et parquet... ou des... comment on appelle ça ?... des greffiers qui étaient eux-mêmes magistrats... Et Modibo venait de dire, j'assistais... quelque temps avant mon procès... il venait de dire : <<la justice ne peut pas être indépendante du pouvoir, et le pouvoir c'est nous !" ... Donc, quand je me suis trouvé devant le tribunal, j'ai dit : <<non, je ne parle pas. J'ai cité des gens dans le journal, il faut qu'ils viennent, qu'il y ait confrontation>>. Monsieur le Procureur, le président a appelé Madeira Kéita... (inaudible)... le Secrétaire du bureau politique de l'Union Soudanaise R.D.A.... bon, ça a fait une heure de débats, il y a eu des tractations... on m'a libéré. Parce que j'ai dit : <<Vérifions à présent s'il n'y a pas une copie du texte que j'ai publié>>. Ça a duré

un moment. Ils y sont allés. C'était un blanc qui était trésorier, qui était suffoqué... Le texte... il était là... C'est là aussi, j'ai fait une sortie terrible contre le parti unique, la tendance à l'hégémonie de l'Union Soudanaise R.D.A.... J'ai été acquitté. Quelques jours après je passe au tribunal, je me promenais là-bas parce que j'avais des amis, je vois le Procureur blanc... il ne m'a pas parlé directement, il m'a envoyé un ami... Il a dit : <<Tu connais Kéïta, il faut lui dire qu'on est en train de préparer une ordonnance douloureuse pour la presse>>, n'est-ce pas... Lui s'était abstenu de participer à la rédaction de cette ordonnance. Mais cette ordonnance a été rédigée au ministère de l'Intérieur et de l'Information - parce que Madeira était ministre de l'Intérieur et de l'Information - c'était une ordonnance 044/225, je l'ai publiée, c'était en mars 1959. Ça date de 1959... donc moi j'ai été traduit, je me souviens, en février 1959, donc en mars on a eu ça... C'était pour étouffer la presse, pour empêcher la presse de divulguer les crimes, les vols, n'est-ce pas... les détournements de fonds des dirigeants. Après, j'ai été consulté pour aller comme ambassadeur au Maroc... j'ai pas voulu. Un jour le ministre m'appelle. Avant cela, il y a une grande histoire entre nous parce que... avec les miliciens, à l'époque... j'en avait giflés... alors je vous dis qu'on a attenté à ma vie ici... Bon, ça c'est une autre chose... Mais le ministre me fait appeler avec le chauffeur dans sa voiture... je rentre... j'arrive là-bas... il me dit : <<il faut ... (passage inaudible)... Boubacar contre le parti... je suis un instrument du parti, alors si tu n'atténuais pas tes attaques je serai obligé d'agir>>. Je lui ai dit : <<mais toi qui est intègre...>> - il y a eu une grande histoire dans les journaux que les gens ne connaissent pas dans l'ensemble du R.D.A.... parce que lorsque le Parti Communiste Français, lorsque le R.D.A. s'était désapparenté du Parti Communiste, sous les pressions de François Mitterrand qui était ministre de l'Intérieur, il y a eu cassure... il y en a qui ont approuvé, il y en a qui n'ont pas approuvé... Houphouët-Boigny et une partie des grands dirigeants du R.D.A. ont approuvé, le ministre dont je vous parle, Madeira Kéïta, qui est actuellement un vieux là-bas, fut le premier Secrétaire général du P.D.G. de Guinée, c'est à son départ que Sékou Touré l'avait remplacé... Alors ils ont signé ce qu'on appelle le Manifeste de Conakry - il y avait Bakari Djibo du Niger, Mamadou Madeira Kéïta de Guinée,

Mamadou Fadella Kéïta du Soudan, il y avait Gabriel d'Arboussier que tout le monde connaît, un grand ténor de l'Union Soudanaise R.D.A., et nous les jeunes... beaucoup de jeunes, nous avons estimé qu'ils ont trahi et nous avons rallié les signataires du Manifeste de Conakry, dont Madeira Kéïta... qui se trouvait ce jour-là ministre de l'Intérieur du Soudan... Moi, je lui ai dit : <<... mais, tu es un traître... c'est le R.D.A. nouvelle manière... vous avez trahi l'Afrique, vous avez trahi le peuple soudanais>>. Bon, il m'a dit : <<Ah ! c'est comme ça !>>. Donc, moi je suis sorti du bureau et j'ai rapporté, j'ai rapporté mon entretien avec lui dans le journal, ça ne lui a pas plu... (passage inaudible)... j'ai travaillé dans le cadre de cette ordonnance qui cherchait à étouffer la presse mais j'arrivais toujours à trouver une porte de sortie... et puisque j'ai déjà eu un premier procès, je n'ai pas eu peur. Et j'ai fait un autre article : <<Violence en démocratie>>... j'ai dit qu'ils faisaient plus mal au pays que les colonialistes, que notre libération a été simplement pour l'homme malien de placer, euh... comment on appelle ?... une chaîne d'un pied à l'autre. Il y avait des pratiques que les colonialistes ne se permettaient plus de faire. Alors j'ai eu un second procès pour diffamation. Je suis allé au procès, il y a eu l'avocat de ma mère qui a voulu me défendre, j'ai dit non... je suis assez grand pour me défendre devant un génie. Alors, ce jour-là aussi on a jugé les gens du P.A.I., Parti Africain de l'Indépendance, mais moi je passais le premier. J'ai été acquitté et tous les jeunes qui étaient là, le public, tout le monde a applaudi"

RdlB. : "C'était quel mois de 1959 ?"

B.K. : "Le premier procès c'était mars 1959¹⁰⁶⁹, donc avril, mai... mai ! Donc, est arrivée l'indépendance, le ministre m'appelle et... Non ! fin 1959 ! Fin 1959 il m'appelle et m'a dit, bon, *La Roue*... un soir j'étais chez moi, le matin je me rend à mon bureau à Bamako pour aller trouver les scellés... Ah ! Ça m'a étonné, alors... j'ai même eu la chance parce que la nuit je n'avais pas travaillé. Il y a un commando qui était venu pour me frapper, peut-être même me tuer ?... et moi je n'étais pas là... donc ils ont mis les

¹⁰⁶⁹ B. Kéïta veut dire février 1959.

scellés. Alors j'ai continué, je suis allé voir le Procureur, je suis allé voir le ministre - et le président de la Cour Constitutionnelle actuelle à l'époque son directeur de Cabinet, Dicko - j'ai voulu rentrer dans le bureau du ministre, il a voulu m'en empêcher... pour rentrer, comme ça, je l'ai bousculé, c'était un petit homme de rien du tout... il est tombé dans son fauteuil, je suis rentré dans le bureau du ministre. Le ministre me connaît bien, je lui ai tenu de ces propos; il m'a dit : <<Et bien, voilà... on va te dédommager... on va te donner trois millions de francs et tu iras à L'Essor, à l'information. C'est la décision que nous avons prise>>. Je suis resté trois mois (inaudible)... ce qu'ils ont oublié, c'est qu'il m'ont confié *L'Essor*... *L'Essor* était ronéotypé... parce que Kologo était membre du bureau politique de l'Union Soudanaise R.D.A., en qualité de Secrétaire à la presse, a été nommé Commissaire du Secrétaire d'État à l'Information; il m'a confié le journal... alors je prenais des initiatives, n'est-ce pas... Il y avait le problème du... (mot inaudible) ... qui opposait américains et russes. Tantôt je tapais sur les américains qui n'étaient pas contents, tantôt sur les russes... alors je ne savais pas quelle politique mener. Les français, ici, à l'époque, ils étaient nombreux, ils ont fait une réunion - c'était un club à l'époque, le Cercle de la jeunesse maintenant - ils ont invité le chef de l'État, qui était Modibo Kéita... Dans les débats ils ont demandé au président : <<Mais, est-ce que *L'Essor* reflète la politique du gouvernement ?>>. Modibo dit : <<Si. *L'Essor* est l'organe du parti et le gouvernement il émane du parti... donc *L'Essor* est le porte-voix du parti et du gouvernement>>. Aussitôt après, il m'a dit : <<On va au Palais>>, on est parti au Palais... Je me suis assis, dans la cour, on a parlé... Ils ont voulu me donner toute la responsabilité... J'ai dit : <<Il y a des jeunes ministres qui sont membres du Comité de rédaction qui ne viennent jamais... Le ministre lui-même, le voilà, il est toujours en voyage. Mais moi il me faut bâtir le journal...>>. Il y avait un Français, communiste, qui avait sa carte du Parti Communiste, qui s'appelait Mr. Mol... bon, il venait, lui, souvent, toutes les nuits il venait. A chaque fois qu'il venait il venait avec une bouteille de Whisky, bon, il écrivait, tous les deux on prenait le Whisky à l'époque, moi j'écrivais des articles, lui aussi, on sortait le journal... Ce jour-là j'ai dit au président : <<Moi je ne suis pas de l'U.S.R.D.A.. Moi, j'ai mon journal, laissez moi

prendre mon journal et prenez le vôtre>>. Il a dit : <<Non, il n'en est pas question. Mais il faut mettre de l'eau...>>. J'ai dit : <<Non, monsieur le président, la politique de la petite semaine, moi je peux pas la faire... Il faut tracer une ligne, l'imposer à des ministres qui connaissent ce que vous pensez. Moi, je n'assiste pas au Conseil du gouvernement, ce sont les ministres - il y a Kanti, il y avait Oumar Baba Diarra>>. Donc, on est parti comme ça... Finalement, ils m'ont dit : <<Vous pouvez partir>>...je suis parti. Il y avait un de mes anciens professeurs qui était prêtre, au Centre d'Études sociales de Bobo-Dioulasso, qui a écrit en France pour demander une bourse pour moi, et je suis allé, en tant que musulman, à la Faculté Catholique de Lyon. Là-bas, j'ai suivi Sciences pour préparer le diplôme... Et j'ai un professeur qui m'a amené au Niger, où j'ai travaillé comme conseiller technique à la Présidence pendant cinq ans... Il arrive le coup d'État; je ne voulais pas rentrer parce que le président de l'Assemblée, là-bas, qui m'avait estimé comme un fils, me disait de ne pas rentrer... Mais ma mère ici est allée voir un membre du Comité Militaire de Libération. Ils ont écrit officiellement pour me demander de rentrer par la fonction publique. Donc, je ne pouvais plus rester ici. J'ai travaillé comme fonctionnaire, comme tout le monde... puis j'ai été dégoûté, j'ai pris ma retraite. Je gagnais gros par rapport aux autres, parce que j'avais un salaire de 167,000 et quelques plus une indemnité de 45,000 francs... (phrases inaudibles)... Après, on m'appelle à l'A.M.P.F. - Association malienne de planning familial - pour créer la division I.E.C. : <<Information-Éducation-Communication>>. Je travaille là pendant deux ans - tout ça, il faut dire, c'était en 1980-1983. Donc, je suis sorti, je n'avais pas encore atteint l'âge de la retraite, il a fallu que j'attende à peu près deux ans pour que je commence à toucher ma retraite. Donc 83, 84, 85, 86, 87, 88... le 15 janvier 1989 Mme Sidibé Cissé, ministre de l'Information, lance un communiqué à *Radio-Mali* pour dire que la liberté de la presse est rendue... C'est Moussa Traoré qui a introduit la liberté de la presse ici ! L'Union Soudanaise R.D.A. avait, s'était opposé aux libertés bourgeoises, n'est-ce pas... Pour voyager, il fallait une autorisation, on ne pouvait pas sortir à certaines heures, comme dans les démocraties populaires... exactement. Alors, eux, ils avaient étouffé la presse, et c'est Moussa qui a introduit, quelqu'un qui a fait un coup

d'État... C'est paradoxal, quand même ! Non ? Qui, après, introduit la liberté de la presse... J'étais malade, moi, à l'époque, je n'avais pas assez d'argent... Mon fils qui m'a dit : <<Bon, il faut aller voir à l'Information, leur demander si c'est toujours au parquet qu'on demande le récépissé>>. Le lendemain, je me rend chez le Procureur, qui a été arrêté pour corruption - c'est toujours comme cela - il y avait son adjoint, Jacques Sissouma, je me suis adressé à lui et je lui ai dit que j'allais reprendre mon journal. Je cherche le récépissé. Alors, il me dit : <<Non, nous n'avons pas de copie ici... mais il faut voir Alpha Oumar Konaré qui a un journal>>... n'est-ce pas... A l'époque il avait *Grin-Grin*, il avait des journaux comme ça... donc il n'avait pas encore créé *Les Échos*, parce que *Les Échos* sont créés en mars 1989. Moi, je devais créer mon journal avant mais j'ai eu des difficultés à la justice, le Procureur m'a dit : <<Allez voir Alpha, il vous donnera ma photocopie de son récépissé, on vous fera un récépissé>>. Bon, j'ai été voir Alpha, j'ai cherché à le joindre. Il a fallu dix jours pour le retrouver. Quand je l'ai trouvé au siège de son journal il m'a dit : <<Mais, grand frère, il n'y a pas de problème. Demain, tu viens tu auras le récépissé>>. Je suis venu le lendemain, je n'ai pas trouvé le récépissé. J'ai cherché à voir Alpha pendant quinze jours. Je n'ai pas vu un homme aussi faux que lui. Alors, donc, je suis allé chez le Procureur, je lui ai dit : <<Je ne trouve pas Alpha, il m'avait promis le récépissé mais moi je l'ai pas vu>>. Il m'a dit : <<Mais qu'est-ce que vous voulez faire ? <<Je veux faire un journal politique, démocratique, intransigeant>>. Il m'a dit : <<Dans ce cas je ne vous donne pas de récépissé>>. Donc je suis allé à la Cour Suprême. J'étais furieux, je n'ai même pas eu le temps de frapper à la porte du président, le garde me dit qu'il est hors du Mali en ce moment... (phrase inaudible)... J'ai dit que je cherche un récépissé pour reprendre mon journal... Sur ces entrefaites il y a Maître Sall qui rentre - qui fut Conseiller de l'Union Française et grand dirigeant de l'Union Soudanaise R.D.A. à l'époque, qui avait le dégoût de la politique - et qui m'a trouvé dans le bureau du président de la Cour Suprême. Il m'a dit : <<Ce n'est pas la peine de discuter, tu vas à la commune où tu habites, en commune II, tu as une justice là-bas, à la compétence établie... aux actions criminelles... donc, tu auras ton récépissé>>. Je quitte là-bas, la justice... je marchais à pied - c'était en commune

II - j'arrive là-bas... heureusement je trouve la femme de... comment elle s'appelle déjà ? La femme d'Abdoulaye Diallo, qui était ministre de la santé, quelqu'un que je respectais. Alors je trouve sa femme là-bas et je dis que je viens chercher un récépissé pour reprendre mon journal. Alors elle me dit : <<Bon, moi je n'ai pas de machine, de modèle d'exemplaire, ici, mais je vais en chercher au Parquet général et dans une semaine tu viendras et je te donnerai ton récépissé>>. La semaine suivante j'ai trouvé que son secrétaire était en train de taper mon récépissé. Il m'a remis ça, donc, en janvier... vous voyez... il y a eu la déclaration de Moussa sur la liberté de la presse en janvier 1989... moi j'ai fait des démarches en janvier pour le récépissé, j'ai donc attendu... je n'avais plus rien, enfin, j'avais de l'argent, mais c'était pour ma famille... j'ai attendu ma retraite, n'est-ce pas... ma pension de retraite. Donc, en juillet... le 13 juillet 1989 j'ai lancé le premier numéro. C'était dur ! Le président de l'Assemblée, partait en France pour assister aux festivités du 14 juillet, il a ramené un exemplaire pour le donner à Moussa, il l'a pris lui-même. Moussa l'a lu... Alors moi, j'ai mené mon combat non pas contre Moussa mais contre le parti unique ! Parce que j'avais souvenance de ce que le parti unique avait fait dans mon pays, au temps de l'Union Soudanaise R.D.A. Je me suis battu en 1989, en 1990, en 1991... Je ne sais pas si *La Roue* a contribué à la Révolution de 1991 mais ce que je sais c'est que... ce dont je suis sûr c'est que *La Roue* a contribué à la prise de conscience des maliens. Et entre temps combien de fois j'ai été souvent convoqué à la Gendarmerie, convoqué au bureau exécutif du parti, par des généraux, ça ne m'a jamais effrayé. Est arrivé maintenant, les événements de mars 1991. Je n'ai pas appartenu au mouvement démocratique, je me suis abstenu de collaborer avec ces gens-là parce que je voyais parmi eux des crapules, n'est-ce pas, des assassins, des voleurs... Il y en a qui sont venus chez moi, j'ai dit : <<Non ! Ne rentrez pas chez moi !>>. Moi j'ai un journal où je m'exprime librement, avec mon journal je ne vais pas rentrer dans un mouvement clandestin... ce serait de la subversion et si je me trouve devant les tribunaux on va me dire : <<Mais, Mr. Kéita vous avez des moyens d'expression, vous avez un journal... Pourquoi vous faites de la subversion ?>>. J'ai dit : <<Je refuse !>>. Ils ont fait leur révolution, ils ont

fait descendre dans la rue, mais leur révolution... la révolution ça a été, je vous le dis, commandé par Paris. Ça personne ne peut le nier. Peut être que vous, vous êtes français, vous n'admettez pas... Mais c'est ça... C'est le parti socialiste, c'est Mitterrand... que je n'ai jamais aimé. Je le dis franchement parce que je dis mes sentiments comme je le pense. Je ne l'ai jamais aimé parce que je l'ai vu, moi, n'est-ce pas, diviser nos aînés au sein du R.D.A. qui étaient des parlementaires africains. Mais, heu... je n'aime pas les socialistes parce que toutes les guerres coloniales, à Madagascar... un peu partout... Ce sont les socialistes ! Et Senghor était du Parti Socialiste français, il a démissionné parce qu'il a su que la gauche française n'a jamais rien fait de bien pour l'Afrique... il a quitté le Parti Socialiste. Fily Dabo Cissoko, qu'on assassiné ici... (phrase inaudible)... qui fut sous-secrétaire d'État, en France, sous Many Soumouté... Many Soumouté c'était le ministre des Colonies... Tous ont quitté le Parti Socialiste... (phrase inaudible)... ce que je dis c'est que nous avons un socialisme négro-africain, il y a la solidarité même dans la misère... Ça nous suffit, il faut simplement le développer, le moderniser, on n'a pas besoin de socialisme scientifique à la russe... Il a été d'une bêtise ! Et voilà soixante-dix ans après où se trouve ce socialisme ! Aujourd'hui... ils ont demandé l'aide des américains... (phrase inaudible)... Combien de fois j'ai été là-bas ! Je n'ai jamais eu confiance en ça... en le socialisme scientifique. Donc, tous nos dirigeants à l'époque, les plus sensés, ont quitté le Parti Socialiste Français. Donc, pour revenir... Mitterrand je ne l'ai jamais aimé bien avant les événements de 1991, mais dans les événements de 1991 on a trouvé ses traces... parce que Alpha a combiné avec lui contre Moussa. Je l'ai dit dans *La Roue*. Il a envoyé, ici, Mitterrand, des mercenaires, des fonds, et spécialement un ambassadeur, Roisin, spécialement pour déstabiliser le régime. Il a envoyé des mercenaires du Libéria et du Ghana, qui sont venus, qui ont été introduits secrètement ici et qui ont revêtu la tenue militaire. C'est eux qui tuaient les gens, pas les militaires maliens, c'est eux qui tuaient les gens le long de l'Hôpital Gabriel Touré, tous ceux qui étaient là-bas qui ont eu des malades, des fous, on les retrouve plus... ils ont été tués pour inonder les rues de sang et pour attiser la haine de la population contre Moussa. Ça nous le savons et je vous jure qu'il y aura un second procès <<Crimes de

sang>> ici... très bientôt, très bientôt... d'ici l'année prochaine... Voyez... donc, moi, j'ai repris ma liberté, j'ai combattu le parti unique sous Moussa... et quand Moussa a été renversé j'ai observé le mouvement démocratique... Très tôt j'ai su que c'était un mouvement qui allait nous amener à la catastrophe. J'ai fait un article : <<L'Ademacratie>>. J'ai dénoncé déjà les tares du régime, j'ai vu Alpha venir et je sais qu'il n'a pas les capacités d'un chef d'État. Et jusqu'à demain je le dirai... c'est un grand crime qu'il a commis contre le peuple d'après Napoléon, qui dit : <<Accepter des fonctions dont on n'a pas les compétences c'est un crime>>. Et voilà maintenant nous allons vers la dérive... Pendant quatre ans je me suis battu contre Alpha et son pouvoir, et je suis sûr de gagner la guerre... (phrase inaudible)... Je n'ai pas besoin... Ils m'ont envoyé de l'argent..."

RdlB : "Ils ont tenté de vous corrompre ?"

B.K. : "Ils ont tenté de me corrompre. J'ai refusé. Quand j'étais à La Mecque, le gouvernement saoudien m'a invité pour le pèlerinage en mai 1994. Quand je suis allé là-bas, ils m'ont gâté... un très grand hôtel... cent mille francs par jour... le petit déjeuner à dix mille francs... le repas du midi à dix-huit mille francs... et le dîner à dix-huit mille francs pendant vingt-trois jours. Et quand j'ai quitté il y a eu une grande conférence - comment on appelle ?... l'Association mondiale de l'Islam - ils m'ont proposé de l'argent... J'ai dit : <<Non, je vous remercie de ce que vous avez fait pour moi, le pèlerinage, c'est le souhait de tout musulman. L'argent que vous me proposez, je vous demande de le donner à mon pays, à mon gouvernement, qui a des problèmes sociaux, très aigus à résoudre>>. Deux mois après mon départ là-bas, le Secrétaire général est venu leur donner de l'argent mais depuis toujours ils ont ignoré le combat que moi j'ai fait contre le parti unique sous le temps de Moussa, parce que je ne me suis pas aligné sur eux. Ils m'ont proposé de l'argent... Les Canadiens ont donné de l'argent, j'ai dit : <<Je prends pas !>>. Je l'ai écrit dans *La Roue*. Je prends pas... Le président m'a même proposé deux millions, j'ai refusé, je l'ai écrit dans *La Roue*, je ne dois rien..."

Je ne veux pas de son argent parce que j'estime que lorsque je combats une politique, celui qui la mène... je ne dois pas accepter son argent. Ils ont tout fait pour étouffer *La Roue*, et vous ne voyez même pas *La Roue*, elle ne sort pas à la revue de presse... Parce que je leur ai dit : <<Mais moi je sors lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche pour la revue de presse... Les lecteurs maliens ont eu le temps d'apprécier ou de ne pas apprécier *La Roue*, de l'acheter ou de ne pas l'acheter... Et puis les deux exemplaires que vous me demandez pour faire la revue de presse, je refuse>>... C'est que moi je n'ai pas cette ambition d'être connu à l'extérieur ! L'extérieur n'est pas mon problème, c'est là ! Même *Radio-France Internationale* est contre *La Roue*... Moi ça ne me dit absolument rien, moi je ne suis pas... je suis nationaliste, c'est mon pays que je veux. Que l'on parle de *La Roue* à l'extérieur ou non ça ne me dit absolument rien. Ce que je cherche c'est d'avoir une autorité morale, n'est-ce pas, une influence morale dans mon pays. Et je l'ai !"

RdlB. : "Est-ce que pendant les quatorze mois de la transition, on a essayé aussi de..."

B.K. : "Je vais vous faire une révélation, je ne voulais pas la faire... quand il y a eu le coup d'État, quand on a formé le C.T.S.P., j'ai fait un article que j'ai titré : <<Non à l'ordre kaki>>. Ce numéro là a existé et je me suis attaqué à ATT. Pour dire qu'il a fait revenir au pouvoir des assassins, des voleurs... Voilà donc, il a formé le C.T.S.P. en avril... en mai, en juin, il m'invite à un voyage... J'ai dit : << Je ne pars pas parce que j'ai mon journal qui doit sortir, et je vis de ce journal-là>>. En août, il me fait appeler, il me dit : <<Bon, Tonton, nous sommes invités à aller en Libye, pour voir le fleuve artificiel, chez Kadhafi...>>. Il me demande mon passeport mais moi je lui dit que je n'ai pas de pièce officielle, je n'ai pas de passeport... Il me dit : <<Ça on le fait>>... Alors tout de suite il me met dans une voiture, avec de l'argent, avec le chef du Protocole... on va quelque part, on fait la photo... Donc, on est parti. Quand on est arrivé, le matin de bonne heure... quand on est arrivé dans la villa II... ATT a dit à son chef de Protocole de me donner sa chambre, de venir coucher dans son salon. Donc, on

m'a donné la chambre du chef de Protocole. Le lendemain, le chef de Protocole me dit : <<Le président vous invite pour déjeuner>>. Alors je rentre, je viens... je rentre, il y avait une table... il y avait de tout, j'étais seul avec lui, aucun autre membre du... même ministre, même membre du C.S.T.P. Alors j'ai compris, là, il y avait quelque chose à se dire. Il a dit : <<Mais, Tonton, qu'est-ce que vous avez contre moi ?>>. Moi j'ai dit : <<Non, moi je n'ai rien contre vous... Je vous dit seulement que je ne suis pas content parce que lorsque vous avez fait le coup d'État vous avez tendu la main à des gens qui ont torturé des jeunes gens ici, qui ont tué des gens, qui ont volé les biens de l'État. Ce n'est pas à votre honneur>>. Il m'a dit qu'il était obligé de le faire, il m'a dit beaucoup de chose que je vais taire. Donc, j'ai suivi la Transition mais mon devoir aussi c'était de dire : <<La Transition a réussi>>, n'est-ce pas, j'ai dénoncé les imperfections, parce qu'on a eu des tout jeunes gens, là, des jeunes... qui n'avaient jamais exercé de fonctions ministérielles - sauf un qui fut ministre des Finances sous Modibo Kéita¹⁰⁷⁰, qui était premier Ministre, que je ne connaissais pas... je ne connais aucun homme politique africain, je ne vais jamais chez un ministre, je ne pénètre jamais dans un ministère... et j'ai coupé mon abonnement à tous les ministères, ceux qui veulent l'acheter ils l'ont dans la rue, chercher comme n'importe qui... voilà... - donc, si j'ai aidé la transition à réussir, parce qu'il y avait les combats dans le Nord, n'est-ce pas. J'avais demandé deux choses pour le Nord. Il fallait d'abord tout faire pour éteindre et pour ça il fallait des hommes bien connus dans le Nord, qui vont négocier, n'est-ce pas... et ensuite il fallait prolonger la transition... J'ai été appelé à la Télé, ici, c'est ce que j'ai dit parce que ça aurait permis aux partis politiques de se faire connaître, de faire connaître leurs programmes. Il y avait d'autres tâches urgentes qu'il fallait faire, qu'il fallait réaliser avant tout autre chose. Ils ne m'ont pas écouté, j'ai laissé faire... j'ai demandé un gouvernement d'Union nationale... jusque après le départ du C.T.S.P., du gouvernement de la transition... Alpha a amené au pouvoir les plus grands bandits que nous avons connus - la preuve en est que même un mois ou deux mois après la formation du

¹⁰⁷⁰ Boubacar Kéita veut en fait dire sous Moussa Traoré, dont Zoumana Sacko a été le ministre des Finances et du Commerce en 1987.

premier gouvernement, le Trésor a découvert des détournements d'un entrepreneur vice-ministre, il a fait deux mois et demi de ministère et il est parti... n'est-ce pas. Il a mené une politique... voilà un homme qui n'est pas intelligent, qui aurait pu réussir s'il avait satisfait à la demande sociale, s'il n'avait entraîné les élèves dans ce tourbillon-là... Ils ont dit : <<Ah, Moussa n'a pas voulu>>. Mais... ils devaient demander 200% d'augmentation de bourse... Ils ont accepté et ils ont rédigé un mémorandum des élèves - c'est Issa N'Diaye, avec des élèves, qui ont rédigé le mémorandum des élèves... Issa N'Diaye a été ministre pendant la transition, il n'a jamais rien fait. Ils ont dit, les travailleurs pouvaient avoir 100% d'augmentation de salaire, ils ont dit publiquement... Mais depuis que Moussa est tombé... qu'est-ce que les travailleurs ont eu ? Il y a 5% que la Banque Mondiale et le F.M.I. ont donné, n'est-ce pas... - et ça c'était au moment de la dévaluation - ensuite 5% aussi tout récemment, que le gouvernement a donné. Il n'y a pas eu d'argent pour augmenter les salaires, il n'y a pas eu d'argent pour augmenter les bourses des élèves, et je vais vous donner des chiffres qu'on a... mais on a eu de l'argent pour faire la campagne électorale... (interruption de l'enregistrement à la demande de Boubacar Kéïta, pendant cinq minutes)... Il y a trois ans ou plus, ils m'ont coupé les pages publicitaires payantes, n'est-ce pas... il y a à peu près quatre ans que *La Roue* n'apparaît pas à la Télé... Ils ont fait des circulaires. Ils ont fait des pressions sur le directeur général pour ne pas me donner de pages publicitaires"

RdlB. : "Cela a commencé quand exactement ?"

B.K. : "Il a trois ans cela, mais moi j'ai tenu et je ne suis pas allé les trouver pour leur faire la peau... C'est eux qui viennent à moi, il y a des journalistes qui sont venus ici, je vais dire leur nom ou bien je peux vous les dire. C'est le directeur du *Scorpion*, c'est le directeur de *L'Aurore*, il est le président de l'Association des Éditeurs de Presse - je n'ai pas adhéré à cette association-là, parce que j'ai senti qu'il y avait la Sécurité d'État et le pouvoir qui manipulaient... Moi, j'ai dit : <<Non, je ne rentre pas !>>. Mais quand le

président a donné 200 millions à la presse, dont 75 millions pour la presse écrite, ils sont venu ici me proposer de l'argent, j'ai dit : <<Je n'en veux pas !>>

RdlB. : "Est-ce que vous confirmez le fait qu'il y a de nombreux journaux qui ont été infiltrés... ?"

B.K. : "Oui, je confirme, je ne vais pas les nommer... je dis... moi, j'ai dit au directeur général de la Sécurité d'État, ici même, c'était un ancien camarade, il était journaliste, un jeune à moi... bon, je lui ai dit ici même que le journal qu'il a créé, je lui ai dit : <<Ton journal ne servira à rien parce qu'il n'a pas d'influence. Ce journal qui n'est jamais payé mais qui paraît presque chaque semaine... Les gens n'achètent pas mais il paraît chaque semaine, parce que tu le finances>>. *Les Échos*, on connaît ses accointances... financières et politiques avec le parti... Alors, moi, ils ont tout tenté mais ils n'ont pas réussi, ils ne réussiront jamais... Et il y a un principe universel immuable auquel je crois : <<Jamais deux sans trois>>... Modibo a été arrêté, Moussa a été arrêté, Madeira...heu... comment il s'appelle... ? Alpha sera arrêté ! Il a le choix aujourd'hui - je lui ai dit - entre la fuite et la mort. Ça arrivera, par sa faute. Il pouvait réussir, il a préféré jouer au petit malin. Chez l'homme politique il y a quelque chose de très dangereux, c'est de se croire plus malin que tous les autres... Voilà, j'ai terminé avec vous, si ça vous suffit..."

Interview de Belco Tamboura, directeur de *L'Observateur* et ancien journaliste à *Aurore*¹⁰⁷¹ :

RdlB. : "Quelles sont les conditions politiques qui ont présidé à la création de *Aurore* ?"

B.T. : "Nous étions fin 1989, début 1990. Déjà... parler de conditions politiques, c'est trop dire... parce qu'en fait, nous, on était déjà parti pour être un journal vraiment purement informatif. C'était vraiment de l'information, quoi... et quand tu auras les numéros tu vas te rendre compte que *Aurore* a plutôt basculé à la politique. Je ne sais pas à quel numéro mais quand tu auras les numéros tu vas te rendre compte... mais c'était quand même, il est vrai, à une époque où il y a eu le discours de La Baule de François Mitterrand, où à l'intérieur les gens avaient déjà commencé à constituer un certain nombre d'associations à caractère politique, des associations qui sont inspirées d'une loi française qui date de 1959. C'est sur cette loi là, parce que... il n'y avait pas de multipartisme à l'époque, donc le débat sur le multipartisme battait son plein, donc... et puis c'était aussi une époque où la société civile était en pleine effervescence - où, par exemple, des structures comme l'A.M.D.H.¹⁰⁷² s'étaient vraiment positionnées pour le respect des droits de l'homme - c'était aussi à une époque où le président Moussa Traoré, à la recherche d'une légitimité internationale, s'était fait le président de l'O.U.A.¹⁰⁷³; donc, voici vraiment le topo dans lequel, comme je te le disais, *L'Aurore*

¹⁰⁷¹ Interview réalisée à Bamako, le 5 mai 1997.

¹⁰⁷² Association Malienne des Droits de l'Homme.

¹⁰⁷³ Organisation de l'Unité Africaine.

avait été créé tout juste pour faire de l'information mais comme je te l'ai dit le contexte était tellement, le contexte était tel que il ne pouvait pas ne pas basculer dans la politique. Je dis que tu vas te rendre compte... parce que tu vas te rendre compte des reportages qu'on avait fait dans le premier numéro, donc on s'est dit que, franchement, c'est inutile de dire certaines choses si ce n'est pas de la politique (conversation interrompue par un appel téléphonique)... Donc, en fait que, franchement, à cette époque là, il fallait parler politique et le journal *Aurore* ne s'est jamais mieux porté que quand il a commencé à parler de la politique"

RdlB.. : "Il y a eu une explosion des ventes ?"

B.T. : "Oui, il y a eu une explosion des ventes parce qu'en fait on était parti pour tirer à peu près 5000 exemplaires, mais depuis qu'on a commencé, je te l'ai dit, à parler de la politique, on tirait à 30000 exemplaires et il arrivait... il arrivait, le matin, encore à 9H00, d'aller contacter l'imprimerie pour lui demander de tirer encore (rires)"

RdlB.. : "Précisément, comment voyez-vous le rôle de *L'Aurore* - au moment où il a été créé en 1990 - jusqu'aux événements du 26 mars 1991 ? Ça a été un journal de contestation ? D'opposition ?"

B.T. : "Absolument ! Un journal de contestation très proche de ce qu'on appelait à l'époque le mouvement démocratique. Quand on dit mouvement démocratique, il ne s'agit pas seulement de partis politiques - à l'époque il n'en existait même pas mais il y avait quand même des associations politiques, je parle du C.N.I.D.¹⁰⁷⁴ et de l'A.D.E.M.A.¹⁰⁷⁵, qui étaient des associations politiques - mais il y avait aussi la société civile : le barreau, l'U.N.T.M.¹⁰⁷⁶ qui a été la première structure à se prononcer pour le multipartisme au Mali... Ensuite, ont suivi le barreau, l'A.M.D.H., j'en ai parlé, donc ce

¹⁰⁷⁴ Comité National d'Initiative Démocratique.

¹⁰⁷⁵ Alliance pour la Démocratie au Mali.

¹⁰⁷⁶ Union Nationale des Travailleurs Maliens.

n'était pas seulement des structures politiques, c'est vraiment toute la société civile qui aspirait à ce multipartisme là. Donc notre rôle a été, chaque fois - je me rappelle encore, c'était vraiment un événement, quand on entendait, pour nous, rédaction du journal *Aurore*, c'était un événement quand, par exemple, une association était créée... On traitait comme une information, comme une bonne information, c'est... des associations pas politiques mais de la société civile. Par exemple quand, je donne un exemple, l'Association des Consommateurs du Mali fut créée, c'était vraiment un événement parce qu'en fait, on sait que, à l'époque déjà, elle allait participer tout de suite au débat politique... C'était vraiment un événement, toute création d'association était traitée comme tel. A la longue on s'est rendu compte, je me suis dit moi-même... finalement c'est normal, mais à l'époque c'était vraiment un événement qu'un journaliste rende compte de la naissance d'une association. Le journal *Aurore* était là en ma personne le jour de l'assemblée constitutive du C.N.I.D. - Comité National d'Initiatives Démocratiques - qui a été la première association créée avant même l'A.D.E.M.A., j'étais à l'assemblée constitutive du C.N.I.D. Le journal *Aurore* était là le jour de la création de l'A.E.E.M.¹⁰⁷⁷, sur la colline de Koulouba. On nous avait invités à être présents malgré le risque qu'il y avait si on se faisait repérer par la dictature... On était à la colline, sur la colline que l'association a été constituée, donc c'est pour te dire que, vraiment, on les suivait pas à pas, pas à pas. Donc, franchement, comme je l'ai dit, il y avait une jonction parfaite entre le mouvement associatif... le mouvement associatif, politique et civil à l'époque avec la presse. Parce qu'en fait on a été, comme je l'ai dit, témoin de la création de toutes ces associations et ils n'entreprenaient absolument rien sans nous faire appel, parce que, le lendemain, quand on rendait compte, bon... on était bien peu à l'époque, mais toutes les fois qu'on rendait compte de ces événements là le public se l'arrachait... Donc, franchement, peut-être qu'on aura l'occasion d'en parler, la presse a été le support indispensable du mouvement démocratique au Mali"

¹⁰⁷⁷ Association des Élèves et Étudiants du Mali.

RdlB.. : "Est-ce que le début de la période de transition dont on a parlé - qu'on peut situer fin mars 1991 - a modifié le rôle que *Aurore* s'est assigné lors de sa création ? Est-ce qu'il y a eu une évolution dans la façon de rendre compte de l'information ?..."

B.T. : "Non, pas du tout ! On est resté encore très critique, très critique à l'endroit du pouvoir parce qu'on s'est dit, et le long débat... (interruption de l'entretien par un appel téléphonique)... on a été très critique et même à l'endroit du gouvernement de transition parce qu'en fait ça a été l'objet de débats très houleux au sein de la rédaction du journal *Aurore* parce qu'on s'est dit que on s'est fixé une ligne et il faut absolument la respecter jusqu'au bout. C'est pas parce que la dictature est tombée que nous sommes devenus subitement des démocrates et... j'ai des exemples où on a été très critique avec le chef de l'État sous la transition, on l'a violemment pris à partie lors du massacre des communautés touareg au Nord, c'était pendant la rébellion, où on a dit que c'est sa responsabilité qui est engagée... il y avait un cercle militaire qui a commis des bavures, qui a tué un nombre, je ne me rappelle pas du tout, actuellement, de populations blanches... on l'avait violemment pris à partie pour dire qu'insulter un malien c'est insulter un malien, qu'une vie est égale à une vie, qu'elle soit touareg, arabe ou bien noire... Donc, c'est pour te dire qu'on a tout le temps maintenu la pression. Mais il faut reconnaître que, aussi, à l'époque il y avait une rivalité, très grande rivalité, entre l'A.D.E.M.A. - qui était une association qui était vraiment bien partie pour prendre la relève de la transition - et le pouvoir en place, parce que selon l'A.D.E.M.A. le pouvoir lui revenait de droit. Donc, compte tenu du fait que c'était eux qui avaient signé une pétition - que même nous tous à l'époque nous avons signé, à la rédaction du journal *Aurore*, c'est pour te dire tout l'engagement des journalistes... parce qu'ils l'ont amenée à la rédaction et nous tous nous l'avons signée cette pétition de... chose... ils l'appellent l'Appel du 29 août, je crois - donc on s'est rendu compte aussi, qu'à un certain moment, l'A.D.E.M.A. trop pressée de voir les élections organisées, parce que plus ou moins sûre qu'elle allait les remporter, elle l'a emporté d'ailleurs, était en train d'essayer de mettre des bâtons dans les roues du gouvernement en place - notamment du Premier ministre.

Là aussi, à cette époque, je me rappelle que on s'est dit que nous sommes en train de préparer la démocratie malienne et que nous ne pouvions pas supporter l'impatience d'un certain nombre de gens, comme ceux de l'A.D.E.M.A. qui, s'ils allaient à ce rythme là, risquaient plutôt de compromettre le processus en cours parce qu'il s'agissait de voter ou de faire voter, donc d'organiser un référendum pour la Constitution, et puis d'organiser des élections législatives, présidentielles et municipales. Donc, toutes choses qui étaient indispensables à une transition, j'allais dire, pacifique... toutes choses que le comportement de l'A.D.E.M.A., à l'époque, ne favorisait pas. Donc nous avons été très critiques avec l'A.D.E.M.A. et on a pensé à un certain moment que si on est critique avec l'A.D.E.M.A. ça veut dire que, paradoxalement, on nous a pas rapprochés du gouvernement de transition mais plutôt de l'autre partie, de l'autre rivale de l'A.D.E.M.A. qui est le C.N.I.D.... donc c'était extrêmement difficile à l'époque, pour un journal qui se dit indépendant, de savoir jouer sur tous ces tableaux là et puis de s'élever à un niveau d'indépendance et tout... mais, comme je l'ai dit, nous n'avons pas du tout épargné... chose... Je me rappelle que, un jour, Alioune Diallo nous a appelé pour dire que... - vous savez, Alioune Diallo, l'ex président de l'Assemblée Nationale - ... pour nous demander d'être moins critique, à l'ensemble de la presse pour demander d'être moins critique... Nous lui avons répondu à l'époque que une démocratie c'est tout un processus, que ce n'est pas parce qu'un régime est tombé que vous - comme vous vous appelez - vous êtes des démocrates sincères et des patriotes convaincus... On ne croit pas à ça, la démocratie c'est un comportement de tous les jours, donc on a maintenu notre ligne, une ligne j'avoue très critique"

RdlB.. : "Quelles étaient vos relations et éventuellement connivences avec les autres mouvements de la société civile s'opposant au parti unique ? Pour compléter la question, est-ce que vous aviez une stratégie commune ?"

B.T. : "Pas en terme de stratégie, pas en terme de stratégie parce que, comme je l'ai dit, ils n'entreprenaient absolument rien sans prendre contact avec les rédactions des

différents journaux qui existaient à l'époque. J'avoue que... on les, à la limite on les encensait un peu, on leur donnait plus de courage, plus de choses... parce que, ils sont sûrs, qu'à l'époque, l'opinion que nous fabriquions leur était favorable... Donc, que ce soit l'U.N.T.M. - vous savez qu'elle a été pour le multipartisme parce qu'on a suivi le débat... l'U.N.T.M. était membre de la direction du parti unique à l'époque, on a sorti ses positions par rapport au multipartisme bien qu'il faisait pratiquement cavalier seul dans un parti unique qui dans sa totalité se cramponnait sur ses avantages, disait non au multipartisme... (phrase incompréhensible)... et c'était vraiment, à peu près... j'allais dire une certaine complicité. Parce qu'en fait si tu prends des structures comme l'U.N.T.M., c'est des structures par où passent presque toutes les informations sur le pays, toutes les informations sur le pays; la gestion des sociétés entreprises d'État, les activités quotidiennes des ministres, c'est vraiment par là que passait l'ensemble des choses. Et puis, j'avoue franchement que, à l'époque, l'U.N.T.M., donc société civile, on était tout le temps renseigné sur le quotidien de ce que faisait le gouvernement et le parti. La même chose pour ce qui concerne le barreau, qui est une structure moins importante mais, quand même, qui était au courant d'un certain nombre d'affaires parce que toutes les grosses affaires étaient gérées par les avocats de ce pays. Donc c'est pour te dire que je vais qualifier ça vraiment d'une certaine complicité. Ils avaient besoin de nous et nous aussi on avait besoin d'eux. Mais dire que nous avons signé un pacte, que c'est vraiment une stratégie globale, c'est-à-dire l'aspect d'un complot, comme j'allais dire, contre le régime... on en est jamais arrivé jusque là parce que même certains des dirigeants... on a été très critique envers eux. Certains des dirigeants de l'époque, les dirigeants d'associations... je me rappelle on avait été très critique à certains moments à l'endroit de Maître Tall et de Alpha Oumar Konaré, qui m'avait interpellé personnellement... le premier jour où l'on s'est vu il m'avait interpellé personnellement, c'était déjà sous la transition. Donc c'est franchement une complicité qu'il y avait entre nous et puis la société civile et puis les associations politiques; mais franchement, en tout cas, moi, personnellement, il n'y a jamais eu de compromission, c'est-à-dire on ne s'est jamais compromis dans ce que nous faisions avec eux au quotidien... sinon, il y a

d'autres camarades qui l'ont fait après mais, à l'époque, ils nous craignaient suffisamment pour nous emballer dans certaines choses, ce que d'ailleurs à l'époque, je parle de ma personne, on allait vraiment pas accepter"

RdlB.. : "Quels effets a eu selon toi la presse écrite malienne dans les changements politiques intervenus au Mali ? Est-ce que la presse a été un acteur d'importance dans ces changements politiques ?"

B.T. : "Un acteur d'importance capitale. Le Premier ministre de la transition avait qualifié la presse malienne de <<fleuron de la démocratie>> et, franchement, c'était vraiment mérité. Parce que nous sommes allés à l'époque d'une logique de dénonciation des injustices sociales, logique de dénonciation des injustices sociales... de manière très allergique à l'injustice. Et qu'on ne peut pas comprendre que, tout simplement parce que tu es proche d'un milieu, notamment à l'époque de la famille de Moussa Traoré, que tu deviennes subitement riche, par exemple. Or, des gens auxquels tu n'es pas forcément meilleur sont dans la misère. Cette stratégie a consisté pour nous à fouiller dans toutes les affaires sales de la République où des personnalités sont impliquées. Je me rappelle d'un titre accrocheur à l'époque de *La Roue*, qui qualifiait la République Malienne de "République de voleurs et d'escrocs"... Franchement, c'est dans cette brèche là que nous nous sommes engouffrés, nous démontons en entrant dans tous les détournements, toutes les malversations qu'il y a eu à l'époque. Et, pour encore te dire qu'on avait pas arrêté même avec l'époque de la transition, c'est encore *Aurore* qui a révélé, sous la transition, les malversations qu'il y a eu au Trésor public malien, qui a constitué un détournement de 36 milliards... Donc, c'était vraiment cette logique là, cette logique que... il est vrai c'est pourquoi les gens nous lisaient ! Donc, ça c'est au niveau du journaliste lui-même, du journaliste qui va chercher l'information, qui enquête et qui trouve. Parce qu'à l'époque, je me rappelle, il n'y avait pas, quel que soit l'oeil avec lequel le régime nous regardait à l'époque, il n'a pas osé nous traîner devant la justice, à part un cas isolé où notre journal *Aurore* a été traîné (en justice) par une société qui

s'appelle SOMAPIL¹⁰⁷⁸. Le pouvoir n'a jamais intenté un procès contre chose... parce qu'à l'époque, comme je l'ai dit, nous étions, tu vas encore m'excuser l'expression parce que je disais ce n'était vraiment pas une compromission mais..., nous étions de mèche avec des gens qui sont très renseignés sur la République et qui nous renseignaient et qui, chaque fois, nous apportaient la preuve de ce qu'on est en train de dire..."

RdlB : "Donc au sein même de l'ancien régime ?"

B.T. : "Oui, au sein même de l'ancien régime, au sein même de l'ancien régime... Parce qu'en fait, il y a une affaire très importante qu'on oublie au jour d'aujourd'hui c'est que à l'époque le parti unique était profondément divisé, il a mené ici dans la capitale, et même souvent à l'intérieur du pays, des batailles rangées. Au sein même des dirigeants du parti unique, à l'occasion du renouvellement des structures, c'était un fait très important"

RdlB. : "D'une certaine façon, est-ce que la presse indépendante, parlons de *Aurore*, n'a pas été quelque part instrumentalisée positivement par certains des dirigeants de l'ancien régime ?"

B.T. : "C'est... c'est... c'est sûr ! C'est sûr ! Parce qu'en fait, à l'époque, nous étions tous des gens d'un certain niveau intellectuel, on voulait plus de démocratie, plus de justice sociale. Surtout à l'époque, comme je le disais, nous étions tous promis au chômage, ce qui est quand même un aspect important compte tenu de la structure même du régime - donc des gens qui étaient promis au chômage et qui avaient entre leurs mains un instrument qui peut faire changer les choses, parce que c'étaient tous des jeunes diplômés... Je ne faisais pas partie de la structure lors de la création de *Aurore*, je les ai rejoints, on était tous de jeunes diplômés chômeurs : c'est pour te dire toute notre allergie face à l'insolence avec laquelle nous voyions dans la rue les personnes qui sont

¹⁰⁷⁸ Société Maliennne des Piles.

les parvenus, arrivés à chose... C'est un premier aspect des choses, pour parler de l'effet que la presse a eu, donc le travail journalistique, purement professionnel. Il y avait aussi que, rien que par l'existence de ces choses, et j'insiste beaucoup sur cet aspect là, rien que par l'existence de la presse des milliers et des milliers de gens se sont mis à écrire et ont publié régulièrement. Tu vas le constater, que dans les premiers numéros de *Aurore*, il y a beaucoup de lettres qui nous sont parvenues. Des gens qui ont pris position par rapport au multipartisme, par rapport à l'injustice... qui ont beaucoup écrit. Donc, en dehors du fait que nous-mêmes on était en train d'enquêter, nous avons été, franchement, une courroie de transmission, donc un support pour la liberté d'expression même si on savait qu'à l'époque la plupart des gens écrivaient avec des pseudonymes. Ils venaient à la rédaction et ils nous priaient de ne pas changer. Et, quand même, c'est un aspect très important des choses car il ne faut pas se dire que c'est seulement les journalistes, par leur travail qui sont parvenus à le faire, c'est vraiment toute la société... des personnes anonymes qui ont écrit dans les journaux pour faire avancer les choses. Donc, ça aussi c'est un aspect très important"

RdlB. : "Quelle influence les médias maliens, *Aurore*, ont-ils eu sur le gouvernement, sur les hommes politiques ? Pour être plus précis et plus vague à la fois, quelle influence ont-ils eu sur le champ politique en tant que tel ?"

B.T. : "Bon... sur le champ politique... Tu sais les hommes politiques ont toujours besoin d'avoir, d'être sûrs qu'ils ont un support pour leurs messages, et là j'avoue que nous avons joué ce rôle là jusqu'au bout. Ça, c'est le premier aspect des choses. Le second aspect des choses, c'est que les hommes politiques, surtout comme je le disais tout de suite, ont compris que, avec la presse, ils ne peuvent plus se comporter comme auparavant... ils ne peuvent plus se comporter comme auparavant. C'est-à-dire, avant de décider quelque chose, ils regardent à plusieurs fois avant de décider pour se rassurer qu'ils ne sont pas en train de prendre une mauvaise décision. L'idée : ce n'est plus possible pour un homme politique, comme c'était le cas à l'époque, de détourner de

l'argent et d'aller - comme ils le font, tu connais leur grain - et de raconter que <<j'ai fait ceci, j'ai fait cela, j'ai réussi un tel coup>>... Ils savent que désormais la presse est là et puis qu'elle est capable de s'en saisir. Donc, dans leur comportement de tous les jours, ils comptent désormais avec ce que... qu'est-ce que l'opinion va en penser ? Est-ce que il n'est pas possible qu'un journaliste tombe dessus ? Ça contribue donc à moraliser un tout petit peu le comportement des hommes politiques, même si je reconnais quelque part que, entre eux, la presse a été quelques fois un moyen de chantage : <<si tu ne fais pas ça, je vais dire ça à la presse>>... Donc, un changement de comportement des hommes politiques dans ce qu'ils font au quotidien parce qu'ils savent que désormais la presse veille, c'est un chien de garde, ils l'ont compris à travers toutes les révélations qui ont été faites par la presse même si, même si - et là j'avoue que c'est un énorme regret pour moi en tant que professionnel - nous avons levé beaucoup de lièvres qui n'ont jamais été poursuivis. C'est-à-dire, rarement on a tiré les conséquences d'un article de presse. Il est loisible, seulement à travers un article de presse, à un procureur, surtout avec les détails avec lesquels nous le faisons souvent avant que... - toujours comme je l'ai dit, j'espère qu'on va revenir sur cet aspect aussi de la presse, une presse qui dénonce la corruption et qui est en même temps corrompue parce que c'est quand même un aspect très important des choses. Donc, franchement ça a eu ce genre d'effet sur les hommes politiques... On aurait pu avoir plus d'effet si, comme je l'ai dit, à un certain niveau, on se décidait à poursuivre tous les lièvres qu'avait soulevés la presse. Mais déjà, dans le mental de gens, ils ont compris que rien ne peut plus se passer comme avant, avec l'existence de la presse"

RdlB. : "Là, tu poses en fait le problème de l'indépendance de la Justice ?"

B.T. : "Absolument !"

RdlB. : "Voilà pour ce qui concerne l'influence des médias sur le champ politique, a contrario..."

B.T. : "...Sur le champ politique, il faut dire que, je n'ai pas à ma connaissance... par exemple, si tu penses par exemple... à l'éclatement ou bien à l'effritement du champ politique par le fait, tout simplement, de la presse... je crois encore que nous aurons encore l'occasion de le dire parce qu'en fait les hommes politiques se sont plutôt, j'ai vu plutôt une constatation inverse. Ce sont plutôt les hommes politiques qui ont infiltré les médias, ce sont plutôt les hommes politiques qui ont infiltré les médias parce que, au jour d'aujourd'hui, plusieurs journaux de la place ont des tendances et aucun parti politique au jour d'aujourd'hui n'a son journal. Ils avaient commencé, ils avaient commencé mais ils ont arrêté... L'A.D.E.M.A. avait fait *Alternance*, le C.N.I.D. avait fait *Danbe*¹⁰⁷⁹, euh... qui d'autres ? ils ont arrêté..."

RdlB. : "... Pourquoi ?"

B.T. : "Ils ont arrêté parce que - c'est la réponse que je donne - parce qu'ils ont infiltré la presse, ils ont infiltré la presse. Si tu vas en Côte d'Ivoire, *La Voie* et tout ça c'est la même chose..."

RdlB. : "... Et cette infiltration de la presse indépendante par les partis politiques, elle date de... ça s'est fait très tôt ?"

B.T. : "Surtout après la transition et sous le régime Alpha... surtout après la transition et sous le régime Alpha"

RdlB. : "Donc, on peut dire que les médias ont à leur tour été influencés par les structures politiques ? Est-ce que c'est le seul type d'influence que tu peux citer ou est-ce qu'il y a d'autres manifestations de cette influence ?"

¹⁰⁷⁹ *Danbe* signifie "La dignité".

B.T. : "Des hommes politiques sur les médias ?... Je crois que... ça entraîne tout, franchement, quand les hommes politiques arrivent à infiltrer la presse ça entraîne tout le reste..."

RdlB. : "C'est-à-dire ?"

B.T. : "C'est-à-dire que les journalistes deviennent, pour la plupart des cas, des journalistes prostitués... bon en fait, c'est pourquoi ? C'est parce que personne dans ce pays n'a jamais mené, quel que soit le régime - même si il est prévu dans la loi malienne que l'État doit aider la presse, nulle part sauf en 1996, c'est seulement en 1996 qu'il y a eu un début d'application... Tout ça c'est pour éviter aux journalistes de se prostituer... parce que l'indépendance, c'est quelque chose d'extrêmement difficile, il faut avoir les moyens de son indépendance. Or depuis tout ce temps là que la presse a existé, qu'elle a joué le rôle dont elle a joué et comme je te l'ai dit à un moment où elle était capable d'assurer son indépendance parce qu'elle se vendait bien, parce que à trois, quatre journaux, les annonces, je me rappelle, on mettait de côté et les gens venaient se plaindre de <<quand est-ce que ils allaient sortir notre annonce ?>>... Donc, il y avait à cette époque là... la presse pouvait se prendre en charge. Or aujourd'hui la presse ne peut pas se prendre en charge et ça ouvre la voie à tout, vraiment. Et les hommes politiques l'ont parfaitement bien compris qui exploitent les journaux. C'est facile, hein, les maliens aujourd'hui savent quel est le journal qui travaille pour qui, tout le monde le sait, sans exception, tout le monde le sait"

RdlB. : "Est-ce que cette tendance à l'infiltration n'a pas débuté quelque part avant la période de transition à proprement parler ?"

B.T. : "Euh, non !"

RdlB. : "Elle est née avec les difficultés économiques éprouvées par les journaux ?"

B.T. : "Elle est née avec les difficultés économiques éprouvées par les journaux"

RdlB. : "Que l'on peut dater de quand ?"

B.T. : "Euh... que l'on peut dater de... principalement de 1992, déjà. De 1992 déjà"

RdlB. : "Est-ce que c'était parce qu'il y avait trop de journaux par rapport à un marché étroit ?"

B.T. : "Oui, il y avait eu trop de journaux à l'époque. Parce que, avant 1992, il y avait *Cauris*, *La Roue*, *Les Échos* et quelque part *Saniya*, un journal à tendance religieuse... c'était tout. Déjà en 1992 il y avait énormément de titres, il y avait tout ça, il y avait *l'Opinion* et puis il y avait vraiment beaucoup de titres. Donc le marché est devenu restreint mais ce qui a... la mesure, à mon sens, la plus attentatoire à la liberté de la presse c'est vraiment la dévaluation. A partir de la dévaluation les choses sont devenues tellement compliquées pour la presse (mot inaudible)... nous sur toute la ligne le matériel avec lequel nous travaillons est importé, donc je suis parfaitement d'accord que les difficultés économiques de la presse ont aidé à ce que les hommes politiques l'infiltrèrent. Je suis sûr que si tous les régimes, compte tenu de la puissance de la presse, tous les régimes qui ne... - c'est pas que je demande des subsides à l'État, franchement pas du tout, ce n'est d'ailleurs pas forcément l'État qui fait des choses comme ça... mais aussi longtemps que l'on ne va pas assurer l'indépendance économique de la presse, et donc des journalistes, on travaille plutôt contre la démocratie, on va contre la démocratie au Mali. Parce que pour un rien, un journaliste, pour un billet de cinq mille, de dix mille francs, un journaliste peut mettre tout le pays en chose... ce qui n'est pas du tout bon pour la démocratie"

RdlB. : "Tu as abordé l'influence des hommes politiques sur les structures médiatiques pour expliquer les comportements... Est-ce qu'il n'y a pas non plus des journalistes qui, avant de réagir en tant que journaliste, est-ce que, quelque part, dans leur façon d'écrire, de prendre position, est-ce qu'il n'y a pas d'autres critères qui entrent en compte tels que l'appartenance, je ne sais pas, à une ethnie, à une communauté, à une famille, etc. ? Est-ce qu'il n'y a pas eu ce genre d'influences non plus, qui sont à prendre en compte ?"

B.T. : "Bon, influence ethnique ? Non, au Mali il n'y en a pas. Il n'existe pas, il ne peut pas exister un journal qui se rapproche de quelque chose, d'un courant politique tout simplement parce que ce courant politique est d'une ethnie. D'ailleurs, il n'y a pas de courant politique qui soit ethnique"

RdlB. : "...Contrairement à d'autres pays ?"

B.T. : "C'est vrai qu'il y a eu la parenthèse de la rébellion touareg, et puis la naissance d'un journal qu'on appelle *Amaal*, qui est d'une tendance plutôt touareg (mot inaudible)... même si son propriétaire, qui est un promotionnaire avec moi, a juré que ce n'est pas de l'ethnisme qu'il est en train de faire. Donc, il n'est même pas question qu'un journal soit fondé sur l'ethnie... Mais je suis au courant qu'il existe des liens de parenté... je sais pas, qu'une soeur s'est mariée quelque part chez Moutaga Tall¹⁰⁸⁰, donc par ce biais là... je sais que le journal *Aurore* est très proche du C.N.I.D.... Ça, c'est peut-être vraiment l'exception qui confirme la règle..."

RdlB. : "C'est un phénomène marginal ?"

B.T. : "C'est vraiment marginal, c'est vraiment marginal"

¹⁰⁸⁰ Leader du C.N.I.D.

RdlB. : "Est-ce qu'il peut y avoir des influences religieuses qui jouent sur l'attitude des journaux ?"

B.T. : "Sur l'attitude des journaux ? Non ! Il n'y a pas d'influence religieuse. Moi, je n'ai jamais vu un commentaire de journaliste inspiré de la religion, soit qu'il combatte la religion ou bien que, il appelle les gens à cela. Récemment, il y a eu un journal qu'on appelle... que dirige Seydou¹⁰⁸¹, après *Saniya*¹⁰⁸² - qui comme je te l'avais expliqué était avec *Aurore*, *Les Échos* et *La Roue* - qui était de tendance religieuse... il édite actuellement un journal qu'on appelle *Soura*, qui est aussi très proche de l'islam mais il ne s'est jamais agité de dénigrer les autres religions, au contraire je n'ai jamais vu un passage dans la *Soura* qui dénigre les autres religions, que ce soit l'animisme, parce que nous sommes ici pour une part animistes, ou bien les chrétiens. Donc, franchement, hein, je crois que c'est pas de cet aspect des choses, de la religion ou de l'ethnie, peut-être plus ou moins de la famille, c'est pas de cela qu'il s'agit dans la presse. Franchement, c'est pas de cela qu'il s'agit dans la presse malienne. Et je suis sûr qu'on aura pas cette presse là au Mali, on n'aura jamais ce genre de presse au Mali"

RdlB. : "Précisément, au vu de ton expérience professionnelle, quelles sont à ton avis les principales entraves à la liberté de la presse, à la liberté d'informer que vous, journalistes maliens, vous avez rencontrées au moment de la transition démocratique et même après si il y a d'autres formes d'entraves qui sont apparues ? Est-ce qu'il y a une évolution dans la typologie de ces entraves ou est-ce que celles qui étaient présentes dès 1990 se retrouvent aujourd'hui ?"

B.T. : "En 1990, franchement, j'avoue que, si je prends mon exemple, bon... à l'époque on savait qu'on était filé, ce qui n'est pas de nature à tranquilliser un journaliste qui mène une enquête, qui est obligé de rentrer par ci, qui est obligé de rentrer par là, qui est

¹⁰⁸¹ Il s'agit de Seydou Faganda Diarra, fondateur de *Saniya*, suspendu.

¹⁰⁸² *Saniya* signifie "La propreté".

obligé de téléphoner... Donc la pression était très forte, très forte sur les journalistes même si, comme je l'ai dit, déjà dans l'opinion on était pratiquement perçus comme des héros... Mais à ma connaissance, sous le régime Moussa, il y a une tentative de révision d'une loi qui existait à l'époque et qui obligeait le journaliste à déposer le journal au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale avant la parution, c'est-à-dire une forme de censure de la presse... Je me rappelle que nous l'avons combattu à l'époque et, à l'époque, il y avait une idée qui gonflait dans la tête de tous les gens, c'est que la presse, les journalistes ne mentent jamais... Donc, les gens franchement... nous avons fait une "provoc" contre cette tentative du Ministre de l'époque, de nous soumettre à cette forme de censure là. Et... à part mon cas, que certainement d'autres vont vous citer, où - quand j'étais en plein reportage, c'est vrai c'était une époque de plein d'effervescence, les gens couraient dans tous les sens, c'était vraiment une époque risquée - où j'ai été repéré, ciblé et torturé... J'étais encore à l'hôpital, j'étais sous garde, il y avait quatre policiers qui me gardaient alors que j'étais sur mon lit d'hôpital... Donc, à part ce cas, franchement, avant la chute du régime il n'y a pas eu de violation grave en tant que telle de la liberté de la presse. Et si je viens pendant la période de transition, je me rappelle que le Premier Ministre de l'époque, Zoumana Sacko, avait pris une circulaire intimant - ça c'est pour parler des sources d'information, parce qu'en fait c'est tellement dans la liberté de presse - à toute l'administration malienne de fournir toutes les informations que demande un journaliste. Il est parti, cette circulaire est partie, ils ne l'appliquent nulle part, et aujourd'hui encore, le problème le plus important pour le journaliste malien c'est l'accès aux sources. Je suis d'autant plus peiné, moi, personnellement, parce que je me rappelle où, ces gens qui sont actuellement au pouvoir, cherchaient le pouvoir, nous appelaient pour nous dire : <<c'est grave ! il s'est passé quelque chose ici, venez, j'ai toutes les causes...>>. Maintenant, au contraire, on évite le journaliste... Le bonhomme qui était dans l'opposition qui nous appelait pour nous dire que <<voici, il s'est passé quelque chose>>, aujourd'hui on ne peut pas enquêter. Ça, c'est pour ce qui concerne l'accès aux sources de l'information qui, pour moi, en tant que journaliste, franchement, est capital. Tu appelles la personne qui, sur

un cas, est chargée de la question, il te dit <<non, il faut que tu ailles voir l'autre>>... L'autre te dis <<oui, moi je suis chargé de cela mais en partie, je ne peux pas t'en parler, il faut que tu ailles voir M. le Ministre>>... Il faut écrire de façon officielle en demandant pour qui, par qui... Bon, tu vois, toutes ces tracasseries qui font qu'il est extrêmement difficile d'être journaliste au jour d'aujourd'hui sauf si, comme je l'ai dit on accepte d'être à la solde d'un parti politique, et donc tout ce qui concerne de près et de loin ce parti politique, t'es sûr d'avoir ces informations là sinon, en tant que journaliste indépendant, travaillant dans la plus grande rigueur professionnelle, il est extrêmement difficile de travailler aujourd'hui en tant que journaliste au Mali. Puis, il y a quand même aussi... bon, ce n'est pas toujours chose, car il y a quand même des bavures policières qui, comme je l'ai dit, m'ont concerné, et puis plus tard encore, en 1992, ont concerné mon rédacteur en chef, celui qui vient de quitter ici, mais hormis cela j'avoue que, pour moi, la principale entrave à la liberté de la presse actuellement au Mali c'est l'accès aux sources d'information, l'accès aux sources d'information. Or, l'accès aux sources d'informations, parce que comme je te l'ai dit ils ne veulent pas que les gens sachent, ils ne veulent plus que les gens sachent, parce qu'ils se méfient beaucoup de la presse, ils se méfient beaucoup de la presse. Comme je l'ai dit, dans le changement de comportement des hommes politiques, la presse affecte ce comportement"

RdlB. : "Dernière question, la presse écrite africaine, les médias maliens jouent-ils à ton avis un rôle similaire à celui que tentent de jouer les médias occidentaux, ou y-a-t-il, peut-être, spécificité africaine en ce qui concerne le couple liberté de la presse-démocratie ?"

B.T. : "Bon, c'est... Tu vas me permettre d'enchaîner avec les sources d'information, ce qui est un aspect très important de la chose. Les médias occidentaux sont très bien renseignés. Moi, j'ai rencontré un homme politique américain qui m'a dit : <<Je ne peux pas leur mentir, et même si je leur mentais je suis sûr qu'ils le sauront>>. Ça, déjà, c'est un état d'esprit, c'est un état d'esprit <<je suis sûr que si je leur mentais ils le

sauront>>... C'est pour te dire jusqu'où les médias occidentaux... combien ils sont puissants. Je suis sûr que nous, nous n'avons pas cette puissance à l'époque, euh, actuellement... A l'époque, comme je le disais, nous avions des sources de renseignement qui nous venaient de toute part, et c'est pourquoi, d'ailleurs, on a pu faire ce qu'on a pu faire avant la démocratie malienne. Or, donc, en Afrique nous ne pouvons pas prétendre à cette rigueur professionnelle qui fait que nous disons : nous avons accès à beaucoup de choses qui, si elles sont sues par les autres publics, sont capables de faire changer les choses. Ça, c'est le premier aspect des choses. Le second aspect des choses, c'est que même quand nous savons, nous ici en Afrique, même quand nous savons, je le disais tantôt, et que l'on écrit avec toutes les preuves, pas de vérité absolue, mais qui peuvent quand même créer le soupçon sur quelqu'un, même si on le faisait on est pas sûr que la justice va suivre... C'est pour te dire qu'ailleurs, tu as parlé des médias occidentaux, les médias occidentaux et la justice travaillent, j'allais dire, de paire, au contraire c'est la justice qui emballe les médias à travers des confidences qu'ils nous font sur un certain nombre de dossiers. Ici, on ne peut pas compter avec, franchement on ne peut pas compter avec. Donc, démocratie ? Moi, je me dis que, à elle seule, la presse ne suffit plus, il faut que la justice s'y mêle pour parler du couple liberté de la presse-démocratie. Or la justice, tu as vu, elle reste encore profondément corrompue, profondément corrompue"

RdlB. : "Est-ce que, dans la lignée de ce que tu viens de dire, tu considères que la liberté de la presse est l'un des seuls acquis des processus de démocratisation en Afrique ?"

B.T. : "Euh... A mon sens, oui, franchement. En tout cas c'est l'un des acquis les plus précieux, un des acquis les plus précieux... encore faut-il qu'on sache le garder parce qu'un acquis ça s'entretient, ça se cultive. Au rythme où vont les choses actuellement, ou plutôt les hommes politiques, parce que la presse dérange, les hommes politiques s'arrangent plutôt - j'allais dire les <<démocrates>> - à présenter les médias comme des menteurs professionnels, des professionnels du mensonge et non des professionnels de

la vérité... parce que moi, c'est comme cela que j'appelle un journaliste, un professionnel de la vérité. Donc les <<démocrates>>, disons les hommes politiques, ont toujours représenté les médias comme... donc on est déjà en train de vilipender cet acquis, on est en train de vilipender cet acquis, mais je suis sûr que, même au jour d'aujourd'hui, si il y a d'autres structures qui s'associent à la presse, qui s'associent à la presse, on est capable de... j'allais dire ne pas tomber dans ce qui constitue la plus grande menace de la démocratie en Afrique qui est la corruption et l'injustice sociale. Parce que c'est ça, c'est ce qui révolte les africains, en tout cas les maliens. Or, à mon sens, la presse ne peut pas le faire seul, la presse à elle seule ne peut pas le faire"

Interview de Chéibane Coulibaly, fondateur et directeur du journal *Cauris*¹⁰⁸³ :

RdlB. : "Quelles sont les conditions politiques ayant présidé à la création de *Cauris* ?"

C.C. : "Bon, disons, qu'il y avait quand même un contexte général qui était que, sans que l'on présente qu'est-ce qui va sortir de ça, on était dans une situation qui ne pouvait pas reculer... donc tous les acteurs étaient assurés qu'un changement devait arriver mais lequel ? hein... donc, nous on a jugé utile de créer *Cauris* pour un peu aider à ce que ce changement se fasse sans trop de violence, c'était un peu l'objectif que nous avions au départ; en disant <<il faut mettre l'accent sur l'analyse économique, bon... et faire bien la part des choses de ce qui relève de la responsabilité du gouvernement en place et de ce qui est, maintenant, des contraintes objectives>>. Parce que, en même temps, il y avait des revendications qui étaient peu réalistes, comme les revendications d'augmentation des salaires des travailleurs de 50%... Ça été une de nos batailles pour expliquer que aucun régime ne pouvait, à ce moment précis, faire une augmentation du salaire de 50%... donc c'était un peu ça le rôle que nous nous donnions, qui était en fait

¹⁰⁸³ Interview réalisée au siège de Cauris-IMRAD, quartier Tomikorôbouguou, Bamako, le 5 mai 1997.

de dire qu'il n'y a pas besoin de mentir sur ce régime là pour, vraiment, arriver au changement. Donc, méfions-nous, disons les choses qui sont possibles pour que, en cas de changement, le nouveau pouvoir puisse gérer le changement. Si on fait trop de promesses, si on laisse espérer trop les gens... (phrase incompréhensible)... c'était le mot d'ordre qu'on s'était donné pour essayer, un peu, de faire une contribution au changement dans notre pays"

RdlB. : "Au niveau légal, vous n'avez eu aucun problème pour la création de *Cauris* ?"

C.C. : "Ça a été assez mouvementé d'ailleurs, puisque c'est arrivé un peu... - je ne sais pas si c'est trop long de vous raconter cette anecdote mais ça peut vous aider à faire votre travail - en fait quand j'ai l'idée de lancer *Cauris*, bon j'étais très très impliqué dans le milieu des gens qui luttait pour le changement, depuis très longtemps... J'ai même été le rédacteur en chef du journal clandestin de l'opposition quand on était en France et j'ai demandé, parce que moi je n'avais pas vraiment d'expérience en matière de journal, enfin de lancement de journal... j'ai demandé l'appui de quelques copains qui sont dans la presse d'État, à l'époque; j'ai trouvé Maïga, qui est aujourd'hui directeur de la sécurité d'État et qui m'a dit : <<bon, écoute, on va te donner un coup de main>>... Et celui-là a eu la malencontreuse idée d'en parler avec l'Ambassadeur d'Allemagne qui s'est dit <<bon, je vais appuyer ce nouveau journal, qui est intéressant, etc.>> et qui, lui, lors de la présentation des vœux au chef de l'État, a félicité le chef de l'État pour l'ouverture démocratique qu'il est en train de faire, dont notamment l'autorisation de créer un journal ! Bref, Moussa l'écoute un peu, le fait parler un peu et puis demande, immédiatement après son départ, <<mais qu'est-ce que c'est que cette histoire de journal ?>>. Donc, on a déclenché le phénomène... Et Maïga a reçu une demande d'explication, parce qu'on s'est dit que c'est lui qui voulait créer un journal... il a fallu faire des acrobaties avec la complicité du Procureur de la République, avoir une autorisation antidatée comme quoi le journal existait déjà et que c'était mon journal, il n'était pas paru mais l'autorisation existait, et tout et tout, que lui-même (Maïga) était un

appui simplement, etc. sinon, lui, il partait directement en prison pour cette affaire là. Alors, ça vous donne un peu l'atmosphère... qu'il y avait une grande complicité aussi bien des journalistes fonctionnaires, des juges, et tout ça, qui voulaient le changement et qui en tant que fonctionnaires ne pouvaient pas s'exprimer mais aidaient nous autres qui sommes le secteur privé pour que les choses puissent avancer. Donc le journal a été créé dans une atmosphère très tendue, que moi j'ai dû précipité les choses pour couvrir tous ces copains qui en fait étaient dans les structures d'État. Donc c'est sorti avant, enfin la période que j'avais arrêté, j'ai dû sortir plus tôt"

RdlB. : "Vous avez bénéficié de complicités favorables au sein des..."

C.C. : "Oh Oui ! Tous les journaux à l'époque"

RdlB. : "Y compris *Aurore* ?"

C.C. : "Y compris *Aurore*"

RdlB. : "Comment conceviez-vous votre rôle à partir du moment où vous avez créé le journal et ce jusqu'aux événements du 26 mars 1991 ? Est-ce que c'était un rôle d'information à strictement parler ou y avait-il une contestation, y compris politique ?"

C.C. : "Bon, il y avait les deux. Il y avait les deux. Il y avait d'abord l'information correcte des gens, parce que le gros problème qu'on a ici c'est que, d'une façon ou d'une autre, on a le sentiment que l'information est manipulée et donc nous - peut-être qu'on était des Don Quichote quelque part mais enfin... - on a toujours dit, ici, dans nos débats, que la presse était un contre-pouvoir et pas un quatrième pouvoir. On a toujours dit, nous on est contre-pouvoir c'est-à-dire on est là pour dire la vérité et constester quand c'est nécessaire... et constester contre les mensonges établis en vérités officielles, voilà un peu notre rôle. Mais on s'est dit : <<l'opposition, également, par moments, dit

des choses qui ne sont pas justes>>, donc il faut rétablir, c'est pourquoi on s'est dit : <<nous on est pas un quatrième pouvoir>>, parce que <<quatrième pouvoir>>... on glisse facilement pour devenir premier pouvoir et donc si la presse est complice de ce glissement là, bon, on devient une *Pravda* très rapidement. Donc, nous on essaie de rester dans cette information correcte et citoyenne, quel que soit le pouvoir en place. C'est un peu notre... c'est pour cela d'ailleurs qu'on a été critiqué à un moment par l'opposition même, de l'époque, dont je faisais partie... Mais les gens ont dit : <<mais, enfin, est-ce qu'il n'est pas en train d'être complice de Moussa ?>>. Non ! Je leur ai dit : <<Écoutez, par exemple, les 50% d'augmentation de salaire, c'est une utopie ! Personne ne peut faire cela alors ce n'est pas la peine de pousser les travailleurs avec un truc comme cela>>... Il faut vraiment rester dans ce qui est réalisable parce que cela c'est un boomerang qui va revenir. Supposons qu'on change, que des changements aient lieu et bien les travailleurs vont reposer ce problème des 50%... et le nouveau pouvoir, comment il va réagir ? Donc c'était un peu notre rôle d'information correcte et de contestation, mais sur la base de ce qu'il y a lieu de contester évidemment. Alors c'est pour cela que je dis que par moment on nous considérait comme des Don Quichote, à cause de cet idéal qu'on essayait d'appliquer"

RdlB. : "Ça c'était votre ligne de conduite - l'information correcte - mais néanmoins, vous avez parlé de contestation, est-ce qu'il y a eu engagement, non pas pour un parti politique, mais pour un régime politique qui était celui de la démocratie ? Revendication du multipartisme, etc. ?"

C.C. : "Tout à fait, c'est-à-dire que par exemple, nous, nos analyses à la fois économiques, sociales, etc., comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous faisons surtout des propositions. Et, par exemple, nous avons été le premier journal à beaucoup travailler sur la question de la décentralisation. Bon, si on regarde notre premier numéro, par exemple la question du Nord, on disait c'est parce qu'il n'y a pas une décentralisation véritable de la gestion des ressources qu'il y a un problème; c'est-à-dire

parce que pour nous, la décentralisation, c'est la démocratie à la base... Donc, bon, on essayait... mais ça reposait sur une analyse de ce qui était arrivé, des raisons pour lesquelles il y avait eu dérapage et des solutions. Donc, toutes nos propositions allaient dans le sens de l'instauration d'une démocratie mais on tenait à exposer les faits, à faire une analyse et à proposer ça comme solution"

RdlB. : " Donc, c'est une démarche pédagogique ?"

C.C. : "Voilà ! Très, très pédagogique en fait. C'est un peu cela notre esprit et non pas toujours, comme on critiquait nos collègues, à l'époque... nous aussi on était pas tendre avec eux, on disait : <<mais, vous lancez des tracts, vous ne faites pas du journalisme !>>... Bon, donc, on se chamaillait gentiment mais on allait dans le même sens chacun avec sa méthode, en fait"

RdlB. : "Donc, cela c'est pour la période pré-transitoire. Est-ce que donc à partir du début de la période de transition - que l'on peut symboliquement fixée au 26 mars - il y a modification dans la conception du rôle que vous vous étiez fixé au départ ?"

C.C. : "Bon, il y a eu un moment de... moi, personnellement, j'ai un peu honte (rires) de cela, c'est cette période d'euphorie où nous mêmes on est tombé dans les slogans. Je me souviens d'un article où on disait <<Vive la Révolution !>>, des choses comme cela... et où notre ligne de conduite on l'avait mise un peu... bon, ça convenait aussi parce que ça faisait, moi j'étais déjà en 1968 - au coup d'État - j'étais au Lycée, donc depuis cette période on est très ...(mot incompréhensible)... mais ce n'est pas venu... donc il y a eu une période de deux à trois mois où on était un peu <<olé, olé>> nous aussi et où on était très critique vis-à-vis de l'ancien régime. Enfin, on a vraiment perdu les pédales, disons... pendant ce temps là"

RdlB. : "Ça c'était après Mars ?..."

C.C. : "Oui, c'est avril, mai, juin. Et puis ensuite, on a commencé à se dire : <<Écoutez, bon, c'est bien tout ça mais il faut quand même aller maintenant vers la construction>>. Et nous on disait, c'est pas la restauration de l'État - comme l'on disait déjà sous la Transition, où on commençait à dire <<il faut restaurer l'autorité de l'État>> - nous on disait <<non ! ce n'est pas restaurer l'État tel qu'on l'a connu, c'est créer un nouvel État>>. Donc, on disait toujours, la démocratie... il faut aller plus loin que ce que vous, vous pensiez faire et c'est là où l'on a commencé à critiquer en disant : <<On prépare la Conférence nationale, mais vous êtes en train de préparer une Constitution, personne n'en débat pour l'instant et vous avez un projet qui est tout prêt, que vous allez balancer à la Conférence nationale !>>. On avait même fait un article disant : <<Chut ! On conférence !>>... Bon, c'était avant la Conférence nationale, il y avait des groupes qui se constituaient et qui voulaient déjà contrôler l'appareil d'État, etc. Et après la Conférence nationale, bon les États généraux... du Nord, les États généraux du monde rural... nous, on a considéré ça comme un système qui permet à l'administration de récupérer ce qui avait été des avancées démocratiques pendant la Conférence nationale... Donc, notre bataille reprenait cette fois-ci pour qu'on aille beaucoup plus loin dans les éléments de démocratie et, petit à petit, aussi, on posait le problème des droits de l'Homme par rapport aux gens qui avaient été arrêtés, dont certains n'avaient occupé aucun poste important et même aucun poste officiel. Alors on disait : <<Écoutez, ou on les inculpe, ou on les libère en attendant... on peut même dire qu'ils ne sortent pas du territoire pendant un moment, mais on ne peut pas les garder en prison, sans inculpation, etc.>>. Et parmi ces personnes, on avait la femme de Moussa Traoré...(entretien interrompu par une communication téléphonique)... On a été un des premiers à demander la liberté provisoire pour tous les détenus au bout d'un certain nombre de mois, en disant <<ou bien on fait un procès... ou... ce n'est pas possible qu'on se dise démocrate et qu'on est pas capable d'appliquer les règles...>>. Ça c'était aussi une période où les gens ont commencé à dire : <<... mais est-ce que, vraiment, ils ne sont pas pro-Moussa, et tout ça... ?>>. Mais pour nous c'était une question de

principe, il fallait vraiment appliquer les lois. Bon, c'est pas parce qu'ils étaient des régimes... bon, moi j'ai toujours écrit qu'il est difficile d'être un démocrate parce qu'il faut accorder à l'autre ce qu'il t'a toujours refusé. Mais, que, bon, ça c'était l'engagement que nous avons pris, et donc il fallait y aller. Ça a été dur par moments; je me souviens que j'ai fait un article sur la liberté provisoire, et j'ai pris l'avion, je suis parti... on m'a téléphoné jusqu'à Washington pour me dire : <<Tu exagères !>> et tout ça... Mais bon, tout ça, pour moi, ça faisait partie des règles du jeu, et petit à petit les gens sont arrivés à l'idée que, effectivement, on ne pouvait pas maintenir des hommes et des femmes, qui ont des enfants, des familles... les garder comme ça et personne ne sait quand le procès va s'ouvrir, et tout ça... Donc, ils ont fini par accepter l'idée de liberté provisoire"

RdlB. : "Ce que vous défendiez, c'était l'État de droit ?"

C.C. : "Oui, c'est absolument cela ! Et, bon, donc, heu... mes propres amis politiques, c'est presque tous ces responsables, qui sont tous des copains; bon on a eu des moments de tension énormes, même le chef de l'État - qui est quelqu'un de très proche, que je connais depuis près de vingt ans, avec qui les derniers mois du régime Moussa on était vraiment en complicité en tant que directeurs de publications pour un certain nombre de choses - ... même lui, il y a des moments où, en tant que <<bête politique>>, il ne comprenait pas que quelqu'un comme moi, intellectuel journaliste dise, voilà : <<il faut arrêter parce que ce n'est pas possible>>. C'est vrai que c'est plus facile pour moi, qui ne suis pas dans l'appareil d'État... mais notre rôle c'est aussi de leur dire <<Attention !>>. Ça peut ne pas leur faire plaisir, mais il faut le faire"

RdlB. : "Quelles étaient vos relations ou connivences éventuelles avec les autres mouvements de la société civile, dans le sens large, qui s'opposaient au parti unique - vous avez parlé de votre complicité avec *Les Échos* et Alpha Omar Konaré - est-ce que vous aviez objectivement... est-ce que vous collaboriez objectivement avec l'U.N.T.M., le C.N.I.D., l'A.D.E.M.A.... ?"

C.C. : "Bon, d'abord le C.N.I.D. et l'A.D.E.M.A. Moi, je ne voulais pas du tout qu'il y ait deux organisations, j'étais au coeur de la bataille à l'époque et j'avais tout fait pour qu'il n'y ait pas deux associations. Ça n'a pas marché, donc il y a eu deux associations, dues d'ailleurs à nos contradictions antérieures; j'avais la chance de connaître tous les leaders pratiquement des mouvements - bon, pas les principaux leaders de l'U.N.T.M. mais quand même ceux qui étaient des membres du Bureau; par contre, moi, j'étais l'un des seuls intellectuels qui voulait le changement qui avait des complicités en milieu rural, dans les organisations paysannes, etc. donc là j'avais des complicités importantes, même si les paysans n'ont pas participé directement aux changements de Mars 91, et pour moi ce mouvement était possible parce qu'il y a eu une résistance farouche des paysans aux politiques agricoles de la Deuxième République; donc j'ai fait une série de papiers là-dessus. Et donc... avec l'A.M.D.H. également, les droits de l'Homme - j'étais à la naissance de l'A.M.D.H. et de la Ligue Africaine, après, des Droits de l'Homme... bon, moi j'ai milité un peu dans tout cela, sans jamais accepter de prendre un poste de responsabilité, parce que je me disais : <<ça va m'enlever un peu ma liberté de critique, quelque part>>... Et donc il fallait que certains acceptent de rester un peu dans cette liberté totale de critique pour que on ait quelques chances de ne pas fossiliser rapidement le mouvement pour des raisons d'État. Donc, tous ces gars-là ce sont des copains, des copines, etc. on a fait un long chemin ensemble : certains d'entre eux depuis que moi-même j'étais étudiant, d'autres je les eu comme élèves quand j'étais professeur - ça c'est le groupe de Tiéboulé Dramé¹⁰⁸⁴ et tout ça... Donc, il y avait une grande complicité et en même temps cette nécessité de distanciation... le refus, par exemple j'ai dû me cacher de Tiéboulé pendant longtemps quand il est devenu le Ministre délégué aux Affaires Étrangères parce qu'il voulait coûte que coûte que j'aille occuper un certain poste. Ça ne m'intéressait vraiment pas, non pas que je ne trouve pas gratifiant d'avoir un poste important - non, ce n'est pas ça - mais je me disais, bon, il

¹⁰⁸⁴ Tiéboulé Dramé a occupé le poste de Ministre délégué aux Affaires Étrangères de la République du Mali durant le période de Transition, il a ensuite créé *Le Républicain*, qui est devenu l'un des quotidiens les plus influents au Mali.

faut que certains acceptent pendant encore cinq, six ans de rester avec la liberté de critique... et au bout de cinq, six ans ils peuvent embrasser une carrière qui promet. C'était le moment le plus difficile pour moi en tous cas; donc il fallait que... surtout qu'on était parti sans un vrai programme alternatif au niveau économique. C'était un peu ma crainte et j'avais tout fait pour que ce programme puisse être élaboré avant, mais les autres n'ont pas compris..."

RdLB. : "Vous avez parlé des complicités individuelles, mais en même temps, vous, en tant que journalistes-directeurs de journaux, vous étiez en quelque sorte les seuls à pouvoir véhiculer les revendications de cette société civile, donc vous avez quand même été les porte-voix, en quelque sorte, de ce mouvement. A ce moment là, il y a une collaboration manifeste... ?"

C.C. : "Absolument ! Et on a, par exemple... on se rencontrait : *Les Échos*, *l'Aurore*, un peu moins *La Roue*, pour des raisons de décalage de génération... mais on se rencontrait assez souvent pour se protéger mutuellement. Par exemple quand le journaliste de *Aurore* a été arrêté..."

RdLB. : "... Belco¹⁰⁸⁵...?"

C.C. : "Belco, oui... donc, il y a eu... Alpha Oumar¹⁰⁸⁶ est passé dans mon bureau, on a élaboré une lettre de protestation adressée au chef de l'État. Donc, cette lettre a été élaborée dans les locaux de *Cauris*, on a tous signé, on a envoyé une correspondance comme cela... et presque quotidiennement on se voyait, on s'appelait. On avait mis au point, par exemple, un système pour le cas où on interdisait à toutes les imprimeries de tirer des journaux, donc on avait essayé de mettre sur pied un système ronéo pour que chacun puisse sortir... Donc il y avait vraiment... et on se passait des

¹⁰⁸⁵ Il s'agit de Belco Tamboura, l'actuel directeur de *L'Observateur*.

¹⁰⁸⁶ Alpha Oumar Konaré, fondateur de la coopérative *Jamana* et directeur du journal *Les Échos*, futur premier président de la III^{ème} République du Mali.

informations : <<ha ! tu as appris ça, est-ce que toi tu vas réagir ou bien tous on réagit de telle façon ?>>, etc. Il y avait, à ce niveau là, une grande complicité entre les différents directeurs parce que, quand même, c'était aussi la survie des organes mais aussi l'intégrité physique des journalistes qu'il fallait défendre. Et, bon, quand même, servir de porte-voix à... apporter l'information aux gens... - parce que les médias d'État à l'époque, évidemment, comme un peu maintenant, mais beaucoup moins maintenant... les médias d'État avaient des vérités d'État - il fallait dire ce qui n'allait pas, etc. et *Les Échos* ont fait un travail, sur le plan politique, parfois magnifique. Alors, nous on essayait de compenser sur le plan économique et social parce que on trouvait qu'eux étaient trop sur ce créneau et pas suffisamment sur les autres - on ne peut pas tout faire, bien sûr"

RdLB. : "D'une façon plus générale, selon vous, quels ont été les effets de cette presse malienne indépendante dans les changements politiques intervenus au Mali ? Est-ce que vous, en tant que journalistes au pluriel, vous avez été un acteur d'importance dans cette phase de transition ?"

C.C. : "Oui, bon... c'est variable mais je dirais d'une façon générale : oui ! Dans la phase de transition, disons que ce travail n'a pas toujours été positif, et donc après le changement, déjà, les projets de société étaient un peu différents et la construction de l'alternative politique était conçue différemment, etc. mais je pense que les journaux, surtout pendant la Conférence nationale - les médias d'une façon générale, pas seulement les journaux écrits - ont fait un gros travail d'information avant la Conférence et des radios privées ont - comme *Bamakan* - fait un travail inimaginable, s'occupaient de traduction systématique de tout ce qui se discutait à la Conférence. Et, donc, moi, je trouve que, là, pour la première fois vraiment dans l'histoire de notre pays - et j'espère que ce ne sera pas la dernière - la parole était vraiment répartie entre tous les acteurs sociaux. Et... c'était un moment magnifique parce que chacun pouvait parler autant qu'il voulait, dans la langue qu'il voulait et donc c'était extrêmement euh... et donc les

représentants des différentes communautés qui étaient là - par exemple je me souviens de ce monsieur qui a été envoyé par des paysans du Nianka, et qui parlait bien le français mais il dit : <<bon, moi je vais m'exprimer en Nianka, il y aura un traducteur en français>>... Alors si le traducteur se trompait il rectifiait en français et puis il continuait. Mais pour ce qui était intéressant pour lui c'était de s'adresser au Mali, mais sous la surveillance de ceux qui l'avaient mandaté... Et donc c'était un moment, vraiment, pour nous, très très impressionnant et les médias ont joué un rôle fantastique à ce moment là, de... pour mettre la parole, vraiment, à la disposition du petit peuple, comme on dit. Pour moi, c'était un des moments les plus forts; et puis l'autre moment c'était le procès de Moussa, où les mêmes médias ont essayé autant que possible de rendre tout ce qui a été dit pour que les gens sachent exactement et fassent leur propre jugement, et non pas le commentaire du journaliste, etc. Donc il y a des moments importants comme ceux-là où il faut y arriver, c'est-à-dire le journaliste s'efface pour vraiment permettre... pour donner l'information brute et permettre aux gens de se faire leur opinion propre. Bon, et puis après il y a eu, effectivement, quelques dérapages pendant la période des élections, chacun essayant, bon, de... et c'est là où on a eu le moins d'exposés de faits et de programmes et le plus de commentaires de journalistes; commentaires tendancieux et tout ça, bon... Donc, nous on était pas très à l'aise dans cette période là puisqu'on essayait d'avoir une objectivité entre les candidats et bon... à tel point d'ailleurs qu'on m'a demandé à moi de participer au débat entre les candidats à la présidence. C'était... moi j'étais le représentant de la presse privée, en fait. Il y avait du côté de la presse d'État, Gaossou Drabo et puis l'animateur c'était... j'oublie chaque fois son nom... de l'O.R.T.M.... Demba N'Diaye, voilà ! Donc on a organisé le débat entre les candidats à la présidence, mais bon, après, en tant que presse privée, on a toujours été considéré par les uns et les autres comme un opposant. Alors on paie toujours pour cela, c'est-à-dire l'objectivité de *Cauris*, aujourd'hui... Alpha¹⁰⁸⁷ dit toujours : <<il faut pas que *Cauris* disparaisse, il faut le renforcer>> mais en même temps il y a des moments où il a envie de nous bouffer, bien sûr, parce que c'est son tour

¹⁰⁸⁷ Alpha Oumar Konaré.

d'être critiqué. Bon... mais j'avoue que ça c'est la difficulté que nous avons toujours eue à gérer, même maintenant"

RdLB. : "Est-ce que vous, vous considérez que les médias ont eu sur le gouvernement, sur les hommes politiques, sur le champ politique en général des effets structurant, modifications des comportements ?..."

C.C. : "...Oui ! quand même, ça c'est sûr ! Euh... Dans le sens négatif, ils sont devenus d'abord plus rusés pour cacher ce qui concerne la corruption... elle existe, il faut pas... c'est même le gros problème aujourd'hui de la démocratie au Mali, c'est qu'on ne parvient pas à juguler la corruption qui est en train de s'étendre un peu partout, qui devient même une pratique, un deuxième sport en fait ! Donc les gens connaissent un peu mieux la loi à travers les médias et comment ruser maintenant pour échapper à... et donc ça c'est l'aspect, disons, négatif entre guillemets... Mais il y a un aspect vraiment positif c'est que les hommes politiques, maintenant, savent qu'ils ne peuvent pas se comporter n'importe comment, qu'ils ne peuvent pas faire n'importe quel type d'abus de pouvoir. Donc, ça c'est extrêmement important. Deuxièmement, je pense aussi qu'ils commencent à réaliser que il y a un devoir de rendre compte, et que si ils ne rendent pas compte on les interpelle et donc tout ça a amélioré un peu le comportement de la classe politique... C'est évident ! Ils apprennent eux aussi... et ce qu'il y a de fantastique c'est l'évolution des députés : on avait une Assemblée nationale composée de gens qui étaient vraiment des ignorants et qui ne savaient même pas ce qu'était une loi, en fait... donc il y a eu un gros travail à travers la presse, à travers eux-mêmes, leur initiative; parfois ils venaient voir les journalistes pour leur demander, un peu, comment ils devaient s'y prendre. Et donc, l'Assemblée nationale a eu une évolution fantastique; moi j'étais très sévère avec l'Assemblée, au début. Bon, je disais toujours : <<nos députés, qui ne savent même pas ce que c'est qu'être élu député>>... Je les égratignais à chaque article, j'essayais de les pousser un peu et je dois dire que ça c'est le résultat qui nous a le plus satisfait, nous les journalistes. L'évolution non pas tellement des leaders politiques mais

surtout les représentants du peuple, quoi... au niveau de l'Assemblée nationale. Ça a été vraiment une évolution remarquable"

RdLB. : "A contrario, est-ce que les médias - notamment *Cauris* - ont été influencés par les structures politiques ?"

C.C : "Les médias d'une façon générale, oui ! Disons qu'il y a eu souvent des pressions sur certains journaux... *Le Démocrate*, qui a disparu d'ailleurs... bon, il y a eu *La Roue*, il y a eu par moment des pressions sur *Cauris*, etc. parce qu'on était très critiques..."

RdLB. : "... Des pressions, vous voulez dire des menaces, des... ?"

C.C. "Non !... Pressions économiques, hein !? Il faut dire que c'est sous le régime démocratique... Il y a eu quelques dérapages; il faut le reconnaître, par exemple l'arrestation de Sambi..."

RdLB. : "... Touré ?"

C.C : "Oui ! Moi j'ai sorti un papier - maintenant je me demande si c'était vraiment raisonnable de faire cela - ... c'est le pamphlet le plus dur que j'ai jamais écrit. Bon, il y a eu quelques dérapages mais d'une façon générale la pression est d'ordre économique. On leur coupe les publicités, on les étouffe économiquement"

RdLB. : "Mais ça c'est plus des moyens de pression qui ont été utilisés après le début de la transition..."

C.C : "Oui..."

RdLB. : "... Alors qu'avant c'étaient quand même des pressions..."

C.C. : "... C'étaient des pressions physiques... Oui, oui ! C'étaient des pressions très physiques"

RdLB. : "Donc, vous même vous avez été intimidés par la Sécurité d'État, c'est ça ?"

C.C. : "Oui, disons que c'était pas bien méchant dans mon cas, par exemple si l'on compare à Belco, etc. Bon, je dois dire aussi que mon cas est un mauvais cas; parce que beaucoup de gens ici n'osent pas aller trop loin parce que je suis connu à l'extérieur, je suis un chercheur déjà connu, bon, qui intervient dans beaucoup de colloques internationaux... donc ça les fait beaucoup hésiter... donc c'est un mauvais cas. Mais les jeunes journalistes étaient quand même plus exposés que quelqu'un comme moi; il faut aussi admettre cela"

RdLB. : "Quelles sont les principales entraves à la liberté de la presse, à la liberté d'informer, rencontrées par les journalistes maliens au cours de la phase de transition ?"

C.C. : "Bon, d'abord c'est le difficile accès à l'information. C'est classique, et puis l'autre difficulté c'est la pression économique dont j'ai parlé tantôt, et puis il y a la pression sociale"

RdLB. : "C'est-à-dire ?"

C.C. : "Bon, quelqu'un comme moi, par exemple - moi, j'apprends un certain nombre de choses mais je ne peux pas publier cela; même si quelqu'un est en faute, par exemple, moi je suis obligé de négocier d'abord, disons de l'appeler, de dire : <<bon, on a appris cela : si tu es en faute il vaut mieux que tu rectifies le tir très rapidement, on te donne un délai avant de...>> Parce que tout simplement beaucoup de gens me connaissent, et de voir ça dans *Cauris* ils vont dire : <<mais, enfin, tu aurais pu arranger cette histoire

autrement>>. Je reçois des coup de fil tout de suite si je fais une révélation : je prends un exemple, je prends le scandale du Trésor. C'est *Cauris* le premier qui l'a sorti, et le lendemain, quand le journal est sorti, j'ai appris par mes sources également qu'il y a un autre scandale qui se préparait pour le riz, pour les importateurs de riz, etc. Donc dès que j'ai sorti ce numéro je suis parti sur le terrain, à l'Office du Niger pour voir un peu comment..., et le vendredi suivant j'ai sorti cela. Alors, bon, du coup, c'est pas des hommes politiques qui viennent me voir mais c'est des amis de mon père : <<Non, mais tu es un homme crédible... tout le monde a la trouille maintenant. Il faut que tu baisses un peu, il faut que tu... Certaines choses, il faut aller régler ça à Koulouba - c'est ton ami qui est là-haut¹⁰⁸⁸... il faut aller le voir, lui dire cela ne va pas... au lieu d'écrire>>, etc. etc. Donc il y a une pression sociale là dont beaucoup de journalistes ne parlent pas mais qui est très forte au Mali, parce que le Mali c'est des grandes familles, tout le monde se connaît pratiquement. Tu peux avoir le plus grand scandale de corruption mais il est très difficile que tu jettes cela sur la place publique d'un coup. Bon, je ne dis pas que c'est plus mauvais, enfin, à mon sens c'est peut être pas plus mauvais que de balancer cela... mais c'est une pression qui existe et le journaliste s'autocensure en fait"

RdLB. : "Donc là c'est à la fois des pressions du milieu social, de la famille, de la communauté ?"

C.C. : "Oui, la famille, le cousinage, sans plaisanterie... Eh oui, c'est important ! Par exemple, quand A.T.T. était au pouvoir... c'était un cousin pour moi, il y a des choses que je ne pouvais pas écrire, je l'appelais plutôt; bon, lui il m'écoutait, quand même ! Volontiers. Il me disait : <<Cousin, viens, dis ce que tu as à dire>>. Bon, on sert de conseiller mais presque occulte. Plutôt que de mettre dans la presse... il sait que, quelque part, tu as un moyen de pression... il est obligé de t'écouter, parce que tu peux t'exprimer autrement. Donc, c'est une espèce de marchandage, tu as la pression sociale"

¹⁰⁸⁸ Le Palais du président de la République Malienne se trouve adossé au flan d'une colline de Bamako dénommée Koulouba : l'ami auquel il est fait allusion est le président Alpha Oumar Konaré.

RdLB. : "C'est vraiment quelque chose de très prégnant ?"

C.C. : "C'est très prégnant, ça dépend des journalistes. Par exemple, ça dépend de la crédibilité du journaliste. Et il y a des moments où tout le monde s'attend à ce que ce soit toi qui propose des solutions en période de crise. Moi, j'étais sous pression; Gaossou Drabo et moi on était sous pression ces jours-ci, il fallait que l'on fasse des propositions de sortie de crise, etc. Et tous les jours tu avais des coups de fil : <<mais... ce que tu as proposé, il faut l'écrire>>. Ou alors des gens qui t'appellent pour te dire <<voilà ce que moi je vois comme solution : qu'est-ce que tu en penses ?>>"

RdLB. : "Donc dans une certaine mesure, vous étiez en quelque sorte... vous aviez la possibilité de proposer, de tester des solutions ?"

C.C. : "Oui, absolument ! Et ça c'est le nouveau rôle..."

RdLB. : "Des ballons d'essai..."

C.C. : "Voilà, des ballons d'essai, ou d'aller nous mêmes les négocier... D'aller dire... moi, il m'est arrivé lors de la crise, la crise scolaire... j'ai été voir le chef de l'État, j'ai dit : <<Mais, écoutez, cette crise là, tout de même, est-ce que vous ne pouvez pas appeler les grands leaders de l'opposition et discuter, parce que c'est un problème national>>. Il m'a dit : <<Si je les appelle, ils ne viendront jamais !>> Donc, il n'était pas contre la discussion mais il n'était pas sûr de... Bon, et j'ai été voir les leaders de l'opposition; à l'époque perturbée du Mali de l'U.D.D., le M.P.R. n'existait pas encore, je leur ai dit : <<Écoutez, il faut que vous trouviez une solution. Il faut sortir la crise scolaire du champ politique, parce que c'est l'avenir de nos enfants et tout cela...>>. Donc j'ai rencontré ces deux leaders pour leur dire qu'il faut qu'ils acceptent de discuter avec le chef de l'État et eux m'ont dit : <<Mais il va jamais nous inviter à discuter !>>

C'étaient des préjugés de part et d'autre et grâce à des choses comme cela on a pu les faire se rencontrer, ce qu'ils appellent <<dépolitiser>> l'école. Donc, on a, si on jouit de crédibilité de part et d'autre, parfois le rôle de médiateur ou de facilitateur; ça arrive souvent. Et tout cela, dans le contexte de la démocratie, ça aide parce que, au contraire des médiateurs religieux et autres, nous, on a l'avantage que on analyse les crises politiques, que l'on a des possibilités de proposition de solutions. Parce que, eux, ils ne savent pas quelle solution proposer en fait, parce qu'ils ne sont pas habitués à gérer des conflits politiques. Les conflits religieux, oui... mais les conflits politiques, ils ne savent pas comment gérer cela et leurs propositions c'est donc : <<Calmez-vous, calmez-vous, ne faites pas de conflit ouvert>>, etc. Mais c'est pas des propositions de médiation, ça... ça, c'est des suppliques"

RdLB. : "Dernière question, est-ce que vous pensez que la presse écrite africaine - prenons le cas des médias maliens - joue un rôle similaire à ceux des pays occidentaux, dans un contexte de démocratie occidentale ? Et est-ce qu'il y a une spécificité du rôle de la presse en Afrique, dans un contexte de démocratisation ?"

C.C. : "Bon, en fait, à peu près le même rôle sauf que nous, nous devons insister davantage sur l'aspect pédagogique. On a un travail énorme à faire à ce niveau là parce que, pratiquement, on a tout à apprendre au large public. Je disais toujours qu'il y avait une double amputation au niveau des peuples africains : c'est que les citadins ont oublié un peu comment fonctionnent les structures endogènes en milieu rural et les ruraux, on leur a toujours fait croire que les principes qui leur servaient à faire une répartition, un peu, des rôles et à instaurer un peu plus de justice à leur niveau, que ces principes là ne pouvaient pas s'appliquer à un niveau supravillageois. Donc, notre rôle à nous c'est de faire la jonction entre les deux mondes et de prospecter un peu et de faire des propositions pour que ces changements se fassent sans violence, disons sans violence incontrôlable parce que là on s'en sortirait plus. Donc, il y a toujours des grincements de dents, des conflits mais on peut toujours avancer sans qu'il y ait des centaines de morts

et ça c'est ce que moi je vois comme rôle de la presse. Évidemment, on a une autre presse - comme celle des *Mille Collines*¹⁰⁸⁹, là, etc. Je pense qu'il faut mettre plutôt l'accent sur les antagonismes, etc. Mais la différence dans le contexte de démocratie, la différence de rôle entre nous et les médias occidentaux, c'est quand même cet aspect pédagogique-là qui nous oblige à un traitement très très poussé de l'information. Il faut non seulement... je disais qu'un bon journaliste, en Afrique, devrait être aussi un bon sociologue, un bon pédagogue, etc. parce que c'est très très difficile d'informer correctement les gens dans un langage accessible. Et c'est un des gros problèmes que nous, nous avons; par exemple, maintenant on vient de m'appeler parce que on est en train de monter *Cauris* en langues nationales... Donc comment apporter une information de qualité dans une langue et dans un langage accessibles au plus grand nombre ? Alors c'est l'enjeu et avec, derrière, des contraintes économiques importantes parce que ce sont aussi des lecteurs très peu solvables. Voilà en gros..."

RdLB. : "Si spécificité il y a, c'est à ce niveau là ?"

C.C. : "Voilà !"

RdLB. : "L'I.M.R.A.D. c'est un institut de recherche ? Vous êtes financés par des agences de coopération essentiellement ?"

C.C. : "Oui, sur contrat"

RdLB. : "C'est ce qui vous a permis de lancer *Cauris* ?"

C.C. : "En fait *Cauris* est une publication de l'I.M.R.A.D."

¹⁰⁸⁹ Il s'agit d'une allusion à la Radio Télévision Libre des Mille Collines (*R.T.L.M.*), qui a eu une part de responsabilité importante dans la préparation, le déclenchement et la réalisation du génocide rwandais entre avril et juillet 1994.

RdLB. : "Du coup vous avez été moins sujet à une dépendance économique que d'autres journaux au Mali ?"

C.C. : "Oui, c'est un peu cela et nous on avait quand même fait un choix : si sur le plan économique on ne pouvait plus tenir le coup, on préférait arrêter. Donc on prévient nos lecteurs que compte tenu des difficultés économiques le journal ne pouvait plus paraître pendant quelques temps et puis au bout d'un moment on revenait et on disait, bon, on a surmonté nos difficultés, maintenant on reprend..."

RdLB. : "Ça vous est arrivé souvent ?"

C.C. : "Oui, au moins trois fois ! On préférait ça plutôt que de se faire financer"

RdLB. : "Par ? Des forces occultes ?"

C.C. : "Oui, non... Elles sont connues. Moi, il y a des hommes politiques qui viennent me voir, qui me disent : <<Bon, écoutez, nous, ça nous intéresse de financer *Cauris*>>. Moi je dis : <<Pourquoi ça vous intéresse de financer *Cauris* ?>> Ils me disent : <<C'est parce que vous êtes objectifs>>, etc. <<Bon, si on est objectif, en quoi financer l'objectivité vous intéresse ?>>. Il y en a eu un qui a eu une réponse intelligente une fois, il m'a dit : <<Aujourd'hui l'objectivité joue pour moi !>> On lui a dit : <<Patiencez, on va continuer comme cela, le jour où on aura vraiment besoin de sous on viendra vous voir... N'oubliez surtout pas ce que vous avez dit, que vous financez l'objectivité>> Mais entre temps, évidemment, il avait d'autres objectifs, il a acheté un autre journal; il a financé la création d'un journal qui n'est malheureusement pas considéré comme aussi objectif que nous..."

RdLB. : "Justement... à propos... dans les années 1990 et 1991 le marché de la presse était relativement restreint par rapport à ce qu'il deviendra en 1992 au Mali. Est-ce que

c'est pas justement le... - la presse écrite a connu un grand succès à ce moment là, avec des tirages très importants, donc un essor notamment des cinq journaux précurseurs - mais à partir du moment où il y a eu arrivée sur le marché d'une multitude de journaux - donc rétrécissement finalement du marché - est-ce que ce n'est pas à ce moment là qu'il y a eu le plus de financements de journaux par les hommes politiques ? Ou alors est-ce que c'était aussi le cas avant la transition à proprement parler ?"

C.C. : "Non, non, non... ça c'est un phénomène qui a commencé avec la transition, c'est-à-dire le financement par des hommes politiques. Bon, il y a eu une première vague, c'étaient des gens qui étaient compromis dans l'ancien régime et qui avaient peur et qui ont financé ces journaux pour essayer de les blanchir. Moi-même, personnellement, j'ai été appelé par un militaire, qui était un député, qui m'a donné cinq millions en disant : <<Écoute...>>. Je lui ai dit : <<Tu reprends tes cinq millions, et si tu as une seule preuve que tu n'es pas fautif de celà... tu n'as pas besoin de nous donner cinq millions...>> La personne continue à venir me voir, bon... et effectivement elle était innocente du crime dont on l'accusait. Et, bon, elle est devenue une espèce de copain... donc il vient me rendre visite, etc. Je lui ai dit : <<Tu gardes tes cinq millions et tu nous donnes la preuve que tu n'es pas impliqué dans cette affaire là>>. Pas besoin de..."

RdLB. : "... Mais... le financement par les hommes politiques, ça date de... ?"

C.C. : "... De la campagne électorale, ça a commencé à ce moment là, de la période des élections de 1992"

RdLB. : "Donc avec le but, la fin explicite de se voir sponsoriser par les médias, dans le cadre d'une campagne électorale à proprement parler ?"

C.C. : "Voilà ! Et ensuite, bon, il y a eu un réflexe, un mauvais réflexe des hommes au pouvoir - à travers par exemple la coopérative *Jamana* - c'est de vouloir créer plusieurs titres, c'est de vouloir créer plusieurs radios dans le pays. Donc, l'opposition a pensé, à un moment, que c'était une façon de capturer l'information. Et donc l'opposition a eu le mauvais réflexe, également, de vouloir multiplier les radios, etc. pour ne pas laisser l'espace médiatique au seul pouvoir... Et donc, nous, on s'est retrouvé un peu isolé dans cette bataille là, avec encore moins de moyens que les deux. Mais cette période a été difficile, également, pour les journaux qui essayaient d'être indépendants des deux camps. Par la suite, aussi, cette période est passée. Sauf que nous, d'une façon générale, on est en période ascendante depuis qu'on a commencé. *Cauris* a augmenté et aujourd'hui on a des opérateurs économiques qui nous demandent d'entrer comme actionnaires pour qu'on devienne quotidien, etc. Je dois négocier avec eux le 16 mais moi je leur dirai toujours : <<On entre pas dans la ligne éditoriale>> Si c'est pas le cas, on entre pas... Je me suis crevé à garder cette ligne là, ce n'est pas aujourd'hui que je vais l'abandonner"

Interview de Souleymane Drabo, rédacteur en chef de l'Essor¹⁰⁹⁰ :

RdlB. : "Quelles sont les conditions politiques ayant présidé à l'apparition et à la création des journaux privés au Mali ?"

S.D. : "A l'époque la loi qui régissait la création des journaux était très libérale, dans les lois actuelles on n'a pas changé grand chose dans le chapitre <<création des journaux>>. Mais personne n'avait eu l'audace d'emprunter ces créneaux là, je pense, avant qu'Alpha Oumar Konaré et la coopérative Jamana ne décident de créer *Jamana*... et une fois que le trimestriel *Jamana* a été créé, bon... la porte était ouverte. Est-ce qu'il fallait s'engouffrer à cent à l'heure par cette porte ouverte ?... Je crois que les gens ont tâtonné pendant quelques années pour savoir jusqu'où ils pouvaient aller très loin et c'est durant les années 1989/1990 qu'on senti qu'au sein du parti même et dans le pays en général il y avait un mouvement qui proposait, assez timidement d'ailleurs à l'époque, qu'on instaure le multipartisme, que plusieurs courants puissent s'exprimer. On l'a senti aussi bien au sein du parti qu'à l'extérieur du parti et le parti unique à l'époque avait essayé de canaliser ce mouvement qu'il sentait en ouvrant un débat, mais il a limité le débat parce que ce débat ça consistait en : <<comment on peut appliquer la démocratie au sein du parti>>. Donc, il a essayé de ramener à lui ce débat qui était beaucoup plus large et c'est dans cette atmosphère là que *Jamana* a sauté le pas et a créé *Les Échos*. Et quand les *Échos* ont été créés, ils ont reçu un vif succès immédiatement... et les gens de *Aurore*, il y avait des jeunes diplômés ici, qui ont été tentés, c'étaient des gens qui avaient fait des études de journalisme, il y en avait un qui venait d'Union Soviétique, un qui était en Belgique, et qui n'avaient pas eu de travail dans les structures publiques. Ils avaient fait des stages dans les différentes rédactions ici, mais ils n'avaient pas eu de job... donc ils ont été tentés de créer un journal. Et quand ils ont créé le journal, ils ont créé le journal... si vous allez à *Aurore*, vous verrez le numéro 0, il n'a rien avoir avec la politique. Donc ils étaient très timorés, si vous voulez, au démarrage... mais ils se sont

¹⁰⁹⁰ Interview réalisé à Bamako au siège du journal, le 6 mai 1997.

aperçus que, juste après le numéro 0, devant la déception qui a accompagné ce numéro 0, ils ont compris que, bon, tant qu'ils ne boxeraient pas dans la même catégorie que *Les Échos*, ça ne marcherait pas... Donc ils ont changé de palier au numéro suivant et ils sont entrés de plein pied dans la politique, donc c'est aussi bien, si vous voulez, l'atmosphère de pluralisme qui commençait à se développer que le goût qu'avait le public pour, bon, des idées différentes après toutes ces dizaines d'années d'informations monocolores qui a aidé à la naissance des journaux... mais je pense que vous devez, pour *La Roue*, vous savez, c'est quelque chose qui existait déjà... et le "Doyen", comme on l'appelle ici, a ranimé son titre à la faveur de ça. Bon, pour *Cauris*, c'était vraiment un autre calcul. Bon, on discutera plus tard, je pense, de nos relations avec ces journaux naissants là. Bon *Cauris*, Cheybane, il avait son bureau d'étude et, lui, ce qui l'intéressait, c'était vraiment le créneau économique mais comme tous les journaux de l'époque, c'était impossible de faire l'impasse sur le côté politique, c'était impossible du point de vue journalistique, c'était impossible du point de vue commercial aussi, donc par la force des choses *Cauris* aussi est rentré dans ce mouvement là... (entretien interrompu par une communication téléphonique)... C'était, je pense, un passage obligé pour les gens à l'époque"

RdlB. : "Concernant plus particulièrement, donc, *L'Essor*, comment conceviez-vous votre rôle jusqu'aux événements de mars 1991 ? Est-ce que vous aviez déjà évolué par rapport à l'information monocolore dont vous parliez à l'instant ?"

S.D. : "Oui, c'est-à-dire... nous on s'était rendu compte ici que sur le plan de l'information politique on était quand même un peu... on était bloqué, on était vraiment bloqué, on était très limité dans notre marge de manoeuvre était très étroite..."

RdlB. : "... Mais vous aviez toutes les informations ?"

S.D. : "Oui, on avait vraiment beaucoup d'informations... bon, parce que la structure sociale, ici, est telle que, bon, tout le monde se connaît, tout le monde se connaît plus ou moins, donc, bon, nous avons... moi, par exemple, j'ai collaboré à la naissance de *Cauris*. Bon, on a donné des coups de mains aux *Échos*, on a donné des coups de mains à *Aurore* à l'occasion, donc on avait tous un pied par là, un pied par là. Mais, spécifiquement, pour *L'Essor*, c'est que, sur le plan politique, comme on était bloqué, on a décidé de développer la partie magazine du journal... donc, déjà, on avait un gros projet en train qui avait laissé de côté la partie politique et, bon, c'est cette nouvelle action qu'on avait mise en place pour gonfler la partie magazine, la partie société... qui a, qui nous a servi au moment... en mars 1991, quand le régime a changé, qu'il n'y avait plus aucun pouvoir ici. Donc, à ce moment là, on a fait ce qu'on a voulu à ce moment là..."

RdlB. : "Et, donc, à partir de fin mars 1991, votre rôle a complètement évolué ?"

S.D. : "Oui..."

RdlB. : "Vous êtes passé à un rôle d'information véritable, de contestation aussi, ou est-ce que vous aviez un rôle plus pédagogique d'explication de ce que c'était que la transition ?"

S.D. : "C'est-à-dire qu'à l'époque on a fait de l'information, on fait de l'information... parce que l'information, c'était même pas la peine de la chercher, elle courait les rues, si vous voulez, il y avait tellement de champs vierges qu'on pouvait défricher, bon aussi bien sur les arrestations qui avaient eu lieu, aussi bien sur les scandales fonciers, les scandales immobiliers... Il y avait dix mille affaires, dix mille affaires qu'on pouvait suivre avec, qu'on pouvait suivre facilement. Donc, nous, on a essayé de faire de l'information mais, si vous voulez, d'une manière différente de celle des autres parce que on a un avantage ici, on avait un avantage qu'on a conservé en partie, c'est que on

avait beaucoup de journalistes expérimentés. Donc, on essayé de donner plus d'informations, avec plus de rigueur aux lecteurs... bon, ça s'est ressenti tout de suite sur les ventes puisque à l'époque, avant le changement de régime, on tirait à 1500-2000 exemplaires, bon, on est monté à 15000-20000 exemplaires en l'espace d'un mois... Donc, je pense que l'information qu'on donnait aux gens, c'est vrai que les gens étaient branchés sur tout ça mais je pense que ce qu'on leur offrait aussi répondait à leur attente. On a fait essentiellement de l'information"

RdlB. : "Est-ce que vous aviez des relations, des connivences particulières avec les autres mouvements de la société civile, je pense à l'AMDH, le CNID... Parce que vous aviez, je pense, accès aux sources d'information de manière privilégiée, est-ce que, étant donné que vous ne pouviez pas publier ce que vous vouliez, il y avait des transmissions d'information vers le privé pour que, eux, publient certaines choses que vous n'étiez pas autorisé à publier ?"

S.D. : "Non... ce qu'on a fait pendant la transition c'est ce qu'on continue de faire actuellement. On ne fait pas de l'information pour le gouvernement, on fait de la communication pour le gouvernement..."

RdlB. : "... Mais avant mars 1991 ?"

S.D. : "...Avant mars 1991, on faisait de l'information pour le gouvernement parce que, bon, le parti avait des mots d'ordre, bon , <<il faut aider les communautés à la base>>... donc on donnait un coup de main dans tous ces domaines là, mais après mars 1991, on a juste fait, on a fait de l'information et on servait de conseil en communication, si vous voulez, pour les autorités. Ce qu'on fait actuellement d'ailleurs"

RdlB. : "Mais dans vos relations avec le reste des organisations, des mouvements de la société civile, avant mars 1991, vous n'aviez pas de..."

S.D. : "...Non, on avait des relations, si vous voulez, personnelles. Mais du point de vue de l'information pure, de la manière de traiter, de couvrir leurs activités, non il n'y a pas grand chose"

RdlB. : "D'une manière un petit peu plus générale, selon vous, est-ce que la presse malienne a eu un rôle fondamental dans les changements politiques intervenus au Mali ? Est-ce qu'elle a été un acteur d'importance dans la transition ?"

S.D. : "Oui, je pense un acteur majeur, je pense que même tous les acteurs de la vie politique que vous pouvez rencontrer ici admettront que, bon, dans un contexte où l'opposition à Moussa Traoré à l'époque n'était pas bien structurée, ce sont les journaux privés, en fait, qui ont servi, si vous voulez, de lien entre toutes les composantes de ce mouvement. Et, c'est les journaux privés qui ont aidé le public à connaître ces gens, à savoir, à connaître les idées qu'ils défendaient et c'est eux, si vous voulez, qui ont vraiment, vraiment servi de ciment à tout ces mouvements là. Ils n'ont pas impulsé, si vous voulez, la violence et les journées révolutionnaires de mars, ici, mais les journaux ont contribué à cimenter toute cette opposition et à regrouper le public derrière cette opposition avant les journées de mars"

RdlB. : "En même temps, ils ont permis à ces mouvements de se faire connaître et de rendre publiques certaines de leurs déclarations ?"

S.D. : "Voilà, c'est ça"

RdlB. : "Une collaboration objective entre la presse et ces mouvements de l'opposition ?"

S.D. : "Bon, c'était simple, la radio et la télévision appartenait à l'État et en face il y avait la presse privée qui appartenait, qui était plutôt pour l'opposition. Je ne dis pas que - bon *Les Échos* c'était clair - les autres journaux je ne dis pas que, politiquement, ils se sentaient plus proches mais, ne serait-ce que commercialement, ils avaient intérêt à donner cette information. Parce que c'est une information alternative qui faisait vendre, de toute façon c'était l'intérêt des journaux aussi que, bon, le champ politique s'ouvre parce que dans un contexte de parti unique les journaux n'avaient pas grande chance de survie de toute façon"

RdlB. : "Pour entrer un peu plus dans le détail de ce que vous venez de dire, quelle influence les médias - les journaux de la presse privée mais aussi après mars 1991, l'Essor - ont eu sur le champ politique au sens large (sur les hommes politiques, sur les partis) ?"

S.D. : "C'est assez diffus... je dirais que l'influence qu'on a eu c'est de faire barrage, si vous voulez, à des tentations que des hommes politiques ou bien des militaires auraient pu avoir, des velléités qu'ils auraient pu avoir, de confisquer le pouvoir ou de dilapider les deniers publics à l'époque. C'était une époque particulière aussi, c'est-à-dire que les gens - c'était comme les années des indépendances, si vous voulez - c'était comme une nouvelle indépendance pour les gens... les gens, dans la tête des maliens ici tout redevenait possible. Parce que le principal problème du parti unique ici c'était pas... je ne pense pas que ce soit tant l'absence de liberté ou les problèmes économiques que l'absence d'horizon, si vous voulez... C'est-à-dire qu'on a beau lever les yeux et regarder devant soi, on ne voit rien de différent de ce qui se passait le jour même. Donc, c'était ça le principal problème, les gens étaient plutôt opprimés par ça, ils avaient besoin d'un changement et il n'y avait rien, l'horizon était bouché. Donc, après mars 1991, les gens pensaient que tout, tout était possible... il y avait des sentiments très forts, il y avait des grandes idées et je pense que la presse, dans ce cadre là, a participé à l'euphorie mais, en même temps, la vision de la presse a permis d'éviter nombre de dérapages à l'époque

parce que, c'est vrai que l'opinion était pour eux mais je pense que tous les hommes politiques qui étaient là avaient quand même leur idée de leur avenir, ils avaient leur idée de ce qu'il attendaient et il n'était pas exclu que certains soient tentés, peut-être, de dilapider les deniers publics, que d'autres soient tentés de manipuler le pouvoir pour le garder, de prolonger la transition... Il y avait plein de choses qui étaient possibles, car le pouvoir, il était quand même assez fragile quoique les gens pensent, il restait fragile... donc, moi, je pense que la presse a surtout été utile dans ce sens là, sa vigilance a servi si vous voulez de garde-fou aux hommes politiques pendant cette période là et ça a permis de canaliser un peu les gens vers la fin de la transition"

RdlB. : "A contrario, est-ce que les médias ont été influencés, notamment *L'Essor*, par les structures politiques durant la période de transition ?"

S.D. : "Je ne pense pas trop, parce que pendant la période de transition tout le monde était au pouvoir, tout le monde était au pouvoir... les scolaires étaient dans le C.T.S.P., dans l'organe supérieur, l'A.M.D.H. faisait partie de cela, les scolaires faisaient partie de cela, les partis politiques faisaient partie de cela, les militaires faisaient partie de cela. Donc, le contexte... il était quand même très ouvert, il était d'autant plus ouvert que le gouvernement de la transition n'était pas partie prenante dans les élections. Ils organisaient les élections mais ils n'étaient pas concernés par le résultat des élections parce qu'ils n'avaient pas le droit d'être candidats, donc cela a créé une atmosphère assez particulière puisque... disons qu'ils n'étaient pas objectifs ou impartiaux mais ils étaient plus détachés, si vous voulez, de ce qui pouvait advenir, qui pouvait venir après eux. Donc, à l'époque, même la radio et la télé, qui sont habituellement sous le feu du pouvoir, ils ont subi des pressions vraiment moindres, vraiment moindres..."

RdlB. : "Les choses ont-elles commencé à changer peu avant le début de la campagne électorale, puisque d'après certaines informations, à partir de ce moment là, les hommes politiques ont tenté d'infiltrer certains médias - je pense aux médias de la

presse écrite notamment. Il semble qu'il y ait eu une évolution néfaste, à ce moment là, qui a été concomitante, finalement, avec l'explosion d'une multitude de journaux privés, rétrécissement du marché, et donc difficultés économiques ?"

S.D. : "Oui, on a ressenti ça à l'époque mais dans la presse privée, l'influence des partis, on l'a moins sentie que dans les radios... parce que l'explosion des radios est née de cette lutte politique là, parce que le gouvernement de la transition était en train de traîner les pieds, je veux dire il n'avait pas mis la réglementation des radios au premier rang des priorités et *Jamana*, qui était là, s'est impatientée. Donc, <<tac>>, elle a lancé sa radio, elle a lancé sa radio avant que la réglementation soit prise, avant la promulgation de la loi et quand elle a lancé sa radio, aussitôt, les gens du C.N.I.D., qui étaient le concurrent direct de l'A.D.E.M.A. à l'époque, se sont dits : <<mais... on est idiots, les gens s'en vont !" Ils ont lancé *Kayra*. Donc, l'influence des partis politiques s'est plus ressentie au départ dans les radios que dans la presse écrite. Parce que dans la presse écrite, en 1992, les gens avaient, conservaient une certaine pureté, encore... je pense"

RdlB. : "Oui, il y a eu contrôle des radios mais avant il y a eu tentative de création de journaux de partis politiques..."

S.D. : "Oui..."

RdlB. : "Mais il semble que cela ait capoté assez vite ?"

S.D. : "Bon, mais, ils n'avaient pas de lecteurs, ils n'avaient pas de lecteurs parce que, d'abord le marché, vous l'avez dit, il est étroit et deuxièmement sur toutes les informations politiques, bon, les gens ne sont pas trop intéressés par une information colorée. Ils sont plus intéressés par un journal qui se proclame indépendant et qui un jour tape sur l'un et le second tape sur l'autre que sur un journal qui se déclare, qui

s'annonce d'un parti, déjà. Ils avaient déjà vu ça, les journaux de parti, ils connaissaient..."

RdlB. : "Au vu de votre expérience et de celle de vos confrères de la presse écrite, quelles sont les principales entraves à la liberté de la presse, à la liberté d'informer que vous, vous rencontrez en tant que journalistes maliens, ou que vous avez rencontré pendant la période de transition ?"

S.D. : "Pendant la période de transition c'était simple, c'était que les gens ils ont toujours les réflexes, ils avaient toujours les réflexes des partis uniques... Je veux dire que l'information ne circulait pas, bon, les sources étaient plutôt réticentes à s'exprimer sur tel ou tel domaine, mais encore que, à l'époque, bon, vu que, en fait, tout le monde était au pouvoir, on arrivait, les gens arrivaient à se débrouiller quand même puisque si l'un ne parlait pas on pouvait toujours faire parler l'autre... et que les membres du gouvernement n'étaient pas concernés par l'affrontement des partis politiques, donc ils n'avaient pas trop de peine à parler eux aussi parce qu'ils se disaient que, bon, quoiqu'il arrive après, ils n'étaient pas là... Mais, en fait, à l'époque il n'y a pas eu, à part ces réflexes de rétention de l'information, que l'on retrouve jusqu'à aujourd'hui d'ailleurs, mais qui sont vraiment dans la tête des gens, on avait pas de problème majeur"

RdlB. : "Vous ne pensez pas que la précarité de la situation économique des journaux a pu constituer, quelque part, une entrave ?"

S.D. : "La précarité, à l'époque... à l'époque les journaux n'étaient pas aussi précaires que cela, la dévaluation n'était pas arrivée, il n'y avait pas toutes ces hausses sur les prix du papier et tout, et les journaux se vendaient, n'importe quoi que vous imprimiez, les gens achetaient. Moi, j'ai des photos où il y a, j'ai des photos que j'ai dans mes affaires ici... le vendeur de *L'Essor*, pour éviter les acheteurs, était monté sur le toit d'une voiture, il était assiégé par les gens. Donc, tous les journaux étaient dans le même cas,

les Échos tiraient 30000 exemplaires - bon, ils se proclament toujours à 30000 - c'était vraiment l'âge d'or. N'importe quoi que l'on sortait, les gens achetaient"

RdlB. : "Quand cela a-t-il changé, y-a-t-il une date charnière ?"

S.D. : "La chute a été progressive à partir de fin 1992. Bon, parce que le succès des journaux est retombé en même temps que la vague politique et la dévaluation du franc CFA est venue achever, est venue mettre tout le monde dans le cercueil à ce moment-là"

RdlB. : "Est-ce que cela est aussi dû à l'éclosion des radios privées ou est-ce quelque chose de différent ?"

S.D. : "Non, je pense que c'est quelque chose de différent. Je pense que c'est quelque chose de différent et les radios privées, si vous les visitez, vous verrez que ces radios ne sont pas mieux loties que les journaux... enfin la plupart de ces radios ne sont pas mieux loties que les journaux. Mais c'est différent"

RdlB. : "On parle de l'autocensure des journalistes avant et pendant cette période... est-ce que l'on peut l'expliquer non seulement par des affinités, disons, politiques mais par des liens, des pressions sociales dues à des liens familiaux ou peut-être ethniques ? Est-ce que ce genre de pesanteurs sociales existent ?"

S.D. : "Oui, cela existe. Parce que la société ici est faite de telle façon que il y a une imbrication, la société est complètement imbriquée. Il y a un ami qui me disait : <<c'est comme une forêt, vous tirez une branche à un bout de la forêt et puis les arbres remuent jusque de l'autre côté>>. C'est un peu ça, effectivement, c'est ça qui peut bloquer les gens, c'est ça qui peut bloquer les gens mais en fait ce n'est pas un mal en soi parce que la société elle-même est fondée sur une espèce de solidarité et puis les gens ont un mot ici, c'est, qu'on peut traduire par <<tolérance>> mais c'est plus nuancé que ça, mais je

pense que c'est le mot le plus juste. Donc, chaque fois qu'on travaille on est confronté à ces réalités sociales avec lesquelles on compose, moi je pense que, personnellement, je n'ai jamais eu de problème à composer avec ces particularités sociales. Parce que, bon, c'est le contexte dans lequel on travaille"

RdlB. : "Les médias maliens ont-ils un rôle similaire à jouer à celui des pays occidentaux ? Y-a-t-il, selon vous, une spécificité africaine concernant le couple <<liberté de la presse/démocratie>> ?"

S.D. : "Ça... c'est la grosse question. Personnellement, moi, je n'aime pas trop... c'est dû peut être à l'héritage de ces années parti unique... bon, les gens qui disent <<oui, c'est des journalistes de développement... ils ont une mission d'information, de sensibilisation>>... On fait de l'information ! Ce qu'il y a de spécifique dans nos sociétés, ici, et ce qui est spécifique pour nous à *L'Essor* aussi, c'est qu'il y a des missions de service public qui n'intéressent pas la presse privée. Je vous donne un exemple : il y a des problèmes de méningite à Bamako. La presse privée fait un papier sur l'explosion de la maladie, nous on ne peut le faire, nous on est obligé d'aider les gens à faire la campagne pour persuader les gens d'aller se faire vacciner. La presse privée fait un article sur la méningite pour, sur l'aspect sensationnel de la méningite... nous, c'est pour persuader les gens, au fond, d'aller se faire vacciner et on est obligé de revenir souvent dessus. Ça, c'est du côté de la mission de service public. Du côté de la responsabilité même, ici, à *L'Essor*... *L'Essor* c'est un organe, sans forfanterie, qui a une place particulière dans le paysage. Si vous discutez avec les lecteurs vous verrez qu'il y a beaucoup de gens vous disent : <<oui, les journaux privés publient quelque chose, on attend de voir ce qui va être publié dans *L'Essor* pour savoir ce qui se passe réellement>> Donc, nous, ça nous donne une responsabilité supplémentaire et on est d'accord, on était même demandeur de cette responsabilité parce que c'est sur cela que le journal est fondé. Nous, ici, on ne court pas exagérément après le scoop mais chaque qu'il y a une affaire des plus sérieuses qui se pose, on essaie de creuser au maximum,

vraiment, pour offrir aux gens le plus large éventail possible d'informations. Moi, je vous donne un exemple : il y a deux, trois ans, il y a eu une tentative de coup d'État, une tentative de coup d'État qui avait à sa tête l'ancien aide de camp de Moussa Traoré. En fait, c'est un complot qui a été éventé mais qui n'a jamais eu de début d'exécution. Le lundi matin on a eu des informations, on nous a dit <<on a arrêté le gars, on l'a amené dans le Nord...>> On a essayé de creuser un peu, on n'a pas eu beaucoup d'informations. Nos collègues de *L'Observateur*, c'est un hebdomadaire, nous ont téléphoné pour savoir si on avait des informations sur ça. On leur a dit oui, on avait quelques informations et on leur a dit de venir. Lorsqu'ils sont venus, on s'est réuni avec eux, ils nous ont dit ce qu'ils savaient, on leur a dit ce que l'on savait. En fait, on ne savait pas grand chose, eux non plus ne savaient pas grand chose. Eux ont décidé que le lendemain ils allaient faire une édition spéciale. Donc, nous on leur a donné tout ce que l'on savait. Nous on a estimé que, bon, c'était trop léger pour nous, c'était pas possible qu'on sorte quelque chose le lendemain sur des sources aussi peu efficaces. Donc, pendant qu'ils préparaient leur édition spéciale, nous on a recoupé les informations. Ils sont sortis le mardi et nous, dans la journée du mardi, on a pu apporter un maximum d'informations, on a eu différentes sources, on a vraiment eu quelque chose de costaud, on savait qui était à la base, qui secondait et tout; donc, on a fait un papier. Pendant qu'on faisait un grand papier le ministre de la Communication, qui est là, le bureau du ministre est là... le ministre de la communication a fait une conférence de presse pour dire <<non, il ne s'est rien passé !>>... Alors, nous, on l'a averti, on lui a dit <<bon, écoute... vous dites qu'il ne s'est rien passé... en fait il s'est passé quelque chose>> On lui a donné les informations, mais il avait fait sa conférence de presse déjà... Donc, on a publié notre article, on a publié le papier qu'on a fait sur sa conférence de presse. Bon, les gens on jugé... C'est un peu typique si vous voulez, c'est un exemple extrême... mais c'est un exemple de la démarche qu'on adopte pour la plupart des événements qui arrivent. On essaie de battre les gens, effectivement, en vitesse mais quand on y arrive pas on préfère les battre sur le poids de ce qu'on donne. Ça c'est vraiment la politique du journal"

RdlB. : "Est-ce que, au regard de ce qui s'est passé depuis les changements politiques, symboliques, de mars 1991, vous ne considérez pas que l'un des acquis les plus fondamentaux dans tout ce qui s'est passé, c'est justement la liberté de la presse ?"

S.D. : "Oui, moi je crois que c'est même l'une des aunes principales par laquelle on mesure la démocratie au Mali, ici c'est la liberté de presse, c'est la première chose qui frappe les gens en arrivant ici, qui frappe les observateurs extérieurs et c'est une chose, je pense, qui est enracinée définitivement. Je ne vois pas de pouvoir qui soit assez fort pour remettre radicalement ceci en cause. Mais ceci dit, actuellement, la liberté ici, elle est étendue mais elle continue toujours à balbutier, si vous voulez... Parce que, un exemple, les affaires qui arrivent en justice, les procès pour diffamation, la justice n'est vraiment pas armée pour juger les affaires de diffamation, les affaires spécifiques à la presse. La preuve, c'est que les affaires qui sont jugées à Bamako sont jugées avec beaucoup moins de sévérité que lorsque c'est jugé à soixante kilomètres d'ici... *Les Échos* et *L'Inspecteur* ont été condamnés à de la prison ferme à cinquante kilomètres d'ici alors qu'à Bamako c'est inimaginable, c'est inimaginable qu'un juge condamne *Les Échos* à la prison ferme, à moins que, bon, ce soit une affaire exceptionnelle. Ça c'est un exemple pour dire que la liberté elle existe, mais elle demande vraiment que ses bases soient solidifiées, soient fortifiées"

RdlB. : "Les médias évoluent dans un cadre global, à en croire certains de vos collègues la justice malienne est loin aujourd'hui d'être indépendante lorsqu'il y a révélation d'actes de corruption, etc. il n'y a pas, semble-t-il, en tout cas pour la majorité des cas de conséquences... Est-ce que ce n'est pas quelque part, une liberté de la presse, qui existe, certes, mais qui est quand même limitée, dont les effets sont assez limités du fait que d'autres secteurs clefs ne suivent pas ? Est-ce que finalement cette liberté de la presse, j'élargis mon propos à l'Afrique, elle n'est pas instrumentalisée par les politiques pour servir de paravent démocratique ?"

S.D. : "Je ne sais pas si elle est instrumentalisée, mais elle est utile. Elle est utile, parce qu'elle sert de porte drapeau... si vous voulez... à l'exemple démocratique, on vous dit au Mali il n'y a pas de problèmes, il y a tant de radios, c'est vrai, il y a tant de journaux, c'est vrai... Comment vivent ces journaux, comment vivent ces radios ? Mais, au-delà de tout ça, la présence de toutes ces radios, de tous ces journaux ça a facilité la formation d'une opinion publique. Et les journaux ou bien les radios, en agissant sur cette opinion publique, je pense, sont quand même utiles, sont quand même très utiles, ça empêche... parce que moi je crois vraiment au contre-pouvoir dans les pays africains, parce que je ne vois pas de pouvoir qui ne soit pas désireux de... qui ne soit pas accapareur. Et en l'absence de contre-pouvoir, en l'absence de société civile, parce que bon, la société civile, ici, elle est vraiment très embryonnaire, donc c'est les radios et les journaux qui sont les premiers contre-pouvoir, en s'appuyant sur l'opinion publique"

Interview de Gaossou Drabo, directeur de l'Agence Malienne de Publicité (AMAP) et ancien rédacteur en chef de *L'Essor*¹⁰⁹¹ :

RdlB. : "Quelles sont les conditions politiques qui prévalaient lors de la création des journaux privés, notamment au niveau du cadre légal ?"

G.D. : "Je crois que là, il y a le coup à tordre à une légende. C'est-à-dire qu'avant 1988 on fonctionnait sur une ordonnance de 1959, qui datait du temps colonial, qui était un peu inspirée des lois françaises sur la presse... donc, disons un petit côté répressif pour, disons, éviter que les indigènes des colonies s'expriment trop fort contre l'administration. On fonctionnait sur cette loi et c'est une loi qui fondamentalement ne gênait pas les gouvernements de 1960 à 1988 parce que, effectivement, d'un côté il y avait la liberté de création et l'affirmation de la liberté de presse, et une très grande facilité dans la création de journaux, et de l'autre côté il y avait toujours ce côté policier répressif. Bon, en 1988, le gouvernement avait demandé la relecture de la loi et lui, en fait c'était une relecture un peu mécanique, en se disant qu'il était temps peut-être de revoir des dispositifs légaux par rapport à l'évolution des autres textes législatifs au Mali. Donc c'est une relecture mécanique dans le sens où elle ne changeait pas l'esprit même de la loi. Beaucoup plus tard j'ai entendu dire que <<oui, en 1988, le gouvernement de Moussa Traoré, sentant la nécessité d'une ouverture politique, a libéralisé les possibilités de création des journaux et tout cela>>. Mais c'est entièrement faux, la légende est toujours plus belle que la réalité. Mais en 1988, en fait, je crois que les premières manifestations (entretien interrompu par une communication téléphonique)... en 1988 il y avait effectivement une évolution de l'atmosphère politique et disons que le pouvoir n'était pas fondamentalement aux aguets, il n'était pas fondamentalement ouvert mais il n'était pas fondamentalement aux aguets et il y a eu disons la conjonction de divers éléments qui ont présidé à l'apparition de la presse privée en 1989-1990. Il y avait d'abord des jeunes diplômés qui sont revenus et qui

¹⁰⁹¹ Interview réalisée au siège de l'AMAP à Bamako, le 7 mai 1997.

n'avaient plus disons de place dans les médias publics avec les restrictions introduites par les plans d'ajustement et il y avait aussi, et ça ce sont ces jeunes diplômés qui par exemple ont créé *Aurore*, et il y avait également d'autres personnalités comme l'actuel président Konaré... qui avait disons de grands projets culturels avec la création d'une coopérative d'édition et, dans cette coopérative d'édition, il trouvait tout naturel de publier un journal qui présentait des opinions alternatives par rapport à ce qui se disait dans la presse publique. Donc, c'est la conjonction de ces deux facteurs qui a amené l'apparition de la presse privée malienne et non pas, comme on le dit, une ouverture par les textes qui a en fait été exploitée plus tard par les créateurs des journaux privés... parce que le texte de 1988 ne changeait rien dans les modalités de création des journaux, c'est-à-dire une déclaration auprès du parquet, avec indication du nom du directeur de publication, de la périodicité, du tirage et tout cela et cette lettre ne... disons, il n'y avait pas besoin d'autorisation préalable pour la création de journaux. Donc, plutôt que de chercher la réponse disons dans une ouverture faite par les textes modifiant une situation antérieure, il y a tout simplement à prendre en compte, à mon avis, la conjonction de ces deux facteurs"

RdlB. : "Quel a été, depuis la création de *L'Essor*, cela remonte très loin, le rôle qui était assigné au journal jusqu'en mars 1991 ?"

G.D. : "C'est-à-dire *L'Essor*, d'abord, a été créé comme publication de l'Union Soudanaise R.D.A., donc un journal politique, de propagande politique et, disons, soumis à une stricte orthodoxie par rapport à la ligne suivie par le parti qui l'a créé. Donc il a servi, pratiquement, d'organe de liaison pendant le combat politique de l'indépendance et après, en 1960, lorsque l'Union soudanaise R.D.A. est venue aux affaires, elle a trouvé tout naturel de récupérer son journal et d'en faire, disons, l'organe officiel du gouvernement. A ce moment il existait encore des journaux privés mais qui ont disparu à l'usage parce qu'il n'y avait plus, disons, de contexte de survie de ces journaux..."

RdlB. : "...Pour des raisons économiques ou... ?"

G.D. : "Bon, non... il n'y a pas eu de pression, il n'y a pas eu de... disons... il y avait peut être une certaine mésentente entre le <<Doyen>>, Boubacar Keita, qui éditait déjà *La Roue*, et, effectivement, l'Union Soudanaise R.D.A.... mais, là, c'est un peu difficile. Moi, je ne peux pas vous donner la version exacte puisque c'est deux versions qui diffèrent selon que vous rencontriez les témoins de l'U.S.R.D.A. ou bien que vous rencontriez notre doyen... Donc, le R.D.A. a conservé *L'Essor* comme journal officiel jusqu'en 1968, c'est-à-dire une ligne qui collait strictement à la politique du gouvernement, aux thèses du parti. Bref, un organe de propagande officielle. En 1968, lorsqu'il y a eu le coup d'État militaire, les militaires sont arrivés au pouvoir, n'ont pas changé grand chose, ils ont juste ajouté, sous la mention *L'Essor*, ils ont enlevé la mention <<organe de l'U.S.R.D.A.>> et ajouté <<L'Essor, la voix du peuple>> et en dessous : <<organe du Comité Militaire de Libération Nationale>>. Donc on s'est retrouvé, enfin les journalistes à l'époque ont juste changé, disons, de propriétaire mais le journal n'a pas changé d'essence. Bon, il a traversé une bonne période... j'ai regardé, je regarde de temps en temps la reliure de l'époque, c'est-à-dire que pendant trois mois au mois - de novembre 1968 à janvier 1969 - il y avait une extraordinaire liberté de ton. Parce que les gens... il y avait beaucoup de courrier des lecteurs, les journalistes aussi se défoulaient un peu par rapport à toute l'atmosphère un peu oppressante qu'il y avait sous l'Union Soudanaise R.D.A. mais, au début de 1969, on sent aussitôt qu'il y a reprise en main. Donc, en 1979, lorsque s'est créé le parti unique - l'Union Démocratique du Peuple Malien - à ce moment j'étais déjà journaliste ici et rédacteur en chef lorsqu'on a approché le bureau exécutif central du parti en essayant de le convaincre de ne pas transformer *L'Essor* en organe du parti, d'en faire un quotidien du gouvernement, un quotidien officiel mais qui avait beaucoup plus de latitude critique que... un organe du parti qui est vraiment très contrôlé. Bon, pendant à peu près un an et demi, disons l'accord a tenu, et un beau jour sans que rien... on a reçu un coup de fil

nous disant : <<mettez : organe de l'Union Démocratique du Peuple Malien>>. Donc, de 1980 à 1991, le journal était l'organe du parti unique. La thèse des journalistes demandant à ce que le parti crée son journal, et l'anime de manière très militante, bon, a été balancée aux oubliettes... Donc, vous imaginez... organe d'un parti, c'est effectivement la navigation... disons, au plus près. Il y a des périodes, lorsque le parti est relativement serein, bon, là, la liberté de critique, l'espace critique est plus large et lorsque des gens sont nerveux pour des questions d'ordre, des raisons de conflit interne ou bien des raisons, disons comme en 1990 de tensions politiques, là, à ce moment, la vigilance vis-à-vis du journal se renforce et on demande à ce qu'il soit beaucoup plus attentif aux attentes du parti"

RdlB. : "Et à partir de mars 1991 ?"

G.D. : "A partir de mars 1991, et plus particulièrement du 29 mars 1991, c'est-à-dire trois jours après l'insurrection, c'est à ce moment qu'on... que la vie était redevenu un peu normale, donc on a recommencé à paraître, donc, à notre tour, on a enlevé la mention <<organe du parti>> mais on a mis, quand même, <<quotidien national d'information>>. Et on avait, à ce moment là, rencontré les autorités, c'est-à-dire le chef de l'État et on lui avait dit, qu'effectivement, on ne souhaitait pas retourner dans des pratiques qui nous avaient fortement lésés dans le temps, en tant que professionnels. On est un organe officiel, c'est-à-dire on est un média public, c'est impossible de le nier mais on aimerait, quand même, qu'à ce média on laisse une liberté de critique et une liberté d'approche des thèmes. C'est pour cela que l'on a mis <<quotidien national d'information>> en disant que l'information devait primer sur ce qui était... sur ce qui se faisait auparavant, c'est-à-dire une presse prioritairement d'opinion. Bon, je crois... ça a été, disons, reçu de manière positive..."

RdlB. : "...Par ATT ?"

G.D. : "... Par ATT ! Lui ça ne le dérangeait pas du tout, c'est le contraire... l'air du temps nouveau, il était bon que, nous également, on s'insère dans les changements qui s'opéraient. Donc, ça nous a permis de virer carrément de bord et, disons, de résister, si vous voulez, à la tension des journaux privés. On s'est dit que, il nous était... d'abord, il nous fallait nous fabriquer une image et vis-à-vis des journaux privés on était obligé de jouer, disons, la carte de la crédibilité. Je ne dis pas de la référence mais de la crédibilité, c'est-à-dire le journal vers lequel on se retourne en cas de doute, en se disant que c'est encore le plus proche de la vérité. Donc, on a essayé d'avoir cette politique d'honnêteté vis-à-vis de l'information pendant toute la transition et avec beaucoup de compréhension de la part des autorités de la transition. Et au moment où la Troisième République est arrivée, on a également renouvelé notre plaidoyer en disant que, pendant quatorze mois, quinze mois, on s'était fait une nouvelle image que les gens appréciaient et même si tous n'étaient pas d'accord avec ce que nous faisons, et puis même du côté de certains membres du gouvernement, on a entendu parfois des grincements de dents, et bien il était utile, quand même, qu'on arrive à garder cette allure et cette ligne. Dans le même temps on avait souhaité évoluer sur le plan du statut, on était service public, au même titre que n'importe quelle administration, comme celle des impôts par exemple. On a demandé à devenir établissement public à caractère administratif, donc ce nouveau statut juridique nous donnait une plus grande autonomie de fonctionnement. On bénéficie d'une subvention du gouvernement et dans le même temps on avait la libre disposition des recettes que l'on faisait. Bon, nous, ça nous permettait, en fait, de nous rapprocher d'un traitement plus professionnel de l'information, c'est-à-dire permettre d'augmenter la logistique du journal, avoir une certaine souplesse dans la gestion des missions et tout cela... Dans le temps on faisait un circuit incroyable pour avoir le droit d'envoyer quelqu'un à Ségou tout à côté... et si vous aviez un pneu crevé c'était également un circuit financier incroyable pour avoir de quoi réparer. Donc, en fait, c'est dans ces eaux là que l'on évolue. Très honnêtement, au cours des cinq années qu'on a eues sous la Troisième République, il n'y a pas eu d'accroc majeur entre nous et le gouvernement - parce que l'on est toujours considéré comme un journal

gouvernemental - et il y a parfois eu des moments d'explication à se donner mutuellement... mais je pense que globalement les gens ont respecté la ligne qu'on s'est tracée. Bon, on a la chance également au Mali, comme dans tous de pays africains, les gens sont beaucoup moins sensibles à ce qui s'écrit dans les journaux qu'à ce qui se dit à la radio et à la télévision. Je pense que dans certaines situations là... si nous étions des journalistes radio et télé nous n'aurions pas pu dire le dixième de ce que nous avons écrit"

RdlB. : "Est-ce que vous aviez des relations de complicité, avant mars 1991, avec les différents mouvements de la société civile qui s'opposaient au parti unique ? Je pense par exemple aux associations politiques du type C.N.I.D. et A.D.E.M.A., mais aussi aux syndicats, à l'Association malienne des droits de l'homme et avec les autres journaux..."

G.D. : "C'est-à-dire qu'avec nos confrères qui étaient nés à ce moment là, c'est-à-dire *La Roue*, *Aurore* et *Les Échos*, nous avons, disons, une espèce de <<gentleman agreement>>, c'est-à-dire on essayait de faire de telle sorte qu'étant de bords opposés, on n'épouse pas toutes les querelles de nos propriétaires respectifs... C'est-à-dire que se crêper le chignon entre nous, journalistes, s'envoyer disons des choses pas très agréables... donc on a quand même essayé de maintenir un climat de respect confraternel avec les trois journaux. Et je pense que, de ce côté, Dieu merci, il n'y a pas eu d'accroc qui aurait ensuite empoisonné les relations. Maintenant, nous n'avons pas de relations avec les associations et les organisations de la société civile que vous avez citées parce qu'on était franchement de l'autre bord. Bon, maintenant on disait que... on essaie de convaincre notamment nos interlocuteurs au niveau du gouvernement et du parti qu'il fallait quand même, dans ce contexte nouveau, ne pas faire de la censure systématique et que il était bon, quand même, que les activités de ces associations trouvent un écho dans le journal officiel. On avait eu la chance d'avoir un ministre de l'Information, Niantou Diarra, qui était quelqu'un de très... disons intellectuellement rigoureux et qui avait été très scrupuleux sur ce plan et qui a entièrement adhéré à notre

plaidoyer, mais c'était un plaidoyer, très objectivement, aux effets limités... la couverture n'allait pas plus loin que cela..."

RdlB. : "Et au niveau individuel, vous aviez, je pense un accès privilégié à l'information que vous ne pouviez pas publier dans ce contexte... Est-ce qu'il vous est arrivé, peut-être, de transmettre l'information aux journaux privés qui, eux, avaient la possibilité de la publier ?"

G.D. : "Bon, les journaux privés, du point de vue de la qualité des relations, avaient un accès aussi privilégié que moi, disons, à tous ces, à toutes ces associations, qui faisait que ces journaux... donc il était sûr que ces journaux, au moins, réserveraient un accueil favorable à leurs thèses et au rapport de leurs actions. Donc, du point de vue matière, du point de vue contact, ils étaient vraiment beaucoup plus..., disons ils n'avaient pas besoin de moi comme, disons, interface"

RdlB. : "Et pour l'information concernant les dissensions au sein du parti unique, etc. Est-ce que là, il y avait possibilité d'échange ?"

G.D. : "Oui, c'est-à-dire que les dissensions... vous voyez, il y a eu un incident au cours duquel on avait, les gens du parti, l'U.D.P.M., avaient refusé qu'un journaliste de L'Aurore reste pour assister aux travaux de leur conseil national... bon et... à ce moment les gens avaient tellement d'états d'âme que, au sortir des réunions, on captait l'homme qu'il fallait et aussitôt il se répandait, en demandant de garder l'anonymat. Bon, parce qu'effectivement, le débat sur l'ouverture politique ou bien l'observation du statu quo avait effectivement divisé le parti et beaucoup de gens, vous voyez, et même, pour vous dire à quel point il n'y avait pas vraiment besoin de se fatiguer pour les journaux privés de chercher l'information, quelqu'un comme Bouillé Siby, qui était le Secrétaire administratif¹⁰⁹², Djibril Diallo, qui était le Secrétaire politique, avaient dit sur les

¹⁰⁹² Secrétaire administratif du Bureau Exécutif Central (BEC) de l'UDPM, et donc numéro 3 du régime.

antennes de l'O.R.T.M. qu'ils étaient pour l'ouverture politique et qu'ils pressaient le parti d'accepter la compétition. Donc, voyez, déjà, ces gens qui avaient pris, disons, la température de ce qu'il fallait faire et qui savaient que dans les sections de l'intérieur il y avait beaucoup de gens qui pensaient la même chose, avaient pris déjà le vice de n'être pas tout à fait d'accord avec le Secrétaire général du parti, et sur les médias publics... Et, vous voyez, par exemple, lorsque Djibril Diallo, le Secrétaire politique, avait démissionné du parti à la suite d'un conseil national... mais dans l'heure qui suivait on commentait en ville par les journaux privés. Donc concernant... il y avait une atmosphère de fin de règne et dans cette atmosphère de fin de règne il est très difficile de cadenciser l'information et les journaux privés n'avaient aucune peine pour recueillir des états d'âme, des confidences, des bruits de coulisse et tout cela"

RdlB. : "Quels effets, selon vous, a eu la presse écrite malienne sur les changements intervenus avant mars 1991 ? Est-ce qu'elle a été un acteur important de la transition ? Pouvez-vous donner une typologie des rôles qu'a pu jouer cette presse ?"

G.D. : "Ça a été un rôle de contestation, et disons de contestation politique qui s'accroissait au fur et à mesure que mars 91 s'approchait et que, disons, des deux côtés les positions se radicalisaient. Parce que les journaux avaient d'abord été créés comme des journaux d'information générale, ensuite, avec une prédilection pour la dénonciation des arbitraires de l'administration et des petites magouilles qui se menaient entre les gens de la nomenklatura. Donc, dans les premiers mois, il y avait ce travail de dénonciation mais sans une orientation politique prononcée parce que, effectivement, à ce moment personne ne pensait à une véritable alternance politique et c'est à partir de mars 1990, avec disons la contestation publique du parti unique dans l'enceinte du stade omnisports, lorsque des gens comme Maître Diabaté, comme Lamine Traoré sont allés à une conférence de cadres de l'U.D.P.M. pour demander l'ouverture et pour porter pratiquement le fer dans, le combat dans les rangs même de l'U.D.P.M.... ils ont usé du stratagème, ils ont usé de l'ouverture récente faite par l'U.D.P.M. qui disait : <<oui,

ouvrons maintenant un débat interne sur la démocratie à l'intérieur du parti>>. Ça veut dire que n'importe qui avait le droit de s'exprimer, du moment qu'il était militant de l'U.D.P.M.... Ils ont usé de cela pour faire entendre la revendication du multipartisme. Et aussitôt les journaux, et d'après moi c'est après cela, disons, que l'intonation de contestation politique, de critique politique est vraiment venue dans la presse privée parce que cela a raisonné pratiquement comme un signal du changement d'angle du combat"

RdlB. : "Vous le situez quand ?"

G.D. : "Mars 1990, fin mars. Parce que, vous voyez, le parti unique a été créé le 27,28 et 29 mars 1979... et ils avaient toujours ces journées anniversaire, et il y avait diverses manières de commémorer... et en 1990, ils avaient choisi le débat interne sur la démocratie. Je ne peux pas vous donner la date exacte, mais situez ça entre le 29 et le 30 mars"

RdlB. : "Quelles influences les médias ont-ils eu sur le champs politique malien au sens large pendant la période de transition ?"

G.D. : "Pour terminer sur la pré-transition, je pense que les journaux sont devenus un peu, pour reprendre l'expression, le centre d'une organisation politique, ils disaient que la Pravda est le centre d'une organisation politique... dans ce sens où, vous voyez, c'était face à l'information cadenassée du pouvoir toute la richesse du bouillonnement politique et tout l'éclairage sur ce qui se passait était donné par les journaux et les gens n'avaient pas d'autres références que les journaux privés. Donc c'est ce qui a permis aux *Échos* d'atteindre un tirage qui n'a jamais été atteint au Mali, c'est-à-dire de 30000 exemplaires... c'est-à-dire que les gens étaient obligés de se reporter, ils lisaient, ils faisaient des lectures publiques, ils faisaient des photocopies et tout ça. Donc par cette chaîne de reproduction il y avait un effet amplificateur des nouvelles thèses

démocratiques, des nouvelles thèses des organisations au sein de l'opinion publique. Et, bon, il y avait effectivement une réceptivité de l'opinion publique à ces thèses puisque, comme je vous l'ai dit, il y avait vraiment une situation de ras-le-bol, une situation de fin de règne parce que de l'autre côté on ne sentait pas le pouvoir en mesure de susciter des contre-thèmes par rapport à ce que les autres faisaient.

Concernant la transition, les journaux... on peut distinguer deux périodes pendant la transition sur l'action des journaux. Une période, pour revenir au schéma même de la création des journaux privés, une période d'abord de dénonciation. C'est-à-dire que juste après mars 1991, vous savez, ça été comme le couvercle d'une marmite qui a sauté... tout ce qu'il y avait comme arbitraire, d'injustice, de brimade, de règlement de compte, il y avait de tout, c'est-à-dire aussi bien des griefs motivés que des rancoeurs personnelles, que des anciennes querelles qui se soulevaient, tout cela, c'était porté sur la place publique à travers les journaux. Bon, il suffisait seulement de dire : <<ça, c'est une injustice, c'est une séquelle de trente ans d'arbitraire, il faut que cela change>> et, aussitôt, les journaux s'engageaient dans tel combat... Donc, vous voyez, il n'y avait pratiquement pas d'arrière-pensée politique. Il n'y avait pas de parti politique, il n'y avait pas de récupération possible de l'effet de dénonciation par une quelconque force structurée. Donc, les journaux, en fait, mettaient en alerte les autorités en signalant des situations critiques quelque part, la persistance d'arbitraire, machin, des noeuds économiques-sociaux quelque part... Bon, ils pouvaient pratiquement servir de baromètre aux nouvelles autorités, c'était quand même très utile cette période. Tout n'était pas à prendre en compte mais il y avait beaucoup de choses à ne pas négliger et effectivement les nouvelles autorités politiques, aussi bien le C.T.S.P. que le gouvernement, étaient quand même assez vigilants sur ce qui se disait dans la presse. Ensuite il y a eu le virage lorsque... ça a duré peut-être deux, trois mois, et ensuite les premiers partis ont commencé à se former vers mai 1991, donc et à ce moment déjà il y avait... les partis d'abord ont essayé de créer leurs propres journaux, l'U.S.R.D.A. a ressuscité un vieux journal, l'A.D.E.M.A. a essayé de créer son journal, le C.N.I.D. aussi. Et ensuite les gens se sont dits <<pourquoi se compliquer la vie en créant des

journaux si on peut se créer des sympathies dans les rédactions, et si on peut faire des infiltrations ?>> Donc, à ce moment, il y a eu... et dès que les échéances électorales se sont rapprochées, il y a eu une politisation de plus en plus prononcée des journaux. Donc la critique subsistait mais c'était toujours, c'était de plus en plus une critique orientée en fonction de sympathies qu'on éprouvait pour telle ou telle force politique"

RdlB. : "Donc les journaux privés ont été instrumentalisés par certains partis politiques de l'opposition ?"

G.D. : "Oui, mais ce n'est pas propre à l'opposition parce que tout le monde... ils étaient tous à la conquête du pouvoir ! Bon, instrumentalisation est un terme trop sévère parce que ça suppose un noyautage, disons, un racolage d'une rédaction. Mais je pense que, il y avait, pour être honnête, une difficulté pour les journalistes - beaucoup n'étaient pas des journalistes expérimentés - de distinguer la barrière, la frontière qu'il y avait entre sympathie et accointance. Entre rendre de petits services à quelqu'un que vous trouvez, disons, séduisant et tout cela et basculer carrément de son côté. Donc, et... par le glissement progressif des sympathies il y a eu des rédactions qui ont pris position, mais sans que l'on puisse dire vraiment que c'est une instrumentalisation, serrée, ou qu'il y a eu prise en main de la rédaction..."

RdlB. : "Est-ce que ce mécanisme d'infiltration, pour reprendre votre terme, n'a pas été favorisé par la précarité des journaux puisqu'il y a eu beaucoup de journaux qui sont apparus, le marché n'étant pas très large ?"

G.D. : "Ça influence... ça influence, bon, par exemple, il y avait des journaux assez bien établis comme *Les Échos* et *Aurore* qui étaient moins vulnérables à ce genre de chose, parce qu'à ce moment les ventes marchaient assez bien, mais des journaux ayant une existence plus précaire étaient vraiment à ce moment plus vulnérables aux arguments financiers, à l'achat d'espace déguisé et tout cela... et je crois que c'était un

des points que l'on soulevait le plus lors des séminaires qu'on avait avec les journalistes parce que il y avait des gens qui le faisaient de bonne foi. Ils disaient que, bon, ils pensaient qu'un achat d'espace signé, c'est bénin, ce n'est pas, ça ne compromet pas la ligne du journal. On leur faisait comprendre que c'était beaucoup plus grave que cela et si vous acceptez un message politique, mentionnez au moins que cet un message politique... rien ne vous interdit de faire de la vente d'espace politique mais que ce soit identifié comme vente d'espace. Ce jeu là... je crois que l'élément économique a joué pour des journaux à l'existence précaire"

RdlB. : "Quelles sont les principales entraves à la liberté de la presse, à la liberté d'informer qu'ont rencontrées les journalistes maliens durant cette période de transition et dont certaines perdurent peut-être encore aujourd'hui ?"

G.D. : "C'est l'éternel combat du libre accès à l'information. C'est-à-dire entre ce que les textes permettent, entre ce que tous les acteurs de la vie publique confessent en coeur... il y a le libre accès et l'accès facilité - je ne dis même pas libre accès mais accès facilité à l'information - il y a tout un monde, depuis les résistances de l'administration, qui a toujours ses méthodes habituelles, c'est-à-dire on ne vous dit jamais non mais on vous transforme tellement en balle de ping-pong que ça a un effet de lassitude et il est possible que vous abandonniez, ou bien qu'en fin de compte vous réduisiez considérablement vos ambitions de collecte et, bon, ça c'est un problème permanent, celui de l'accès à l'information. Ça se manifeste de manière plus ou moins prononcée selon que vous approchiez un interlocuteur qui en situation plus ou moins critique, disons un service qui est déjà indexé pour ses contre-performances ou bien dont les lacunes ont été récemment mises sur la place publique... va faire beaucoup plus de la résistance qu'un autre qui est tranquille dans sa gestion. Bon, les hommes politiques c'est également la même chose, c'est-à-dire qu'en période de sérénité tout le monde est abordable étant donné que ce qui va se raconter est très souvent anodin et ne nuit à personne. Mais en période de crise c'est très difficile, si par exemple il y a une certaine

méfiance, les gens... par exemple, nous, à *L'Essor*, lorsqu'un parti se dit qu'on a pas de sympathies particulières pour lui, aussitôt... <<Ah ! On sait bien que vous avez tronqué, que vous avez fait ceci, cela...>>. Donc, ce libre accès et parfois ce soupçon a priori du but de la démarche du journaliste, c'est des difficultés qu'on continue à rencontrer"

RdlB. : "Vous parliez tout à l'heure de la période pré-transitoire de contestation, de l'atmosphère de fin de règne où il était très facile de se procurer de l'information. Est-ce que cela a pu changer avec l'avènement du régime de transition ? Est-ce que c'est devenu plus difficile pour les journaux privés d'accéder à l'information que pour la presse publique ?"

G.D. : "Moi, je pense que, globalement, c'est plus difficile, parce que au moment de... dans l'atmosphère de fin de règne qui était évoquée précédemment, vous savez, les gens se foutaient un peu de ce qui allait arriver. Certains disaient que l'autorité n'a plus les moyens de réprimer, qu'on ne va plus courber le dos devant elle... et les gens parlaient volontiers des insuffisances, des arbitraires, des faveurs que s'accordaient les chefs de service, des accointances entre services et opérateurs économiques. Mais, vous savez, plus la situation s'est normalisée, plus disons les gens se replient dans leur citadelle et ça devient... les systèmes se remettent en place et les sources que vous aviez dans le temps se tiennent beaucoup plus à carreaux dans la confiance"

RdlB. : "On parle beaucoup d'autocensure du journaliste dans le contexte africain... est-ce que les liens de parenté, familiaux, certaines pesanteurs sociales ne constituent pas des entraves ? Pour qu'ils ne disent pas, n'écrivent pas certaines choses ?"

G.D. : "Si vous prenez un cas, par exemple que vous êtes directeur de publication et que... un scandale financier éclabousse, prenons votre oncle et vous avez, ici, en tant que journaliste, la tête sur les épaules... Vous allez en faire mention, mais instinctivement vous allez en faire mention... vous allez livrer le strict minimum. C'est-

à-dire que vous êtes en paix avec votre conscience parce que vous n'avez pas retenu l'information mais vous mettez une barrière pour ne pas accabler votre parent... et que les gens vous disent un beau jour que... oui, untel... il s'est mis dans la curée alors que c'était son oncle qui était en cause... il aurait dû avoir un devoir de pudeur au moins... Effectivement, il y a des cas comme cela qui peuvent se présenter. Comme le cas inverse peut se présenter, c'est-à-dire quelqu'un qui est dans la palabre et qui vient vous dire : <<tu sais, je suis dans la palabre ici... si tu me donnes pas un coup de main... si tu me porte pas mon affaire sur la place publique pour que ça fasse pas un déclic pour que l'attention soit attirée sur mon cas...>>. Là, vous voyez, ça fonctionne dans les deux sens... vous ne pouvez pas accabler et vous ne pouvez pas ne pas tendre la main lorsque les gens viennent solliciter ce qui est pour eux un service innocent. Donc il y a effectivement déviation de la fonction du journaliste par des pesanteurs sociales. Mais je crois, pour embrayer un peu sur votre idée, par exemple, ces pesanteurs sont moins accablantes qu'une pesanteur ethnique... parce que la pesanteur ethnique globalise la protection. Donc ça veut dire que depuis le gros détourneur au sommet de l'État jusqu'au pickpocket, il vous dit : <<ne maltraitez pas les vôtres>>. Bon, là, ici, vous avez des situations où les pesanteurs s'exercent, sont plus isolées, plus conjoncturelles et moins embarrassantes à gérer pour le journaliste. Parce que, au pire, il se met sa famille à part, il se met sa famille et ses proches sur le dos. De l'autre côté, c'est toute l'ethnie qui l'indexe comme, disons, un apatride... non pas un apatride, disons un renégat"

RdlB. : "Est-ce que la presse écrite africaine - prenons le cas des médias maliens - joue un rôle similaire à celui des médias dans les démocraties occidentales ? Existe-t-il une spécificité africaine à prendre en compte ?"

G.D. : "Bon, je pense qu'il y a effectivement une spécificité à prendre en compte. C'est d'abord l'inexpérience même de la presse, bon, chez nous, elle a six ans d'âge pour la majorité des journaux privés, et dans le meilleur des cas... Nous mêmes, on est rentré dans ce courant il y a dix ans... mais l'inexpérience joue pour beaucoup de journaux,

donc vous ne voyez pas encore partout une qualité vraiment perceptible dans la collecte de l'information et dans l'analyse des situations. Du point de vue même de la qualité des ressources humaines, de l'expérience professionnelle, nous sommes quand même assez loin des bons journaux occidentaux. Et, deuxièmement, il y a une... il y a je crois un facteur qu'il faut prendre en compte par rapport, disons, à la société africaine, et j'ai l'impression que ça se retrouve partout, c'est un peu une personnalisation des problèmes et des situations. Je crois que ça se répète un peu dans la vie politique ici... où les gens, disons, les gens s'identifient moins à un idéal, à un programme de parti, etc. qu'à leur propre personne, qu'à l'avenir et au devenir de ces personnes... qu'aux attaques ou bien aux compliments qui sont décernés et à l'éclairage qui est porté sur cette personne. Donc ça se reflète... les journaux, malheureusement, embrayent trop souvent sur, disons, cette perception, cette manière passionnelle de faire de la politique. Et, eux aussi, dans ce cas, ils font de l'analyse passionnelle, ils font des reportages passionnels... C'est malheureux parce que cela se fait très souvent en toute bonne foi... Parfois, effectivement, il n'y a pas d'autre approche que celle-ci et que, bon, fondamentalement, elle n'est pas, sur le plan critique, dérangeante. Donc, je crois qu'il y a... il y a peut-être beaucoup d'autres handicaps mais disons que si l'on relève ces deux handicap majeurs - l'un qui est objectif et qui est lié même à la jeunesse relative de la presse libre africaine et l'autre qui est lié à la manière très particulière dont on conçoit l'activité politique en Afrique et la manière dont les journaux ont accepté que cet éclairage se retrouve dans leurs colonnes - peut-être que nous sommes quand même assez différents des médias occidentaux"

Interview de Titi Faye, journaliste et rédacteur en chef du journal hebdomadaire
L'Indépendant ¹⁰⁹³.

RdlB. : “En tant que rédacteur en chef de l’un des journaux les plus réguliers de Guinée, pensez-vous qu’il existe dans votre pays une liberté de presse sans entraves ?”

T.F. : “Je pense que, comme vous venez de le dire, en tant que rédacteur en chef d’un des journaux qui paraît le plus régulièrement, il m’est difficile de dire qu’il n’y a pas véritablement de liberté de presse puisqu’il y a eu des périodes très chaudes... des périodes électorales et d’autres encore avant les élections, au cours desquelles, vraiment, nous avons fait des articles sur des hommes politiques, sur la situation politique en Guinée, sur l’économie souterraine et jusqu’à présent, je vous le dis clairement, il n’y a pas eu de problèmes, il n’y a pas eu de poursuites véritables sauf que nous retenons un certain nombre de failles, concernant les correspondants de certaines radios, par exemple de la *BBC*. Mais ce sont des cas qui n’ont pas porté tellement de préjudice à l’ensemble de la situation de la liberté de presse, sauf que les individus s’en sont trouvés choqués... pour finir je crois ils ont pu continuer leur travail...

Sur le plan juridique et politique, la question est très importante : en ce qui me concerne et en ce qui concerne mon journal, il y a une autre forme de liberté d’expression que nous recherchons actuellement, la liberté d’expression qui est liée aux problèmes économiques du journal. Je pense que je ne vous apprend rien en disant que lorsque vous avez un journal qui est complètement financé par un individu, il est très difficile de parler véritablement de liberté de presse... par rapport à cet individu. Nous n’avons pas encore atteint le stade où il existe un système d’actionnariat qui permet à un journal d’avoir un conseil d’administration ou des structures qui empêchent un individu d’imposer ses vues subjectives sur la conduite du journal... donc, à ce point de vue là, du point de vue économique et des problèmes de personnes qui se posent... il y a des petits problèmes qui se posent et qui font que, en ce qui me concerne, je dirais que cette

¹⁰⁹³ Interview réalisée à Conakry, le 23 mai 1994.

liberté de la presse, si elle est juridiquement et politiquement acquise, il reste à ce qu'elle soit acquise aussi sur le plan de l'économie, de la survie économique des journaux. D'autant plus que le marché de la publicité est très restreint, pas restreint à mon avis au sens du terme mais il y a que il existe des monopoles de fait en ce qui concerne les entreprises... ça pose d'énormes problèmes économiques et parfois on vit sur le coût du journal... quand je dis on vit sur le coût du journal c'est aussi sur la poche du directeur de publication qui en a la possibilité...

Si je peux me permettre de faire un peu l'historique, non pas de faire l'apologie des autorités guinéennes, non!... j'ai eu à les critiquer dans certains de mes numéros, mais il faut vous dire quand même que depuis, je crois, fin 1991-1992 il y a eu l'organisation des journées de concertation - qui ont été organisées sur le plan national - où on a étudié les textes de loi et donc texte concernant la liberté de la presse, et après il y a eu les Journées nationales qui ont permis d'inviter des journalistes d'autres pays comme le Sénégal... A partir de ce moment on peut dire que juridiquement la liberté de presse a commencé et d'ailleurs un journal est né, il y en avait d'autres qui étaient vraiment des journaux... qui venaient de l'extérieur, qui étaient des journaux politiques d'abord... puis il y a eu *La Nouvelle République*, qui est aussi un journal partisan, parce que c'est le journal du parti U.N.R.... et ce journal est paru sans autorisation préalable, il n'y a pas eu de poursuites de la part des autorités. Il a fallu tout simplement que Monsieur Ba, qui était le directeur de publication, fasse une lettre demandant, expliquant aux autorités qu'il allait faire paraître un journal compte-tenu du fait qu'il y avait eu des textes de loi...

Mais la grande tradition de ce point de vue là, si la rémunération du journaliste... ce qui a un tantinet eu une influence nocive aussi sur cette liberté de presse, c'est qu'il n'existe pas de convention collective, qui établisse des primes, qui établisse un salaire, donc le problème de contrat entre l'employé et l'employeur se pose sur ce point..., parce que la liberté de presse, aussi, doit s'inscrire en terme de liberté individuelle des journalistes et cette liberté individuelle des journalistes, quand il y a des problèmes qui se posent à ce niveau, il faut dire aussi que la liberté d'expression est quelque chose qui n'est pas tout

à fait complète... Donc, à ce point de vue, je vous dis clairement aussi, par exemple pour les salaires, qu'il n'y a pas de normes déterminées à cette échelle, il n'y a pas d'organisation réelle qui permette de bousculer les autorités... pour que s'établisse une convention collective et il y a aussi le blocage qui se trouve entre les journalistes qui travaillent dans l'audiovisuel, qui sont, qu'on appelle généralement <<les journalistes au service du parti>>... qui se sentent plus ou moins protégés par un salaire de fonctionnaire, donc à mon avis ça ne paraît pas beaucoup les intéresser que soit mise en place une convention collective qui permette aux journalistes d'être défendus individuellement et dans le cadre d'une profession libérale. Donc, on a quelques petits problèmes... en reconnaissant tout de même que franchement les autorités n'attaquent pas, ne courent pas après les journalistes, il n'y a pas d'emprisonnement... on en connaît très peu à part les deux cas que j'ai cité... De convocation devant la justice, on n'en a pas eu encore... on est dans une situation normale, il y a des individus qui se sont plaints de tel ou tel article... mais ce sont des affaires privées..."

RdlB. : "Donc, on peut dire que la liberté de la presse écrite privée est acquise dans son contenu... Qu'est-ce que vous pensez de la situation des médias d'État ?"

T.F. : "Au niveau des médias d'État... je crois qu'il y a un problème ambigu. Je dis problème ambigu en ce sens que les autorités claironnent que les journalistes du service d'État peuvent faire de l'information véritable, leur expression c'est <<l'information objective et positive>>... Tout à fait d'accord avec ça, tandis que c'est très difficile de critiquer l'employeur mais il y a aussi que l'information qui doit être portée au public on peut la faire... Il se trouve que les journalistes du service d'État ont certaines habitudes acquises dans le temps, de l'habitude de la langue de bois, de l'habitude de l'autocensure, donc ils ne réussissent pas à se départir pour le moment. Ils y vont de temps en temps mais il suffit qu'une autorité, un ministre ou n'importe quel directeur national de n'importe quelle entreprise publique téléphone pour faire <<Oh là !>> pour qu'ils s'arrêtent... C'est ça leur problème, c'est qu'ils n'arrivent pas à former un tout

qui, de concert, dise <<nous allons faire de l'information... si nous ne faisons pas l'information sous forme de commentaires libres par rapport à l'information, le cadre est perdu aussi>>... Même par rapport à l'information brute, parfois ils se font de l'autocensure... Et avec les problèmes politiques, sans doute il y a eu des alliances - il y a des journalistes qui ont des tendances pour tel ou tel parti - bien sûr c'est le parti qui soutenait la candidature du chef de l'État qui a gagné (rires) dans cette affaire... puisque de toute manière nous sommes dans l'esprit de l'État, et le président étant soutenu par tel ou tel parti il y a eu ces problèmes là aussi qui se sont posés..."

RdlB. : "Si je vous comprend bien, la persistance de l'autocensure chez les journalistes du service d'État est plus dû à un problème de mentalité hérité de la période Sékou Touré qu'à la volonté des autorités politiques de maintenir une chape de plomb sur les journalistes ?"

T.F. : "Exactement... personnellement, j'ai tendance à le penser. Parce que personnellement, je ne connais pas non plus de cas où un journaliste dit du service d'État ait fait un travail, un article, un papier ou un éditorial pour lequel on l'a inquiété... Le chef de l'État lui aussi leur reproche à tout moment... Le problème, je crois, qui se pose est un problème de traitement de l'information... il est clair que quand l'État paie un journaliste il est très difficile que ce journaliste utilise certaines expressions contre cet État, mais moi je pense que le journaliste peut aussi dire la vérité en utilisant certaines autres expressions qui ne sont pas de nature à choquer l'État... Mais toujours est-il qu'il y a de la rétention, et puis aussi quand même dans l'audiovisuel il faut reconnaître qu'ils ont affaire à beaucoup de problèmes techniques, ils ont affaire à énormément de problèmes techniques qui ont une énorme incidence sur le déroulement du travail par exemple. Mais cela dépend bien sûr aussi des personnes qui dirigent selon les périodes - soit qui permettent qu'on utilise tel caméra ou tel matériel pour aller faire tel reportage, soit qui font obstacle en fonction de leurs intérêts ou de la peur qu'ils ont pour l'emploi... Il y a aussi que... il faut reconnaître que si les

journalistes font de la rétention, ceux qui sont au-dessus des journalistes les empêchent énormément de travailler pour conserver leur poste... ça aussi c'est une pratique courante”

RdlB. : “Qu'est-ce que vous pensez du travail, des activités du Conseil National de la Communication ?”

T.F. : “Le Conseil National de la Communication... je pense que jusqu'à présent, pour le moment, ils ont servi de relais entre le gouvernement et les partis politiques. A mon avis très peu entre le gouvernement et les journalistes. Par exemple, j'estime que le Conseil National de la Communication aurait pu établir un cahier des charges pour la radio et la télévision - ils ne l'ont pas fait jusqu'à présent... Je pense qu'ils auraient pu <<titiller>> sur le problème de la convention collective, c'est-à-dire faire sortir les journalistes du cadre unique de la fonction publique qui existe encore... Et établir que c'est une profession libérale et que si ils doivent fonctionner en tant que Conseil National de la Communication, autant fonctionner dans un cadre normalement établi - le journalisme étant reconnu comme généralement une profession libérale... et pousser le gouvernement à un système de contrats par rapport aux journalistes qu'il emploie... ça ils ne l'ont pas fait non plus. L'aide de l'État aux journaux dans un pays où le marché de la publicité semble très restreint, dans un pays où les coûts de fabrication du journal sont parfois énormes par rapport à la vente même du journal et au manque de réseau de distribution sur l'étendue du territoire... je pense que ce sont là autant de questions sur lesquelles le C.N.C. aurait dû se pencher. Pour le moment ce que je leur reconnait personnellement, c'est la délivrance de la carte de journaliste professionnel. A part ça, je ne connais pas d'autres actions, encore qu'il retarde aussi sur les textes de lois relatifs à l'audiovisuel privé, aux radios privées, à la télévision privée, ce qui pose des problèmes au niveau de certaines personnes qui auraient voulu créer des radios privées ou avoir une chaîne de télévision privée. Sur cette question aussi, vraiment, ça lambine”

RdlB. : “Est-ce que vous estimez, de par le travail qui a été abattu par le C.N.C. malgré ses faibles moyens depuis sa création, que c’est une institution autonome, indépendante par rapport au pouvoir politique ?”

T.F. : “Pour le moment... oui. Pour le moment, on ne connaît pas de... personnellement, je ne peux rien reprocher au C.N.C. comme subordination par rapport à l’État, je pense qu’il bénéficie d’une relative indépendance du fait de la composition même du C.N.C.. Par exemple un journaliste comme Yacine¹⁰⁹⁴, qui est l’un des journalistes qui, vraiment, a été l’un des journalistes les plus objectifs malgré qu’il travaille au niveau du service de l’État, et conséquemment, par rapport pas à l’État ni au gouvernement mais... peut-être que c’est le gouvernement qui donne des coups de téléphone à certaines personnalités mais il faut dire qu’il a eu affaire, à certains moments, à certaines personnalités, à cause de tel ou tel papier, sur telle ou telle question... donc, des gens comme Yacine, c’est une personnalité sur laquelle on compte beaucoup puisque nous avons travaillé sur le terrain avec lui, nous le connaissons, nous connaissons ses positions déontologiques par rapport à la profession... Il y a aussi d’autres personnes qui sont vraiment objectives, le président du C.N.C., c’est quelqu’un qui a conservé quasiment son objectivité jusqu’à présent... Bon, il faut dire aussi que de gros problèmes ne se sont pas encore posés... Les problèmes qui se sont posés, le C.N.C. a joué, je pense, son rôle à part le fait qu’on lui reproche de pas faire certaines autres choses”

RdlB. : “Etes-vous satisfait des règles élaborées par le C.N.C. pour l’accès des partis et des leaders politiques aux médias du service public au moment de la campagne électorale ?”

T.F. : “Personnellement, je ne peux pas en juger. Ce sont les bénéficiaires qui peuvent juger de ce que cela leur a apporté... En tant qu’observateur, je pense que le temps

¹⁰⁹⁴ Il s'agit de Yacine Diallo, un journaliste membre du CNC nommé par le président Lansana Conté.

accordé à chaque parti politique ne lui permettait pas de faire l'exposé d'un programme. Cela va sans dire, je pense aussi que les partis politiques n'ont pas utilisé à bon escient le temps, ils l'ont utilisé à faire la critique du gouvernement, ce qui ne leur a pas permis d'exposer au moins les grandes lignes de leur programme"

RdlB. : "... Mais il y a eu principe d'équité entre les différents partis ?"

T.F. : "Oui, il y a eu un principe d'équité, pour tous les partis c'était le même temps... un parti n'a pas été privilégié par rapport à un autre... à part les subterfuges utilisés par le gouvernement pour faire passer, étant donné que le président était candidat à sa propre succession, à part ces subterfuges qu'on utilisait par-ci par-là pour faire passer tel ou tel message du chef de l'État, par rapport au C.N.C. il y a eu équité"

RdlB. : "Est-ce que vous pouvez me présenter *L'Indépendant* ?"

T.F. : "La création du journal est partie d'une volonté d'expression, d'une volonté d'expression de la société civile. C'est-à-dire que vous aviez un groupe de personnes, de jeunes cadres fonctionnaires qui se disent <<nous sommes dans le multipartisme, il faut que nous aussi, nous nous impliquions>>... pensant que le parti politique n'est pas la forme la plus aboutie. Toute discussion faite, nous avons abouti au fait qu'on pouvait créer un bimensuel, donc *L'Indépendant* était d'abord bimensuel qui devait servir à une association de la société civile de tribune. Nous avons commencé, pendant un an je crois *L'Indépendant* était un bimensuel - nous avons débuté en juin 1991 - nous avons fait une année comme bimensuel et le reste du temps comme hebdomadaire. Donc, on avait de larges pages politiques, parce que d'abord c'était l'expression, c'était une tribune; on l'utilisait comme tribune, mais ça se vendait quand même. Et comme l'expression, la ligne rédactionnelle que nous avons choisie, parce que c'était une ligne rédactionnelle que nous avons voulue plus ou moins apolitique, c'était politique parce nous exprimions sur nos opinions... mais pas politicienne... Alors, c'est comme ça, le

journal se vendait et on se débrouillait sur le tas, le coût de fabrication... nous étions tous des fonctionnaires... et puis après il y a eu un moment où il y a eu une chute, la courbe a tendu vers le bas parce que *L'Indépendant* se rapprochait de beaucoup d'autres journaux partisans qui étaient sur la place. Ils avaient le même nombre de pages rédactionnelles politiques que *L'Indépendant*, donc il n'y avait pas tellement de différence... Même si le traitement était différent, la personne qui n'a pas suffisamment d'argent pour acheter *L'Indépendant* et qui peut avoir n'importe quel journal partisan, il se dit <<j'ai l'information>>. Et là, cette information il peut la vérifier, vérifier par rapport à un autre individu, un seul qui a lu le journal, il faut lui donner plus d'information générale pour avoir des audiences diversifiées, un lectorat diversifié, additionner le lectorat... C'est ainsi qu'on a diversifié petit à petit nos pages et on a cherché à mettre un équilibre entre aussi bien, la page politique, la page société, la page sports... parce que par rapport au lectorat il y a énormément de sujets de société qui intéressent par rapport aux sujets de politique qui, là, parce que la passion politique fonctionne sur une période donnée, après c'est la chute... Par rapport à tout ce qui se passait en Guinée, à un moment donné, on a dit <<il faut faire un journal d'informations générales>>. C'est ainsi qu'on a commencé à faire un journal d'informations générales et comme on n'avait pas occupé de positions partisans par rapport à l'un ou l'autre des camps, nous avons conduit notre ligne rédactionnelle politique de la même manière qu'au départ en ajoutant des rubriques d'économie, de société... beaucoup de place dans la rubrique société, beaucoup de place dans la rubrique sportive, sachant bien que les problèmes sociaux sont les problèmes les plus cruciaux du moment”

RdlB. : “Est-ce que vous avez pu mesurer l'impact qu'a eu *L'Indépendant* dans le processus démocratique ?”

T.F. : “Oui, tout ça on a pu le mesurer effectivement. Il y a eu une période où on a été sur la même ligne de démarcation que les journaux partisans. Après le journal s'est démarqué petit à petit, on l'a mis dans un camp ou dans un autre selon le contenu des

articles du journal - question d'habitude, les gens se disaient avant, c'est le pouvoir qui finance ou c'est tel ou tel leader... à un moment donné, les opinions se sont arrêtées sur le fait que c'est un journal vraiment indépendant. Ils ont compris à retardement que le traitement appliqué par rapport au pouvoir ou par rapport aux partis d'opposition, c'était en fonction de l'événement. Quand c'était le pouvoir qui faisait quelque chose de pas bon, on critiquait, de même avec les partis politiques. Franchement, c'est devenu le journal de référence pour beaucoup de personnes, je sais par exemple que les professeurs de l'université exigent que l'on aille vendre le journal à leur logement... et moi-même je travaille un peu à la *R.T.G.*¹⁰⁹⁵ aussi, donc je suis journaliste au journal *Horoya*¹⁰⁹⁶ et je connais l'impact et je sais que beaucoup d'autres collègues courent après nous et ne ratent aucune édition de *L'Indépendant*. D'autres feedback nous parviennent par rapport à d'autres personnalités et même des étudiants, des élèves ou d'autres alphabètes qui se débrouillent pour avoir le journal... donc qui ne peuvent pas l'acheter et se débrouillent avec d'autres personnes. Personnellement, je vous dis que je ne peux pas me promener avec un numéro du journal, je ne peux retourner chez moi sans en voir quatre en chemin...

A un moment donné, la ligne était hyper intellectualiste et on s'est rendu compte que certains n'arrivaient pas à pénétrer le contenu politique, on a fait un effort sur les autres rubriques pour intéresser plus de personnes”

RdlB. : “Si on suit l'évolution de *L'Indépendant*, il est donc passé d'un journal d'opposition de revendications (multipartisme, etc.) à un journal d'informations générales et commerciale, peut-être même d'éducation ?”

T.F. : “Ce rôle là on peut nous l'affubler, surtout à cette période là. C'est très difficile de faire autrement, mais ce n'est pas vraiment notre objectif. Notre objectif, c'est de vraiment faire de l'information, de faire de l'information générale... mais du point de

¹⁰⁹⁵ Radio-Télévision guinéenne.

¹⁰⁹⁶ Le quotidien gouvernemental.

vue politique, c'est très difficile de ne pas jouer ce rôle d'éducation parce qu'on est confronté à des faits, à des réalités qui exigent certains articles qui font des rappels, qui expliquent telle ou telle procédure, tel ou tel processus, donc forcément on fait de l'éducation"

Interview de Souleymane Diallo, fondateur et directeur du journal hebdomadaire satirique *Le Lynx*¹⁰⁹⁷ :

RdlB. : “Pouvez-vous me présenter *Le Lynx* ?”

S.D. : “*Le Lynx* est un journal satirique. C’est l’un des premiers journaux à avoir été créé après la libéralisation de l’information en Guinée. Vous voyez c’est un peu paradoxal... mais nous avons voulu créer un satirique qui impose la lecture des journaux... on en était là... Il y avait un journal national, qui était *Horoya - Horoya* c’était le journal du Parti Démocratique de Guinée pendant la première République, la dictature Sékou Touré... il a appris aux guinéens de ne pas lire un journal : c’est ça l’héritage et on le traîne encore. Il fallait donc trouver quelque chose d’absolument contraire à *Horoya*, il fallait choquer l’opinion pour pouvoir démarrer la presse guinéenne. Nous avons fait une étude assez sérieuse là-dessus et nous avons conclu qu’il fallait commencer par le satirique. Vous savez pourquoi ? Tous les jours en Guinée en 1991 il y avait des tracts et nous avons étudié la nature de ces tracts-là... en fait les gens voulaient s’exprimer, ils photocopiaient ces tracts-là tout le temps. Nous avons donc créé un satirique pour pouvoir dire, sous forme voilée, ce qu’on ne pouvait pas dire à l’époque ouvertement, c’était ça l’objectif et pas tellement de faire rire, c’était pour faire passer un message de façon indirecte. La manière directe, l’information générale crue ne pouvait pas passer, donc on a créé *Le Lynx* en février 1992.

Moi, j’étais en Côte d’Ivoire à l’époque. Après l’université de Guinée, j’ai fais *Horoya*... j’ai pas pu tenir, il n’y avait que des dénonciations, des calomnies, des arrestations, je ne pouvais pas... j’ai quitté le pays, je suis allé en Côte d’Ivoire et j’ai continué à *Fraternité-Matin*. Je suis revenu quand il fallait faire la conférence nationale sur l’information ici pour prendre les textes à la base desquels on pourrait créer des journaux. Parce que ce n’était pas libre. Enfin, c’était une situation... c’était extraordinaire, aucun texte n’interdisait aux guinéens de créer un journal... mais les

¹⁰⁹⁷ Interview réalisée à Conakry, le 22 mai 1994.

guinéens ne le savaient pas... et on a fait une conférence ici, des journées de l'information pour faire des recommandations au gouvernement. Ça, c'est le ministre de l'Information de l'époque - policier de profession - qui l'avait fait... il est actuellement ambassadeur à Dakar, c'était quand même une bonne chose puisque ça a montré aux gens qu'il fallait maintenant libéraliser le domaine de l'information. Des textes ont été faits et on a recommandé beaucoup de choses, une libéralisation totale du secteur de l'information au Gouvernement. Ces recommandations sont restées lettre-morte jusqu'à la création du C.T.R.N. (Comité Transitoire pour le Redressement National) - c'est cet organisme-là qui joue le rôle législatif en Guinée, celui qui a fait les textes, les lois actuelles. On lui a donné le texte, il ne s'en est pas inspiré, il a préféré faire ses propres recherches (c'était en 1991). Et quand les lois sont sorties, *Le Lynx* a été le premier à les mettre en application. Il y avait *L'Événement de Guinée* qui sortait déjà mais c'était un journal publicitaire, *Le Lynx* en tant que journal d'information a été le premier créé sous la République. Depuis nous avons essayé de tenir par la régularité, en fait pour les quatre premiers numéros il n'y avait pas de périodicité fixe, à partir du quatrième nous avons été hebdomadaires et on s'en est tenu là. Je me suis battu pour sortir mais c'est très difficile..."

RdlB. : "Depuis, vous êtes sorti toutes les semaines ?"

S.D. : "Toutes les semaines... enfin, il y a eu des interdictions... Demain on sort à 11H00 au lieu de 8H00, parce que le journal n'est pas encore arrivé, il n'y a pas eu de vol hier... Sinon on a essayé de tenir par la régularité. Par la nature des articles; les gens estiment que nous sommes très critiques : je ne suis pas d'accord... nous dénonçons beaucoup de choses. Pour eux, c'est trop... Et, troisièmement, par la caricature : nous avons osé caricaturé le chef de l'État. Ça a porté, il s'est tu. Il n'a jamais réagi, mais l'entourage ne peut pas nous sentir. Je ne sais pas jusqu'où l'entourage va, mais ils ont demandé à plusieurs reprises à ce que le gouvernement réagisse, nous en sommes sûrs... Conté n'a jamais réagi. Vous voyez *Le Lynx*, nous n'avons pas peur des critiques

: nous l'avons cité¹⁰⁹⁸. Peut-être pour cela il se sent peut-être en appétit s'il réagissait, peut-être... je sais pas, je vous dis je cherche à savoir... mais il n'a jamais réagi. Et nous avons dit que *Le Lynx* avait une spécificité, c'est qu'il n'a pas de sujet tabou... il y en a plein dans la presse guinéenne, il y a des sujets que vous ne pouvez pas aborder..."

RdlB. : "... Quel genre de sujet ?"

S.D. : "Mettons... s'il y a un détournement au niveau de la présidence de la République ce n'est pas dans *Horoya* que vous le lirez. Tout ce qui concerne le mauvais côté du pouvoir, c'est très tabou. C'est ce que nous avons hérité. Et nous, nous nous sommes mis en plein dedans... On a dit qu'il n'y avait pas de sujet tabou. Si l'imam fait une faute, nous la dénonçons. On n'a pas voulu épargné un domaine, nous sommes connus pour cela... On essaie d'être très sérieux dans les informations, des fois on ne réussit pas, je vous le dis... on nous intoxique, des fois ça marche... Ça nous est arrivé trois ou quatre fois... Mais on essaie de tout vérifier, l'exactitude des informations données. C'est un peu notre fort, on s'est imposé par cela. Ce qui est banal chez vous, mais ici c'est terrible. Vous pouvez passer un mois à vérifier une information... Parce que les guinéens sont libres actuellement de créer le journal qu'ils veulent, il n'y a pas d'obligation... mais le droit à l'information, la source d'information fait mystère, les fonctionnaires en font une propriété privée. Vous n'avez pas le droit réellement de troubler tout cela, ils en font ce qu'ils veulent..."

RdlB. : "... Même l'information officielle ?"

S.D. : "... Même l'information officielle ! Si vous êtes chez nous... vous êtes un mauvais journal et on peut ne pas vous la donner. Par exemple, un séminaire - quoi de plus banal qu'un séminaire ? - qui se tiendra au Palais du Peuple du 23 au 25 mai... on peut ne pas nous avertir. On est toujours à la recherche de sources d'informations. Mais

¹⁰⁹⁸ *Le Lynx* a pris pour maxime une phrase de Lansana Conté : <<Je n'ai pas peur des critiques>>...

c'est notre travail et on est présent presque partout à Conakry. Ça aussi, c'est un problème parce que c'est pas évident pour l'intérieur... on n'arrive pas à couvrir. On collecte tant qu'on peut, on vérifie tant qu'on peut"

RdlB. : "Rencontrez-vous des problèmes d'impression ?"

S. D. : "L'imprimerie guinéenne est trop chère... l'imprimerie guinéenne, actuellement, elle imprime à 400 francs par numéro alors que le prix de vente est à 700 francs... Un vendeur vous prend 100 francs... c'est trop cher. A Abidjan ça coûte moins cher. Maintenant nous arrivons à le fabriquer nous-même, à le mettre en page et on l'envoie à Abidjan à l'imprimerie où il nous revient à 230 francs... "

RdlB. : "Donc, moitié moins cher ?"

S.D. : "Parce que... aussi... j'ai des facilités de transports - sinon c'est inabordable ça aussi..."

RdlB. : "Vous ne subissez aucune pression politique ?"

S.D. : "Quand on vous dit que le gouvernement n'intervient pas - par exemple par des coups de téléphone... mais au sein de la rédaction, on a pris trois taupes du gouvernement déjà... c'est aussi une façon d'intervenir... de paralyser la rédaction de l'intérieur. Tout s'apprend... on est en train d'apprendre. Il n'y a pas de journalistes... la Guinée a produit beaucoup de mauvais médecins, beaucoup de mauvais ingénieurs mais presque aucun journaliste. Vous ne pouvez même pas parler de mauvais... le nombre n'y est pas !"

RdlB. : "Mais, par exemple, au sein de la rédaction du *Lynx*, vous êtes combien de journalistes ?"

S.D. : “Une dizaine, qu’on essaie d’entretenir...”

RdlB. : “Et parmi ces journalistes, il y en a qui ont suivi une formation ? Au C.E.S.T.I. à Dakar par exemple ?”

S.D. : “Aucun... mais il y a des universitaires et des gens qui ont la vocation. On a un problème de caricaturistes... ils ont tous appris sur le tas. On a aucun professionnel. On a envoyé un reporter faire un stage de trois mois en Allemagne : il n’est pas revenu... justement pour créer un journal satirique rival... il n’a pas réussi. Nous lui avons payé son salaire pendant trois mois et il n’est pas revenu. Pas un mot, pas un remerciement... normalement on aurait dû le poursuivre... je n’ai rien fait. Donc, on cherche à constituer une équipe mais ce n’est pas facile. La dernière trouvaille c’est un universitaire avec qui j’étais à Abidjan, à l’Université d’Abidjan... il faisait des mémos sur tout ce que nous faisions et les envoyait à la présidence. Mais je l’ai coincé...”

RdlB. : “Vous vous êtes donc fait espionner régulièrement depuis la création du *Lynx* ?”

S.D. : “On a reçu une fois la visite de cambrioleurs... mais en fait c’était la police. On est écoutés...”

RdlB. : “Vous croyez l’être toujours ?”

S.D. : “Je suis sûr d’être écouté... ils disent non... mais je suis sûr d’être écouté”

RdlB. : “Ce traitement réservé au *Lynx*, vous pensez que d’autres journaux - comme *L’Indépendant* - en sont victimes ?”

S.D. : “Tous les journaux, j’en suis sûr... bien que ce ne soit pas tout à fait la même chose. *L’Indépendant*, le patron de *L’Indépendant* était le n°2 du Cabinet du ministre de la Communication... c’était lui le vice-patron. Bon, je ne sais pas ce qui n’a pas marché dedans mais ils l’ont écarté. Alors il a créé *L’Indépendant* et il l’a développé”

RdlB. : “Et est-ce que parmi ces journaux de la presse indépendante <<véritablement indépendante>> - comme on dit en Guinée-Bissau - il y en a qui sont malgré tout liés à des partis politiques, à des intérêts politiques ou économiques ?”

S.D. : “C’est difficile... Je vais commencer par le mien, *Le Lynx*. J’ai collecté 12 millions de francs guinéens ici pour démarrer. Mais il ne vit que de cela : je vous dit qu’il n’y a aucun intérêt financier derrière *Le Lynx*. Ça je vous le garantie. Pour *L’Union* c’est sûr, mais en fait il n’y a pas de fonds, il n’y a pas d’argent... il n’y a personne derrière, c’est si vrai qu’il n’y a rien... Je pense que *Le Citoyen* c’est pareil, il cherche simplement à vivre... il paraît quand il peut. Les journaux de parti, c’est surprenant. Siradiou Diallo¹⁰⁹⁹, que vous devez connaître, n’arrive pas à sortir régulièrement un journal en Guinée... il a sorti un numéro depuis les élections... Mais, les journaux, comme vous dites, <<vraiment indépendants>>... bon, *L’Indépendant* était indépendant d’une certaine manière parce que c’était une association qui l’a créé, qui le gérait... maintenant il est récupéré par un patron et des gens estiment - je n’ai aucune preuve là-dessus - que le pouvoir est venu en aide au journal d’une façon occulte... En tous cas, il y a eu un virage à la rédaction... à partir des élections, vers la fin de la campagne électorale. Et maintenant les gens estiment qu’il est un peu dans les grâces du pouvoir. Maintenant, des journaux vraiment indépendants il n’y en pas beaucoup, c’est très rare”

RdlB. : “Et *Horizon-Express* ?”

¹⁰⁹⁹ Ancien journaliste à *Jeune Afrique* et candidat à l’élection présidentielle de 1993.

S.D. : “Il se cherche encore... il est tout récent. Ce sont des dissidents de chez Sankarella qui l’ont quitté pour créer leur journal. Les gens les accusent aussi d’avoir reçu un peu d’aide du gouvernement... mais, en Guinée, on accuse tout le monde... Nous, au *Lynx*, on dément régulièrement... La dernière version : c’est Siradiou¹¹⁰⁰ qui nous l’a acheté... (rires)”

RdlB. : “Est-ce que *Le Lynx* a joué un rôle important sur l’ensemble de cette période de démocratisation du régime ? Est-ce qu’il y a eu des événements, des numéros clefs qui ont pu avoir un impact particulier sur la société civile, sur le Gouvernement, sur ses actes... ?”

S.D. : “Ça c’est régulier... je vous dis que *Le Lynx* a appris aux gens à oser... Maintenant, ils bougent. Avant, le guinéen était informé de ce que faisait le gouvernement mais il se taisait... maintenant il extériorise ses réactions. On estime que bientôt il va réclamer des droits... en tous cas c’est mon objectif. Je pense qu’en poursuivant comme cela, si on continue d’exister, un jour le guinéen saura quels sont ses droits. Il y a eu des numéros spécifiques (bande inaudible pendant environ une minute)... Il y a eu beaucoup de numéros comme ceux-là qui ont eu un impact certain. Bon, il y a un Comité de suivi ici entre la Banque Mondiale, le F.M.I. et le gouvernement guinéen - qui est un Comité financier. Ce Comité qui gère ces rapports est patronné par le ministre des Affaires Étrangères, il a un compte à la Banque Centrale. Jusque là c’est normal... Il voulait ouvrir un compte dans une banque commerciale avec une seule signature et verser un montant de cent millions au départ, par chèque... C’était bien engagé... j’ai publié la photocopie du chèque... et je vous assure que tout le processus a été arrêté... (rires). Il faut... même maintenant, si le chèque arrive entre les mains de certains journaux, ils ne peuvent pas le passer; *L’Indépendant*, par exemple, ne peut pas passer un chèque... Pour *Le Lynx* il n’y a pas

¹¹⁰⁰ Idem.

de sujet tabou... pourvu qu'on ait un élément de preuve. Je peux vous citer comme cela une cinquantaine de numéros qui ont eu un impact certain”

RdlB. : “Vous oeuvrez donc beaucoup pour la transparence dans la gestion des deniers publics ?”

S.D. : “C’est ça, oui. Dès qu’on est au courant d’une magouille on l’étale au grand jour...”

RdlB. : “...Et vous avez l’impression qu’en dénonçant il y a un retour en arrière du gouvernement ou des fonctionnaires incriminés ?”

S.D. : “Le gouvernement fait tout pour nous faire savoir ce que nous savons déjà à savoir que nous ne gouvernons pas ce pays... ça c’est sûr. Donc apparemment il n’y a absolument aucun communiqué dans les médias pour dire c’est ceci, c’est cela... Ils font toujours des commissions d’enquêtes...”

RdlB. : “...Qui aboutissent ?”

S.D. : “Peut-être... il y en a qui aboutissent. On a dénoncé quelque chose à la Fonction publique... Vous avez trois cents mille francs guinéens, vous occupez n’importe quelle hiérarchie dans la fonction publique... Vous versez trois cents mille au ministre... et vous aurez un arrêté... Au niveau de la hiérarchie, A c’est la plus haute, après B,C,D... Si vous êtes B, donnez lui trois cents mille et vous serez en A la semaine prochaine... Nous avons dénoncé cela, ils ont annulé... Il y en a qui aboutissent... d’autres n’aboutissent jamais. Au plan politique, quand on dénonce il n’y a jamais de résultats ! Ils ont tué des gens ici, on a dénoncé telles et telles forces de l’ordre. Il n’y a jamais eu... ils ne sont pas inquiétés. Mais ils ont quand même créé une expression : <<Attention, *Le Lynx* est là>>... Je peux vous dire que la chance de la presse guinéenne

actuellement c'est l'attitude de Conté¹¹⁰¹, c'est le silence de Conté, et celui-là je suis persuadé personnellement que c'est par fierté. Il est trop fier pour se retrouver au tribunal avec un journal. Donc il se tait... donc les journaux ne sont pas trimbalés au tribunal tous les jours. Mais c'est parce qu'il est hautain, il estime qu'il n'est pas une nature à avoir un procès avec un petit... s'abaisser à ce point là... Ça c'est la chance de la presse guinéenne, elle n'est pas tous les jours au tribunal. Mais le tribunal est sous les ordres du ministre, ça il n'y a aucun doute..."

RdlB. : "Est-ce que ça ne vous donne pas l'impression de prêcher dans le désert ?"

S.D. : "Si, la plupart du temps. Si vous voulez, 10% de ce que nous dénonçons est suivi d'effet. Nous avons eu un cas là... Quelqu'un a donné une voiture à Conté... un ministre lui a offert une voiture... Il a dit qu'il l'avait acheté à crédit... Nous avons dénoncé cela... Le petit à qui on avait pris cette voiture-là, eh bien, avait fait des mains et des pieds pour se faire payer... impossible... C'était quelque chose comme 75 millions de francs guinéens, c'était assez costaud... Nous avons porté l'affaire dans *Le Lynx* et il a été payé... Ça, ça arrive ! Mais comme vous dites ça nous donne quelques fois l'impression de prêcher dans le désert. On a un objectif aussi, nous nous disons pour nous consoler que notre rôle, aussi, s'arrête là. On est pas... le tribunal est ailleurs... Mais nous faisons comprendre aux guinéens ce que c'est que ça, etc. S'il n'y a pas suite c'est pas notre affaire... c'est en fait une consolation, une fausse consolation peut-être mais c'est celle-là qui nous permet de continuer"

RdlB. : "Mais vous avez aussi une fonction pédagogique, une fonction d'éducation... ?"

S.D. : "Quand vous discutez avec les guinéens ils vous disent <<ah oui, *Le Lynx* est très utile>>... même si ce n'est pas efficace, s'il n'y a pas de suite dans ce qu'il dénonce. Les gens estiment qu'ils devraient connaître cela, c'est la seule consolation qu'on a..."

¹¹⁰¹ Lansana Conté, le président de la République.

C'est compliqué. Maintenant j'aimerais revenir, peut-être j'écrirais cela... l'État estime, l'État prend la presse d'État en charge. Mais alors il estime que celle-là c'est suffisant... on n'est pas associé aux activités de Conté. Ce qui se passe au bureau de presse de la présidence, la presse privée en est écartée. On nous a fait comprendre qu'on était pas les bienvenus... (bande inaudible pendant trente secondes environ)... Maintenant je reviens sur ce manque d'aide, de soutien de la communauté étrangère, notamment française... on est boudé, je ne sais pas pourquoi... Et la presse d'État... on favorise naturellement la radio et la télévision, et *Horoya*... Et bien sûr l'*Agence de Presse de Guinée*. Mais aucun journaliste de la presse privée n'a fait partie d'une mission de Conté à l'extérieur..."

RdlB. : "Vous avez des recommandations pour l'amélioration de la liberté de la presse en Guinée ?"

S.D. : "J'ai parlé de la radio tout à l'heure, ils ont du mal à libérer les ondes. Ça c'est le grand problème. Les textes existent. Il y a des études techniques pour attribuer des fréquences... mais c'est tout... Là, c'est pas libéralisé. On dirait qu'ils ont peur, qu'ils sont crispés. Si on pouvait obtenir ça c'est déjà beaucoup... Pour tout le reste, cela pourrait venir des journalistes eux-mêmes, ils ne sont pas combatifs. Moi je retourne la faute aux journalistes... Récemment Conté a dit <<vous êtes libres, critiquez>>... Mais pour eux, le journaliste d'État, c'est un fonctionnaire soumis... c'est ça le problème ! Moi, je pense que le réel blocage c'est que le gouvernement ne veut pas libéraliser réellement la presse... La presse privée, l'impact n'est pas grand, on a arraché... on a fait le maximum pour la presse écrite... la presse audiovisuelle, je pense qu'il faut des interventions, des pressions extérieures. C'est les ambassadeurs qui ont là, c'est... tout ce qu'on peut ! Des pressions directes et indirectes sinon ils ne vont pas laisser de bon coeur... jamais. On est trop faible dans la profession, c'est à nous de nous défendre. Ça aussi ça fait partie de notre héritage..."

RdlB. : “Est-ce qu’au niveau de *Horoya* on peut parler d’un début d’évolution vers un journal de service public ou est-on encore au niveau du journal de propagande ?”

S.D. : “Je pense que Cissé¹¹⁰² a perdu la bataille... Cissé c’est un ami, un camarade de promotion. On lui a donné de très mauvais conseils... Il était à *Horoya* d’abord, il l’ont baladé un peu partout... Il a essayé de tirer le journal des griffes du pouvoir... il a essayé d’en sortir, il s’est fait taper sur les doigts... il l’a accepté, il est rentré dans le giron du pouvoir. Il a lancé une bataille, il avait essayé... je ne sais pas s’il vous le dira...”

RdlB. : “A quel moment a-t-il tenté de se démarquer du pouvoir ?”

S.D. : “C’était avant la campagne électorale, au mois de septembre/octobre 93. Comme le disait le C.N.C., il donnait le même espace à tous les partis, etc., etc. Il a essayé de faire des reportages, des interviews avec les chefs de parti... et après les gens du pouvoir n’ont pas compris que lui aussi se mette à les critiquer. Si nous on les critique, ça suffit et là... ils n’ont pas compris... et ils l’ont fait taire”

RdlB. : “De quelle manière ?”

S.D. : “Ça je ne sais pas. Maintenant ce qui est sûr c’est à 100% un organe de propagande... et les gens l’achète pour des communiqués puisque c’est le journal officiel, mais il est très mal vendu aussi. En tous cas s’il n’était pas subventionné, il serait tombé. Il n’a pas pu faire ce qui a été fait en Guinée-Bissau... maintenant Cissé, il a complètement renoncé à cela, il est dans l’information d’État... Il avait tenté réellement et c’était ça sa volonté, il a été critiqué par le P.U.P.¹¹⁰³, ils ont voulu avoir sa peau... tout au moins son fauteuil”

¹¹⁰² C'est-à-dire Ibrahima Cissé, le directeur du quotidien d'État guinéen.

¹¹⁰³ Parti de l'Unité et du Progrès.

Interview de Diallo Saliou, journaliste au journal *La Nouvelle République*¹¹⁰⁴ :

RdlB. : “Pouvez-vous présenter *La Nouvelle République* ?”

D.S : “Le premier numéro de *La Nouvelle République* est sorti le 17 avril 1991, c’est le journal le plus ancien qui existe ici... à partir des années où on s’est mis à parler plus ou moins de liberté de presse. Notre journal a été créé au moment même où il n’y avait pas de loi sur la presse, en réalité il n’y avait pas de loi qui interdisait, il n’y avait pas de loi qui autorisait. Du coup nous en avons profité pour lancer notre journal. Au début ce journal appartenait à une personne, M. Ba Mamadou qui est devenu par la suite président de l’Union pour la Nouvelle République; c’est un parti politique, l’un des plus grands de ce pays qui avait remporté plus de 13% aux élections présidentielles, donc il s’est classé comme troisième parti politique... enfin comme troisième candidat. Et maintenant le journal n’est plus la propriété de M. Ba Mamadou”

RdlB. : “Depuis quand ?”

D.S : “Depuis maintenant... un mois. Un groupe de cadres, de personnes qui se connaissent, de copains, de sympathisants se sont retrouvés pour reprendre ce journal. Et donc, là maintenant, pour le moment nous sommes mensuel mais nous pensons être très très bientôt bimensuel. Le problème, et nous allons directement au problème qui se pose ici, c’est le problème d’impression. L’un des premiers problèmes, à mon avis. Il y a très peu d’imprimeries à Conakry, du coup celles qui existent ne sont pas vraiment performantes, des imprimeries vieilles avec du matériel qui est fatigué dans la plupart des cas où alors elles sont chères... ce qui fait que le journal revient très cher. Il y a justement une semaine je suis allé voir une imprimerie de la place et on nous proposait de faire notre journal de huit pages à plus de 350 francs, donc ce n’est pas possible quoi... ce qui fait que nous avons une très grande difficulté sur le problème d’imprimer

¹¹⁰⁴ Interview réalisée à Conakry, le 21 mai 1994.

nos journaux. Du coup j'ai été obligé de m'informer auprès d'amis qui sont à Bissau pour voir si il n'y a pas une possibilité de faire imprimer notre journal à Bissau comme, par exemple, Souleymane imprime *Le Lynx* en Côte d'Ivoire. Il se trouve que jeudi-vendredi il y avait un problème de communications internationales à partir de la Guinée, on ne communiquait pas, on ne pouvait pas joindre l'extérieur ce qui fait que je n'ai pas eu de réponse. Mais je crois qu'il sera peut-être possible d'imprimer le journal à Bissau moins cher qu'ici, puisque j'ai pu voir des journaux venant de Bissau, de 16 pages et 32 pages qui étaient quand même moins chers que ceux qu'on imprime ici à Conakry.

Donc, le journal *La Nouvelle République* était très très proche de l'Union pour la Nouvelle République, le parti en question dont je vous ai parlé il y a un instant. Il était très proche dans le sens qu'il a soutenu la campagne de ce parti politique, la campagne du candidat et là, maintenant, il va faire moins de politique et plus de société, beaucoup plus de société, beaucoup plus de faits divers..."

RdlB. : "Vous voulez dire un journal d'informations générales ?"

D.S : "...Journal d'informations générales. Bon, nous étions un journal vraiment d'opposition... nous sommes devenus journal d'opposition pendant deux ans; nous étions très opposés au régime en place... Là maintenant, comme vous le savez, il y a eu des élections... il a eu un candidat qui a été élu, dans les conditions que tout le monde connaît... et notre analyse est que nous observons ce "nouveau" président. Nous avons demandé au parti politique qui l'a présenté, donc le P.U.P. - le Parti de l'Unité et du Progrès, de nous présenter le programme de son candidat, que le candidat va appliquer pour le quinquennat qui commence; et c'est à partir de ce programme que nous allons nous déterminer quant à savoir si nous continuons d'avoir des positions critiques objectives (toujours) ou si nous revenons carrément à un journal d'opinion. Pour le moment nous sommes ouverts, nous sommes un journal d'information mais nous avons à coeur de ne pas laisser la situation politique qui a duré dans notre pays, une situation où vraiment il y a une confusion générale... une politique qui a vraiment fait que le

totalitarisme n'est pas fini en Guinée. Nous sommes passés d'une dictature de vingt-six ans à un régime d'exception, nous n'avons jamais accepté ce régime d'exception, nous l'avons combattu... Si maintenant le nouveau régime en place veut s'ouvrir, vraiment accepter la démocratie et la liberté à ce moment là nous allons avoir des positions beaucoup plus critiques, mais enfin, si vous voulez, nous ne serons pas un journal d'opposition”

RdlB : “Entre le 17 avril 1991 - date du premier numéro du journal - et les élections de décembre 1993, dans cette période de transition vers la démocratie, quelles ont été les revendications du journal, notamment en matière de multipartisme, de défense des droits de l'Homme, création d'un État de droit ? Est-ce qu'il y a eu une étape importante dans l'histoire du journal ? Est-ce qu'il y a des numéros de *La Nouvelle République* qui ont eu un impact particulier sur le pouvoir, c'est-à-dire dans le sens d'une prise en compte des revendications politiques du journal ? Est-ce qu'il y a eu un impact réel de votre journal sur le champ politique ?”

D.S : “Oui je crois que... vous savez ça c'est un grand problème, un autre problème de la Guinée : c'est que nous avons un président qui est complètement hermétique. Des critiques... nous avons critiqué le régime sur beaucoup de plans, notamment sur le plan des libertés... notamment nous avons été le premier journal ici à combattre le fait que les militaires sont dans la rue avec des armes et ça fait de nombreux accidents, dans les marchés, dans les rues, dans les bistros... il y a des gens qui ont été tués ici par l'imprudence de militaires qui portent des armes à tout moment, y compris dans les taxis, dans les autobus. Et à un moment donné, quand même, le ministre de la Défense en a tenu compte... le ministre de la Défense a alerté, tout récemment il semble... mais cela est à vérifier... il semble qu'il vient de prendre un arrêté interdisant aux militaires de se balader dans la rue avec des armes... Mais quand nous avons publié cet article, effectivement nous avons vu moins de militaires armés dans les rues. Nous avons dénoncé ici des situations de violence dans les villes... la ville où un jeune homme a été

tué par un militaire : il y avait un match de football, les enfants sont venus pour voir le match et sont montés comme ça sur le mur, la clôture du stade... et les militaires ont tiré et ils ont tué. Nous avons vivement réagi, et l'autorité préfectorale de Labé, le préfet de Labé a été obligé de constituer une délégation pour aller présenter des condoléances à la famille et essayer d'arranger les choses... puisque qu'il n'y a pas vraiment encore de justice digne de ce nom dans notre pays. Mais... nous avons eu un impact à ce niveau. Il y a eu des événements sanglants dans l'année 92, ce devait être au mois de mai 92... là aussi nous avons vivement réagi en dénonçant les abus du pouvoir en place : préfet et les militaires qui étaient sortis là aussi pour créer une situation de violence... Chaque fois qu'il y a eu violence quelque part, chaque fois qu'il y a eu abus de pouvoir nous avons dénoncé mais il se trouve que malheureusement dans notre pays vous dénoncez, nous nous sommes un journal, nous écrivons, nous dénonçons, nous réagissons, mais il n'y a pas de suite... Il n'y a pas de suite, cela veut dire que vous allez attendre qu'une commission d'enquête soit constituée... et il n'y a pas de suite... la justice ne suit pas, le gouvernement lui non plus ne prend pas de sanctions et c'est un grand problème dans notre pays..."

RdlB. : "Est-ce que l'on peut dire qu'au niveau du contenu de vos journaux vous avez une totale liberté d'expression mais que, du fait même qu'il n'y ait pas de justice indépendante, qu'il n'y ait pas d'impact au niveau de la justice, est-ce que finalement ce n'est pas une... la limite à la liberté de la presse est-ce qu'elle ne vient pas justement du manque d'indépendance de la justice et du non suivi ?"

D.S : "Je suis tout à fait d'accord avec vous... abouti cela..."

RdlB. : "... Ce n'est une opinion, c'est une question !..."

D.S : "Non, non...je...nous écrivons, nous dénonçons des faits des choses réelles. Nous n'inventons rien. Mais alors vous allez apprendre par exemple que des... je donne un

exemple simple qui s'est passé tout récemment, il n'y a pas très longtemps... il n'y a pas très longtemps du tout à Siguiri. Ils sont arrivés dans des concessions, ils ont arrêtés des pères de famille parce qu'ils n'ont pas payé leurs impôts..."

RdlB. : "...Des militaires ?"

D.S : "...Oui, des militaires... nous avons dénoncé mais ces gens ne sont pas libérés pour autant... Il y a eu un avocat qui à ma connaissance est parti... mais ces gens sont encore en détention. Donc, à mon avis, il manque en Guinée cela, c'est que l'information...il faut dire la vérité...en tous cas nous dans notre journal on s'est permis vraiment d'écrire librement, on n'a jamais eu de pression, vraiment jamais...bon, il faut dire aussi que notre journal était constitué d'une équipe de gens réputés frondeurs, donc on n'a jamais eu très peur, on n'a jamais accepté... on s'est jamais soumis à l'intimidation, sous quelque forme que ce soit... il est arrivé que des soldats viennent jusque derrière notre bureau... la nuit une fois ils ont forcé la porte de notre bureau mais on a fait comme si rien ne s'est passé, on a continué à travailler comme d'habitude... Donc effectivement l'information se fait dans les journaux mais la justice ne réagit pas. Souvent aussi...je crois qu'il faut aller un peu plus loin... les guinéens eux-mêmes ne connaissent pas leurs droits... c'est un autre problème, les guinéens ne connaissent pas leurs droits... et ça à mon avis c'est la conséquence d'un long régime totalitaire, les gens sont encore abasourdis, ils sont encore embastillés, ils sont encore muselés et ils ne savent pas se défendre. Il se passe des choses tous les jours ici... qui se passent parce que vraiment les gens ne connaissent pas leurs droits"

RdlB. : "Précisément, est-ce que votre journal a contribué à diffuser le plus possible les droits du citoyen guinéen ?"

D.S : "Oui...je pense. Nous, nous avons toujours fait comprendre aux gens...par exemple, en ce qui concerne la manière dont les policiers travaillent ici... nous avons

dénoncé cette façon, c'est-à-dire le policier qui vient chez vous, qui vous embarque, qui vous emmène dans un commissariat de police, qui vous emprisonne... alors qu'il n'est pas arrivé avec un mandat d'amener, il n'a aucun mandat... Nous avons dénoncé cela, mais ça continue ! Les policiers n'ont pas arrêté pour autant. Là, actuellement, moi personnellement je travaille sur un rapport, avec justement le Parti de l'unité et du Progrès - qui a gagné les élections - je suis dans une commission qui essaie d'amener ce parti politique à accepter un code de bonne conduite... et nous avons proposé que le journaliste soit protégé... c'est dommage actuellement est en train de travailler donc nous n'avons pas de résultat. Je pense que comme j'ai votre adresse je pourrais vous envoyer cela parce que dès que nous arriverons à un résultat... je pense que nous allons avoir un résultat... je ne sais pas lequel mais à ce moment là je pourrais vous envoyer le résultat. Parce que j'ai demandé personnellement que de la même manière que l'on a parlé de la protection des magistrats que l'on protège le journaliste dans l'exercice de son travail. Je crois que je serai aidé par quelques amis qui sont dans l'autre partie et qui comprennent les choses de la même manière que nous et donc j'espère que cela va porter fruit mais, pour le moment, je ne peux pas en dire plus parce que nous sommes en train de travailler. Si nous obtenions donc ces garanties là, je crois que là ce sera un grand acquis pour la liberté de la presse dans notre pays, donc que l'on obtienne que le journaliste soit protégé au même titre que les magistrats. Puisqu'il y a eu des abus ici terribles, il y a eu des abus terribles... il y a eu le jour de la conférence de presse du président, au mois de janvier 94, au lendemain de son élection... je me trouvais avec un ami gabonais, qui était venu en Guinée pour un séminaire, un journaliste gabonais qui travaille à *Radio Bûcheron*, et je lui avait dit le même jour qu'il y a un journaliste qui a été bastonné parce que tout simplement on l'a vu dans une marche d'un parti politique. A la fin de la marche, au moment où il rentrait chez lui, un béret rouge - ça c'est la brigade spéciale de la garde de la présidence, qui est constituée dans une grande partie de soldats de l'ethnie du président - donc ce parachutiste en question lui dit : <<Toi ! qu'est-ce que tu fais dans cette marche ? Tu vas voir demain je vais te faire ta fête...>>. Ce journaliste guinéen de la radio, il s'appelle Hamadou Bathouly Diallo, a pris cela

pour une plaisanterie... et le lendemain il arrive à son boulot, comme d'habitude, et ce para vient le prendre - ils ont un véritable camp militaire dans l'enceinte de la radio, qu'ils ont surnommé Kundara... le camps en question - il le tabasse, il l'a amené dans ce réduit, il lui a porté des coups, il a saigné... il est arrivé dans mon bureau, la chemise rouge de sang, il m'a expliqué de quoi il s'agissait : nous avons écrit dans le journal et donc j'ai donné cette information au gabonais parce que je voulais vraiment qu'il pose la question au président. Il a posé la question au président et dès qu'il a posé la question au président j'ai observé le béret rouge en question qui n'était pas loin de nous qui s'est mis à regarder un autre béret rouge - ils se sont donnés vraiment un signal et moi je les observais... le président, bien entendu puisqu'on lui a fait que des faux rapports, le président a répondu en disant <<oui mais vous ne savez pas ce qui s'est passé entre ce béret rouge et ce journaliste, le journaliste avait insulté le béret rouge et ainsi de suite>>... Donc vraiment il est passé complètement à côté. A la sortie, quand nous sortions de la conférence de presse... il y a ce deuxième béret rouge qui vient interpellé encore le journaliste, qui le menace... donc là j'ai été obligé d'intervenir, j'ai parlé au béret rouge et d'autres personnes que moi pour dire <<non, monsieur, vous ne pouvez pas continuer !>>... Il a eu peur... il a eu peur parce que là quand même il pouvait pas... et le journaliste (gabonais), pendant les trois jours qu'il était resté à Conakry, il ne se sentait pas en sécurité. Donc là, à mon avis c'est le cas que j'ai connu de très près, puisque je connais bien ce journaliste, je connais bien ce gabonais, je connais ce béret rouge en question... donc là je peux dire que j'ai suivi la chose vraiment de très près. Et ça, ça peut arriver, ça a été le cas de Serge Daniel¹¹⁰⁵ aussi...bon, ça a été dans une certaine mesure le cas de Fodé¹¹⁰⁶ aussi... il ne se sentait pas en sécurité pendant un certain temps ici... Mais je suis sûr que des cas pareils ça va se reproduire en Guinée”

RdlB. : “Est-ce que, outre toutes ces pressions, ces menaces contre les journalistes, vous voyez d'autres entraves qui peuvent être d'un autre genre à la liberté d'expression du

¹¹⁰⁵ Le correspondant de *RFI*.

¹¹⁰⁶ Fodé Foffanah, le correspondant de la *BBC*.

journaliste, à la liberté de la presse en général ? Je pense à la rétention d'information, ce genre de choses..."

D.S : "Oui... il y a la rétention d'information. Nous n'avons pas accès aux sources, il y a que nous n'avons pas accès aux sources... toutes les sources officielles - en dehors des conférences de presse du seul ministre de l'Intérieur qui vraiment aimait beaucoup faire des conférences de presse, qui n'en fait plus depuis un certain temps d'ailleurs - nous n'avons pas accès aux sources officielles et il y a une véritable rétention d'information... mais à mon avis aussi ici nous avons une liberté d'information, une liberté de presse qui est très théorique. En réalité nous n'avons pas les possibilités de l'exercer. Il s'est créé en Guinée plus d'une vingtaine de journaux. Au jour d'aujourd'hui, il y en a combien qui paraissent ? Il y a *Le Lynx*, qui a l'avantage de sortir régulièrement, le journal *L'Indépendant* qui sort pour des raisons biens simples, c'est que l'imprimerie qui fabrique le journal... pratiquement c'est elle qui finance le journal... nous, nous avons pu paraître de manière régulière pendant deux ans jusqu'avant les élections présidentielles où on n'a pas pu paraître parce que nous étions très occupés dans la campagne électorale¹¹⁰⁷... Nous sommes restés pendant six mois... cinq mois... sans pouvoir sortir parce que nous ne pouvions plus... financièrement nous ne pouvions plus. Tant que le papier coûtera cher comme il coûte actuellement, tant que nous n'aurons pas les produits, les intrants qui rentrent dans la fabrication de notre journal... tant que ces produits seront chers, ne seront pas détaxés... enfin vous savez très bien... tant que le matériel, les matériaux qui entrent dans la fabrication du journal ne seront pas détaxés nous aurons des difficultés"

RdlB. : "Et cela, vous pensez que c'est une politique déterminée des autorités publiques le fait de maintenir des droits de douane élevés sur ces produits, qui sont généralement considérés comme des produits de luxe ? Est-ce que vous pensez que c'est une politique

¹¹⁰⁷ C'est-à-dire à défendre la candidature du propriétaire de *La Nouvelle République*, arrivé en troisième position lors des présidentielles de décembre 1993.

déterminée des autorités pour empêcher la sortie des journaux ou pour entraver leur bon fonctionnement ?”

D.S : “Moi, je ne crois pas... en fait je suis très critique vis-à-vis du régime en place... mais je ne crois pas... à mon avis c’est peut-être même... peut-être qu’ils ne savent même pas, qu’ils sont inconscients. Comme dans beaucoup de choses ici, je crois que si nous continuons à leur expliquer, sur certains points nous obtiendrons gain de cause. Je crois. Je suis peut-être un peu naïf mais je continue à le croire. Je crois que si nous continuons le travail que nous faisons actuellement dans la commission dont je vous ai parlé, avec mes partenaires, justement... je pose tous ces problèmes. J’ai posé tous ces problème et nous avons une première rencontre demain soir... et là je compte poser ce genre de problèmes. Combien de temps ça va durer ces négociations ? Je ne sais pas, mais je pense que ça ne va pas être long. Mais je ne crois pas que ce soit vraiment une politique délibérée... mais il y a un laxisme d’État tel que si nous ne faisons pas... il faut qu’on continue, qu’on continue à en parler, à expliquer, à faire pression le cas échéant pour qu’on obtienne gain de cause. Je ne crois pas que ce soit vraiment quelque chose de pensé, de réfléchi de la part de l’appareil d’État... je ne crois pas”

RdlB. : “Et est-ce que, pour revenir un moment clef de l’histoire politique récente de la Guinée - je pense à l’élection de décembre 93 et à la campagne électorale... est-ce que peu avant la campagne ou au moment de la campagne il y a des journaux qui ont cessé de paraître, dont la parution a été entravée par les autorités ?”

D.S. : “Par les autorités ?... à mon avis, non”

RdlB. : “Ce serait dû aux problèmes matériels ?”

D.S. : “Au problème d’incapacité de sortir le journal pour des raisons d’imprimerie...”

RdlB. : “Et est-ce que durant la campagne électorale, au niveau de l'accès des différents partis politiques aux médias (aux médias audiovisuels ou au journal de gouvernement *Horoya*), est-ce que, donc, l'accès des partis politiques à ces médias s'est passé dans des conditions équitables ou est-ce que ça n'a pas été le cas ?”

D.S. : “Là, je crois que... bon, le Conseil National de la Communication (C.N.C.) avait élaboré tout un programme, avec des textes d'appui, et, là, les huit candidats sont intervenus librement sur les médias d'État. Bon, le candidat Lansana Conté et le président qui était candidat à sa propre succession n'intervenaient pas toujours, ils prenaient ces libertés comme ils voulaient... Mais les autres candidats sont intervenus librement. Il n'y a pas eu de cas de censure pendant la campagne, non... A ma connaissance il n'y en a pas eu, et moi je crois que je puis... j'ai eu le privilège de suivre cela de très près parce que moi j'ai été justement... j'ai été pendant le début de la campagne, tout le début j'ai été directeur de campagne d'un candidat avant de m'occuper d'autre chose dans mes activités politiques. Mais j'ai été pendant un temps directeur de campagne, donc j'ai suivi la présence de notre candidat à la radio et à la télévision... mais on n'a pas à aucun moment, personne nous a jamais dit qu'il fallait qu'on enlève ceci, qu'on supprime cela... non”

RdlB. : “Cela c'est pendant la campagne... et est-ce que votre journal ou d'autres journaux de la presse privée... est-ce qu'avant cette campagne ou après les élections il y a eu des cas de censure ou des cas de saisie ?”

D.S. : “A ma connaissance, non. Je ne connais pas en Guinée de journaux qui aient été saisis ou censurés. Il y a eu... bon, je sais que *Le Lynx* par exemple, j'ai vu une fois... on a dit que le président de la Cour Suprême voulait porter plainte parce qu'il avait écrit qu'il avait fait sortir ses enfants du pays... mais il n'y a pas eu de suite. En ce moment Jean Soumaoro - qui est directeur du journal *L'Union* - a un procès avec un capitaine de l'armée, le capitaine Pannival... mais ça c'est une affaire qui date de plus d'un an déjà.

Bon, un procès en diffamation... mais qui est tout le temps reporté, je crois qu'il est encore reporté au 18 juin..."

RdlB. : "Que s'est-il passé ?"

D.S. : "Jean Soumaoro a écrit que Pannival est un ancien tortionnaire et qu'il a tué quelqu'un à Cancan. Alors, Pannival a dit que lui, le jour dit, donc de ce meurtre dont il serait l'auteur, il n'était pas présent en ces lieux-là... et donc il récuse cette accusation. Jean Soumaoro a maintenu son accusation en disant qu'il était bien l'auteur de ce crime, de ce meurtre et donc le premier a porté plainte contre le deuxième. Et ensuite, réciproquement, le capitaine a porté plainte contre le journaliste en disant que le journaliste en question quand il était enseignant avait frappé à mort un élève... donc voilà, voilà où ils en sont. Mais jusque là le procès n'a pas eu lieu"

RdlB. : "Pourquoi ?"

D.S. : "Ça traîne chaque fois... les juges reportent. J'ai l'impression qu'ils ont... qu'ils ne veulent pas tellement que ce procès ait lieu. Parce qu'il y avait eu un premier procès de Jean, moi je n'étais pas là, j'étais en voyage aux États-Unis, et on m'avait dit que Jean Soumaoro avait été débouté. Mais après ils ont dit que le procès devait reprendre... Franchement on n'a jamais rien compris, mais j'ai l'impression personnellement, là c'est un avis personnel, qu'ils ne veulent pas faire ce procès"

RdlB. : "Actuellement, en Guinée, il n'y a pas de journaliste emprisonné, détenu... ?"

D.S. : "Non, je n'ai pas connaissance de cas. Bon, il faut dire... en Guinée... il y a beaucoup de gens qui ont payé des journaux et qui recrutent n'importe comment... là aussi ça ne va pas... Il y a très peu de journalistes... je connais très peu de gens qui soient passés par des écoles de journalisme en Guinée... très peu de gens. Là aussi c'est

un autre problème... à mon avis dans nos propositions il faudra vraiment l'organiser... savoir qui est journaliste. Parce que la question de carte de presse a été faite d'une manière relativement complaisante à mon avis... je ne crois pas que le C.N.C. continuera à agir de la sorte"

RdlB. : "Relativement à la loi sur la liberté de la presse de 1991, l'autorité législative avait demandé l'avis de l'Association des journalistes guinéens pour disons l'élaboration de ce texte de loi... L'Association des journalistes guinéens avait proposé un texte... je crois... ou avait participé à la rédaction de la dite loi... mais si mes souvenirs sont bons les recommandations des journalistes n'ont pas été suivies... Est-ce qu'il y a des points particuliers de la loi qui ont été critiqués par les journalistes dans leur ensemble... est-ce que depuis cette date de 1991 il y a eu des modifications dans la loi elle-même ?"

D.S. : "Non, à ma connaissance il n'y a pas eu de modifications. La loi telle qu'elle avait été adoptée c'est elle que nous avons actuellement. Il y a des choses... mais franchement... par exemple le problème des dépôts... ce dépôt judiciaire, dépôt administratif... nous avons vraiment demandé que ce dépôt soit supprimé"

RdlB. : "Avant la sortie du journal ?"

D.S. : "Avant la sortie du journal... Qu'on maintienne le dépôt légal mais pas de dépôts judiciaire et administratif... ça, à mon avis c'est une chose que les journalistes ont réclamé et qu'ils voudraient bien obtenir le plus rapidement possible. Mais il n'y a pas eu de modifications, il n'y a pas eu d'élargissement des libertés. Mais, bon... là je sais qu'il y a par exemple... le ministère de l'Intérieur a fait un communiqué qu'il a répété plusieurs fois, il y a à peu près un mois, disant que... il attirait l'attention des directeurs de journaux sur le dépôt, sur le respect du dépôt. Est-ce qu'il a une intention de sévir, de faire saisir des journaux ou même d'en suspendre ? ce n'est pas exclu. Mais nous

vivons actuellement une période en Guinée où franchement... c'est mort... il n'y a rien qui se passe. Du côté du pouvoir personne ne prend de décisions, personne, rien. Actuellement, c'est un flottement total depuis que le président a été élu et que le gouvernement n'a pas été constitué... les ministres sont dans leurs ministères... Je puis vous dire qu'il y a une semaine, dix ministres étaient absents de ce pays... Il y en avait six partis en pèlerinage à La Mecque, quatre en mission à l'intérieur du pays... donc il n'y avait pas dix ministres dans ce pays sur l'ensemble des ministres du gouvernement. Donc franchement plus rien ne marche actuellement dans ce pays”

RdlB. : “Est-ce qu'il existe un code de déontologie fait par les journalistes guinéens ?”

D.S. : “Il y a une commission qui s'est constituée et qui actuellement y travaille...”

RdlB. : “Il n'y a pas interférence du pouvoir politique au niveau de l'élaboration de ces règles ?”

D.S. : “Pour le moment, non. Il n'y a pas d'interférence”

RdlB. : “Est-ce qu'au niveau de la réglementation économique des entreprises de presse... est-ce que vous pensez qu'il y aurait matière à améliorer la rentabilité des journaux en apportant certaines modifications - en matière fiscale, financière ? Est-ce que vous avez des revendications précises auprès du pouvoir législatif pour l'adoption de mesures d'aide à la presse ou de libéralisation du cadre commercial dans lequel évoluent ces entreprises de presse ?”

D.S. : “Oui, moi je pense que si nous voulons vraiment avoir une liberté de presse digne de ce nom dans un pays comme la Guinée, où les gens sont passés par une longue période de dictature, de totalitarisme, c'est maintenant que les gens reviennent un peu à la lecture. Parce que les guinéens avaient cessé de lire, il n'y avait rien ici en dehors des

tomes de Sékou Touré... tout ce qu'il y avait à lire. Maintenant les gens reprennent goût à la lecture, mais leur pouvoir d'achat est très faible... le fonctionnaire guinéen est très très mal payé. Donc il faudrait que normalement le journal ici soit vendu à un prix qui permette au petit fonctionnaire de se le procurer. Moi je crois que un journal en Guinée ne devrait pas coûter plus de 500 francs”

RdlB. : “Et quel est le prix moyen d'un journal ?”

D.S. : “700 francs ! Et pour cela il faudrait que nous puissions, je reviens encore à cette exonération, cette détaxation des produits entrant dans la fabrication d'un journal... c'est une chose qui est indispensable. Deuxième chose, il y a ici une imprimerie : l'imprimerie Patrice Lumumba. C'est une vieille imprimerie qui a été construite dans les années 60... au début des années 60 et qui était faite, pas seulement pour la Guinée - Sékou Touré avait beaucoup d'ambition, pour tous les pays d'Afrique de l'Ouest. Donc, cette imprimerie ne travaille pas... même le journal de l'État se fait imprimer dans une imprimerie privée... Alors si l'État pouvait reprendre cette imprimerie, nous aurions à ce moment beaucoup plus de possibilités d'imprimer nos journaux moins cher. Donc, il faudrait qu'un effort soit fait dans le domaine de l'impression et dans le domaine du matériau entrant dans la fabrication du journal. Si nous avons ça, bon... parce que pour le moment... une fois le service des impôts est passé chez nous nous demander de payer des impôts... nous avons dit : <<Ha ! Monsieur... à peine nous rentrons dans nos frais...on ne peut pas!>>. Là, ils ne sont pas revenus. Est-ce que c'est par laxisme qu'ils ne sont pas revenus ? En tous cas ils ne sont pas revenus et n'ont pas réclamé d'impôts pour le moment. Je ne sais pas si il y a un journal qui a payé des impôts pour le moment...”

RdlB. : “Quelle est la situation qui prévaut actuellement au niveau des médias audiovisuels ?”

D.S. : “Il y a la radiotélévision d’État. Cette radio d’État... nous aurions des jours pour en parler... mais pour résumer on peut dire que c’est une radio qui n’arrive pas à se libérer ou difficilement certains éléments font l’effort de se libérer du carcan du totalitarisme. Ils croient toujours que nous sommes dans un système de Parti-État... Quand vous entendez un journaliste à l’antenne dire : <<untel journaliste>>, je donne un cas précis... on a entendu un journaliste de la radio demander au gouvernement de vérifier l’accréditation d’un correspondant de presse en Guinée... ça a été le cas du correspondant de Reuter, Fodé... un journaliste d’État à l’antenne a dit : <<Ha ! oui, il y a tel journaliste... est-ce qu’il a une carte d’accréditation en Guinée, est-ce que c’est un guinéen ou un étranger ?>>... Voyez... des comportements franchement débiles... Donc c’est une radio qui n’a pas compris ce qu’est le service public”

RdlB. : “C’est une radio de propagande ?”

D.S. : “C’est une radio de propagande. Il y a une émission qui est particulière là-bas, que l’on a appelé <<Kibaru>>- c’est-à-dire les langues nationales - alors ceux-là... tout ce qui n’est pas gouvernement ou pro-gouvernement... c’est l’injure ! Ils ont passé leur temps à insulter les candidats au moment de la campagne, en les traitant de tout... Parce qu’ici il y a un problème... par exemple les guinéens qui sont rentrés de l’extérieur, la diaspora, comme on l’appelle, tous les jours ils étaient insultés... Donc, la radio doit faire un effort pour comprendre ce que c’est que le service public. Vous entendez des journalistes de la radio dire : <<Ha ! nous, nous sommes payés par le gouvernement... donc on ne peut pas critiquer ce qui se passe>>... Mais... on ne vous demande pas de critiquer pour critiquer... on vous demande de dire l’information... c’est tout ce qu’on vous demande et non de faire la propagande. Alors, là, c’est une boîte à propagande...”

RdlB. : “C’est donc encore un problème de mentalité ?”

D.S. : “Oui... à mon avis, ce sont les journalistes qui eux-mêmes... il y a un problème de formation. Je reviens à ce problème de formation... moi je ne mets pas tout sur la tête du gouvernement... je dis les journalistes, d’abord, n’ont pas eu cette formation qui leur permette de comprendre même le sens de l’objectivité... le rôle qu’ils doivent jouer comme journalistes. Et donc, si vous prenez des agents des Eaux et Forêts - je n’ai rien contre les agents des Eaux et Forêts... - et que vous en faites des journalistes... évidemment ces gens croient qu’ils ont reçu des faveurs... ils ne comprennent pas le sens de leur mission...”

RdlB. : “Et au niveau de la télévision, est-ce que c’est la même chose ?”

D.S. : “La télévision, c’est la même chose... la télévision c’est la même chose... la même chose... c’est vraiment des boîtes à propagande...”

RdlB. : “Est-ce qu’il existe des radios privées maintenant en Guinée ?”

D.S. : “Il n’en existe pas à l’heure actuelle, il y a une demande à ma connaissance... au moins une demande qui a été formulée, déposée : c’est *Radio Fréquence Gandale*. C’est une radio privée qui avait commencé à faire des essais pendant deux jours... le troisième jour les bérêts rouges sont arrivés et ils ont démonté les câblages... ils ont cessé de faire leurs essais...”

RdlB. : “C’est récent ?”

D.S. : “Oui, c’est récent... c’était en février je crois...”

RdlB. : “C’était une radio commerciale ou bien de parti politique... ?”

D.S. : “Non, ce n’était pas une radio politique... c’était une radio à vocation commerciale. C’est une radio dont le propriétaire s’appelle Diallo Boubacar Sankarella... depuis il n’y a rien eu...”

RdlB. : “Au niveau des textes, est-ce que les radios privées sont autorisées ?”

D.S. : “On dit que l’autorisation est soumise... qu’il faut une autorisation du gouvernement”

RdlB. : “Jusqu’à présent le gouvernement n’a pas octroyé cette autorisation ?”

D.S. : “... Alors que la question a été même posée au président, lors d’une conférence de presse. Je me rappelle, il y avait un journaliste américain qui était ici et qui avait posé la question au président”

RdlB. : “Et quelle a été sa réponse ?”

D.S. : “Sa réponse... enfin, le président a dit qu’il n’était au courant de rien... Parce que quand on lui a dit *Fréquence Gandale*... il a dit : “c’est quoi *Gandale* ?”... Un journaliste franchement rigolo qui était dans la salle lui dit : “*Gandale*, c’est le nom d’un village du Futa Djalon”... alors ça a été vraiment embrouillé... le président a dit : <<on verra, on verra>>... Depuis il n’y a pas de réponse. Est-ce que le gouvernement s’est réuni autour de cette question ? Il n’y a aucune réponse jusque là”

RdlB. : “Le Conseil National de la Communication a-t-il les moyens de jouer son rôle ?”

D.S. : “Franchement, ils ne sont pas dans des conditions de travail. A mon avis, le ministre de la Communication, peut-être le président lui-même, le rôle d’un Conseil

national de la communication... Parce que quand vous prenez des gens de ce niveau là et que vous leur donnez un salaire de misère, ils ne peuvent pas travailler... et c'est ce qui est arrivé. Ils sont tellement nécessiteux, tellement dépendants qu'ils ne peuvent pas travailler"

RdlB. : "Au niveau de l'indépendance du C.N.C.... je crois qu'il y a un certain nombre de membres qui sont nommés par le président de la République, d'autres par des journalistes... est-ce qu'il se dégage une tendance au sein de ce C.N.C. en faveur d'un côté ou de l'autre ? Est-ce que la majorité des membres sont directement nommés par le pouvoir politique ?"

D.S. : "Non, moi je crois, très objectivement, je n'ai pas décelé au niveau du C.N.C. une intention délibérée de prendre des positions... Non"

RdlB. : "Est-ce qu'il y a des pressions... disons des autorités politiques ou de l'Information auprès de ces membres ?"

D.S. : "Oui, il y a des pressions... Justement quand j'étais directeur de campagne - nous étions huit directeurs de campagne pour les huit candidats à la présidence - le C.N.C. disait qu'il n'était pas question qu'un candidat ait un porte parole pendant la campagne... c'est-à-dire que c'était le candidat lui-même qui devait intervenir ou alors il n'y avait pas d'intervention du tout... Mais le parti qui soutenait le président de la république a réagi vivement sur place... le directeur de campagne... a dit : <<il n'en est pas question, le président intervient quand il veut... en dehors de lui le directeur de campagne ou toute autre individu que le parti va désigner va intervenir>>... C'est ce qui s'est passé ! Le C.N.C. a fait marche arrière. Nous ça nous arrangeait d'ailleurs dans mon parti... mais le P.U.P. qui a imposé sa loi. Ça, moi, j'ai été témoin..."

Interviews de Souleymane Diallo, directeur du journal hebdomadaire satirique *Le Lynx*; de Jean Soumaoro, directeur du journal *L'Union*; et de Siaka Kouyaté, directeur du journal *Le Citoyen*¹¹⁰⁸ :

RdlB. : “Comment voyez-vous, tous les trois, la liberté de la presse en Guinée ?”

S.K. : “Moi... je dirais, la liberté de presse, elle est ce quelle est ici... on ne fait rien contre le développement de la presse mais on ne fait rien pour, aussi...”

RdlB. : “Depuis combien de temps *Le Citoyen* existe-t-il ?”

S.K. : “Depuis 1991-1992...”

RdlB. : “C’est un hebdomadaire, un mensuel ?”

S.K. : “Je dirais... peut-être un événementiel ...? (rires) Quand ça se peut, on sort... Après la dernière parution, par exemple... il y a quatre mois que je ne suis pas paru...”

RdlB. : “En raison de problèmes financiers, matériels ?”

S.K. : “Oui, il n’y a aucune autre difficulté. L’accès à l’information est difficile, certes. Ensuite, l’accès à la publicité : quand les gens savent que le ton du journal est un ton osé - <<osé>> entre guillemets - tout de suite, vous n’avez pas d’annonces, les annonceurs se ferment... Parce que, par ailleurs, peut-être, ils ont peur des pressions qui peuvent s’exercer sur eux”

RdlB. : “Les principaux annonceurs sont des entreprises publiques ?”

¹¹⁰⁸ Interview réalisée à Conakry, le 22 mai 1994

S.D. : “Il y a aussi beaucoup de privés... guinéens et étrangers confondus. Surtout les étrangers, les Français en particulier, ils ont beaucoup d’entreprises ici...”

J.S. : “Bon, en matière de presse, moi j’ai mon opinion à dire la dessus parce que je suis à peu-près le premier journal à paraître et j’ai eu énormément de difficultés en 1990 : c’est lors d’un Conseil de ministres en décembre 89, le président de la République a tapé sur la table lorsque Mohamed, euh non... c’était l’autre, là... Sank, qui était un policier, qui était à l’Information, n’avait pas l’air de bouger... Alors ce jour là le président a dit de laisser tout guinéen libre de faire ce qu’il veut dans le domaine de la presse. Donc, moi , je me suis - d’abord c’est un camarade qui m’a apporté le p.v. de la réunion, du conseil des ministres - alors je me suis baladé avec, j’ai fait un premier numéro, un journal... j’ai fait un premier numéro et j’ai tiré à 500 exemplaires mais ce n’est pas sorti de l’imprimerie... mais j’ai envoyé un exemplaire à chacun des ministres de la place, en y joignant l’extrait de la déclaration du président en Conseil des ministres ! Pour dire que j’étais autorisé de le faire, parce que le président l’a dit... Bon, malheureusement... le public était là - c’était un public en or -... pendant toute l’année 90 nous nous sommes battus, aucun journal n’est sorti. Après, lorsqu’il y a eu les journées de l’Information - il y a eu les travaux que nous connaissons - ils ont levé le pied, les choses. Mais, depuis que nous avons commencé à paraître, il faut reconnaître une chose, nous avons dit beaucoup de choses sur le gouvernement, on a dit un tas de choses - lui (se tournant vers Souleymane Diallo), il en sait quelque chose puisque tous les jours il tape dessus... - mais le président a dit, lors de sa dernière conférence de presse¹¹⁰⁹, qu’il n’emprisonnera jamais un journaliste parce qu’il a écrit pour le critiquer, pour l’insulter, pour quoi que ce soit. Il a dit <<ne comptez pas sur moi pour enfermer un journaliste>> ! Donc, dans ce domaine là, il faut reconnaître une chose, nous avons des difficultés - c’est des difficultés matérielles - mais c’est pas le pouvoir, actuellement, qui crée les difficultés, parce que... quand tu as l’argent tu sors autant que tu peux ! Il y a pas, la censure n’est pas si stricte... C’est quand on vend le journal au

¹¹⁰⁹ Au mois de janvier 1994, après les élections présidentielles de décembre 1993.

marché, peut-être un numéro, un article ne plaît pas, c'est à ce moment qu'on parle de censure... Or, dans certains pays, avant que le journal ne sorte il faut que sur la morasse... pour vérifier qu'il n'y a rien contre le gouvernement. Mais ici, pour parler franchement, il n'y a pas ça. Nous rédigeons nos textes, nous les passons - bon, quand même, avec des fautes - mais le pouvoir n'y voit absolument rien. Bon, les gars ils sont attaqués dans un numéro - ils se promènent avec, ils vont de salon en salon, de bureau en bureau pour montrer aux gens... Mais, en principe, nous avons des difficultés avec la "petite classe" mais c'est pas avec le gouvernement ou un membre du gouvernement"

RdlB. : "Vous êtes donc libre au niveau du contenu ?"

J.S. : "Ça, il n'y a pas, aujourd'hui, dans la sous-région, une presse libre comme la presse guinéenne"

RdlB. : "Outre ces difficultés matérielles qui vous empêchent de paraître normalement, est-ce que vous considérez, en Guinée, que la justice est indépendante ? Et, si la réponse est négative, est-ce que cette non-indépendance de la justice ne constitue pas une entrave très grave - peut-être la principale - à la liberté de la presse ?"

J.S. : "Bon, maintenant, moi je crois qu'il y a un phénomène : vous voyez, tout dépend du courage. Aussi bien au niveau des journalistes qu'au niveau des gens de la justice, parce qu'il y a la loi. On demande aux magistrats de publier la loi, de faire respecter la loi, de juger selon la loi. Mais, vous magistrats, vous avez un problème à juger, vous allez demander à votre ministre <<comment je vais juger ça ?>>. A ce moment là ce n'est plus le gouvernement qui fait pression sur vous c'est vous qui demandez l'intervention du gouvernement. Donc, la plupart des cas c'est comme ça, mais je crois qu'en principe ... moi j'ai un problème au tribunal qui traîne depuis je ne sais pas combien d'années... moi je suis avec un militaire, bon, il dit que je l'ai diffamé et ça fait plus de deux ans que nous sommes au tribunal. Au départ, les gens avaient dit <<le

gouvernement est derrière>>>, etc. mais on s'est rendu compte par la suite que le bonhomme, il est fanfaron, c'est un capitaine - il est de la famille, alors il s'est donné cet air là - mais en fait il n'y a rien eu, ce n'est pas le pouvoir qui le pousse. Nous, à un moment donné, la politique aidant, et eux étant du parti au pouvoir, on a pensé, à ce moment là, que le parti du pouvoir était derrière le capitaine pour essayer de nous torpiller. Bon, il y a eu beaucoup de suspensions, de rejets, de reports... ce qui fait que jusqu'à maintenant rien n'a été traité. Donc, on ne peut pas dire que ces gars là traiteront ce problème en toute indépendance ou bien ils traiteront sous pression. Le procès est prévu pour le 8 ou le 10 juin prochain¹¹¹⁰, je serai devant la barre, nous serons là avec tous les camarades pour essayer de voir si je n'irai pas en prison... Mais ce qui est clair, c'est que le président a dit <<moi, je n'envoie pas quelqu'un en prison>>. En principe, je crois que, même en matière de justice, il est difficile de se prononcer parce que c'est selon les individus. Vous avez des juges qui sont très courageux, ils prennent leur courage et ils tranchent le problème. Quand ils tranchent, c'est tranché, sauf si les intéressés font appel. Mais moi je crois que c'est difficile que le pouvoir intervienne de manière directe si on ne va pas vers le pouvoir - peut-être qu'il y a toujours des interventions, ça au moins, dans nos pays, il y en a toujours parce que si moi je suis ministre et si lui est mon frère et qu'on le condamne, je serai intervenu... mais j'interviens, peut-être, dans le sens d'alléger sa peine mais pas dans le sens, peut-être, de forcer le juge à faire quoi que ce soit... On est en apprentissage ici, c'est très difficile. C'est-à-dire si les gens sont courageux, on peut exploiter beaucoup de choses pour la liberté de presse, pour la liberté en elle-même. Mais, ici, on a été soumis à un régime pendant une trentaine d'années, bon, les habitudes sont là, on pense que pour tout problème il faut aller vers le chef et demander l'avis du chef, voilà le problème"

S.D. : "En Guinée les textes sont clairs. La loi en matière de liberté de presse est extrêmement sévère en République de Guinée, très sévère. Et il n'y a pas de culture

¹¹¹⁰ Le procès s'est en fait tenu le 6 juillet 1994, le directeur de *L'Union* a été condamné à payer 200.000 francs guinéens (200\$) de dommages et intérêts au Capitaine Sama Panival Bangoura. Après avoir fait appel de cette décision, le directeur de *L'Union* avu sa peine aggravée puisqu'il a été condamné à payer 3.000.000 de FG, ce qui l'a contraint à cesser la parution de son journal.

démocratique, le problème est là. Comment l'imposer ? C'est que qu'on essaie de faire tous les jours, c'est très difficile. Les gens veulent être informés mais ils ne sont pas prêts à vous informer, ils ne sont pas prêts à vous donner la publicité pour pouvoir survivre, ils ne sont pas prêts à vous faciliter la tâche... et il faut que vous les informiez. Maintenant, ils sentent le besoin d'être informés; eux, ils n'ont pas encore senti le besoin d'informer. Ce n'est pas encore entré dans les moeurs. Ce qu'il a dit est exact : moi, je n'ai jamais reçu un coup de téléphone de Conté¹¹¹¹ pour me dire ceci ou cela... personne n'a téléphoné au *Lynx*. Mais vous rencontrez des difficultés pour obtenir l'information, c'est incroyable. Et parfois la façon même dont les policiers vous regardent... vous savez que vous n'êtes pas le bienvenu dans leur secteur..."

RdlB.: "La liberté de contenu, que vous estimez totale dans vos journaux, est-elle valable pour les médias d'État ?"

J.S. : "Pour les médias d'État... il y a un problème là. L'employeur c'est l'État, et le journaliste est payé par l'État; donc le journaliste fait son travail pour ne pas être renvoyé de la fonction publique. Il y a un problème qui est ceci : les gens ont peur de la presse. Les responsables ne veulent pas avoir des journalistes sur le dos, ça c'est en réalité; c'est-à-dire le journaliste doit se faire respecter dans ce pays. Il faut tenir compte de ceci, il y a des milieux ici... quand nous, nous passons nous autres comme Souleymane, comme Sakia... les gens nous respectent, les ministres nous respectent; mais il y a des journalistes, ici, qui ne sont pas respectés parce qu'ils pensent qu'ils sont obligés de faire les griots. C'est ça la réalité ! Mais les gars respectent réellement ceux qui font leur travail avec conscience, avec respect. C'est ça la réalité ! Ils ont peur !"

S.D. : "J'ajouterai en disant que le problème de la presse guinéenne se trouve justement par là : c'est que la profession de journaliste en tant que telle est très faible. <<Je suis prêt à casser les principes de la profession pour maintenir mon salaire>>... ça c'est la

¹¹¹¹ C'est-à-dire de Lansana Conté, le chef de l'État.

faiblesse de la presse guinéenne. Je prends un exemple concret : à trois, mettons que toi tu sois de la presse d'État, on va à trois en reportage. On arrive à la porte de l'événement, on nous regarde, on dit : <<toi, presse d'État, tu entres>>, nous on nous met dehors... Si cela se passe chez vous, il y a une protestation tout de suite, chez nous il n'y en a pas : c'est que la profession a encore besoin d'être éduquée, informée, formée pour qu'on arrive à s'imposer en tant que média. Dans les médias d'État, il faut flatter le chef"

RdlB. : "Relativement à cette insuffisance de professionnalisme, de manque d'organisation de la profession, j'aimerais revenir sur le rôle de l'Association des journalistes de Guinée (AJG). Est-ce que l'AJG ou les journalistes guinéens ont participé à l'élaboration du texte de loi sur la liberté de la presse ?"

J.S. : "Moi je me rappelle parfaitement, le gouvernement avait demandé qu'on mette sur pied une commission de réflexion avant la réunion des... avant la loi sur la presse, c'est-à-dire lorsqu'on s'est réuni, on a préparé un mémorandum qu'on a soumis - mais, en réalité, ils ont mis de côté ce mémorandum, ils n'ont pas tenu grand compte de ça. De sorte que, dans la loi de la presse, tout est contrainte, c'est-à-dire vous avez, là, <<le journaliste ne doit pas faire ceci, le journaliste ne doit pas faire cela...>>. En réalité, si vous avez lu la loi sur la presse en Guinée... la loi n'est pas très souple, elle est contraignante. Mais, dans les faits, la loi est souple... c'est-à-dire, dans les faits, les gens, ils s'en foutent de cette loi même... parce qu'on a outrepassé les contraintes qui nous sont imposées, on va au-delà. Mais, c'est vrai, aussi, il faut reconnaître une chose, on fait des choses, tous les jours, qui peuvent tomber sous le coup de cette loi-là"

RdlB. : "Au vu de cette pratique relativement libérale, est-ce que le rôle de l'AJG ne serait pas de demander une rénovation de la loi ?"

J.S. : “Vous savez, le problème chez nous est très compliqué parce que l’association des journalistes, l’AJG, c’est les journalistes privés, c’est les journalistes d’État... donc, ce n’est pas les mêmes réalités, ce n’est pas les mêmes intérêts. De sorte que c’est une association mort-née, elle ne fonctionne pas. C’est ça la vraie réalité, elle ne fonctionne pas, le bureau ne se réunit pas...il n’y a rien. Au point que ces jours-ci, moi j’ai été contacté hier, par des jeunes qui veulent mettre sur pied un syndicat des journalistes parce que qu’ils pensent que l’AJG ne fait pas leur affaire. Bon, ils sont entrain de monter une licence, c’est d’ailleurs un gars de l’AGP qui m’a dit ça; j’ai dit <<mais, écoute, vous allez mettre sur pied quelque chose, un syndicat, mais nous n’avons pas les mêmes intérêts... vous vous êtes de l’État, nous nous sommes privés, alors je ne vois difficilement un syndicat qui va... bon, ça sera pour vous défendre, en quelque sorte...>>. La réalité est que ce n’est pas fonctionnel, l’A.J.G. Il est sur pied, il est là sur le papier, il y a les membres, mais je vois que depuis qu’il y eu les élections, il y a eu une réunion, c’est tout...”

S.K. : “Il faut dire aussi que l’histoire de l’A.J.G. est telle que elle ne peut pas travailler maintenant, là, on s’est arrangé à ce que tous ceux qui pouvaient porter les vrais problèmes des journalistes n’en fassent pas partie, ça c’est clair ! Si bien que c’est là juste pour valeur protocolaire, on dit <<il y a une association de journalistes, le représentant des journalistes est là à toutes les cérémonies...>>. Voici l’A.J.G., elle est là juste pour ça. En fait, au départ, l’A.J.G. était une association dynamique...”

J.S. : “... Même pas Siaka ! Parce que la manière dont les élections ont été faites - tu étais dans la salle avec moi ! - nous, avant notre arrivée, ils avaient composé le bureau à la radio !... Parce que les travailleurs à la radio sont plus nombreux. Donc, nous les journalistes privés - nous étions quelques uns - quand on est arrivé dans la salle... bon... ils avaient composé leur liste et ils ont dit : <<voilà les gens que nous allons faire élire>>. On vient dans la salle, bon... on dit : <<on va faire les élections>>... Untel se lève : toute la salle applaudit; tel autre se lève et toute la salle applaudit... On

dit : <<mais ! vous nous mettez devant le faite accompli !>>. C'était il y a deux-trois ans. Bon, nous sommes partis”

S.K. : “La vraie A.J.G., celle qui était là, on a des papiers des membres - il y en a qui ont été torturés, Abdourahame Diallo a été proprement tabassé - bref, tous ceux qui pouvaient porter la contradiction...”

J.S. : “...L’A.J.G. qui est là, actuellement, c’est fait sous commande...”

S.K. : “Celle-ci ne vaut absolument rien, c’est vrai”

S.D. : “Elle n’a pas de bureau; si vous voulez rencontrer le président c’est compliqué (rires)...”

J.S. : “Au fond, l’A.J.G. ne représente rien”

RdlB. : “Est-ce que vous avez, vous, journalistes de la presse privée, adopté un code de déontologie, sous couvert d’une association quelconque... ?”

S.D. : “Il avait été rédigé, je crois, pendant les journées de l’Information...”

J.S. : “Un jour, lorsqu’on passait au C.N.C., on avait discuté avec Kaba¹¹¹² et on lui a dit <<il faudrait quand même essayer de voir, parce que partout on parle de déontologie, etc. de coucher quelque chose sur papier>>. En principe, ils sont là pour ça, ils réfléchissent à ça, c’est leur travail, on les paie pour ça; ils ont qu’à nous dire quelles sont les limites, quelles sont nos limites et quelles sont les limites de l’État”

¹¹¹² Il s’agit de Sékou Kaba, le président du Conseil National de la Communication.

S.D. : “Il y a aussi une autre organisation, l’A.G.E.P.I. - l’association des éditeurs de la presse indépendante, le président est Boubacar Sankarella Diallo, le directeur de *L’Événement de Guinée*, qui a par ailleurs fondé la première radio privée, aussitôt interdite... Si l’on pouvait dire aussi pourquoi *L’Événement* ne paraît plus...”

J.S. : “... C’est un problème de finances aussi. Il a perdu ses journalistes aussi...”

S.D. : “Ils l’ont quitté pour créer *Horizon Express*”

RdlB. : “Pour ce qui concerne *L’Union*, vous ne paraissez plus depuis quand ?”

J.S. : “On ne paraît pas actuellement parce qu’il n’y a pas d’argent, depuis le début de l’année”

RdlB. : “Et *Le Citoyen* ?”

S.K. : “Il y a deux-trois mois...”

J.S. : “Chaque fois que les camarades ou quand les Messieurs, quand les organismes internationaux viennent... séminaire ceci, séminaire cela... nous, nous disons ce n’est pas le vrai problème de la presse. Les séminaires pour nous former, etc. c’est bon mais il faut d’abord que les journaux existent pour former les journalistes. Notre problème ici c’est un problème matériel et financier (...)”

S.D. : “On nous laisse la liberté d’exister. Vous créez le journal que vous voulez, personne ne va vous y aider et le paysage médiatique n’est pas fait pour absorber beaucoup de journaux, ça c’est sûr”

RdlB. : “Est-ce que vous avez l’impression d’avoir eu un impact dans le processus de démocratisation, notamment en revendiquant des points tels que le multipartisme, le respect des droits de l’Homme, la revendication d’un État de droit, etc. ?”

S.D. : “Là, on va se bomber la poitrine pour une fois... Nous sommes les seuls auxquels la population croit, la population croit en la presse privée. Ça, on peut le dire; ce peut-être compte-tenu de la nature de l’héritage - d’*Horoya*, qui était le journal du parti unique. Je vous jure que là, on nous croit, nous avons joué un rôle extraordinaire : asseoir et affermir la période transitoire... nous avons eu un rôle fondamental”

J.S. : “Il y a eu deux genres de presse dans ces derniers temps : vous aviez la presse privée, dont nous faisons partie, et les organes des partis politiques - parce que les partis de l’opposition avaient chacun un journal, moi, le journal de mon parti, par exemple, c’était *Le Patriote*, qui ne s’embarrassait pas de critiquer le régime, le gouvernement et sa manière d’opérer sur le terrain... Donc, ces différents journaux, aussi bien les organes de partis que les journaux indépendants (...), sont allés de concert contre le pouvoir, ils ont élevé le ton de sorte que, vraiment, je crois que ça a laissé un impact sérieux, comme a dit Souleymane. Tous les gouverneurs de ce pays savent que quand un journal privé s’intéresse à eux, c’est pas bon... c’est pour cela que j’ai dit tout à l’heure qu’ils ont peur de la presse privée”

RdlB. : “Quelles ont donc été vos fonctions ?”

J.S. : “C’était une fonction de garde-fou, parce que nous sommes sortis d’un système qui était sans freins, qui n’avait pas de freins dans la brusquerie et dans la manière de déplacer les problèmes”

RdlB. : “Est-ce que vous avez l’impression que, par le biais de vos journaux, vous arrivez à diffuser cette culture démocratique dont vous parliez tout à l’heure ?”

S.D. : “Moi, je pense qu’elle commence à s’implanter. On nous a critiqué pour avoir critiqué un chef. Vous vous rendez compte de notre point de départ ?”

J.S. : “Maintenant, ce qui est intéressant c’est que les lecteurs écrivent : il y a des problèmes qui les intéressent, et ils signent... pour publier des articles critiques”

S.K. : “Il y a aussi que la culture de lecture est créée maintenant; on disait que le guinéen ne lisait pas, ne voulait pas lire les journaux. C’est pas vrai, maintenant tout le monde le lundi court pour avoir son *Lynx*”

S.D. : “C’est beaucoup, on l’achète !”

J.S. : “Ceux qui ne l’achètent pas passent par les photocopies... Nous, nous avons ce problème sérieux du prix du journal : nous ne pouvons pas produire et vendre parce que le bonhomme qui veut lire n’a pas l’argent pour payer un journal. C’est une grande réalité. Puisqu’il n’a pas l’argent pour payer, vous vous payez et alors nous trois nous venons, on prend ton numéro et on le photocopie et chacun de nous a un exemplaire”

S.K. : “Ensuite il y a ce problème de messageries, le problème de distribution de la presse : on ne peut couvrir réellement que Conakry...”

S.D. : “...Même pas! *Le Lynx* n’arrive même pas à couvrir tout Conakry !”

RdlB. : “Et dans les provinces ?”

J.S. : “On est confronté à beaucoup de problèmes. Quand vous envoyez le numéro en vente là-bas, vous ne recevez pas le prix ! On a parlé du problème d’aide à la presse à la conférence de presse du président. Il a dit <<écoutez, moi j’ai mis quelque chose à votre

disposition, c'est le C.N.C. C'est le C.N.C. qui doit venir me dire : les journalistes ont besoin de cela>>. Ils n'ont rien fait le C.N.C., et le président a dit <<non, je ne peux pas donner de l'argent individuellement à chacun de vous... il y a le C.N.C. qui est à votre disposition, qui est votre interlocuteur>>. Le C.N.C. était présent à la conférence de presse..."

S.D. : "C'était habile de la part de Conté parce que le C.N.C. ne posera jamais ce problème, il a déjà du mal à boucler son budget..."

RdlB. : "Selon vous c'est l'institution qui n'a pas les moyens de fonctionner ?"

S.D. : "Il ne peut pas fonctionner faute de moyens"

Interview de Ibrahima Cissé, directeur du quotidien national *Horoya* ("Liberté")¹¹¹³ :

RdlB. : "...(bande brouillée)..."

I.C. : "(...) Il fallait élargir cette conférence là à l'ensemble des médias guinéens, y compris la presse de parti - parce qu'il y a ici une presse que nous appelons la presse de parti... et il y a la presse indépendante. Bon, la presse de parti, c'est très simple, ce sont les journaux édités par certains partis politiques qui sont là... Ainsi les Souleymane¹¹¹⁴, les Siradio Diallo¹¹¹⁵ sont venus, les Ba Mamadou¹¹¹⁶ ont été invités et nous avons fait un texte"

RdlB. : "Cela se passait à quelle période ?"

I.C. : "C'était en mai 1990, donc c'était bien avant l'élaboration de la loi sur la presse par le C.T.R.N...."

RdlB. : "Et ces Journées de l'Information, elles ont été organisées avec l'Association des Journalistes de Guinée (A.J.G.) ?"

I.C. : "A l'époque l'Association des Journalistes de Guinée ne fonctionnait plus. Elle avait été créée antérieurement, suspendue par un ministre qui était là... donc, qui mettait des bâtons dans les roues des journalistes et c'était le ministre de l'Information à l'époque, de la Communication - qui se trouve être actuellement notre ambassadeur au Japon - et donc il avait suspendu les activités de l'Association qui se voulait indépendante et lui ne voyait pas ça d'un bon oeil..."

¹¹¹³ Interview réalisée au siège du journal à Conakry, le 23 mai 1994

¹¹¹⁴ C'est-à-dire Souleymane Diallo, le futur directeur du journal satirique *Le Lynx*.

¹¹¹⁵ Leader du Parti du Renouveau et du Progrès et du journal du parti, *Le Progrès*.

¹¹¹⁶ Leader de l'U.N.R. et directeur de *La Nouvelle République*.

RdlB. : “Quand était-ce ?”

I.C. : “C’était immédiatement après la création de l’Association, parce qu’on a créé l’Association en 87-88 et l’Association avait pris de l’envergure parce qu’on avait écrit notamment à plusieurs députés français, dont Laurent Fabius qui était à l’époque Premier Ministre¹¹¹⁷ et qui nous a même envoyé un chèque symbolique, c’est pour dire que l’Association prenait de l’envergure... Naturellement cela irritait les autorités à l’époque, donc ils ont tout de suite mis le holà ! là-dessus. Et les Journées de réflexion de mai 1990 sur la liberté de la presse ont permis justement d’évoquer ce problème et nous avons décidé pendant ces Journées-là de remettre l’Association sur les rails, de la faire revivre, ce qui s’est passé”

RdlB. : “On m’a dit qu’avant l’adoption de la loi 1991 sur la presse en Guinée, l’Association des Journalistes de Guinée avait proposé un texte de loi qui devait inspirer le législateur... ?”

I.C. : “... Pas du tout, c’est-à-dire que l’Association a été suspendue donc elle ne pouvait pas agir, c’est quand les journalistes se sont réunis justement d’abord pendant des journées de concertation au mois de mai 1990 et un mois après les Journées nationales, c’est à ce moment une Commission que personnellement j’ai présidé a élaboré des textes fondamentaux. On avait appelé cette commission la Commission des textes fondamentaux. Bon, justement, nous nous étions documentés un peu notamment sur la loi française de 1881 et la loi sénégalaise, la loi malienne et même la loi du Burkina Faso... nous avons réuni tous ces documents là et nous, nous avons estimé qu’il fallait produire un texte à soumettre au C.T.R.N. qui est si vous voulez l’assemblée chargée de légiférer. C’est ce que nous avons fait à l’époque. Mais je ne crois pas du tout que l’A.J.G. - parce que c’est comme cela qu’on l’avait appelée - ait

¹¹¹⁷ Ibrahima Cissé veut dire ici Président de l’Assemblée Nationale.

produit un texte. Les premiers textes sont venus de cette journée de concertation et des Journées nationales”

RdlB. : “Par contre le législateur n’a pas tenu compte des revendications... ?”

I.C. : “... On ne se faisait pas d’illusions là-dessus. Nous, nous avons estimé que nous étions des professionnels et qu’il fallait prendre les devants, et nous savions aussi... nous n’avons jamais prétendu nous mettre à la place des législateurs. Nous savions qu’ils allaient réclamer eux-mêmes leur indépendance et pondre des textes. C’est ce qu’ils ont fait, sans tenir compte, quelquefois, de nos recommandations, hélas !... Ça c’est passé comme cela, mais à ce niveau là, quand cela est arrivé, l’A.J.G. - finalement qui avait été remise sur pied - plus l’A.G.E.P.I - nous avons créé une Association des éditeurs de presse indépendante - quand même, nous nous sommes réunis de temps en temps et puis nous avons produit des textes. Quand le C.T.R.N., puisque évidemment nous nous sommes procurés des copies des textes du C.T.R.N. - nous avons fait l’étude de ces textes-là et nous avons apporté des remarques. On leur a envoyé... et il était libre tenir compte de cela ou de ne pas en tenir compte. Et finalement, ils n’ont pas tenu compte de toutes nos recommandations, de toutes nos remarques... Finalement ils ont sorti un texte et c’est avec ce texte-là qu’on travaille. Mais ce qui est remarquable - si vous faites la comptabilité des termes liberté, répression, amendes, etc. - le mot liberté revient très peu de fois par rapport à peine, amendes... Mais je dois dire que dans la pratique, on n’embête pas tellement les journalistes... il y a eu des cas, encore que nous-mêmes journalistes nous faisons quelquefois, passez moi le terme, des bêtises. On ne tient pas compte tellement de la déontologie, cela s’explique aussi parce que pour nous l’expérience de la démocratie est toute nouvelle. Les journalistes guinéens ont toujours travaillé dans un cadre rigide, dans l’ancien régime du parti-État on savait ce qu’il fallait faire, le cadre était tracé. L’État n’intervenait même pas ! Parce qu’il y avait ce matraquage idéologique, chacun savait a priori ce qu’il fallait faire et ce qu’il ne fallait pas faire. Et donc ces textes sont arrivés et nous avons fait beaucoup d’erreurs parce que

si vous prenez le soin de consulter certains journaux, vous vous rendrez compte qu'il y avait parfois des accusations colportées contre des personnes et des personnalités sans que le journaliste soit vraiment en mesure de les prouver. Or, vous le savez comme moi notre action est basée sur des faits qu'on peut vérifier, qu'on peut prouver. Moi, j'explique cela par deux raisons : la première c'est que les journalistes eux-mêmes - et je le déplore - n'ont pas fait une lecture assidue de ces textes pour les intérioriser, parce que s'ils avaient bien intérioriser les textes ils se seraient eux-mêmes... je n'appelle pas ça non plus autocensurer - mais ils auraient su comment faire... J'en veux pour exemple les deux fois qu'on a convoqué les journalistes aux journées de réflexion - justement autour de ce texte fondamental, qui est à la base de notre activité - les journalistes ne sont pas venus. Une poignée seulement, parce que j'ai compté la deuxième fois, il y avait vingt journalistes et la première fois c'était moins... Donc pour l'ensemble des médias guinéens, il faut bien dire que c'est un chiffre dérisoire. Le grand public lui-même, c'est un public illettré... donc les textes n'ont pas pu être expliqués à ce public-là... Mais le plus grave, c'est que le pouvoir lui-même... personnellement je me pose la question de savoir si le pouvoir a bien étudié ces textes-là... parce que quelquefois on attaque le président de la République, nommément, sur des faits difficilement prouvables... ou bien des ministres, nommément, sur des faits, vraiment, qu'on ne peut pas vérifier. Ils auraient pu porter plainte mais cela ne s'est jamais passé comme cela, donc moi je mets ça sur le compte du fait que, avec beaucoup de réserve, ça c'est mon analyse, les gens n'ont pas du tout lu les textes... L'autre aspect qui fait que généralement on n'embête pas tellement les journalistes - on les embête remarque un peu - j'ai dit que le président de la République... parce que nous, dans nos sociétés, quand le chef a parlé, généralement les gens suivent... le président de la République a dit à plusieurs reprises qu'en Guinée on ne dira jamais que le pouvoir a attaqué un journaliste... Il dit qu'en tous cas, lui, en ce qui le concerne, il n'attaquera jamais un journaliste. Il l'a dit publiquement en conférence, il est allé même jusqu'à nous dire un jour « critiquez ! dites ce qui ne va pas dans le gouvernement et dans la société guinéenne, vous ferez des erreurs mais nous il nous appartient de dire que vous avez fait

des erreurs et de vous donner ce qu'il faut pour rectifier vos erreurs...>>. Je le témoigne ici en toute honnêteté, il l'a dit. Alors, je me dis que ce n'est pas forcément la position de la plupart des membres du gouvernement - je le dis, certainement - mais puisque c'est lui le chef et qu'il a donné le ton, donc on le suit... Sinon, il faut le reconnaître, au niveau de certains membres du gouvernement, il y a des velléités d'empêcher les journalistes de parler et cela se traduit par un problème que vous avez évoqué tout à l'heure, la rétention de l'information. Là, ce n'est pas du tout facile pour nous cette rétention d'information. Voilà comment, moi, j'explique le fait que il n'y a pas encore un procès... aucun procès n'est intervenu contre un journaliste du fait, de la part de l'État guinéen, par exemple..."

RdlB. : "...Malgré les dérapages ?"

I.C. : "Malgré, oui, c'est sûr... les dérapages"

RdlB. : "Vous espérez que l'attitude du chef de l'État fasse <<jurisprudence>>... ?"

I.C. : "Oui... qu'elle fasse jurisprudence"

RdlB. : "Considérez-vous, en tant qu'observateur averti de la presse en Guinée, que la liberté de la presse est totale ?"

I.C. : "Vous savez, moi je parle avec rigueur, je ne peux pas dire qu'elle est totale. Parce que... c'est une liberté à conquérir et il faut la conserver parce qu'elle est fragile. Il suffit de peu, d'un homme pour, vraiment, nous empêcher de dire ce qu'on veut. Il y a... à un moment donné je vous ait dit que nous avions un ministre, il était un intellectuel - parce qu'il a fait l'université - mais, quand même, il a mis des journalistes en prison. Puis un ministre est venu, lui c'était un policier. Par nature, le policier est répressif, etc. mais c'est lui qui a ouvert les valves. Est-ce que vous comprenez ? Il était

flanqué d'un secrétaire général qui n'était pas du tout mal loti - un jeune très ouvert - bon, ça a marché. Maintenant nous avons un autre ministre, il est ce qu'il est, vous voyez, je vous le dis, vous êtes journaliste, je le suis, donc... il n'intervient pas dans les médias, il ne casse pas, il ne fait rien mais il n'est pas dit que dans son entourage ou ailleurs, à un niveau plus élevé il n'y ait pas des velléités de chose... Moi, j'ai parlé avec des ministres qui, avec lesquels j'ai souvent (...), m'ont dit, s'ils sont ici, ils vont verrouiller. Donc je dis que nous, journalistes, nous avons un combat à mener à notre propre niveau, parce que cette liberté nous est octroyée, nous avons lutté pour - du moins théoriquement - mais elle est loin d'être effective sur le terrain. C'est simplement aussi par notre faute, nous, les journalistes. Il y a des choses à faire et des choses à ne pas faire, et il faut connaître les fondements de sa société pour faire ce journalisme-là. Parce que nous, notre mission ce n'est pas forcément la mission du journaliste qui évolue à Paris, en France. Les sociétés ne sont pas les mêmes. Donc vouloir, nous, faire du journalisme comme le journaliste français le ferait en France ou l'américain le ferait en Amérique, moi je soutiens que c'est un mauvais chemin, et c'est en voulant faire cela, justement, que l'on heurte les sensibilités, que l'on heurte nos traditions, que l'on heurte notre culture. Mais si nous nous plaçons strictement dans le cadre de notre pays, avec certainement... en puisant dans l'expérience des autres, nous pouvons faire quelque chose de bien. Donc, il y a un gros effort à faire au niveau des journalistes eux-mêmes”

RdlB. : “Quand on considère les médias d'État et les journalistes fonctionnaires, on constate de gros problèmes. Qu'en pensez-vous ?”

I.C. : “Là il y a un problème, c'est de ça que je parlais, c'est que j'estime qu'il y a une façon d'aborder l'information et on demande à tous les journalistes de travailler de façon professionnelle. Il y a des critères, il faut parler de ce que vous savez, de ce que vous avez vu, de ce que vous avez entendu et qu'en cas de problème vous pouvez vérifier la chose. Parce que l'honnêteté, la pensée, comme vous le savez, ne consiste pas

à dire tout ce qu'on a vu mais rien de contraire tout de même à ce qu'on veut dire. Bon, moi, c'est comme ça que je conçois l'information. Donc, ce sont les journalistes qui doivent faire des efforts, en attendant, du moins (...) donc, moi je ne dis pas que la liberté de presse est totale, je ne le dis pas, parce que je ne suis pas satisfait, personnellement, de la façon dont les journalistes du service public travaillent... il y a un problème de mentalité. Maintenant, ce que je voulais quand même vous dire c'est que les médias du service public, particulièrement en Afrique - je parle du cas sénégalais, du cas algérien que je connais... si vous prenez *Le Soleil*, *Fraternité-Matin* ou bien *El Moudjahid* en son temps, on remarque que c'étaient des journaux gouvernementaux dont la mission était d'abord de véhiculer les messages du gouvernement. Surtout qu'au Sénégal par exemple, en Côte d'Ivoire, il y avait des partis politiques à l'époque - particulièrement au Sénégal - qui avaient leurs journaux et le gouvernement a besoin d'un journal pour véhiculer ses messages. Ce n'est pas forcément le cas en France ou aux États-Unis, ça ne se retrouve pas là-bas, mais quand même, même là-bas, il y a des médias de service public - notamment il y a une télévision d'État et il y a une radio d'État et le cas de *La Voix de l'Amérique* est quand même significatif... Donc, que ce soit le journal *Horoya*, qui a toujours été le journal du gouvernement, que ce soient la radio et la télévision, nous avons un rôle premier, une mission première : c'est d'être les relais de l'État et du gouvernement”

RdlB. : “Donc, vous n’êtes pas vraiment un service public ?”

I.C. : “On n’est pas forcément un service public parce que, et je crois que... heu...peut-être nous avons une subvention pour faire le travail, c’est tout. Et nous sommes des fonctionnaires, nous sommes payés par la fonction publique mais je crois que Souleymane a du vous expliquer les difficultés de la presse indépendante - ils ont énormément de problèmes, la presse indépendante, je ne sais vraiment pas comment ils font pour payer leurs journalistes du fait que les journaux... le pouvoir d’achat du guinéen est tellement faible qu’il est difficile d’acheter un journal. En parlant, je crois

que *Le Lynx* est relativement bien vendu, parce qu'il est le seul dans son genre sur le terrain et il attaque beaucoup le gouvernement, les gens aiment ça... Nous, il n'est pas dit qu'on ne doit pas attaquer le gouvernement mais il faut savoir le faire. Or, les lecteurs ici qu'est-ce qu'ils aiment ? C'est qu'on emploie des termes quelques fois choquants (...) Nous pensons que si la ville de Conakry est sale et qu'il y a un gouverneur dont relève la voirie et qui est chargé de la propreté de la ville, on n'a pas besoin de dire que le gouverneur de Conakry est <<con>>... il suffit d'aller prendre (une photo) d'une benne, d'un tas d'ordure et de venir faire le commentaire approprié et il se retrouvera là-dedans. Et puisque le gouvernorat, aussi, est budgétisé, l'État se retrouve là-dedans... Bon, nous c'est un peu de cette façon qu'on attaque les actions du gouvernement, ce n'est pas spectaculaire, ce n'est pas du sensationnel. J'avoue que ça ne plaît pas forcément aux gens parce qu'ils disent que c'est timide... mais nous, on ne peut pas faire autrement (...) Il arrive des moments où on est quand même très critiques, comme actuellement face à l'insécurité”

RdlB. : “Pour revenir à *Horoya*, quel est le statut du journal ?”

I.C. : “Actuellement, c'est un journal de l'État à 100%, budgétisé. Nous avons une subvention de l'État qui nous permet d'imprimer le journal. Les charges, c'est l'État qui finance les charges, le salaire des travailleurs, c'est l'État. Jusqu'en 1988-89, c'était un journal autonome, ce qui est paradoxal même, au temps de l'ancien régime... on disait que c'était le journal du parti et de l'État mais il était, sur le plan financier, autonome”

RdlB. : “Le directeur de publication que vous êtes est nommé directement en conseil des ministres ?”

I.C. : “Bien sûr ! c'est un décret du président de la République qui nomme le directeur général de *Horoya*”

RdlB. : “Et donc vous êtes placé sous tutelle du ministre de la Communication ?”

I.C. : “Du ministre de la Communication...”

RdlB. : “Est-ce qu’il vous arrive de subir des pressions sur la ligne éditoriale de la part de l’autorité tutélaire ?”

I.C. : “Non, non... bon, il arrive de temps en temps... heu... que nous prenions, nous sommes jaloux un peu de notre petite liberté, c’est pour cela je vous disais tout à l’heure que si nous, professionnels - au-delà du fait que nous sommes dirigeants de ces médias - nous sommes d’abord des journalistes professionnels... On est là aujourd’hui, on peut quitter Directeur mais on reste journaliste et donc il n’y a pas de raison qu’on ne se batte pas pour le triomphe de cette liberté de la presse. Donc, nous connaissons très bien la ligne électorale du gouvernement mais nous nous permettons quelquefois des études très critiques. Par exemple, moi, de temps en temps j’ai une page que j’appelle la Tribune Libre et très souvent on me dit <<comment est-ce que tu peux créer une tribune libre dans un journal qui appartient au gouvernement ?>>... Ça arrive, mais moi je fais fi de ces critiques, je ne sais pas ce que ça peut me valoir plus tard ou maintenant, mais il me semble que c’est la petite contribution que je peux apporter dans la lutte pour consolider cette liberté de la presse”

RdlB. : “J’ai l’impression qu’en septembre-octobre 1993 - juste avant la campagne électorale pour les élections présidentielles de décembre - *Horoya* a tenté de se démarquer de son autorité de tutelle, de prendre son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. Depuis lors vous semblez en retrait...”

I.C. : “Voilà ce qui s’est passé : j’avoue que moi je suis arrivé ici... j’étais à *Horoya* bien avant puisque j’ai été rédacteur en chef jusqu’en 1986 puis j’ai quitté pour l’Agence et je suis revenu ici en septembre 1992. Quand je suis arrivé, on a donné la

parole aux partis politiques. Mais si vous lisez le contenu de ces articles, c'étaient des articles injurieux : tel parti, un leader, qui attaque le gouvernement ou bien tel membre du gouvernement qui répond en des termes très peu constructifs. Moi je me suis donné une mission, je me suis dit : <<si j'arrive à *Horoya*, je ne suis pas neutre - c'est-à-dire dans le sens négatif, mais disons le neutralisme positive... c'est-à-dire il faut se faire l'écho de tout ce qui se passe et donc tous les textes où l'on s'insulte, moi je ne les passe pas>>. Je crois aussi que cela cadre avec la déontologie, avec les textes que nous avons élaborés pour la ligne de conduite des médias guinéens, donc, nous, nous avons fait ça. Et des gens m'ont critiqué, des partis m'ont critiqué, tout le monde m'a critiqué, mais j'ai dit : <<moi-même je le fais>>... vous allez voir pourquoi : au même moment on a mis sur pied le Conseil National de la Communication, qui est venu, qui a fixé des règles. Et puisque le Conseil National de la Communication a été institué à partir d'une loi, ses textes, ses décisions ont valeur de loi. Et le C.N.C. est là, justement, pour régir le fonctionnement, sur le plan professionnel, des médias uniquement de service public, pas des médias privés... Donc, déjà, il y a un déséquilibre, une défaveur... nous sommes un peu défavorisés parce que devant le même événement, deux professionnels - parce que l'un travaille dans un média indépendant et que l'autre travaille dans les médias publics - ils ne peuvent plus aborder le problème de la même façon... Donc, l'article est forcément différent. Ça, ça nous a un peu gênés. Mais, quand les élections sont arrivées, moi je suis allé à Dakar pour voir un peu comment les sénégalais ont fait, comment ils ont couvert les élections et nous sommes rentrés... Le C.N.C. avait élaboré un texte dans lequel, vraiment, on ne pouvait pas bouger <<pas de commentaire, pas d'avis>>, donc on va, on recueille, on placarde... Mais nous, quand même, à *Horoya*, on est un peu sorti de ça, parce que je voulais sortir de ça... - le C.N.C., ils ont dû vous le dire, je ne sais pas si vous avez parlé avec Yacine¹¹¹⁸ - à telle enseigne que quand nous avons fini de couvrir la campagne présidentielle, *Horoya*, parmi les médias publics, a été le seul contre lequel il n'y a pas eu de réclamation. Les membres du C.N.C. nous l'ont dit de vive-voix et Monsieur Yacine Diallo l'a répété (...) C'est à ce

¹¹¹⁸ Yacine Diallo, membre du CNC nommé par le président de la République.

moment que les gens ont compris la justesse de notre position, nous abordons les problèmes politiques ouvertement - par exemple l'activité des partis, ça c'est très sensible; le C.N.C. a dit que nous médias du service public nous sommes habilités à couvrir les manifestations statutaires et parmi les manifestations statutaires, les meetings des partis - mais à condition que le meeting du parti soit présidé par le dirigeant. Pourquoi ? Parce que nous avons quarante-cinq partis politiques en Guinée. Humainement, matériellement et techniquement, c'est impossible de couvrir les quarante-cinq partis politiques. Donc, nous avons fait un accord avec le C.N.C. : si un meeting est fait par un parti et il est présidé par le premier responsable du parti, nous couvrons l'information. Les conférences de presse, nous ne sommes pas autorisés à les couvrir, c'est facultatif. Mais nous nous rendons à toutes les conférences de presse, si le leader en question - si vous voulez c'est une censure que nous faisons, c'est en rapport avec notre mission - si un leader, pendant sa conférence de presse, cultive la haine raciale, le tribalisme, etc. autant de choses condamnées par la loi, nous faisons simplement black-out. Lorsqu'il dit des choses intéressantes dans le sens de la construction du pays, dans le sens de la consolidation de l'unité nationale, nous nous faisons écho de cela. Vous pourrez lire *Horoya*, c'est très imparfaitement fait, mais peut-être cela vous donnera une idée de ce que je veux dire"

RdlB. : "Quelles sont les autres difficultés traversées par la presse en Guinée ?"

I.C. : "Tant que la presse ne se développe pas - moi je ne fais pas de différence en vérité entre un journaliste de la presse publique et un journaliste de la presse privée - je dis que tant que nos conditions ne sont pas meilleures notre démocratie sera toujours un peu boiteuse. Nous vivons dans des conditions vraiment misérables, nous sommes des journalistes fonctionnaires, alors que le métier a quand même des risques, il charrie beaucoup, beaucoup de risques et l'un des risques - justement - c'est la corruption du journaliste. Un journaliste qui est payé comme n'importe quel autre fonctionnaire mais

qui est sur pied du matin au soir, qui n'a pas d'heures de travail, dont les conditions de travail ne sont pas vraiment bien réglées..."

RdlB. : "Quel le salaire moyen d'un journaliste guinéen ?"

I.C. : "Bon, disons c'est comme un fonctionnaire, parce qu'ici c'est catégorisé, il y a les plus hauts fonctionnaires - ce sont ceux de la hiérarchie A, ceux qui ont fait l'université, etc. - mais... disons un directeur général qui est au plafond de la hiérarchie c'est dans les 250000 francs¹¹¹⁹... un journaliste moyen c'est dans les 140000 francs... Donc, un journaliste comme ça, devant le matériel, peut être corrompu. Or, dès que vous êtes corrompu vous ne pouvez plus faire correctement votre travail. Il n'y a plus de liberté de la presse. C'est ça le grand mal qui nous guette et je vous dis que je ne suis pas si sûr que nos journalistes ne sont pas corrompus"

RdlB. : "Quel rôle la presse écrite - privée et publique - a-t-elle joué dans le processus de transition initié en Guinée depuis 1991 ?"

I.C. : "D'abord, je vous dirais que contrairement au Mali, où la presse a vraiment déclenché le truc, ici (...) ce n'est pas du tout la presse qui a déclenché le processus démocratique. Le processus démocratique a été voulu d'en haut, et nous nous sommes mis là-dedans... Quel rôle nous avons joué ? Certainement, nous avons joué un rôle et disons que pour ce qui concerne la presse écrite, pas un très grand rôle parce que vous conviendrez que la grande masse des guinéens ne lit pas... elle ne sait ni lire ni écrire. Et ceux qui ont un peu d'argent et qui travaillent réfléchissent plusieurs fois avant d'acheter un journal, ce qui fait que nous nous sommes quand même investis en nous faisant l'écho de certaines opinions, en conduisant certains débats dans nos différentes tribunes. Je ne sais pas jusqu'à quel point cela a été capital ou bien jusqu'à quel point cela a été positif dans la mesure où, simplement, en Guinée, il n'y a aucun institut de

¹¹¹⁹ Soit un peu plus de mille francs français en 1994.

sondage... il n'y a pas de feed-back... C'est un peu difficile à dire. Tout ce que je sais c'est que quand un article sort, par exemple dans *Horoya*, et est intéressant, il est très probable que des gens viennent vous voir pour vous dire <<tel article, nous l'avons lu, il est intéressant>>... Mais ça s'arrête là, quand vous leur dites <<écrivez ce que vous venez de dire, c'est déjà une forme de débat>>, ils crient <<Grrr...>>...(..."

Rencontre avec l'ensemble des membres du Conseil National de la Communication (CNC) de la République de Guinée¹¹²⁰ : Sékou Kaba (président), Émile Tompada (président de la Commission de la protection de l'enfance et de l'adolescence), Boubacar Yacine Diallo (président de la Commission déontologie-éthique), Bapaté Barry (président de la Commission organisations professionnelles), Califa Condé, Boubacar Bah, Amadou Sylla (président de la Commission juridique) et Jérôme Dramou

RdlB. : “Je vous remercie d’avoir bien voulu me recevoir au siège du Conseil National de la Communication ce matin, alors même que ma demande d’entrevue date d’hier soir, et d’accepter de répondre à mes questions. Des journalistes guinéens que j’ai eu l’occasion de rencontrer m’ont cité le cas de professionnels empêchés d’exercer librement leur métier - certains d’entre eux ayant même été arrêtés, voire maltraités. Le Conseil a eu à traiter de ces cas particuliers. Aussi j’aimerais savoir quelles ont été vos recommandations et vos décisions s’y rapportant, mais, aussi, j’aimerais connaître votre opinion, tous médias confondus, sur l’état de la liberté de la presse en Guinée”

Sékou Kaba : “Nous ne devons pas faire, individuellement, de déclaration publique sur les dossiers dont nous nous occupons ou sur les dossiers en cours de saisie (...). Quand nous ne sommes plus membres du C.N.C., nous sommes tenus par le secret professionnel et il nous est interdit de parler des activités du Conseil pendant au moins un an. C’est formellement interdit. Réunis en séance plénière, nous ne violons pas la loi en vous parlant, n’est-ce pas, aujourd’hui... Nous sommes en séance plénière, par conséquent nous n’avons rien à vous cacher (...)”

Boubacar Yacine Diallo : “J’interviens parce que je suis le plus concerné, en l’état, tout simplement parce que je suis le président de la commission de Déontologie et d’Éthique. Il y a quatre commissions qui fonctionnent normalement et qui règlent les

¹¹²⁰ Interview réalisée au Palais du peuple, à Conakry le 23 mai 1994.

cas précis. Naturellement, ma commission ne peut qu'étudier le cas de toute décision mais prise en plénière, donc l'ensemble des membres du Conseil. Je crois que vous avez été suffisamment informé et diversement, c'est bien, nous allons vous donner ce que nous savons de certains cas que vous avez soulevés et qui nous sont parvenus.

Je commence donc par le cas Serge Daniel. Serge a eu des problèmes parce que tout simplement, à un moment donné, il a violé les lois en matière d'émigration en Guinée. Et, vous le savez, Serge est béninois, il est arrivé en Guinée sous la couverture de la C.E.D.E.A.O., donc on arrive dans un pays membre, on y réside pendant trois mois et si on veut résider définitivement on remplit certaines conditions. Et donc, arrivé comme un vulgaire citoyen de la C.E.D.E.A.O. à Conakry, il a commencé à travailler pour *RFI*, à l'époque il faut reconnaître que les choses n'étaient pas très normales parce que la loi sur la presse n'avait pas encore été appliquée et le Conseil National de la Communication n'avait pas été installé. Et quelques temps après, donc, le Conseil a été installé, il a été saisi d'une demande d'accréditation de Serge Daniel de la direction de *RFI* - ce qui nous est parvenu par voie diplomatique. Malheureusement la police n'a pas été informée en même temps que le Conseil. Donc quand Serge s'est occupé de certains dossiers, je crois, la police s'est avisée qu'il y avait un correspondant de *RFI* - parce que vous savez, vous êtes journaliste, tant que c'est calme, il n'y a pas de problème, on vous ignore et dès que ça dérange on s'avise que vous êtes présent. Donc, la police a voulu savoir à quel titre Serge travaillait ici, donc il a été expulsé en direction de la Sierra Leone par la police. Quand nous nous avons été mis au courant, nous avons informé la police que nous avons été saisi officiellement par la rédaction de *RFI* - et puisque la loi reconnaît que c'est nous qui délivrons les cartes pour les journalistes, qui validons les accréditations, donc l'ambassade de Guinée à Paris, par les Affaires Étrangères, nous a transmis le dossier de Serge - et quand la police a été mise au courant de cette affaire elle s'est rétractée. Mais Serge était déjà de l'autre côté de la frontière. Bagarreux qu'il est, il s'est battu pour revenir à Conakry. Et de nouveau nous avons eu une séance avec la police qui était en fait dans ses droits en matière d'immigration vis-à-vis de Serge qui doit venir conformément à la C.E.D.E.A.O. résider en Guinée mais pour, quand même,

prendre une quelconque activité il y a une ordonnance qui régleme cette activité. Donc, c'est dans cette atmosphère que le Conseil, pour régler et pour protéger Serge en tant que correspondant de *RFI*, a décidé de valider l'accréditation de Serge... sans avoir, donc, obtenu l'aval de la police, parce que la loi ne nous fait pas obligation, nous lui avons délivré, donc la validation de son accréditation et donc, depuis, Serge travaille comme il a pu jusqu'au moment où librement, je crois, il s'est tu parce qu'il est là et je ne l'entends plus sur *RFI*. Ça, ça doit être certainement un problème interne. Voilà en gros mais de façon très précise le cas de Serge. Nous avons validé son accréditation quand nous avons compris qu'il le fallait pour le protéger vis-à-vis de la police, qui avait raison, en fait, de s'occuper de Serge parce qu'il ne remplissait pas les conditions en matière d'émigration : c'est aussi simple que ça.

Le deuxième cas, qui est identique au cas de Serge, vous l'avez appris, c'est le cas de Fofanah, Foday Fofanah, de la *BBC* et de *Reuter*. Lui aussi, il avait eu une aventure ici... il avait été donc euh... emprisonné pour diffamation, pour diffamation et diffusion de fausses informations. Bon, la justice a tranché en sa faveur, juste pour vous dire, aussi, que cette justice, elle est, quoiqu'on en dise, indépendante parce qu'elle aurait... donc, si elle était dépendante forcément du pouvoir, tranché en faveur du pouvoir, ce qui n'a pas été le cas. Et donc Foday Fofanah a fait son procès comme tout citoyen, a été libéré et donc, depuis, nous lui avons validé l'accréditation parce que quand Foday Fofanah s'est fait prendre nous n'avions pas reçu sa demande d'accréditation, ça il faut que ce soit précis, nous ne l'avions pas reçue, donc il travaillait en fait de façon illégale..."

Émile Tompada : "...C'était un clandestin..."

Boubacar Yacine Diallo : "...Voilà, c'était un clandestin ! Et vous savez qu'il est sierra-léonais, donc il est arrivé en Guinée de la même manière que Serge. Donc, vous avez un troisième cas c'est celui de Soumaoro, de *L'Union* (...). Soumaoro a été, donc... il n'a même pas été arrêté. Un citoyen doublé d'officier a porté plainte contre Soumaoro pour

diffamation, donc cette affaire est en justice, Soumaoro a été condamné par la justice. Il n'a pas été vu, dans tous les cas il n'a pas été arrêté puisqu'il vit encore normalement et s'il n'a pas d'argent pour sortir son journal, ça c'est une chose, mais il n'a jamais fait même un jour de prison et le procès, je crois, va avoir lieu de nouveau au mois de juin..."

RdlB. : "... Il a donc fait appel ?"

Boubacar Yacine Diallo : "Oui, oui... il a fait appel. Donc, ils vont rejurer au mois de juin, le 14 juin je crois et on verra ce que la justice fera. Donc, là, ce n'est pas l'État contre Soumaoro, c'est un citoyen contre Soumaoro (...). Vous avez un autre procès - parce qu'on vous a toujours donné l'impression que c'est la presse privée d'opinion qui a des problèmes en Guinée, non... même les journalistes de la presse publique ont des problèmes chez nous - on vous a certainement parlé du procès de Alpha Souma. Si on ne vous a parlé de ce procès, Alpha Souma, c'est le chef de la division <<langues nationales>> à la Télévision nationale. Lui aussi, il a un procès pour diffamation..."

RdlB. : "... Envers qui ?"

Boubacar Yacine Diallo : "... Envers un citoyen. Il a accusé une citoyenne d'anthropophagie, dans son émission, à la télévision nationale. Un procès a été intenté par cette personne en bonne et due forme et la justice n'a pas tranché encore. Donc, il y a non seulement des journalistes privés mais aussi des journalistes du service public : il faut que cela soit clair. Vous avez un autre cas, c'est celui de Ben Daouda Sylla qui était journaliste à la radio et en même temps correspondant de *Africa n°1*. Ben a eu des problèmes avec la direction nationale des services de l'information, le CNC a été saisi par lui - donc puisque que la loi demande aux journalistes de recourir au CNC quand ils croient que leurs droits ont été violés. Nous avons écrit au ministre de la Communication pour attirer son attention sur ce que nous considérons être une certaine

violation. Vous verrez cette lettre que le CNC a adressé au ministre de la Communication pour lui dire qu'il considère qu'il y a eu faute et qu'il fallait la réparer, parce que nous considérons qu'il n'appartenait pas à un directeur national de suspendre un journaliste, fonctionnaire dans ce cas, mais plutôt au ministre. Donc, ce problème a été réglé deux fois. D'abord au niveau du ministère, malheureusement Ben est un journaliste du service public, après il s'est fait muté à l'*Agence guinéenne de presse*. Là nous n'intervenons pas puisque c'est interne. Aujourd'hui vous êtes à la radio, si on vous amène demain à l'*A.G.P.* ça nous n'assumons pas et l'essentiel pour nous était de lever cette sanction que nous croyions pas du tout conforme. Et donc nous avons réglé autrement le problème de Ben parce qu'il était question de le remplacer à *Africa n°1*... Donc, le C.N.C. a insisté pour dire que nous ne validons aucune autre accréditation que celle de Ben en provenance d'*Africa n°1*: pour nous c'était une façon de protéger ce journaliste qui, certainement, ne s'entendait pas avec la direction nationale ou ses directeurs... bon, mais il fallait simplement le protéger et nous l'avons fait, et nous avons donc validé la demande d'accréditation de Ben comme correspondant d'*Africa n°1*. Lui aussi il s'est tu ce dernier mois, il m'avait dit qu'il était malade, j'espère qu'il va reprendre : donc si on vous dit qu'on ne l'écoute pas, son accréditation est validée, il travaille pour *Africa n°1*, il a des raisons personnelles qui font qu'au jour d'aujourd'hui il ne travaille pas, il m'a dit qu'il était malade. Avant tout cela, il y a eu de la désinformation à un moment donné. On vous a dit qu'on a arrêté un journaliste qui s'appelait Roger. Mais ce Roger n'a jamais été journaliste, il était chef de section ou division - je ne sais pas exactement - au ministère de l'Information et du Tourisme : il y a eu des amalgames sur les radios; j'ai écouté moi-même sur *RFI*, on disait qu'on a arrêté un journaliste... bon, c'était pas un journaliste qu'on avait arrêté c'était un fonctionnaire du ministère de l'Information, qui n'a jamais été, d'ailleurs, journaliste et qui s'occupe d'hôtellerie et de tourisme (rires). Donc, lui avait été arrêté pour d'autres raisons. Donc là, l'Association des journalistes était intervenue parce qu'on avait dit que c'était un journaliste, la gendarmerie l'a libéré : bon, moi je n'étais pas à la gendarmerie parce que lui n'était pas journaliste, il avait diffusé de fausses informations dans les

familles ou je ne sais pas où encore mais, enfin, l'Association des journalistes y était partie et il a été libéré. Mais je vais vous citer un exemple, vous comprendrez que depuis 1985, en fait, la presse est libre dans notre pays. Je vous donne mon propre cas : moi j'étais reporter à la radio à l'époque, je suis allé à l'intérieur du pays - c'était en 85 - et j'avais constaté que la ville était sale et que la vie était chère et donc j'avais envoyé un papier pour ça et le préfet de Mamou¹¹²¹, précisément, m'avait mis en prison. Et quand je suis revenu, j'ai eu la possibilité d'informer l'opinion que j'étais emprisonné à Mamou, à la radio nationale... Je veux dire que, donc, cette radio était déjà libre en 85. Premièrement. Et, deuxièmement, le président en personne est intervenu pour demander à ce préfet de me présenter des excuses, des excuses. Et que si d'aventure je ne les acceptais pas, alors il n'était plus de son administration. Qu'est-ce qu'un président peut faire en plus ? Ça, c'est mon cas... que j'ai vécu moi-même..."

RdlB : "...Est-ce que ce n'était pas plutôt à la justice d'intervenir que... ?"

Boubacar Yacine Diallo : "...Non, non, non... Là le président est intervenu en direction de son préfet, directement, qui relève de lui. Et puisque moi je n'ai pas porté plainte à la justice donc la justice ne pouvait participer... Mais je voudrais citer ce cas juste pour vous dire que depuis 1985, en principe, cette presse est libre. Mais si il y a encore des attermolements au niveau de la presse publique, c'est moins parce que le pouvoir a besoin qu'on l'entende, c'est moins parce que le pouvoir demande à cette presse de l'encenser que parce qu'il y a deux choses au moins : la première chose qu'il y a, certains responsables, au plus bas niveau, qui veulent certainement conserver leurs postes, exigent des journalistes certaines choses; deuxièmement, il y a des journalistes qui pensent que en flattant le régime et le gouvernement qu'on peut accéder à certains postes. Mais, là, moi, je vais vous dire, l'expérience a prouvé, en tout cas, que ce président, il ne nomme pas un journaliste parce qu'il l'a flatté... parce que depuis 85 il n'y a eu qu'un seul journaliste qui a été nommé ambassadeur, qu'un seul... Ça c'était

¹¹²¹ Ville de l'intérieur de la Guinée, proche du Sierra Leone.

par hasard, bien sûr c'est un rédacteur en chef qui a été nommé mais en tous cas Dieu seul sait qu'il ne faisait pas de la démagogie, c'était un excellent journaliste... il est actuellement ambassadeur à Alger. Tous les autres, ils sont dans la marmite... aujourd'hui c'est moi le directeur, après c'est vous, après-demain c'est l'autre. Donc, ça veut dire que le président, le gouvernement n'a même pas donné l'impression aux journalistes qu'en le flattant ils vont accéder à des postes, mais il y en a qui le font - c'est un problème de mentalité, c'est vrai, il y a cette mentalité. Et la troisième catégorie, la troisième catégorie est composée de ces journalistes qui sont arrivés par hasard et qui sont coton... qui se disent <<Ah ! il ne faut pas déranger le pouvoir, parce que je vais aller en prison, je vais perdre mes intérêts, j'ai une famille derrière>> et tout ce que vous pouvez imaginer... Voilà les trois catégories que vous rencontrez dans cette presse du service public. Mais je précise qu'elle n'est pas aussi mauvaise que la presse dite indépendante... Mais là, le problème, c'est quoi ? Dans cette presse dite indépendante vous avez trente-trois titres recensés chez nous aujourd'hui..."

RdlB. : "...Titres théoriques..."

Boubacar Yacine Diallo : "...Théoriques... Parce que vous avez certainement *Le Lynx* et *L'Indépendant* qui sortent régulièrement. *Le Lynx* sort toutes les semaines, *L'Indépendant* c'est quand ça marche, quand ça ne marche pas on ne le voit pas. Bon, les autres ils ne se résument qu'à leur directeur de publication... qui ne sont pas des journalistes. Vous prenez les trente-trois directeurs de publication des journaux fichés chez nous, peut-être vous avez un ou deux journalistes directeurs de publications ou rédacteurs en chefs, parce qu'on peut supposer - peut-être - que le directeur de publication soit un gars qui a un peu de pognon (rires) qui veut faire un journal pour régler ses comptes mais que le rédacteur en chef soit un professionnel. Mais vous n'avez pas, il est vrai qu'ils sont universitaires, qu'ils ont fini soit ici soit à l'étranger, donc ils se débrouillent comme les gars que vous rencontrez dans la rue qui ont appris à lire et à écrire. Ce ne sont pas des journalistes, ce ne sont pas de bons journalistes, ils ne

connaissent ni la déontologie ni l'éthique - nous en avons fait la preuve quand nous avons organisé un séminaire, qui était intitulé Éthique et Déontologie, à leur intention. Ils ne savaient rien de tout cela, premièrement. Et, deuxièmement, ils se font manipuler, non pas par le pouvoir cette fois-ci mais par d'autres groupes d'intérêts... donc, eux non plus, ils ne sont pas libres. Mais c'est eux qui renoncent à leur liberté comme les autres ont renoncé à leur liberté. Deuxièmement, au niveau de cette presse, vous avez de l'incompétence. Et les journaux paraissent de façon événementielle quand, par exemple, le leader d'un parti veut qu'on parle de lui : il colle un million, le journal apparaît, on raconte tout - généralement tout est faux - et après le journal disparaît encore pour six mois, sept mois (rires). Vous avez des journaux qui, théoriquement, existent qui n'ont pas encore publié leur premier numéro, parce que la loi a été trop facile... je pourrais même dire, de ce point de vue, on vous dit simplement, devant le procureur, d'écrire une lettre pour la déposer et vous êtes directeur de publication. Donc, c'est trop facile pour créer un journal, de sorte que tout le monde en crée et, Dieu merci, ils vont mourir... ils sont presque tous morts et je crois qu'à cette allure..."

RdlB. : "...C'est ce qu'on appelle la sélection naturelle... ?"

Boubacar Yacine Diallo : "... (Rires des membres du CNC)... Exactement ! Concernant, donc... de là je pars à l'accès aux sources, parce que, vous savez, ouvrez tous les robinets, quand le journaliste est incompetent il ne trouvera pas de l'information (rires). Parce qu'il faut d'abord savoir ce qu'est une information, mais pour la plupart des cas les gens ne savent pas : ils croient que l'information c'est ce que le ministre de la Défense a fait avec son épouse la nuit... dans leur chambre !... Mais quand ils n'ont pas ça, ils disent : <<le ministre de la Défense ne me donne aucune information>>. C'est pas vrai. Voilà ce qu'ils appellent l'information ! Mais, le contingent guinéen est parti au Libéria. Vous voulez avoir des informations ? J'en ai eu autant que j'ai voulu quand j'ai vu le ministre de la Défense, et il n'est pas dubitatif. Et d'ailleurs, pour résoudre ce problème, parce que jusqu'à l'installation du C.N.C., les

journalistes du service public avaient des cartes de journaliste avec le drapeau guinéen. Donc, ils avaient l'accès facile par rapport aux autres : ici, en Conseil, nous avons décidé de donner une carte unique au journaliste qui se reconnaît en tant que tel. Donc, si vous voulez, le journaliste du parti politique, le journaliste d'informations générales, le journaliste de la radio et de la télévision ont la même carte... ils ont la même carte, et, pour nous, c'était une façon de leur permettre d'accéder de la même manière à l'information. Parce que l'on ne se reconnaît que par la carte quand on la montre. Mais il y a des journalistes qui viennent, aussi, avec des préjugés en disant <<moi, je suis du *Lynx*, attention ce béret rouge il va me malmener... je ne viens même pas>>. Ou quand je viens je commence par lui dire <<je sais que tu vas me malmener>>. Ça ne marche plus ! On te demande de venir montrer ta carte, et il y a plusieurs communiqués qui ont été diffusés à la radio pour leur dire simplement <<faites-vous reconnaître par votre carte>>. On ne cherche plus à savoir si vous êtes du *Lynx*, si vous êtes du *Patriote* ou d'autres journaux..."

RdlB. : "... Je comprends fort bien... Il y a parfois des rapports difficiles entre forces de l'ordre et journalistes. Mais au niveau de l'accès aux sources d'information proprement dites, ce n'est pas simplement le problème de relation entre... ?"

Boubacar Yacine Diallo : "...J'y viens, j'y viens... je n'ai pas terminé. Cette carte nous l'avons délivrée pour permettre aux gens d'accéder de la même manière aux sources d'information. Vous savez, quand vous êtes journaliste, prenez le cas de Souleymane¹¹²² : Souleymane, aujourd'hui, s'il veut interviewer le ministre de la Défense, il le fera. Parce que c'est un journaliste crédible, on sait que son journal paraît. Mais prenez un ou deux journaux... je prends au hasard : *Le Sphinx*. On n'a pas le premier numéro. Quelqu'un arrive voir le ministre et lui dit <<moi, je suis le rédacteur en chef du *Sphinx*, je veux avoir une information>>. C'est un journal qui ne paraît pas... Je suis libre de lui donner cette information tout comme je suis libre de

¹¹²² C'est-à-dire de Souleymane Diallo, directeur du *Lynx* et ancien membre démissionnaire du C.N.C.

m'occuper de mes affaires. Parce que ça aussi c'est très important, il faut qu'un journal paraisse pour qu'on cherche de l'information pour ce journal, parce que sinon on ne sait pas à quelle presse ce journaliste - ce prétendu journaliste - cherche de l'information"

RdlB. : "Et si c'est un journaliste que vous avez accrédité... ?"

Boubacar Yacine Diallo : "D'accord... ça, enfin, je prends les exemples les plus mauvais. Maintenant, de façon générale, les journalistes, aussi, moi je leur ai toujours dit <<moi, je suis journaliste... du *Lynx*... et si vous prenez *Le Lynx* vous vous rendez compte que *Le Lynx* connaît les sources de l'information... Quand il y a de l'information, il y a ce qu'on appelle l'exclusivité : <<moi, je suis ministre des Affaires Étrangères, je veux donner l'exclusivité à la télévision... mais tout ce que je dis là doit servir à l'ensemble de la presse. Mais il y en a certains qui disent non, non... Ça il l'a dit qu'à la télé... il faut que je le rencontre de visu, moi aussi...>>... Il a un calendrier chargé, il n'a pas le temps. Mais ça ne marche pas, les gens ils veulent que ce soient eux... parce qu'il y en a qui croient que quand on vient régulièrement interviewer le ministre des Affaires Étrangères, on a la chance un jour d'être conseiller d'une ambassade... à Paris ou à Dakar... Il y a ces idées-là qui existent, parce qu'il y a eu plusieurs fois où des ministres ont donné une interview pendant une heure ici... et après certains journalistes disent <<mais le ministre n'est pas gentil, moi il ne m'a pas reçu, il donne l'exclusivité à la télé>>... Ça c'est son droit, parce qu'il considère que quand il parle une fois à la télé il va avoir plus de téléspectateurs que s'il donnait l'information... mais le journaliste doit savoir que la télé c'est une source d'information pour lui, la radio c'en est une autre, *Horoya* c'en est une autre, le bureau de presse de la présidence c'en est une autre... Mais quand on dit <<non, il faut que je vois le gars, il faut que je vienne voir le président >> alors qu'à l'occasion de son investiture il a donné une conférence de presse - et d'ailleurs je précise que cette conférence de presse était importante parce que ce jour-là il a dit <<moi, je n'arrêterai jamais un journaliste>>, c'est important, <<je n'arrêterai jamais un journaliste, ils n'ont qu'à rapporter tout ce

qu'ils veulent>> et Dieu sait qu'ils rapportent beaucoup de choses... qui ne sont pas vraies.

Troisièmement, quand vous voulez... bon, je vous donne un exemple : on a fait circuler une rumeur ici, on dit que le président est malade, *Le Lynx* reprend la rumeur, *Le Lynx* fixe la rumeur, *Le Lynx* veut qu'on confirme cette information... alors que le président préside le Conseil des ministres, alors qu'on le voit publiquement - on le voit dans la rue, il marche généralement sans garde du corps, il marche tout seul... Bon, moi je dis si on est journaliste sérieux, peut-être si on ne veut pas faire remplacer le président alors qu'il venait de prêter serment (...), il faut creuser, mais qu'il ne dise pas après <<on m'a bloqué la source parce que le président ne m'a pas confirmé s'il est malade ou s'il n'est pas malade>> (rires)... Ça c'est vrai, parce que, récemment encore, on a eu un séminaire sur Information journalistique et c'était un exemple qui revenait régulièrement dans nos travaux pratiques, c'est pour cela que je l'ai pris... Ça fait trois semaines au plus. Voilà, généralement, le genre de problèmes que nous rencontrons quand les gens vous disent <<nous n'accédons pas à l'information>>. C'est faux ! Ils ne savent pas comment accéder à l'information, parce qu'il faut aussi protéger les sources, mais quand je vous donne une information, je vous dis <<ne me citez pas>>, vous commencez par dire c'est moi qui vous l'ai dit, la prochaine fois je ne vous donne pas d'informations... parce que ça c'est sacré. Donc, il y a cette incompetence. Il est vrai qu'il y a aussi certains fonctionnaires qui ne sont pas ouverts qui ne veulent pas servir les journalistes. Ça c'est vrai ! Un ! Deuxièmement, il y a souvent des situations malheureuses qui arrivent : vous voyez un directeur national qui vous dit <<pour que je vous parle il faut que je demande la permission au Secrétaire général du ministère>>... Vous le voyez et il vous dit <<non, il faut que ce soit le ministre>>... bon, souvent le ministre veut parler et alors le ministre parle mais il peut arriver que le ministre ne parle pas, il peut arriver que le journaliste soit choqué, il y a des cas comme ça qui arrivent... Si on vous dit que ce sont des cas qui n'arrivent pas, ce n'est pas vrai. Mais, il ne faut pas les généraliser. Parce que depuis quelques temps, quand même, vous voyez les fonctionnaires qui passent le meilleur de leur temps à évoquer des cas très très épineux,

très délicats et qui touchent directement au gouvernement, à leur vie. Je vous donne un exemple, parce qu'on dit aussi que la télé ne fait que chanter le gouvernement, il y a une semaine un journaliste de la télé est allé enquêter sur une route que des ukrainiens sont entrain de faire (...). Il y est allé, il a fait un reportage. Dans ce reportage, le directeur de la société dit <<si le gouvernement ne me paie pas pendant cette période-là plus d'un milliard de francs, les travaux vont s'arrêter>>. Le journaliste va loin, il voit un syndicaliste qui lui dit <<ah ! moi, j'ai peur d'une chose, si le gouvernement ne paie pas, il va y avoir cent-cinquante travailleurs qui vont perdre leur emploi>>. Il va voir des travailleurs qui sont entrain de creuser, qui sont seuls, qui lui disent <<ce que nous nous souhaitons ? Que le gouvernement paie l'argent>>. Mais, quand un journaliste du service public le fait, il est libre... et ce qu'il fait là, ça n'arrange pas le gouvernement parce que ce problème aurait pu être réglé entre le ministre et cette société, mais quand le journaliste le fait c'est parce qu'il se sent libre et s'il a continué son travail c'est parce que le gouvernement, aussi, lui laisse la latitude de travailler, surtout en Afrique où vraiment c'est très facile qu'on confond facilement l'État et le gouvernement. Quand on vous dit que la radio c'est pour l'État mais qu'en fait c'est pour le gouvernement : apparemment c'est vrai mais fondamentalement ce n'est pas vrai. Il y a des cas mais il y a plusieurs reportages - si vous pouviez rester plus longtemps, vous voyez à la télé, à la radio, des choses qu'on passe là-bas et vous ne pouvez pas croire que c'est la radio d'État... ou que c'est la radio du gouvernement, parce qu'on l'appelle ici comme ça. Donc, en fait, ça dépend de celui qui a fait.

Maintenant, les bérets rouges, parce qu'on parle régulièrement d'eux. Nous, nous n'avons été saisis qu'une seule fois : un journaliste de la radio aurait défilé dans une manifestation publique organisée par Ba Mamadou¹¹²³. Ici, je précise que la loi n'interdit pas aux journalistes d'appartenir à un parti. Donc, ce journaliste s'il n'était pas en reportage avait le droit d'aller manifester au sein de son parti. Il n'est pas prudent, moi je ne l'aurai pas fait... Ce béret rouge, qui est un cameraman de la télévision, comprenez bien - en fait pendant l'ancien régime, on a appelé beaucoup

¹¹²³ L'un des candidats de l'opposition à l'élection présidentielle de décembre 1993.

d'adjudants à la télévision et à la radio et au cinéma, ils sont là-bas, ce sont des cameramen, ce sont des preneurs de sons - moi c'est le 3 avril que j'ai su qu'ils étaient militaires, parce que j'ai travaillé avec eux, avant on était tout le temps ensemble... donc, ce cameraman, en fait, c'est un cameraman qui a chahuté ou qui aurait giflé ce journaliste, ils travaillent régulièrement ensemble... Donc, c'est moins un béret rouge - c'est un béret rouge parce que maintenant il est fier d'arborer son grade avec sa tenue - mais c'est un cameraman... donc, d'après la plainte que nous avons reçue, ce cameraman aurait giflé - ou alors ce béret rouge, choisissez - ce journaliste. Et le journaliste nous a saisis, il est venu, moi j'ai parlé personnellement avec lui, je lui ai dit <<qu'est-ce que tu comptes faire ?>>. Il m'a dit <<j'ai saisi notre syndicat, parce qu'il travaille chez nous, et le syndicat m'a promis de régler ça>>. Quand je l'ai revu un mois après, il m'a dit que le syndicat avait réglé ça, donc nous, nous avons classé le dossier. Ce cas, ce journaliste, c'est Bathouly Diallo. C'est un béret rouge-cameraman ou un cameraman-béret rouge qui l'a giflé et leur syndicat a réglé, donc le syndicat de la radio et de la télé. Mais après certains journaux en ont parlé parce qu'ils n'étaient pas bien informés, ils ne savaient pas que ce gars est un cameraman depuis très longtemps d'ailleurs parce que moi je l'ai trouvé à la télévision quand j'ai fini mes études. Donc, voilà à peu près quelques cas que nous rencontrons concernant les journalistes.

Maintenant, vous avez aussi une troisième catégorie qui est plus délicate : vous avez des journalistes qui sont militants de partis, qui travaillent dans leur journal de parti et qui travaillent en même temps dans un journal indépendant; mais il écrit dans le journal indépendant comme si c'était dans son journal d'opinion... Là encore, ça ne marche pas. Et très souvent quand je les rencontre, en rigolant avec je dis <<vous avez la chance que le procureur de la République ou il ne connaît pas bien la loi sur la presse ou il est très gentil avec vous sinon il vous aurait trimbalé tous les matins devant les tribunaux>>. Parce que vous voyez des gars qui diffusent des informations - un jour quelqu'un a diffusé une information et je lui ai dit <<mais tu sais que c'est faux>>; il dit <<ah bon !>>... un jeune qui comprend rien... qui a eu un peu d'argent et qui a créé un journal... et il ne comprend même pas ce qu'il écrit... Je lui dis <<mais, fais

attention, tu iras tous les jours en prison et personne ne pourra rien pour toi parce que les faits seront établis>>...

Vous voyez il y a toute cette situation dans laquelle nous nous trouvons, j'espère que progressivement il y aura de la décantation et les bons journalistes vont survivre parce que, moi, je méprise les mauvais journalistes, parce qu'ils vont créer des problèmes sociaux et personne ne pourra mesurer les conséquences.

Maintenant, concernant l'autre partie, parce que c'est non seulement liberté de presse mais liberté d'expression, si vous prenez les partis politiques, ils ont eu accès aux médias d'État - contrairement à la plupart des pays environnants, que nous visitons aussi - sept mois avant l'ouverture de la campagne électorale. Ils ont tout dit, nous avons été obligés d'exercer des censures - on vous a dit que nous censurons - nous avons censuré ces cas vous les verrez là-dedans (c'est-à-dire dans un dossier), vous verrez qu'à notre place peut-être que vous auriez été plus sévère parce que ce sont des choses que la loi interdit. Il y en a parmi eux qui n'avait pas encore lu la loi mais quand nous avons commencé à censurer ils ont lu la loi... et un jour un leader est venu nous féliciter, nous remercier parce qu'il se fait traduire dans une langue qu'il ne comprend pas et donc son traducteur dit l'exact contraire de son message (rires). Nous avons bloqué son message, il s'est fait traduire ce message, il est venu nous remercier, il a dit <<vous m'avez sauvé parce que c'était vraiment pas ce que je voulais dire>>. Là encore, si on vous dit qu'on a censuré, nous avons normalisé dans les limites de la loi, strictement. Et ça vous le verrez dans les textes, puisque vous avez la loi, vous verrez si nous l'avons outrepassée ou pas, parce qu'il faut préserver l'unité de la société en démocratie, sinon ce n'est plus la démocratie, ce n'est pas souhaitable. Donc, voilà en gros ce que moi je voulais vous dire, de façon un peu désordonnée.

Maintenant, concernant les radios privées, je termine par ça : la réponse que le ministre vous a donnée c'est celle qui est possible, parce que nous nous avons, la loi dit que le gouvernement nous consulte sur des dossiers précis. On a déjà quatre ou cinq dossiers de demande de création de radios privées mais nous voulons éviter deux expériences mauvaises. La première, c'est le cas malien où on a laissé les radios s'ouvrir comme

elles ont pu mais beaucoup ont fermé parce que tout simplement les cahiers des charges de ces entreprises violent les lois. Bon, au Mali il n'y a pas encore une institution aussi systématique que la nôtre pour contrôler cela, c'est un peu encore... enfin je ne dirais pas la pagaille, c'est bien parce qu'il faut commencer pour que les autres ne se trompent pas. Donc, nous ne voulons pas répéter l'exemple du Mali : laisser des gens créer des radios et après commencer à les ramener à la loi pour aller dire que nous violons leurs droits... Donc, nous voulons normaliser pour que par exemple une radio, pour que celle-ci présente un cahier des charges. Sur les cinq dossiers que nous avons reçu deux seulement ont présenté des cahiers des charges. La radio, par exemple, qui a toutes ses installations ici n'a même pas un cahier des charges... Sur quoi allons-nous nous prononcer ? Il faut que la radio nous dise ce qu'elle veut faire pour qu'on sache ce qui est conforme à la loi et ce qui ne l'est pas. Mais cette radio qui vous dit qu'elle a toutes ses installations ici, elle n'a pas un cahier des charges... Mais, qu'à cela ne tienne, nous, nous avons dit qu'il faut réglementer. Quand nous avons reçu les premiers dossiers, nous les avons acheminés au ministère de la Communication. Nous leur avons dit : faites nous des études techniques, parce que nous ne voulons pas répéter l'exemple sénégalais où, sur la bande FM, vous ne captez ni *Africa n°1*, ni *RFI*, ni *Radio Sénégal* bis... il y a une interférence telle, que vous avez du mal les capter. Je dis qu'il faut faire des études techniques sérieuses et appropriées pour que quand nous affectons une fréquence à une radio, que ce soit sa fréquence et qu'on puisse l'écouter distinctement par rapport aux autres. Donc, voilà deux exemples que nous voulons tout simplement éviter et ça prend du temps au ministère de la Communication. Parce que nous si nous avions aujourd'hui cette étude nous aurions donné notre point de vue, et le président était intervenu à ce sujet, il a dit <<mais, la loi existe, le gouvernement ne s'y oppose pas, le C.N.C. fera son travail>>. Donc, nous voulons normaliser cette situation pour que quand les gens commencent qu'il n'y ait pas de problèmes. Imaginez qu'on vienne mettre une radio ici, et que quelqu'un de mal intentionné veuille créer la pagaille dans le pays, il vient, il s'empare de la radio et il fait des annonces... donc ça ne marchera pas. Donc, nous nous voulons quand nous créons une radio qu'il faut ajouter que cette radio

soit gardée, protégée par des militaires parce que cela fait partie -bon, je vous cite un cas malien, un jour une petite radio qui a annoncé une nouvelle, s'est attaquée aux chauffeurs de taxis pour dire qu'ils ont majoré les prix... ils ont garé les taxis, ils sont venus saccager la petite radio, parce qu'il n'y avait personne pour la garder. Et, nous, nous voulons par exemple que les radios qui émettent ici soient gardées et que les gens ne viennent pas les saccager quand ils veulent et ainsi de suite... Mais là encore il faudra (...) parce qu'ils vont dire <<non, vous mettrez des militaires, c'est certainement pour empêcher de faire notre boulot>>, alors que nous, dans notre position, nous disons qu'une radio, surtout en Afrique - parce qu'il faut dire la vérité, c'est là où quelqu'un se réveille la nuit et dit <<je veux être président, il faut que je m'empare de la radio>>... Au Libéria, Taylor s'est emparé d'une radio privée la nuit et il a commencé à faire des annonces... il y a aussi le cas du Rwanda... Donc, nous... rien ne retient la libération de ces radios que cette étude technique, c'est une question de mois"

RdlB. : "Une fois ces études techniques concluantes, les dossiers retourneront au C.N.C., vous donnerez votre aval... ?"

Boubacar Yacine Diallo : "...Ça c'est le président qui répondra, c'est pas moi (rires des membres du C.N.C.)..."

RdlB. : "...Scénario optimiste, soyons optimistes, donc à partir de ce moment là les radios pourront émettre, sans passer par l'Assemblée nationale, pas besoin de légiférer... ?"

Boubacar Yacine Diallo : "...(brouhahas) Non, non, la loi est claire. La loi dit en cette matière que si ce n'est pas le gouvernement qui créé, si ce n'est pas l'État qui créé une radio, si c'est une autre personne physique ou morale qui créé une radio, le gouvernement donne son accord après avis du Conseil. Donc le gouvernement nous

consulte, nous disons oui ce dossier il est complet, il faut le prendre et le gouvernement donne son autorisation administrative”

RdlB. : “C’est très clair, je crois que l’on a fait le tour de la situation. J’aurais juste deux questions qui demandent des réponses rapides. Concernant tout d’abord l’accréditation d’un journaliste par le C.N.C. : quels sont les critères que vous retenez pour l’attribution de cette carte de journaliste ? Ça c’est ma première question. Ensuite, ma seconde question est relative au fonctionnement même du C.N.C. : est-ce que vous avez les moyens matériels, financiers et humains nécessaires pour remplir totalement les tâches qui vous sont imparties, enfin, qui sont les vôtres ?”

Boubacar Yacine Diallo : “Bon, moi je vais répondre à la première et le président répondra à la deuxième (rires). Concernant l’accréditation d’un journaliste, vous savez, dans nos pays, il y a deux catégories. En Guinée, il n’y a pas un journaliste étranger accrédité en tant que tel avec logement, avec voiture, avec tous les moyens... Ce sont les deux cas de Fofanah pour *Reuter* et de Daniel de *RFI*, mais ils sont arrivés en tant que citoyens de la C.E.D.E.A.O., ils se débrouillent comme moi, comme un citoyen guinéen. Mais néanmoins, concernant la réglementation, lorsque quelqu’un veut accréditer un journaliste en Guinée il écrit au Conseil National de la Communication pour dire <<c’est un journaliste à moi, et je veux qu’il travaille en mon nom à partir de ce jour, donc il couvre l’ensemble de votre territoire national>>. Quand nous recevons cette demande d’accréditation, nous étudions le cas. Donc, on verra par exemple que Serge est arrivé par le biais de la C.E.D.E.A.O., il réside ici : bon, au départ nous avons eu un problème parce que on nous avait dit que l’ordonnance exigeait de ce journaliste d’abord un emploi, fixe, pour qu’il ait la carte. Et lorsque nous avons reçu l’ordonnance, nous avons constaté que cette carte devait permettre à ce journaliste d’obtenir son carnet de résident. Donc, c’est ce qui nous a fait appliquer cette ordonnance et nous avons notamment délivré ces cartes à Serge, à Fofanah et à Sosse Sossou : donc ce sont les trois cas que nous avons réglé, parce qu’ils sont arrivés tous par la C.E.D.E.A.O., nous

avons validé l'accréditation des deux - donc Fofanah et Daniel, *Reuter* et *RFI* - sans qu'ils aient obtenu leur carnet d'étranger, parce que nous avons considéré qu'il fallait dire à l'autorité administrative qu'ils étaient accrédités officiellement et donc qu'ils avaient un emploi rémunéré, donc qu'ils pouvaient résider normalement (...).

Pour le journaliste guinéen, nous ne validons pas une accréditation, nous lui délivrons une carte. Et là vous avez une fiche contenant tout ce que la loi lui demande : demande manuscrite, acte de naissance, jugement supplétif à défaut de l'acte de naissance, un casier judiciaire (...), un curriculum vitae, un diplôme de journaliste ou une attestation de l'employeur ou la présentation de coupures de journaux prouvant une activité... et les quatre photos d'identité. Voilà, c'est tout ce qu'un journaliste donne au C.N.C., nous étudions les dossiers et nous délivrons une carte. Seulement, nous avons catégorisé parce que par le passé ces cartes avaient servi à des <<fauchés>> pour aller au stade, voir les matchs (rires)... c'est authentique ! Donc, nous avons fait de manière que les journalistes aient des cartes de journalistes professionnels, et que les affiliés, le cameraman, le reporter photographe et la speakerine puissent avoir d'autres cartes qui les identifient : donc là ce sont des cartes de presse avec la mention <<cameraman>> pour le cameraman, donc il se fait identifier... ou encore <<speakerine>>, là on a eu un peu des problèmes parce que jusqu'à présent tout le monde était journaliste - le grand reporter et la speakerine, l'animateur radio et l'enquêteur... donc nous avons dit non : une speakerine n'est pas journaliste. Dans le sens de cette loi nous donnons une carte au journaliste et une carte à la speakerine pour qu'elle puisse exercer cette profession. Donc, vous verrez plusieurs catégories de cartes, ce qui nous a permis de contrôler un peu la situation, mais, là, je précise que nous avons donné, par exemple, à des photographes pour des organisations de défense des droits de l'Homme parce que nous considérons que ces organisations ont besoin de photos - parce que nous voulons promouvoir les droits de l'Homme. On aurait pu dire <<non, vous n'êtes pas un journaliste, on ne vous la donne pas>>, mais nous avons dit <<ils ont besoin de photos d'intérêt public>>, donc nous leurs avons donné, à eux aussi, des cartes.

Donc, voilà comment ça se fait : c'est aussi facile et aujourd'hui on a 316 cartes délivrées. Ça, c'est clair : tous les journalistes ont la même carte pourvu qu'ils soient reconnus comme tels (...)"

RdlB. : "Pour en venir au fonctionnement du C.N.C., si ce n'est pas une question trop politique... (rires des membres du C.N.C.)... ?"

Sékou Kaba : "Pas du tout. Nous, nous aspirons à un système démocratique pluraliste. Nous n'avons pas d'expérience, par conséquent notre chance est de réfléchir sur des expériences plus ou moins concluantes pour dégager un système vraiment fiable (...). Donc, chacun a un système adapté à l'évolution de sa société (...). Maintenant, en ce qui concerne le C.N.C., le Conseil est une institution républicaine effectivement indépendante. Nous ne dépendons d'aucun ministère, nous ne dépendons pas du ministère de la Communication, ni de la présidence de la République. La preuve, les actes du Conseil National de la Communication sont publiés au Journal Officiel et dans ces actes nous indiquons au ministère de la Communication ce qu'il faut faire ou ce qu'il ne faut pas faire dans telle ou telle matière. Donc, vous voyez, l'indépendance est totale et dieu merci nous n'avons jamais reçu une quelconque pression, quelle que pression que ce soit du côté de la présidence de la République. L'opinion internationale, l'opinion nationale, tout le monde en est témoin, dieu merci. Aucune pression. Et si vous aviez assisté à la campagne électorale présidentielle... on nous a même accusé de laxisme parce que nous laissons passer beaucoup de choses, mais nous nous sommes dit <<laissons les gens s'exprimer>>. Il ne faut pas infantiliser le peuple, il ne faut pas infantiliser l'opinion : les gens sont capables de comprendre ce qui est dit et d'interpréter. Donc, il y a cette indépendance.

Maintenant, nous avons une autonomie à caractère financier. Nous avons un budget qui n'est pas géré comme les budgets des ministères sont gérés. L'autonomie est totale en matière de gestion, tandis que pour les départements ministériels le ministre des Finances est l'ordonnateur. Chez nous ce n'est pas le cas, cela pour échapper à toute

tentative de contrôle (...). Et, en ce qui concerne les moyens, vous connaissez nos pays... nous avons des problèmes de financement - nous avons le problème de la dette, du service de la dette, nous avons la chute de nos matières premières, nous avons toutes sortes de problèmes financiers - par conséquent les institutions nouvelles comme le Conseil National de la Communication, qui viennent en plus dans le système démocratique, ne peuvent pas au départ avoir tous les moyens nécessaires pour fonctionner normalement. Ça c'est très clair. Voyez, même pour l'hivernage, mes conseillers... ils sont à pieds. Le siège, c'est pareil, ils sont mal installés; on nous a promis un siège, on va avoir ce siège bientôt... donc les moyens logistiques, les moyens matériels, ce n'est pas tout à fait cela... Mais nous, nous avons estimé que l'enjeu était immense, l'enjeu était vital; nous nous sommes dit <<bon, ça ne fait rien>>. De toutes façons, les grandes institutions, ça c'est connu dans l'histoire humaine, ne sont jamais dotées au départ de moyens suffisants pour fonctionner : ce sont les hommes qui font fonctionner ces institutions, les moyens ça viendra après. Nous ne disons pas que nous pouvons travailler perpétuellement sans moyens, je veux dire par là que nous nous sommes contentés d'un minimum que peut-être vous, vous n'auriez pas accepté. Parce que au départ nous nous réunissons dans un bureau ici, tout le Conseil, dans le bureau d'un autre fonctionnaire... Nous avons dit <<c'est une chance pour notre pays, nous avons été désignés pour faire partie d'une institution au caractère aussi vital, nous ne pouvons pas avancer des arguments sur les moyens matériels et logistiques; commençons le travail !>>. Jusqu'à présent nous n'avons pas tous les moyens nécessaires, mais pour le moment ce que nous avons abattu comme travail c'est très loin de ce qui serait fait si cette institution avait les moyens nécessaires pour fonctionner normalement. Au point de vue des moyens matériels et financiers, nous ne nous faisons pas d'illusion, nous connaissons la situation... et de toute façon si on doit faire tourner la démocratie dans un pays, ce n'est plus une affaire de gros sous ou de moyens matériels. Il faut commencer à faire le travail, cela viendra après. C'est d'ailleurs cela qui nous a protégé du côté des partis d'opposition. Aucun parti d'opposition n'a pu dire

que le C.N.C. a été corrompu par tel ou tel moyen matériel, financier ou logistique, etc.
pour avoir telle ou telle attitude. C'était impossible"

Interview du Commandant Jean-Claude Fassous-Kourouma, ministre de l'Information et de la Communication de la République de Guinée¹¹²⁴ :

RdlB. : “Quel est votre conception de la liberté de la presse et du rôle des journalistes ?”

J-C.F-K. : “Merci... heu... ma conception de la liberté de la presse est que, d'abord, notre pays vient de loin. C'est une première pour nous de rentrer dans l'ère de la démocratie, donc c'est une tentative pour la Guinée de s'ouvrir sur le monde extérieur, et la liberté de la presse pour moi est une arme qu'il faut mettre à la disposition du peuple, c'est-à-dire que mieux vaut permettre à la presse d'exercer librement ses droits et également d'exercer librement ses devoirs vis-à-vis du peuple et vis-à-vis de ses gouvernants, nous pensons que nous essayons de donner la liberté à nos concitoyens qui sont les médias, de nos jours je ne pense pas qu'il y ait eu de descente encore dans les sièges de presse, dans les imprimeries - je crois que ça ne s'est pas encore fait... et au mieux nous essayons de donner la formation à nos concitoyens qui sont dans ce métier, pour leur permettre d'avoir plus de connaissance, d'avoir de l'expérience pour mieux asseoir les bases qu'il faut pour notre démocratie et pour le développement de notre pays. Donc, pour moi la presse doit être libre, libre de ses opinions mais ne pas oublier non plus ses devoirs et je pense que la presse pour nos pays, nos jeunes nations naissantes ne doit pas faire une copie de l'extérieur, doit se baser également sur nos valeurs culturelles pour mieux appréhender nos problèmes et pour mieux faire passer le message”

RdlB. : “Est-ce que vous faites un distinguo entre les journalistes de la presse privée et les journalistes des organes d'État ?”

J-C.F-K. : “Ben... comme déjà les noms font déjà la distinction, je pense que c'est vrai qu'il faudrait faire certaines distinctions parce que je crois que la presse publique -

¹¹²⁴ Interview réalisée au ministère de l'Information et de la Communication à Conakry, le 23 mai 1994.

comme son nom l'indique - est une presse qui doit être là pour sensibiliser au mieux et faire passer également le message du gouvernement vers les gouvernés. Et, à ce niveau, je pense qu'il faudrait faire plus d'attention parce que le mal est plus grave si c'étaient les médias publics qui faisaient passer un message qui ne serait pas conforme à l'esprit que voudrait faire passer le gouvernement, et les médias d'État sont plus sensibles à des critiques que les médias privés parce que ce qu'un média public passait au nom du gouvernement est plus pris en considération qu'une information que véhiculeraient les médias privés, dans ma conception c'est un service d'information publique"

RdlB. : "Selon vous, la liberté d'expression des journalistes est-elle totale en Guinée ?"

J-C.F-K. : "Oui, la preuve c'est que de nos jours il y a plus d'une dizaine de journaux et chaque jour les journaux paraissent, il n'y a pas de restriction, la presse est libre, tous ceux qui exercent ce métier... la preuve on a des journaux satiriques qui attaquent tout le monde : le gouvernement, le président de la République, le ministre. Nous pensons que pour un début, c'est une réussite"

RdlB. : "Est-ce que cette liberté de la presse ne devrait pas vous conduire à autoriser les radios privées, comme cela se passe actuellement dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment au Mali, qui compte par exemple dix-huit radios libres... ?"

J-C.F-K. : "Parfaitement, le gouvernement guinéen n'est pas contre l'installation des radios privées, au contraire. Mais nous nous devons de baliser toutes les structures de notre société, c'est qu'il y a eu des radios ailleurs et nous avons vu quelles ont été les conséquences. Pour un départ nous sommes entrain de préparer la réglementation, c'est déjà chose faite et ça se trouve au niveau de mon conseiller juridique qui est en train de voir les formes - je ne sais pas si vous l'avez vu ou si vous l'avez entendu, le président de la République, après les élections présidentielles, sa première rencontre avec la presse, avec les journalistes, cette question lui a été posée : il a dit que <<oui, nous

entendons permettre l'installation des radios privées mais nous nous devons de faire une réglementation en la matière>>... Ce qui est en cours, la réglementation sera terminée peut-être d'ici la fin de ce mois, une fois qu'elle sera finie, nous allons la soumettre aux membres du gouvernement et au C.N.C. pour accueillir leurs suggestions et leurs remarques sur les textes, et après nous pensons pouvoir l'envoyer au C.T.R.N. pour pouvoir en sortir une loi. D'ici la fin de l'année nous pensons que le principe sera acquis”

RdlB. : “Beaucoup de journaux ne paraissent plus depuis quelques mois faute de moyens financiers pour acheter des intrants, nécessaires à la fabrication, au coût très élevé : est-ce que les autorités guinéennes pensent mettre sur pied un mécanisme d'aide indirecte à la presse privée ?”

J-C.F-K. : “Je ne puis me prononcer sur une question de finance, mais en tant que responsable de la tutelle je me dis que d'abord il faudrait une structure au niveau des médias privés - une association qui pourrait faire une requête au gouvernement, ce qui n'est pas fait encore. Si cela se faisait le gouvernement aurait à examiner ce cas d'espèce, on verrait ce qu'on pourrait mettre à leur disposition. Mais pour le moment nous n'avons pas encore reçu de requête dans ce sens”

RdlB. : “Les journalistes du secteur privé se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent pour avoir accès aux sources d'information : est-ce que vous ne pouvez pas leur faciliter cet accès, notamment dans les ministères ?”

J-C.F-K. : “Nous ne sommes pas contre, la preuve c'est qu'il y a des journalistes qui représentent - évidemment... on me dira que se sont les médias publics qui représentent les médias auprès de chaque département, nous avons des représentants de presse, soit de l'Agence guinéenne de presse ou bien de la TV... c'est vrai que les journalistes en

parlent, l'accès, la recherche d'information... mais les informations officielles ne sont jamais gardées tabou..."

RdlB. : "... En fait les journalistes se plaignent des difficultés à pénétrer dans des lieux comme les ministères..."

J-C.F-K. : "Si la demande est faite, il n'y a pas de problème ! Seulement, il y a la confidentialité des textes qui sont là, et, quand même, l'État est l'État... alors si un journaliste - pour ma part - voudrait avoir accès à des informations, il en fait la demande et on le met en contact avec les éléments qu'il faut pour pouvoir recueillir l'information. C'est une démarche... mais ils sont libres également d'avoir leur information comme ils le veulent, il n'y a pas de restriction, seulement faudrait-il que l'information qu'ils passent soit une information qui puissent garder une certaine accalmie pour le pays, mais si c'est des informations qui doivent inciter à la violence le gouvernement ne sera pas prêt à le concevoir parce que nous pensons que nous faisons tous une école - et le gouvernement et les médias ou notre population - en ce qui concerne la démocratie, en ce qui concerne la liberté d'expression. C'est une école que nous sommes entrain de faire, donc chacun de son côté devrait connaître la juste mesure"

RdlB. : "Tous les journalistes que j'ai rencontrés s'accordent à dire que le C.N.C. est une institution utile et relativement autonome. Par contre, il semble qu'elle ait de gros problèmes de fonctionnement en raison de moyens financiers insuffisants. Est-ce que cette situation est susceptible d'évoluer ?"

J-C.F-K. : "Des difficultés... c'est inhérent à toute institution naissante. Mais je crois qu'il revient au C.N.C. de vous donner plus de détails sur les difficultés qu'ils ont. Moi... - ils sont autonomes et indépendants, comme vous venez de le dire - le ministère de la Communication n'est pas la tutelle mais nous avons une collaboration avec le C.N.C., nous ne sommes pas la tutelle, ils sont indépendants"

RdlB. : “La Guinée est engagée depuis 1991 dans un processus de démocratisation : est-ce qu’à votre avis la presse privée a joué un rôle important dans ce processus ?”

J-C.F-K. : “Je crois, oui. La presse a joué un grand rôle à partir du moment où... à un moment donné la presse a eu quand même... à faire passer le message de sensibilisation de notre peuple. C’est vrai que nous avons une population à 80% analphabète mais chacun à sa manière a eu à faire une partie de ce qu’il faut pour, et je crois que la presse privée a eu à passer le message qu’il fallait pour l’avance du processus de démocratisation...”

Interview de Abdoulaye Bamba Diallo, directeur du journal hebdomadaire satirique *Le Cafard Libéré*¹¹²⁵ :

RdlB. : “La loi sur la presse de 1979 en vigueur à l’heure actuelle au Sénégal garantit-elle la liberté de la presse ?”

A.B.D. : “Oui, elle s’accompagne simplement d’une exigence de responsabilité très accrue pour les journalistes, les animateurs de la presse... mais on ne peut pas dire dans les textes que la liberté de la presse n’est pas garantie par la Constitution”

RdlB. : “Par contre, dans la pratique ?”

A.B.D. : “... Dans la pratique, maintenant, on en appelle au sens des responsabilités du journaliste : est-ce qu’il faut dire tout ce que l’on sait ou bien est-ce qu’il faut respecter les précautions qui veulent qu’on dise que ce qu’on puisse prouver, ce dont on est sûr ? Il est vrai que la presse démocratique, que l’effervescence politique fait qu’on est appelé à recevoir beaucoup d’informations, mais aussi beaucoup de rumeurs, et, dans une très grande part, les appareils politiques ont compris qu’il y a dans l’information des manipulations à faire et les journalistes devraient, à mon humble avis, être assez informés ou très informés, et avoir un background culturel et des connaissances de son pays, de sa société, qui font qu’ils devraient échapper pour une grande part à la manipulation. Parce que ce qui est réel aussi, c’est que les aspirations du public accordent une très grande place au sensationnel et dans une effervescence comme on voit aujourd’hui en Afrique..., le public adopte beaucoup plus le sensationnel et beaucoup plus ce qui doit faire un choc plutôt que de l’information respectant les règles professionnelles”

¹¹²⁵ Interview réalisée aux Assises francophones de la Communication, tenues les 15,16,17 novembre 1991, Grande Arche de la Défense.

RdlB. : “Vous existez maintenant depuis cinq ans, est-ce que vous souhaitez voir adoptées des dispositions juridictionnelles particulières garantissant la liberté de la presse, celles qui à votre avis n’auraient pas été adoptées et manquent cruellement dans la loi de 1979 ?”

A.B.D. : “Oui, c’est clair qu’il n’y a jamais assez de liberté, il n’y a jamais trop de protection des journalistes. Parce que n’oubliez pas que nous sommes dans des sociétés où les interconnexions sont très étroites et, assez souvent, le pouvoir des forces religieuses est, par exemple, énorme au Sénégal et c’est un fait de société dans mon pays dont il faut tenir compte. Ce n’est pas qu’il y ait un pouvoir religieux mais le fait est que parler des forces religieuses, parler de la féodalité para-maraboutique, fait qu’il y a assez souvent, je ne dirais pas que ce sont les chefs de ces familles maraboutiques qui réagissent... mais des gens qui leurs sont proches, des fidèles... qui le prennent très mal, ils n’acceptent pas qu’on désacralise le pouvoir religieux. Ce que le pouvoir politique accepte dans le champ démocratique, ce n’est pas le fait des pouvoirs sociaux... genre pouvoir religieux. Et il n’y a pas trop de protections pour les journalistes, et, croyez moi, si nous nous assumons certainement ce que nous faisons, on trouve des moyens de pression qui peuvent toucher nos familles, qui peuvent toucher nos parents les plus immédiats qui font que ce sont en fait eux qui peuvent intervenir en nous disant : <<ça, ce n’est pas à dire... ça, c’est un peu trop... il ne faut pas le faire, etc.>>. Ce sont des réalités sociales.

Il y a aussi du côté de la justice sénégalaise... je trouve qu’elle est un peu trop rigoriste avec la presse sur le plan de certaines atteintes à la liberté privée. Je veux dire qu’on est prompt à traîner un journal devant les tribunaux et on n’utilise pas assez ce que j’appellerais moi le droit à l’information, le droit de réponse... et il y a aussi que l’accès aux sources d’informations nous est assez souvent refusé. On peut avoir une information, on veut vérifier à un certain niveau... à un certain niveau quand certains partis sont concernés, mais ils sont réfractaires à vous parler, ils sont réfractaires à vous donner leur point de vue... et quand vous exploitez ce que vous savez, le matériel

récolté, ils sont prompts, ensuite, parce que le procès juridique est assez répressif, à vous traîner devant les tribunaux. Et de plus en plus, on voit que certaines forces obscures utilisent le chantage économique contre les organes de presse. Les traîner devant les tribunaux, c'est une condamnation qui pénalise lourdement les finances. Alors que le plus simple, avant d'en arriver aux tribunaux, est de faire prévaloir son droit de réponse. Et on l'applique assez souvent..."

RdlB. : "A propos des droits et des devoirs des journalistes, doit-il y avoir législation ou bien est-ce l'affaire des professionnels ?"

A.B.D. : "La déontologie, on l'apprend dans les instituts de presse. Je pense que l'on est journaliste parce qu'on obéit aux critères scientifiques, aux critères techniques de codification de l'information. Je pense qu'être à cheval sur les principes professionnels, c'est vraiment suffisant. C'est une profession que nous n'avons pas inventé en Afrique; elle a été inventée, codifiée ailleurs, et je crois savoir, on ne peut pas faire de complexe là, que c'est l'hémisphère Nord qui l'a inventée, codifiée... elle y a beaucoup réfléchi, ce n'est pas une profession qui date de 10-15 ans, c'est une profession qui date de deux ou trois siècles en Occident... ils ont eu le temps de réfléchir, d'améliorer, d'amender, de rectifier... Respecter les règles professionnelles, c'est suffisant... il n'y a pas à dire, ce qu'il faut c'est de plus en plus professionnaliser les journalistes, ce qu'il faudrait, dans un second temps, c'est, de plus en plus, avoir des spécialistes. Les journalistes généralistes devraient, à mon humble avis, faire la place aux journalistes spécialisés, pointus... ça c'est une chose. Mais ce n'est pas à ce niveau que le problème se pose. Et je crois que la sanction du public, de l'opinion internationale, est là pour le quantifier. Il y a une explosion de titres au Sénégal, il y a une explosion de titres dans d'autres pays, mais ce n'est pas pour rien que dans mon pays, le Sénégal, on distingue quatre, cinq, six titres... alors qu'il y en a peut-être une soixantaine... je veux dire que ceux qui se distinguent sont le plus à cheval sur les principes professionnels. Le problème, c'est que l'on nous accepte comme des partenaires, qu'on ne nous considère pas comme des

troublions, qu'on cesse de nous voir comme des empêcheurs de tourner en rond. Autant on se doit d'aspirer à un bien être matériel, autant le droit à l'information est un droit imprescriptible dans la démocratie aujourd'hui. Nous, notre métier, c'est satisfaire cela... elle se fait certainement au détriment de certaines forces, au détriment de forces politiques, de forces économiques, du pouvoir religieux... mais ces forces qui ne nous ont pas vu arriver aujourd'hui pourraient bien s'entendre et mettre en place des contre-pouvoirs, en tout cas des barrières pour nous empêcher de parler..."

RdlB. : "... Finalement, vous vous considérez comme des interlocuteurs à part entière du domaine démocratique ?"

A.B.D. : "...Oui, je pense que si vous faites l'histoire contemporaine de ces cinq dernières années au Sénégal, il y a eu deux professions qui ont été véritablement à la pointe de la libération, de la démocratisation, à la pointe de la liberté d'expression... c'est les journalistes et les avocats. Prenez l'exemple des conférences nationales, en fait qui a beaucoup plus jouer pour que reculent les pouvoirs en place, les pouvoirs établis ? ... Ça toujours été la presse et le barreau. Au départ, on ne nous a pas pris au sérieux, on a toujours considéré que tant qu'une presse panafricaine était là, apte à satisfaire les goûts de nos responsables politiques, on se disait, sur place, sur le terrain, qu'on ne pouvait rien faire. Mais une phalange de journalistes formés à la bonne école est arrivée, depuis les années 1975-1976, et a contribué, lentement mais sûrement, à décroquer, à refaire faire l'état des lieux, à remodeler le paysage en place si bien qu'aujourd'hui, comme des opposants, ce que nous ne sommes pas, nous ne sommes pas des partis politiques, nous ne sommes pas des flibustiers de la politique; nous, nous sommes des journalistes, nous informons. C'est à partir de faits réels, concrets, vérifiés, que nous disons : <<voilà ce qui se passe, ce que l'on veut vous cacher !>>. C'est tout ! Mais le dire c'est sûrement atteindre les intérêts de certains. Ceux qui avaient le pouvoir, ceux qui donnaient la mesure. Ils ont une réaction d'auto-défense qui fait qu'aujourd'hui ils ont du mal à s'habituer..."

RdlB. : “Que pensez-vous du rôle de la presse indépendante dans le processus de démocratisation qui gagne l’Afrique francophone depuis 1989 ?”

A.B.D. : “Je dis que nous sommes dans une civilisation de l’oralité; la presse, nous ne l’avons pas codifiée; la presse au Sénégal, en Afrique, en Occident ou ailleurs, c’est le fait... Le fait, il est sacré et d’un autre côté il y a le commentaire, qui est libre. Et le fait, le rôle de la presse, avant, aujourd’hui, demain, ce sera toujours d’apprendre, de faire noter, à l’attention de l’opinion en général, l’anormalité. Dans une situation où tout fonctionne normalement, on n’a pas besoin de presse... Le peu qu’il y a d’anormalité fait qu’il y a un besoin d’informer qui ne peut être satisfait que par les journalistes professionnels. On ne peut pas distinguer, singulariser une presse du Sud, du Nord, non ! si par un coup de baguette magique, tous les États africains vivaient dans une situation démocratique achevée, digérée, où toutes les composantes de la démocratie joueraient le jeu, on ne singulariserait sans doute pas la presse en Afrique !

Mais ce qu’il y a, c’est qu’il y a des vestiges de pouvoir autocratique qui veulent encore s’accrocher à un pouvoir, et en tout cas, le rôle de la presse, des journalistes, qui est d’informer, les dérange. L’exemple du Sénégal, cette année, nous prouve une chose, en situation conflictuelle nous connaissons un boom, un développement remarquable au niveau de nos ventes, mais dès qu’il y a une certaine normalité, une civilisation des rapports politiques, il y a un tassement des ventes. Quand les médias d’État cessent d’être le porte-parole officieux ou officiel du régime en place, quand les médias d’État élargissent leur espace de liberté, quand ils élargissent leur espace d’investigation, quand ils informent comme nous, on le ressent tout de suite. Wade au pouvoir, Wade qui n’a plus besoin de parler dans *Le Cafard*, qui n’a plus besoin de parler dans *Sud Hebdo*, mais à qui il suffit aujourd’hui de claquer des doigts pour que *Le Soleil*, le quotidien national, la télévision et la radio arrivent... je veux dire que nous, on se rend compte d’une chose, on perd des lecteurs... parce que, c’est simple, on achète un poste radio pour vingt ans, on achète un poste de télévision pour dix ans, les gens n’ont plus

besoin d'attendre mardi *Le Cafard*, mercredi *Le Témoin* pour savoir ce que l'opposition dit, pense, etc. Au Sénégal, quand on parle de normalisation ou civilisation des rapports politiques, il n'y a plus d'antagonismes, nous nous le sentons, c'est une nouvelle étape. Nous devons prendre une nouvelle position, nous devons étudier cela. De 1987 à la fin 1990, c'était la confrontation politique, mais la presse privée au Sénégal a connu un boom fantastique... mais depuis avril..."

RdlB. : "... Depuis l'entrée de Wade au gouvernement ?"

A.B.D. : "... Oui, on constate une chose, il nous faut prendre de nouvelles mesures. Il faut reprendre nos marques, c'est ça. Donc je ne pense pas qu'on puisse nous voir comme des spécimens, ou des études de cas particuliers, non ! Mais, longtemps on a eu une position pionnière, une position de défricheurs d'espaces nouveaux, une position pionnière, certainement, mais je dis que les choses tendent à être normales. On se rend compte d'une chose, on doit tendre à être aujourd'hui *Libération*, on doit tendre aujourd'hui à être une presse comme en France et en Belgique; ce qui n'a plus cette connotation de presse qui s'oppose au pouvoir en place ! Parce qu'une presse, à mon sens, est toujours contre le pouvoir en place, parce qu'une presse, par essence, elle dénonce... c'est la normalité. C'est son rôle. Moi, je pense par exemple au Sénégal, on tend vers une normalisation du paysage de la presse, qui se traduit pour nous, pionniers de la presse indépendante, par un recentrage. Nous avons connu une croissance que je dirais artificielle"

Interview de Mamadou Oumar Ndiaye, directeur du journal *Le Témoin* et ancien journaliste à *Sopi*, la publication du Parti Démocratique Sénégalais (P.D.S.)¹¹²⁶ :

RdlB. : “La loi sur la presse de 1979 en vigueur à l’heure actuelle au Sénégal garantit-elle, dans les textes, la liberté de la presse ?”

M.O.N. : “Moyennant certaines restrictions, oui...”

RdlB. : “... C’est-à-dire ?”

M.O.N. : “D’une manière générale les publications sont libres au Sénégal. Il suffit de faire une déclaration au niveau du parquet. Mais, seulement, disons qu’il y a des dispositions assez draconiennes qui sanctionnent les délits de presse, de désinformation. Mais, en fait, d’une manière générale, on peut dire que les journalistes sont assez libres au Sénégal”

RdlB. : “Dans, la pratique, cette liberté se vérifie-t-elle effectivement ?”

M.O.N. : “Cela se vérifie d’une manière générale, même si les tribunaux ont une interprétation très restrictive des textes. Par exemple, il y a actuellement quatre procès en cours devant les tribunaux. Il y a une volonté de l’État ou de certaines parties du Parti Socialiste en tous cas de faire taire la presse indépendante actuellement, et ils veulent le faire par le biais de la justice en condamnant certaines publications à de lourdes sommes de dommages et intérêts à payer à des particuliers qui estiment avoir été injuriés en public. Disons que la loi 79-44, donc sur la presse, a édicté des devoirs à charge des journalistes, notamment il fallait un bon niveau, il fallait la vérification des informations, les journalistes devaient s’abstenir de recevoir des financements de

¹¹²⁶ Interview réalisée aux Assises francophones de la Communication, tenues les 15,16,17 novembre 1991, Grande Arche de la Défense.

l'étranger et, en contre-partie, il y avait un mécanisme d'aide à la presse qui avait été prévu et qui n'a été effectif qu'en 1990, c'est-à-dire qu'il y a des subventions publiques qui sont accordées aux journaux qui satisfont à un certain nombre de critères, notamment la régularité de la publication, à l'emploi d'une équipe rédactionnelle permanente et puis surtout, aussi, à la qualification professionnelle de cette équipe rédactionnelle. Il faut que la publication ait un certain nombre de journalistes diplômés d'une école de journalisme ou ayant une pratique professionnelle prouvée”

RdlB. : “A partir de votre expérience professionnelle en tant que directeur du *Témoin*, y-a-t-il des dispositions juridictionnelles qui vous semblent manquer actuellement au Sénégal ?”

M.O.N. : “Je pense que, d'abord, les dommages et intérêts accordés aux plaignants devraient être plafonnés parce que sinon on peut faire cesser une publication rien que par les condamnations judiciaires... Condamner une entreprise de presse à 10 millions de francs CFA d'amende, c'est condamner la publication à mettre la clef sous le paillason. Ensuite, les gens devraient penser un peu plus au droit de réponse, parce qu'il y a des choses qui peuvent se régler par le biais du droit de réponse et n'ont pas besoin de passer devant un tribunal. Mais, il est vrai que la loi a été conçue à un moment où il n'y avait que trois partis politiques, mais en réalité c'était surtout les gens du pouvoir qui, à l'époque, avaient seulement voté une loi pour se protéger contre les attaques de la presse... parce que cela faisait suite à une série d'attaques contre le président de la République - il y avait le président Senghor à l'époque, et une partie de ses collaborateurs, des chefs d'États étrangers, notamment le président Mobutu... et donc c'est un peu sous le coup de l'affolement que les gens avaient voté une loi sur mesure pour museler la presse indépendante qui commençait tout juste à émerger.

A l'époque, d'ailleurs, je me rappelle que les journaux avaient dit que l'on revenait aux dispositions de Vichy, aux lois de Vichy, tout simplement parce qu'il y avait la contrainte qui était faite aux journaux, l'obligation qui leur était faite de déposer

préalablement à la mise en vente du journal des exemplaires du numéro aussi bien au ministère de l'Intérieur... tout cela avait favorisé une censure préalable. En fait, ça n'a jamais été appliqué. Mais ça peut l'être. Pendant les élections de février 1988, au lendemain de ces élections, l'état d'urgence avait été instauré au Sénégal et moi je dirigeais à l'époque l'hebdomadaire de l'opposition - j'étais le rédacteur-en-chef - et je me rappelle qu'un de nos numéros a été empêché de paraître pendant 24 heures parce que, tout simplement, des gens nous avaient attaqués sur cette disposition. On avait mis en vente directement et les gens avaient dit qu'on avait pas fait le dépôt légal préalable, et donc ils avaient bloqué la publication pendant 24 heures... Mais comme nous avions réagi très rapidement en saisissant les radios et la presse internationales - notamment l'AFP - le pouvoir a reculé. Mais il faut dire qu'entre-temps, nous aussi, on s'était conformé à cette disposition. L'imprimeur lui-même pouvait faire les frais de la non déposition des exemplaires au ministère de l'Intérieur, etc... mais disons que tout cela était particulier, à une époque donnée, parce que les gens étaient tout simplement affolés des attaques de la presse, il y a des scandales qui commençaient à être étalés... donc les gens avaient eu peur et ils avaient voté des lois pour se protéger. Mais actuellement, cette loi est tombée en désuétude parce qu'à l'époque il n'y avait pas véritablement de presse indépendante, il y avait *Le Soleil* et peut-être une ou deux publications qui gravitaient dans le giron du pouvoir, même si elles attaquaient de temps en temps des personnalités du régime. Mais, actuellement, il y a une presse indépendante professionnelle, il y a des entreprises de presse qui fonctionnent, qui emploient des dizaines de journalistes... et le président de la République lui-même, pendant les grandes vacances, à l'occasion du discours qu'il prononce traditionnellement au concours général sénégalais qui prime les meilleurs élèves du secondaire, avait dit que la loi devait être révisée et qu'il allait prendre des dispositions dans ce sens, qu'il allait saisir l'Assemblée Nationale d'un projet de loi sur la presse qui tiendrait compte du développement de la presse et l'adopterait à la situation actuelle. On attend de voir..."

RdlB. : “Au niveau des droits et des devoirs des journalistes, est-ce que vous estimez que l’on doit avoir recours à la législation ou est-ce aux professionnels d’établir un Code de la presse, un Code de bonne conduite ?”

M.O.N. : “Oui, c’est-à-dire, le syndicat des professionnels de l’information et de la communication du Sénégal - le SYNPICS - lutte depuis des années pour l’institution d’un Conseil de l’ordre, donc de la presse, qui aurait à connaître tous les manquements à la déontologie. On souhaiterait que ce soit l’affaire des journalistes professionnels. C’est une revendication que, nous, nous soutenons à notre niveau parce que nous estimons qu’il n’y a pas de raison à ce qu’un médecin qui faute puisse être sanctionné par le conseil de l’ordre des médecins, un architecte qui faute puisse être sanctionné par le conseil de l’ordre des architectes, etc... et que les journalistes ne puissent pas avoir leur conseil de l’ordre. Parce que notre principal combat est la moralisation de la profession de journaliste, parce qu’aujourd’hui au Sénégal, n’importe qui peut se lever un beau jour et dire que c’est un journaliste et publier un brûlot pour insulter tout le monde. Et on estime qu’il y a des professionnels qui ont été formés à bonne école et qui vivent de ce métier, donc il faut réglementer la profession, il faut moraliser, c’est-à-dire qu’il faut débusquer tous les faux journalistes, etc... et donc qu’il devrait y avoir un conseil de l’ordre et aussi une association de la presse qui délivrerait des cartes de presse comme ici en France. Nous voudrions que ce soient des professionnels qui délivrent les cartes de presse à des professionnels et non pas à n’importe qui. J’oubliais que la loi de 1979 avait instauré une commission de la carte d’identité du journaliste, qui était présidée par un magistrat, qui l’est toujours d’ailleurs, et qui comprend des représentants du ministère de l’Information, de la Justice, du syndicat le plus représentatif et de quelques organes de presse. Mais, en fait, cette commission n’a jamais pu réellement fonctionner parce que, tout simplement, nous avons estimé que ce n’était pas l’affaire d’un magistrat ou d’un fonctionnaire de délivrer des cartes de presse... et que là c’était au fond un moyen pour le pouvoir de combattre les journalistes qui le dérangeraient. Parce que la commission pouvait tout aussi bien

délivrer la carte de presse mais aussi la retirer en cas de manquement à la profession, et ça nous avons estimé que ce n'était pas l'affaire d'une commission et qu'un magistrat ou des fonctionnaires n'avaient rien à y faire et que c'était l'affaire des journalistes. Il y avait aussi une commission des organes de presse qui devait contrôler le contenu des organes de presse et voir dans quelle mesure ils étaient conformes à la loi ou pas, et qui devait éventuellement interdire la parution de certains. Et, toujours au journal que j'ai dirigé, celui de l'opposition, on a eu à passer pour la première fois, parce que la commission ne s'est réunie qu'une seule fois, et c'était justement concernant l'affaire *Sopi*¹¹²⁷, parce que tout simplement *Sopi* gênait le pouvoir par ses attaques, et donc nous avons été convoqués devant la commission des organes de presse. Nous avons dit que c'était là tout simplement un instrument d'inquisition du pouvoir, et que la commission qui ne s'était jamais réunie depuis sa mise sur pied en 1979 ne pouvait pas attendre 1988 pour se réveiller de son long somme pour entendre la publication de l'opposition. Donc, en fait, ces deux commissions n'ont jamais véritablement fonctionné, c'est pourquoi il urge d'adopter une nouvelle législation qui tienne compte de l'évolution actuelle de la presse sénégalaise”

RdlB. : “Comment concevez-vous le rôle de la presse indépendante dans le processus de démocratisation qui gagne le Sénégal, cas particulier érigé en exemple, et la plupart des pays africains ?”

M.O.N. : “Je pense que d'abord la presse doit constituer un contre-pouvoir parce que dans la plupart des pays africains il n'y a pas de véritables contre-pouvoirs. Il y avait le pouvoir d'un côté, et le néant de l'autre; parce que tout simplement le pouvoir était hégémonique, aussi bien le judiciaire, qui aurait pu constituer un contre-pouvoir, était en fait une mamelle de l'État et tant que tel, que le Parlement qui dans la plupart des pays africains n'existait pas ou en tous cas, s'il existait, était une chambre d'enregistrement et d'applaudissement. Donc, finalement il n'y a pas de véritable

¹¹²⁷ Sopi était le journal de l'opposition, du Parti Démocratique Sénégalais (P.D.S.).

contre-pouvoir dans les pays africains et réellement la véritable opposition, dans la plupart des pays africains, c'est la presse... Si je prend l'exemple du Sénégal, la presse est en première ligne du combat pour la dénonciation des injustices sociales, des scandales de toute sorte, les dérives autoritaires du pouvoir, donc la presse est en première ligne du combat pour les libertés..."

RdlB. : "... Ce que vous voulez dire c'est que la liberté de la presse garantie toutes les autres libertés ?"

M.O.N. : "... Tout à fait, parce que la justice n'est pas indépendante, parce que les magistrats du siège qui sont théoriquement inamovibles dépendent en fait, pour l'évolution de leur carrière, du ministre de la Justice. Donc ce sont ces gens qui, finalement, ne sont pas indépendants. Les magistrats du Parquet sont soumis au pouvoir hiérarchique, donc au Procureur de la République, etc. L'Assemblée Nationale au Sénégal, n'en parlons pas... c'est tout simplement une Assemblée, disons, à 90% contrôlée par le Parti Socialiste au pouvoir, et qui donc est une chambre d'applaudissement qui n'a jamais rejeté, ou alors une ou deux fois, à ma connaissance, un projet de loi venant de la présidence de la République. Et donc finalement, le seul contre-pouvoir réel qui existe au Sénégal, c'est la presse. C'est un contre-pouvoir qui a une fonction critique et qui a une fonction de moralisation de la vie publique, et d'éducation. Malheureusement, l'analphabétisme qui règne au Sénégal fait que la presse ne peut véritablement avoir un impact à la mesure de la pertinence de ses analyses parce que je crois qu'au Sénégal 60% de la population est constituée d'analphabètes et donc l'impact de la presse est assez limité... C'est la radio qui aurait pu jouer, qui est le médium de communication de masse par excellence même si actuellement elle est bâillonnée; il n'existe pas de radio libre au Sénégal, celles qui existent sont entre les mains de l'État, mais c'est une situation qui va évoluer rapidement puisque la nouvelle loi va prévoir la législation des radios libres sur la FM, et donc des concessions vont être accordées à des privés pour qu'ils puissent faire fonctionner des radios libres. Les

gens pourront directement toucher la population et là la presse pourra peut-être faire mouche à ce moment-là sinon actuellement on est lu par une élite, ce sont des gens instruits, qu'on le veuille ou non. Il y a aussi un problème de pouvoir d'achat qui limite l'extension de la presse privée. Parce que, c'est vrai, demander à quelqu'un de sortir 300 CFA pour acheter un journal, c'est le prix de trois kilos de riz... Maintenant, il y a le fait qu'un journal acheté par une personne est lu par une dizaine d'autres et donc un journal qui vend à 10,000 exemplaires il est assuré d'être lu par 150,000 personnes, parce que les journaux circulent. Il y a un effet démultiplicateur, parce que tout simplement les gens n'ayant pas assez d'argent, mais ayant malgré tout envie de lire, vont emprunter à celui qui en a un; l'emprunteur prête à un autre si bien que le même exemplaire peut être lu par quinze personnes... Le lectorat est beaucoup plus vaste que ne le montrent les tirages..."

Interview de Pius Noumeni Njawe, directeur de la publication *Le Messenger*¹¹²⁸ :

RdlB. : “La nouvelle loi sur la Communication Sociale, adoptée au Cameroun en décembre 1990, garantit-elle, dans le texte, la liberté de la presse ?”

P.N : “Oui, elle prétend garantir la liberté de la presse mais en même temps elle apparaît, à mes yeux, comme une loi liberticide en ce qu'elle consacre la censure. Parce que, jusque là, au Cameroun, la censure était... se vivait dans la pratique, dans les faits; on avait jamais dit nulle part qu'un journal pouvait faire l'objet de la censure, mais aujourd'hui il est clair que cette loi donne le pouvoir à l'autorité administrative de supprimer tout ou partie d'un article soumis à son appréciation. Donc, cela me semble être antinomique par rapport à cette déclaration d'intention, s'agissant de la liberté de la presse, donc c'est un peu de l'utopie, c'est un peu de la démagogie, c'est une loi qui est nocive pour la liberté de la presse... à mon avis”

RdlB. : “Elle n'est donc absolument pas effective dans la pratique ?”

P.N : “Non! Il n'y a pas de garantie étant donné que tout journal, avant d'être publié, doit faire l'objet d'un dépôt administratif de quatre heures. Mais je fais remarquer tout de suite que ce délai n'est pas toujours observé, respecté par l'administration territoriale. Et c'est pendant ce délai de quatre heures que le censeur peut supprimer tout ou partie d'un article ou alors saisir carrément une édition d'un journal si le journal lui a été soumis sous la forme définitive...”

RdlB. : “Y-a-t-il des dispositions juridictionnelles particulières que vous souhaiteriez voir maintenant adoptées au Cameroun en matière de liberté de la presse ?”

¹¹²⁸ Interview réalisée aux Assises francophones de la Communication, tenues les 15,16,17 novembre 1991, Grande Arche de La Défense.

P.N : “J'estime que s'agissant de la loi sur la presse au Cameroun, il faudrait supprimer purement et simplement, il faudrait débarrasser cette loi-là de la pratique de la censure... dans la loi qui régie la presse au Cameroun...”

RdlB. : “... Est-ce qu'il n'y a pas une autre forme de censure, en particulier cette "censure technique" qui s'explique par la situation de monopole de l'imprimerie nationale camerounaise ?”

P.N : “Tout à fait ! Il y a une pratique qui a fait que la plupart des journaux indépendants du Cameroun aient fui en bloc l'unique imprimerie, qui faisait un travail acceptable, mais qui appartient malheureusement à l'État, la SOPECAM, parce que le ministre de l'Information a institué au sein de cette imprimerie un comité de lecture qui n'est rien d'autre qu'une cellule de censure interne... Parce que ce comité a pour rôle, puisqu'il y est encore, de revoir le contenu des publications soumises à l'impression et de refuser l'impression des journaux qui publient des articles <<insultants>>, comme ils disent, le président de la République et les institutions”

RdlB. : “A votre avis, en qualité de directeur de publication, les droits et les devoirs des journalistes doivent-ils faire l'objet d'une législation, ou est-ce l'affaire des journalistes, des professionnels ?”

P.N : “Je pense que non. J'ai avec moi un ensemble de textes portant identification de journalistes en vue de l'attribution des cartes de presse par le Ministère de l'Information, un texte portant code de déontologie des journalistes, un texte portant organisation de la profession de journaliste au Cameroun... Je dis non! De quoi se mêle le ministre de l'Information ? L'État a, au plan de la loi, pris un certain nombre de mesures en organisant les conditions dans lesquelles peuvent exercer des associations... Et moi, le seul lien que je vois entre l'État et les organisations professionnelles me semble être cet aspect, c'est-à-dire la loi portant réglementation des associations au Cameroun. Je ne

vois pas comment un ministre peut, dans les quatre murs de son bureau, élaborer un code de déontologie pour des journalistes, je ne vois pas en vertu de quoi il peut me demander à moi de remplir des conditions pour que des journalistes travaillant dans mon journal aient droit à une carte de presse. Je ne reconnais pas sa carte de presse comme étant une pièce qui définit l'appartenance de quelqu'un au métier de journaliste...”

RdlB. : “Vous êtes directeur du *Messageur* depuis sa création il y a douze ans, vous êtes interdit de parution depuis trois mois¹¹²⁹, comment, dans ces conditions, percevez-vous le rôle de la presse indépendante dans le processus de démocratisation au Cameroun, et en Afrique francophone en règle générale ?”

P.N : “Je pense que la presse écrite, la presse indépendante, a joué un rôle fondamental dans ce que l'on constate aujourd'hui dans le paysage politique des pays africains. C'est cette presse, il faut le dire, qui a été la première à indiquer aux peuples africains quels étaient leurs droits... et qu'est-ce qu'ils pouvaient attendre de la démocratie. C'est elle qui a été aux côtés de ces peuples pour dénoncer les abus exercés sur eux par les pouvoirs en place. Et c'est elle qui a fait les frais, justement, de ce combat des peuples africains pour l'avènement de la démocratie. Elle a été là aux premières heures du combat, elle est restée là et je peux vous citer un certain nombre d'exemples.

Au Cameroun, par exemple, depuis douze ans, *Le Messageur* insiste pour que le pouvoir, pour que le gouvernement, pour qu'au niveau des institutions, on prenne acte de ce que le peuple a besoin de plus de liberté, de la démocratie. En tous cas, que le peuple a des droits qu'on lui a confisqués depuis longtemps et qu'il faut bien qu'on les lui restitue.

Au Bénin, s'inspirant du *Messageur* au Cameroun, *La Gazette du Golfe* a fait le même travail. Et il est heureux aujourd'hui de constater que les choses sont allés beaucoup plus vite au Bénin qu'au Cameroun, parce qu'en moins de trois ans d'existence, *La Gazette*

¹¹²⁹ *Le Messageur* est alors interdit depuis le 20 août 1991 pour ne pas s'être soumis à l'obligation de se présenter au "Comité de lecture" (de censure) en s'étant fait imprimer à l'étranger... *Challenge Hebdo*, *La Vision*, *La Nouvelle Expression* ou encore *Galaxie* subiront une semblable interdiction.

du Golfe a pu forcer la main au pouvoir en place au Bénin et a obtenu ce qu'on appelle aujourd'hui "conférence nationale" et qui fait en sorte que le Bénin est à l'avant-garde de ce processus démocratique”

RdlB. : “Où en est l'interdiction de parution du *Messageur* aujourd'hui ?”

P.N : “J'ai devant moi une lettre du ministre de l'Information et de la Culture du Cameroun, adressée à Pius Njawe en tant que directeur du journal le *Messageur*, journal qui est suspendu depuis trois mois déjà... Et cette lettre me demande de fournir au plus tard pour le 24 novembre prochain des dossiers constitués d'un certain nombre de pièces qui permettront au ministre d'attribuer à mes collaborateurs une carte de presse, une carte professionnelle de journaliste. Et il joint dans cette lettre un décret portant identification des journalistes et des auxiliaires de la profession de journaliste au Cameroun.

Il y a un autre texte envoyé par le ministre; ce texte, c'est un code de déontologie du journaliste, écrit par le ministre de l'Information, dans les quatre murs de son bureau, et il commence par dire : <<Nous, journalistes Camerounais>>... Le ministre est un professeur d'université, il n'est pas journaliste... J'ai un troisième texte qui est un projet de loi régissant l'exercice de l'organisation de la profession de journaliste au Cameroun et un autre décret portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication à toute la télé. Ce sont des textes qui sortent tout droit du laboratoire du ministre de l'Information et de la Culture... cela traduit, n'est-ce pas, la volonté du gouvernement camerounais à maintenir sa mainmise sur la presse au Cameroun.

Le Cameroun est l'un des rares pays en Afrique, l'un des tout premiers pays en Afrique où l'on a pu parler, après les indépendances, d'une presse indépendante. Et bien cette presse-là connaît tellement de déboires, et ça apparaît un peu antinomique par rapport à la pratique sur le terrain; c'est-à-dire que le discours affirme que la liberté de la presse est garantie, mais en même temps, sur le terrain, les journaux sont régulièrement saisis, censurés et les journalistes sont arrêtés, traînés en justice ou mis en prison. Et, depuis le

début de 1991, nous avons connu une série de déboires avec le gouvernement camerounais. D'abord, parce qu'à la suite du *Message*, qui existe depuis douze ans, d'autres publications sont venues apporter leur contribution à cette lutte pour l'avènement de la liberté de la presse au Cameroun. Et en janvier dernier, vous avez certainement entendu parler de ce procès qui nous a opposés, moi et l'un de mes collaborateurs, au gouvernement camerounais, parce que nous avons publié une <<Lettre ouverte>> au président de la République, dénonçant un certain nombre de pratiques antidémocratiques.

Ce procès a été suivi d'autres exactions, notamment l'arrestation, le quatre septembre dernier, d'une quarantaine de journalistes qui manifestaient pour protester contre la suspension de sept titres de la presse camerounaise. Parmi ces sept titres, *Le Message* qui, d'ailleurs, a été le premier journal visé... et quand l'opinion publique a commencé à s'interroger, on en a supprimé cinq autres. Et *Le Message*, pour contourner la difficulté, a créé la *Message*, qui a aussi été suspendu. On a introduit un dossier pour faire *Le Message*... mais on ne nous l'a jamais permis. Tout ceci pour dire que, depuis quelque temps, la situation est extrêmement critique au Cameroun.

Nous avons, depuis décembre dernier, une loi, pompeusement baptisée <<Loi sur la liberté de Communication Sociale>>, qui est en fait une loi liberticide pour la liberté de la presse en ceci qu'elle consacre la censure, elle rend officielle la censure. Elle existait avant, sûrement, mais, aujourd'hui, on affirme dans la loi que l'on peut censurer un journal au Cameroun. Et il me semble que, aujourd'hui, le Cameroun apparaît comme l'un des rares pays africains où la censure reste un fait, notamment dans l'espace francophone. Même les pays où l'on a connu des régimes plus durs que le Cameroun se sont débarrassés de cette pratique-là, notamment le Togo et le Bénin. Donc, c'est une situation dramatique pour la presse camerounaise. *Le Message*, je vous le disais tantôt, est suspendu depuis trois mois. Que nous reproche-t-on ? D'avoir tenu une autre forme de glose que celle qui provient du Palais présidentiel. On a levé toutes les autres suspensions sauf celle du *Message*, parce que c'est le *Message* que l'on visait en suspendant les journaux.

Aujourd'hui, on me demande de faire une lettre au Ministre de l'Intérieur pour lui dire : <<Je respecterai désormais la loi>>... Moi, je ne ferai pas une telle lettre parce que j'ai toujours respecté la loi, même si je la combats par ailleurs, et j'ai adressé il y a une semaine au Premier Ministre, qui s'est fait fervent défenseur des thèses de son ministre de l'Intérieur, une lettre apportant un démenti formel à la démarche, parce qu'en réalité, conformément à la loi, j'ai adressé un recours gracieux au ministre de l'Intérieur, lui demandant de lever la suspension du journal, mais comme les termes n'étaient pas ceux qu'il voulait m'imposer, j'ai refusé... Enfin... il a refusé de lever la suspension, et il veut que je prenne l'engagement de respecter désormais la loi que je violais préalablement, auparavant...

Je vous dis que devant la mauvaise foi plusieurs fois affichée au Ministère de l'Intérieur, nous avons décidé de faire notre dépôt administratif par huissier de Justice. C'est-à-dire que la loi dit que nous avons quatre heures, après le dépôt administratif, pour mettre le journal en vente. Alors, nous faisons déposer le journal au service du ministre de l'Intérieur par un huissier de Justice, qui en fait le constat. Nous faisons constater, quatre heures plus tard, la mise en vente du journal par le même huissier, qui a fait son rapport. Et j'ai rassemblé toutes les pièces, que j'ai adressées au Premier Ministre, dans l'espoir qu'il apprécierait les faits et lèverait la suspension. Malheureusement, ça n'a pas été le cas. On continue à me demander d'écrire... vous savez très bien que moi... en prenant un tel engagement... c'est un suicide. Parce que quand ils voudront complètement m'étrangler, ils diront : <<Ah, il avait reconnu avoir violé la loi une première fois, cette fois-ci on ne lui fait pas de cadeau !>>... Donc c'est un piège, et c'est la raison pour laquelle notre journal est suspendu"

Interview de Ibrahim Cheik Diop, fondateur et directeur du journal *Haské*¹¹³⁰ :

RdlB. : “Les textes juridiques en vigueur qui régissent l'organisation de la presse au Niger garantissent-ils la liberté de la presse ?”

I.D : “J'aurais beaucoup de difficulté à vous répondre de manière très précise dans la mesure où l'on est en phase de mutation. Il y a de nouveaux textes qui sont préparés, il y a de nouvelles législations qui ont été créées, comme le Conseil Supérieur de la Communication qui a justement la charge d'élaborer les nouveaux textes à propos de la liberté de la presse. On est en ce moment dans une phase vraiment transitoire, il n'y a pas de textes... c'est des choses à créer”

RdlB. : “Bien... mais par rapport à la situation antérieure, la liberté de la presse était-elle garantie ?”

I.D : “Non!... puisque l'on était en régime d'exception. Et qui dit régime d'exception dit absence de liberté de presse. Il y avait des journaux, des médias plutôt, gouvernementaux qui étaient dirigés par des journalistes fonctionnaires, qui étaient payés par l'État et qui recevaient des directives de ministres qui ont été nommés dans le cadre d'un régime d'exception. Il n'y avait pratiquement pas de liberté de presse.

Évidemment, avec le vent de l'Est et toute la période de démocratisation qui a commencé à toucher un peu partout l'Afrique, nous avons également été touchés, et, de ce point de vue, il y a déjà eu une amorce avec la politique de décrispation qui a été prônée. C'était un concept relativement flou, mais qui, quand même, permettait au journaliste une expression plus libre dans le traitement de l'actualité nationale et internationale.

¹¹³⁰ Interview réalisée aux Assises francophones de la Communication, Grande Arche de La Défense, tenues 15,16,17 novembre 1991.

Nous, nous sommes nés à la faveur de cette politique de décrispation, qui ne posait pas de textes qui disaient: "Vous avez cette liberté d'expression", qui est le pluralisme au niveau de la presse, mais, quand même, au niveau du ton que l'on avait, que l'on prenait pour traiter certaines informations nationales, nous posait beaucoup moins de contraintes.

Maintenant, évidemment, on vient de terminer la Conférence nationale, nous avons créé un Conseil Supérieur de la Communication qui est chargé, justement, de faire en sorte, qu'au niveau de la presse... mon Dieu... on tienne compte des nouvelles idées démocratiques”

RdlB. : “Précisément, en tant que directeur de la publication *Haské*, souhaiteriez-vous voir adoptées des dispositions juridiques particulières au Niger ?”

I.D : “Bien sûr! Bien sûr!... puisque nous sommes intéressés au plus haut point, dans la mesure où nous avons encore en mémoire les difficultés que nous avons eues au tout début, toutes les contraintes, toutes les difficultés posées par les autorités policières, notamment, qui ne comprenaient pas très bien qu'un journal puisse remettre en cause certaines politiques du pouvoir, des autorités d'une manière générale...

Nous y sommes très intéressés car tant qu'il n'y a pas de textes, nous n'avons aucune garantie de liberté, nous travaillons dans un "flou artistique" et nous sommes à la merci d'interprétations diverses. Ce qu'il faudrait... c'est des lois... des textes de loi qui vont certainement être pris avant la période transitoire. Il y a un Conseil Supérieur de la Communication qui vient d'être créé à la faveur de la Conférence nationale et qui a en charge l'élaboration de ces nouveaux textes”

RdlB. : “Les droits et les devoirs des journalistes doivent-ils, selon vous, faire l'objet d'une législation ou est-ce aux professionnels d'élaborer un Code de la presse ?”

I.D : “Oui... professionnellement, pour nous, au niveau du Niger, nous avons une approche un peu plus nuancée. Par exemple, au niveau du Conseil Supérieur de la Communication, nous avons accepté que des représentants de la société civile fassent partie de cet organisme chargé d'élaborer des textes, parce que, bon, c'est vrai que les journalistes sont les premiers intéressés, mais il y a aussi la société civile, qui est là et qui a besoin de ne pas subir les vicissitudes de ce quatrième pouvoir. Parce que la presse est un réel pouvoir, et par rapport à cela je pense que nous avons des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis d'un public qui, à tous les points de vue, a besoin d'être protégé...”

RdlB. : ”... Donc ouverture à la société civile, mais non-intervention de l'État ?”

I.D : “Bien sûr...”

RdlB. : “A partir de votre expérience de journaliste et de directeur de *Haské*, comment concevez-vous le rôle de la presse indépendante dans le processus de démocratisation au Niger et en Afrique francophone en général ?”

I.D : “Écoutez... moi je parle de mon expérience personnelle... à la limite, je me trouve dans une situation où, par moments, j'ai trop de responsabilité par rapport à un certain nombre de choses qui se passent chez moi. En ce sens que, c'est un fait aujourd'hui, la presse indépendante est la presse la plus lue, est la presse la plus influente. Je dis encore une fois que cela nous donne certainement des droits mais aussi des devoirs parce que nous avons quand même à faire à un contexte très particulier, où tout est à faire, où tout est à créer. Notamment, j'en suis persuadé et tout le monde s'accorde sur ce point, c'est que nous sommes dans une situation de recherche d'institutions, de nouvelles idées. On ne peut pas parler encore de démocratie, malgré la Conférence nationale... La Conférence nationale, c'est un grand "happening" et puis tout le monde est content... mais en réalité la démocratie c'est toute une éducation, une pédagogie, une culture à

acquérir et qui n'est pas encore acquise. Et, de ce point de vue, nous avons une très grosse responsabilité. Responsabilité en ce sens où nous devons veiller à ce que ce processus démocratique s'achève, soit conduit jusqu'au bout. Responsabilité en ce sens où nous devons faire attention au fait que certaines forces qui se disent justement démocratiques aujourd'hui, parce qu'elles ont simplement amené à la Conférence nationale, respectent la règle du jeu démocratique...; ce qui n'est pas du tout évident, parce que nous ne pensons pas que l'on puisse décréter la démocratie, que la démocratie puisse tomber du ciel comme cela et que tout le monde devienne démocrate. Alors, de ce point de vue, nous avons une double responsabilité. Responsabilité vis-à-vis d'un public à éduquer. Et nous devons prendre nos responsabilités vis-à-vis des nouveaux dirigeants dont la conviction démocratique n'est pas encore pourrie...”

RdlB. : “... Voilà pour le Niger, qu'en est-il du reste de l'Afrique ?”

I.D. : “C'est évident que nous avons joué un rôle très important pour les prémices, en tous pour ce que j'appelle les prémices de la démocratie en Afrique; nous aurons certainement un rôle encore plus important maintenant que les choses vont aller beaucoup plus vite. Et je pense que nous, au niveau de la sous-région, nous nous sommes organisés parce que nous pensons que nous avons les mêmes problèmes. Nous avons à faire face aux mêmes problèmes au niveau, par exemple, de la Société des éditeurs de la presse privée francophone... la S.E.P., dont je suis le secrétaire général, et Babacar Touré¹¹³¹ le président. Nous avons senti la nécessité de nous regrouper d'abord sous forme de jumelage, et plus tard sous la forme d'une structure formelle qui s'appelle la S.E.P. et qui consiste à défendre nos intérêts.

Parce que, jusqu'à présent, nous sommes menacés de toute part... nous sommes politiquement encore menacés... mais surtout financièrement très menacés. Et, de ce point de vue, les Assises francophones de la Communication peuvent permettre de trouver certaines solutions. Donc de mettre en commun à la fois nos problèmes mais

¹¹³¹ Journaliste sénégalais directeur de Sud-Hebdo.

aussi nos projets, et, de ce point de vue là, je pense qu'il faut qu'on veille à ce que cette presse-là, qui a joué un rôle très important, ne soit pas étouffée économiquement. Parce que le prochain défi... c'est ça... tenir économiquement et à... c'est beaucoup moins évident pour un média comme la presse"

Interview de Mr. R. Rabefananina, rédacteur en chef du journal *Maresaka*¹¹³² :

RdlB. : “Mis à part l’intermède de la période d’état d’urgence d’août 1991, la censure n’est plus pratiquée à Madagascar depuis 1989. Toute menace de censure est-elle pour autant écartée ?”

R. R. : “La censure a été abrogée, verbalement, la veille des élections présidentielles en 1989. C’était le fait de la Banque Mondiale et du FMI, parce que c’était une condition *sine qua non* pour le processus de développement... surtout en matière de démocratie à Madagascar. Alors ce n’est pas tellement la volonté de notre président à l’époque, mais c’était en quelque sorte une pression de la Banque mondiale. Il a été obligé d’accepter cette condition le 19 février 1989.

Depuis ce temps là, la censure, pour nous, presse privée, n’existe plus. Quant à la presse officielle, c’est-à-dire les gens qui travaillent à la radio et à la télévision, pendant deux ans, eux ont été soumis à une stricte réglementation comme quoi ils doivent toujours obéir aux directives et à la politique du gouvernement. Même actuellement, pendant cette période de transition, les journalistes n’osent pas encore faire correctement leur travail : il y a toujours eu une contrainte. Ces gens là ont toujours eu l’habitude de faire les louanges du gouvernement pendant des décennies. Quant à nous, presse privée, c’est une liberté retrouvée; parce que dans toute l’histoire de la presse à Madagascar - la presse malgache a maintenant 126 ans - il n’y a eu que trois années de liberté, de 1972 à 1975, pendant l’avènement du Général Ramanantsoa. Une fois ce dernier parti, le directoire militaire s’est installé avec à sa tête Didier Ratsiraka... Puis quelques mois plus tard c’était l’avènement de la IIIème République, c’est-à-dire l’État socialiste et révolutionnaire. Donc, pendant seize ans, on a subi cette censure”

RdlB. : “La rédaction de *Maresaka* a-t-elle, aujourd’hui encore, à subir des pressions politiques ? Malgré la transition institutionnelle ?”

¹¹³² Interview réalisée à Antananarivo (Tananarive), le 21 août 1992.

R.R. : “Non, franchement non ! Parce qu’on est vraiment libre de faire toutes les critiques vis-à-vis du gouvernement en place, l’ancien et le nouveau. Nous, nous avons un autre problème. Ce n’est pas un problème politique mais un problème matériel, un problème financier. Et puis, avec la pauvreté les gens n’arrivent plus à acheter de journaux. Peut-être avez-vous remarqué, durant votre séjour à Tananarive, que le matin tous les gens se pressent autour des kiosques pour lire les titres. Ils n’ont pas les moyens d’acheter un journal : de 100 à 350 francs malgaches... alors qu’avec 350 FMG ils arrivent à acheter de quoi se nourrir, là est le problème ! Même avec cette liberté là, on ne peut pas augmenter notre tirage alors que tous les prix augmentent : papier, encre, énergie... mais nous, on ne peut pas augmenter les prix de notre journal, voilà le problème ! Il y a aussi un autre problème, celui de la distribution. Je viens de Tamatave où j’ai visité quelques uns de nos dépositaires. Bon... ils ont <<bouffé>> tout notre argent ! Ils n’arrivent pas à envoyer notre argent tous les mois, comme convenu, tellement ils sont pauvres. Nous, on envoie des journaux tous les jours mais eux ne paient pas... Alors que les gens des provinces veulent lire les journaux - parce que la plupart sont concentrés à <<Tana>> (il y a un seul journal édité à Fianarantsoa : *La Croix*) - le problème de la distribution constitue un handicap”

RdlB. : “... Le principal obstacle au développement de *Maresaka* est donc d’ordre économique ?”

R.R. : “C’est la paupérisation des malgaches, parce que nous faisons partie des pays les plus pauvres... quatrième ou cinquième à partir de la queue des pays les plus pauvres du monde. C’est un problème économique très grave que le gouvernement devra résoudre, parce que tout dépend de cette situation économique. Notre journal, *Maresaka*, quand quelqu’un l’achète, il est lu par au moins vingt personnes ! Tout le monde veut lire mais personne n’a les moyens d’acheter...”

RdlB. : “...Vous tirez à combien d’exemplaires ?”

R.R. : “Aujourd’hui, c’est un numéro spécial, on tire de 8,000 à 12,000 exemplaires par jour et on arrive à vendre les trois-quart. Un numéro normal, entre 3,000 et 6,000. Le numéro spécial est tiré en off-set, l’autre est typographié. Notre imprimeuse a plus de quarante ans, elle tire 1,000 exemplaires à l’heure. Tout se fait à la main, nous sommes encore à un stade artisanal “

RdlB. : “Recevez-vous des soutiens de l’extérieur ?”

R.R. : “Aux USA, on nous a offert une grande machine à linotypie, mais on n’a pas trouvé de solution pour la transporter ici. En Allemagne aussi, on nous a offert une machine semblable, mais on n’a pas non plus trouvé les moyens pour la transporter...”

RdlB. : “Les dispositions de la nouvelle Constitution, adoptée le 19 août, garantissent-elles suffisamment la liberté de la presse ?”

R.R. : “C’est la première fois que l’on a une Constitution qui a le courage de garantir, dès son préambule, la Charte Internationale des Droits de l’Homme et des Peuples et la Convention relative aux droits de l’Homme et aux droits de l’Enfant. On a lutté pendant X temps pour que soit respectée cette Déclaration Universelle des Droits de l’Homme... parce que dans l’ancienne Constitution de 1975 n’était pas mentionné ce respect. Maintenant nous sommes contents. Et à Madagascar vous savez que nous avons désormais un Conseil de l’ordre des journalistes. Ce Conseil a été élu il y a six mois, je fais partie du Conseil, j’en suis le vice-président. Et bien actuellement nous préparons un projet de nouvelle Charte de la presse, parce qu’avant il y avait une autre loi répressive que l’ancien gouvernement avait préparé pour la presse. Alors nous, les gens de la profession, avons protesté contre cette loi pendant un an, le temps de son

existence, de 1990 à fin 1991. Donc actuellement on prépare ce nouveau texte, conformément à la nouvelle Constitution”

RdlB. : “Seuls les professionnels sont concernés par l’élaboration de ce texte ?”

R.R. : “Oui, bien sûr. Rien que les professionnels. Presse privée et presse officielle. Le projet sera soumis au Gouvernement puis à l’Assemblée”

RdlB. : “Y-a-t-il une garantie que vous auriez souhaité voir apparaître dans le texte constitutionnel ?”

R.R. : “L’article 11 stipule que <<l’information n’est soumise à aucune contrainte préalable>>. La nouvelle loi que nous préparons actuellement va se référer à la Loi Fondamentale qu’est la Constitution. Elle devrait être adoptée une fois installée la nouvelle Assemblée Nationale vers la fin de l’année”

RdlB. : “Quel est le <<rôle>> de votre journal, et celui de la presse indépendante en général, dans la phase de transition démocratique ?”

R.R. : “Notre rôle est très simple : c’est de soutenir ce gouvernement de transition pour l’acheminement à la IIIème République. C’est le seul moyen pour sauver le pays, qui se trouve dans un état chaotique et dramatique. La presse en général, et nous en particulier avons un rôle très spécial : épauler le gouvernement transitoire pour l’avènement de cette nouvelle République

Interview de Bertin Kangni Foly, directeur du journal *La Parole*¹¹³³ :

RdlB. : “La loi n°90-25 portant code de la presse en République togolaise, datée du 30 septembre 1990, garantit-elle, selon vous, la liberté de la presse ?”

B.F : ”Ma foi... pas du tout... à mon sens parce que ce texte a été, disons, taillé sur mesure pour protéger le chef de l'État et son système. Donc, il y a des peines qui sont très sévères. Quand un délit est reconnu, les peines sont extrêmement sévères, et il y a même des peines d'emprisonnement pour des délits, soit-disant offense au chef de l'État... bon, maintenant que les choses ont changé, on pense quand même qu'il n'est pas possible d'appliquer ce genre de peine dans un État démocratique...”

RdlB. : “... Est-ce que l'on recourt davantage aux peines pénales qu'aux amendes et autres sanctions financières ?”

B.F : “Les deux sont jumelées. Souvent, vous payez une amende et puis vous faites la peine aussi...”

RdlB. : “Dans la pratique, la liberté de la presse n'est donc pas du tout garantie ?”

B.F : “Non!”

RdlB. : “En qualité de directeur de publication, souhaiteriez-vous voir adoptées certaines dispositions juridictionnelles particulières en matière de liberté de la presse au Togo ?”

¹¹³³ Interview réalisée aux Assises francophones de la Communication, Grande Arche de La Défense, tenues 15,16,17 novembre 1991.

B.F : “Bon... déjà il faudrait que l'on pense à une haute autorité, qui sera composée d'un côté de journalistes de la presse privée, de journalistes de la presse d'État et de l'autre côté de juristes qui connaissent bien la matière... pour que, au moins, l'on ne se fasse pas taper dessus à tort et à travers, pour que la responsabilité des journalistes soit bien établie avant qu'il y ait quelle que peine que ce soit”

Question: “Selon vous, les droits et devoirs des journalistes doivent-ils faire l'objet d'une législation ou est-ce l'affaire des professionnels ?”

B.F : “Au niveau des droits et des devoirs des journalistes... je pense effectivement qu'il y a un travail énorme à faire du côté des journalistes surtout car la plupart des titres sont apparus à un moment où il fallait vraiment lutter. Forts du soutien de la population, on s'est permis un certain nombre de choses... et maintenant qu'on est dans un État de droit je pense qu'il faudrait qu'on ait un peu plus de responsabilité. Il va de soi que, maintenant, il faudrait qu'on se professionnalise un peu plus. Et je pense que ce sont des séminaires, des stages pour les journalistes qui pourraient arranger ce problème...”

Question: “Vous excluez donc l'intervention de l'État dans les problèmes de déontologie et de codification ?”

B.F : “Je pense qu'il serait plutôt souhaitable qu'il y ait un ordre des journalistes où, entre nous, on pourrait déjà essayer d'arranger les choses avant que cela ne soit porté au niveau de la justice... qu'il y ait un ordre comme il y a un ordre des médecins, l'ordre des avocats... je pense plutôt à quelque chose comme cela...”

Question: “A partir de votre expérience de directeur de *La Parole*, comment concevez-vous le rôle de la presse indépendante dans le processus de démocratisation au Togo, et en Afrique francophone en général ?”

B.F : “Ce rôle... je pense qu'un peu partout c'est la presse, surtout la presse écrite, qui a eu à jouer un rôle déterminant dans les changements qui sont en cours. Et maintenant qu'il y a un gouvernement, disons..., démocratique, il ne faudrait pas que ce rôle soit laissé de côté. Il faut absolument que les journaux contribuent justement à la transparence, à ce que la gestion soit toujours saine. Les journalistes doivent être les garants de la liberté qui a été acquise...”

RdlB. : “... Des gardes-fou ?”

B.F : “... Voilà!... une sorte de garde-fou; et d'un autre côté il y a le rôle d'éducateur que l'on doit jouer parce que beaucoup de gens ne comprennent pas encore ce que c'est que la démocratie... donc on doit absolument jouer ce rôle d'éducateur parce que, souvent, ce qui se passe... c'est que les gens croient plus à ce que la presse privée dit, parce que pendant des années la presse d'État c'était la manipulation des consciences... donc forts de cette estime que la population a gardé pour nous, il faudrait d'un autre côté ce rôle d'éducation...”

RdlB. : “... Ce que vous voulez dire, c'est que vous êtes passé d'une presse d'opposition militante à une presse qui serait un garde-fou dans la nouvelle donne politique ?”

B.F : “... Voilà, absolument!... C'est pourquoi, souvent, les gens sont étonnés que l'on continue à critiquer les amis d'hier démocrates, avec lesquels on a tous combattu. Mais c'est notre devoir, c'est justement maintenant que l'on doit travailler. Parce que, avec les régimes dictatoriaux, tout a commencé comme cela: ils se permettaient certaines choses mais il n'y avait aucune opposition, aucun journal pour dire <<Attention! Ça c'est bien, ça ce n'est pas bien...>>. Donc, maintenant, on doit continuer, on doit jouer notre rôle de gardes-fou pour que même les régimes démocratiques, qui sont élus, ne retombent pas dans la dictature...”

Interview de M. Paulin Hountondji, ministre de la Culture et des Communications du Bénin¹¹³⁴ :

RdlB. : “Quel rôle attribuez-vous à la presse indépendante béninoise dans le processus de démocratisation qui a abouti à la mise en place d’institutions démocratiques ? La presse étatique a-t-elle eu sa place dans ce mouvement ?”

P.H. : “Je crois qu’il faut d’abord rappeler qu’il existait et qu’il existe encore, à ce jour, une loi sur la liberté de la presse, qui est la loi 60-12 de juin 1960. Cette loi est toujours en vigueur, elle n’a pas encore été abrogée à ce jour. Elle est antérieure à l’accession du Dahomey à l’indépendance puisque le Dahomey, l’actuel Bénin, n’est devenu indépendant que le 1er août 1960, donc c’est sous le régime de la Loi Cadre et dans les mois qui ont immédiatement précédé l’indépendance que cette loi sur la liberté de la presse a été votée.

Mais il faut immédiatement ajouter que sous le régime du P.R.P.B. (Parti de la Révolution Populaire du Bénin) cette loi a été tout simplement oubliée, et à la place le régime de la presse a été régi, réglementé par toute une série de notes de service et de circulaires prises par les ministères intéressés sur instruction du Comité Central. Parce que nous vivions sous un régime où, selon les termes officiels, le parti dirigeait l’État. Sous ce régime là, il ne suffisait plus pour créer un journal que le directeur de publication dépose une déclaration au ministère de l’Intérieur comme les prescrivait la loi 60-12, mais il fallait désormais que toute personne désireuse de créer un journal demande et tente d’obtenir une autorisation de la Commission Nationale de Censure qui était entièrement contrôlée par le Comité Central du P.R.P.B. Les idéologues du parti avaient cependant oublié de faire abroger officiellement la loi 60-12. Tous les journaux privés de l’époque ont disparu sauf un : *La Croix du Dahomey* qui est devenu *La Croix du Bénin*. Ce journal avait d’ailleurs pu survivre seulement dans la mesure où il était

¹¹³⁴ Interview réalisée à l’hôtel Méridien Étoile, Paris, le 21 mai 1992.

resté délibérément apolitique et même s'est senti obligé, à un moment donné, de faire quelques courbettes au pouvoir en place.

C'est dans les dernières années du régime du P.R.P.B., dans les deux dernières années au maximum, que de nouveaux journaux privés ont été autorisés. Ce fut le cas de *Échos Magazine*, qui est un mensuel je crois, publié par un béninois alors en résidence au Togo, qui était censé couvrir tous les pays de l'ECOWAS comme on dit en anglais, c'est-à-dire de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) en français. Il a pu paraître et être librement vendu au Bénin d'autant plus facilement qu'il était incolore, inodore politiquement, ou plutôt il n'était pas si inodore que cela, il était plutôt enclin à encenser de façon systématique, simultanément ou successivement, tous les régimes politiques en place dans les différents pays de la CEDEAO.

Et puis au Bénin même ont été créés *La Gazette du Golfe* et *Tam-Tam Express*. Les cadres du pays se sont spontanément mobilisés à deux ou trois reprises à la suite de la saisie de *La Gazette du Golfe*. Le cas le plus récent a été la saisie d'un numéro de *La Gazette du Golfe*, journal bimensuel, je précise, qui exprimait des opinions très réservées vis-à-vis de Blaise Compaoré, actuel président du Burkina, en rappelant entre autres choses que ce monsieur était l'assassin de Thomas Sankara. Ce numéro a été publié quelques semaines avant une réunion au sommet qui devait se tenir à Cotonou et à laquelle le président Blaise Compaoré devait assister, et les cadres du pays, malgré le régime de terreur qui régnait alors, se sont spontanément mobilisés autour de *La Gazette du Golfe* pour défendre la liberté de la presse.

Dans les derniers mois du régime P.R.P.B. on a aussi vu naître un hebdomadaire qui s'appelle *Tam-Tam Express*, qui est dirigé par Denis Hodonou, et qui était plutôt très proche du président Kérékou. Je ne dis pas qu'il était très proche du P.R.P.B. mais du chef de l'État qui était en même temps le chef du parti, Mathieu Kérékou. Ce qui veut dire par exemple que *Tam-Tam Express* pouvait, par moment, s'offrir le luxe de s'attaquer à tel ou tel "Baron" du P.R.P.B. sans être inquiété. Car c'était un peu un moyen commode et officieux pour le chef de l'État de non pas simplement de régler des

comptes mais de se libérer par moments de l'emprise de certains cadres du P.R.P.B. D'autre part, c'est ainsi que *Tam-Tam Express* a pu largement contribuer à largement sensibiliser, mobiliser l'opinion publique béninoise sur certains détournements de fonds ou certaines exportations frauduleuses de devises ou d'autres actes de ce genre commis par des "Barons" du régime, mais que seul pouvait se permettre de critiquer un organe de presse qui avait l'assurance d'une certaine impunité. Voilà. Donc cette dénonciation des détournements de fonds et des actes de pillage a été extrêmement utile dans la genèse et l'évolution du sentiment de révolte de la population. *Tam-Tam Express*, par exemple, a osé publier la liste nominative des gros débiteurs de la Banque Commerciale du Bénin et de la Banque Béninoise pour le Développement, deux banques nationalisées qui étaient en faillite et où les petits épargnants ne pouvaient plus toucher leur argent. Il faut donc bien reconnaître qu'à cette époque-là, en raison précisément de la relative impunité dont pouvait bénéficier personnellement le directeur de *Tam-Tam Express*, ce journal a contribué, à sa manière, à la révolte générale contre le régime du P.R.P.B., contre certains excès.

Cela dit, je n'ai pas l'impression que les journaux privés que j'ai cités soient allés beaucoup plus loin que cela. A la fin de l'année 1989, le pouvoir était véritablement dans la rue, le régime n'arrivait plus à payer les fonctionnaires et il avait perdu du coup toute respectabilité et ceci a largement contribué à le pousser dans ses derniers retranchements.

Je dois ajouter tout de même quelque chose pour compléter ma réponse à la première question. Quelques semaines avant la Conférence nationale qui s'est ouverte en février 1990, quelqu'un s'est avisé de créer un journal privé en se conformant strictement aux prescriptions de la loi de juin 1960, par manière de provocation étant donné que cette loi n'avait jamais été abrogée. L'intéressé a tout simplement déposé au ministère de l'Intérieur une déclaration indiquant simplement son nom, son prénom, sa date de naissance, le nom de l'imprimeur... enfin donnant toutes les informations qu'il devait donner au terme de cette loi.

Il se trouve que j'ai été celui-là. C'est dans ces conditions que j'ai lancé au Bénin, au début de l'année 1990, le bimensuel qui s'appelle *L'Opinion*. Et bien, certains amis m'avaient mis en garde et, vraiment, étaient inquiets. Il se trouve que le ciel ne m'est pas tombé sur la tête comme le craignaient ces amis. Au contraire ça été l'occasion pour l'un des derniers conseils des ministres du régime Kérékou de revenir sur la question et de dire : désormais on en revient à l'application stricte de la loi 60-12. Je pense que c'était l'avant-dernier... le troisième ou le quatrième conseil des ministre avant l'ouverture de la Conférence nationale et la chute du régime du général Kérékou. Une fois que *L'Opinion* a donné l'exemple, tous ceux qui attendaient d'obtenir l'autorisation ont aussitôt, quelques semaines après, constatant qu'il n'était rien arrivé au directeur de *L'Opinion*, eux aussi lancé leurs journaux.

Il faut aussi dire, pour compléter ma réponse, que pendant la Conférence nationale elle-même, les journalistes des organes de presse de l'État, c'est-à-dire de la radio et de la télévision, ainsi que ceux du journal *Ehuzu*, ont largement contribué à diffuser les débats en cours dans la salle où se tenait la Conférence nationale. Il ne faut pas oublier que la Conférence nationale était diffusée en direct par la radio et il a fallu quelques jeunes journalistes courageux pour le faire. Pour faire de temps à autre quelques commentaires favorables au mouvement pour la démocratie... donc je pense qu'il est juste de rendre hommage à ces journalistes-là qui, à l'époque, ont effectivement pris quelques risques. D'ailleurs, à la fin des travaux, la Conférence nationale a voté une motion de félicitation à ces journalistes”

RdlB. : “En dix-huit mois de vie démocratique, plus de quarante procès en diffamation ont émaillé la vie publique béninoise : ceci s'explique-t-il uniquement par les entorses, souvent avérées, à la déontologie ?”

P. H. : “Je pense que les gens ne savent pas, les journalistes ne sont pas assez exigeants pour eux-mêmes; et certains d'entre eux écrivent vraiment n'importe quoi et ont parfois tendance à utiliser leur plume pour régler des comptes personnels sans s'entourer d'un

minimum de précaution nécessaire et sans prendre la peine, d'abord, de vérifier les faits avant de les affirmer. Je pense que c'est un des plus gros problèmes que nous ayons à l'heure actuelle. Que signifie la liberté de la presse dans un régime qui se veut démocratique ? Est-ce que la liberté de la presse signifie la liberté de mentir, la liberté de lancer comme on veut et quand on veut de vastes campagnes d'intoxication ?

Les gens ne voient pas clairement où s'arrête la liberté de la presse et où commence l'abus, l'exagération, la provocation... et ça c'est une chose que nous devons réapprendre. Je me trouve malheureusement dans la position d'un ministre chargé de mettre en place une espèce de pédagogie de la liberté dans le secteur de la presse, et j'ai bien quelques fois l'impression que je suis devenu un des ministres sinon le ministre le plus détesté par le Bénin. Parce que les gens ne comprennent pas, ils disent <<la censure revient au galop>>. Que <<curieusement, c'est encore Paulin Hountondji, cet universitaire, démocrate, dont nous avons tous unanimement apprécié le courage dans la lutte pour la défense des libertés... c'est précisément celui-là qui, dans le Gouvernement Soglo, fait revenir la censure>>...

Donc toute tentative pour réguler l'exercice de la liberté de la presse est immédiatement perçue comme une attaque contre la liberté de la presse. Ça ne peut pas continuer ainsi, et nous sommes empêtrés dans cette difficulté-là. Finalement on a simplement invité les journalistes eux-mêmes à se mettre ensemble, pour nous faire des propositions, pour définir ensemble les règles du jeu.

Je cite un cas : quelques semaines à peine après ma prise de service au sein de ce nouveau département de la Culture et des Communications, le gouvernement décide de mettre tout en oeuvre pour que l'écrit du baccalauréat commence effectivement le lundi 16 septembre. Le samedi 14 septembre le syndicat de l'enseignement secondaire convoque une grande réunion à l'issue de laquelle il décide de boycotter le baccalauréat. A 12H45, les responsables syndicaux vont remettre à la radio-diffusion nationale un communiqué de presse dans lequel il était dit, entre autres choses, que le lundi 16 septembre le baccalauréat n'aurait pas lieu à moins que le public n'entende dans l'intervalle un communiqué conjoint du syndicat et du ministre de l'Éducation. Dans le

journal parlé qui commençait un quart d'heure près on a commencé à rendre compte de ce communiqué-là. Mais vers 14H00 ou 15H00, un de mes collaborateurs m'appelle pour attirer mon attention là-dessus. Qu'est-ce que je fais ? Je téléphone pour dire : <<écoutez, le syndicat devrait pouvoir utiliser ses propres moyens pour diffuser ses mots d'ordre et ne devrait pas utiliser la radio-diffusion nationale à cette fin et donc arrêtez de diffuser ce communiqué s'il-vous-plaît. Tous les enseignants qui ne savent pas encore que leur bureau syndical lance un mot d'ordre de boycott du baccalauréat, ne faites pas en sorte que ce soit par la radio nationale qu'ils reçoivent cette information>>. Ça a été très mal reçu par le syndicat, bien entendu, mais aussi par certains journalistes qui ont trouvé que c'était encore le retour de la censure. Moi, en tant que représentant de l'État, je devais faire quelque chose pour aider à ce que le baccalauréat ait lieu. Sous l'ancien régime, les syndicalistes qui auraient lancé un mot d'ordre de boycott de ce genre auraient été immédiatement arrêtés, emprisonnés, torturés.

Nous n'avons rien fait de tout cela, seulement, nous avons dit : <<mais, ne les aidez pas, laissez les faire>>. Ça a été mal reçu, alors la grande question, aujourd'hui, c'est de définir clairement les règles du jeu. Dans un régime qui se veut démocratique, mais où il faut encore malgré tout rétablir l'autorité de l'État, il faut qu'on se mette d'accord sur ce qu'on peut faire et sur ce qu'on ne doit pas faire”

RdlB. : “Vous êtes donc pour que ce soient aux journalistes de s'imposer eux-mêmes leurs propres règles déontologiques ?”

P.H. : “Absolument, il faut une discipline librement consentie. Il faut un auto-contrôle. Mais en même temps, l'État reste l'État. La longue lutte souterraine et parfois clandestine que nous avons menée ensemble pendant dix-sept ans contre l'État dictatorial ne doit pas nous faire perdre complètement le sens de l'État en général. La lutte contre l'État dictatorial, le refus de reconnaître l'autorité d'un régime dictatorial ne doit pas se muer en refus de l'État en général. Or, si nous n'y prenons garde, c'est bien ce qui risque de nous arriver”

RdlB. : “Le 5 mai dernier, François Comlan, de *L’Observateur*, était condamné à six mois de prison pour diffamation envers le chef de l’État, Nicéphore Soglo : ne craignez-vous pas que la lourdeur de la peine, par rapport à la requête du plaignant, qui avait demandé un franc symbolique, vienne porter ombrage à votre volonté d’enraciner la liberté de la presse au Bénin ?”

P.H. : “Le fond du problème c’est que nous essayons de respecter la séparation des pouvoirs, donc l’exécutif évite d’interférer avec le judiciaire. Ça entraîne d’ailleurs quelques fois un certain nombre de problèmes. Ainsi la lenteur de l’instruction judiciaire relative aux détournements de fonds et aux cas d’enrichissement illicites identifiés et reconnus par tout le monde, cette lenteur, l’exécutif lui-même, le gouvernement lui-même l’a plus d’une fois déplorée... mais il n’y peut rien pour l’instant.

De même, une intervention intempestive du président de la République dans l’affaire que vous venez d’évoquer pourrait paraître insupportable à certains juges, mais je ne préjuge pas du tout de ce que fera le président”

RdlB.. : “Que répondez-vous aux journalistes qui jugent identiques la conception de l’information du président Soglo et celle qui a prévalu pendant quinze années de marxisme-léninisme ?”

P.H. : “Je pense que c’est une de ces affirmations absolument fantaisistes auxquelles se livrent depuis quelques temps certains journalistes. Où est la comparaison ? Les journaux paraissent librement, aucun journal n’a été suspendu depuis la transition. Depuis la mise en place du gouvernement de transition, aucun journal n’a été saisi, aucun journaliste n’a été arrêté sur ordre de l’exécutif parce que nous essayons de construire l’État de droit.

Les journalistes disent ce qu'ils veulent tant qu'ils peuvent prouver leurs affirmations. Personne ne les inquiète pour délit d'opinion, mais quand quelqu'un, dans la population, se sent diffamé par des accusations mensongères il a le droit de traduire en justice le responsable de l'organe de presse concerné. Une chose reste vraie, le chef de l'État est soucieux de voir correctement reflétée, dans la presse en général et dans les organes de presse d'État en particulier, dans sa vérité l'action gouvernementale.

Il se trouve en effet que, bien souvent, l'action du gouvernement est simplement travestie dans la presse. J'ai moi-même eu, en tant que ministre de la Culture et des Communications, à faire, à l'occasion, des observations aux responsables des organes de presse d'État. Je viens de vous citer un exemple. Il arrive que le président de la République lui-même se voit obligé d'inviter les journalistes pour leur faire des observations et les inviter à refléter un peu plus scrupuleusement la réalité des faits au lieu de les déformer sans arrêt. Voilà la vérité. Là encore, nous retrouvons la même difficulté, est-ce que la liberté de la presse, dans les organes de la presse d'Etat, doit consister à s'attaquer en permanence à l'action gouvernementale alors même que l'Etat est employeur ? Les journalistes des organes de presse de l'Etat sont des fonctionnaires, ce sont des agents de l'Etat. Le gouvernement ne leur demande pas de passer leur temps à encenser l'action gouvernementale, mais il leur demande tout au moins de ne pas la travestir"

Interview de Carlos Vaz, journaliste à l'Agencia Noticias de Guinée-Bissau et correspondant de l'AFP et de BBC Sport¹¹³⁵ :

RdlB. : “La liberté de presse date de 1991. Je me suis laissé dire par certains journalistes que les autorisations de publication étaient provisoires. Pourquoi sont-elles provisoires ? Y a-t-il eu régularisation depuis lors ?”

Carlos Vaz : “Non... il y a une loi sur la liberté de presse, c’est la loi n°4/91 qui a été adoptée par l’Assemblée Nationale Populaire sur la liberté de presse en Guinée-Bissau. Mais tu sais, il est difficile dans un pays africain qui a l’habitude du monopartisme, du jour au lendemain, de décider la liberté de la presse. Voilà ce qui est difficile en Guinée Bissau : le Gouvernement décide la liberté de la presse mais il y a un manque de volonté d’exécuter en pratique cette liberté de presse. Voilà pourquoi il essaie de limiter cette liberté. Mais il y a une loi... Pourquoi il essaie de limiter cette liberté ? Le PAIGC - le Parti Africain pour l’Indépendance de la Guinée et du Cap Vert - c’est un parti qui a été au maquis pendant onze ans et après l’indépendance il a pris l’habitude de gouverner seul sans partage. Bon, depuis mai 1991 - date de l’ouverture politique - il y a des membres qui ne veulent pas s’ouvrir du jour au lendemain comme ça... ils se méfient encore des autres. Et même le président se méfie de cela. Tout récemment il a critiqué la presse, il a durement critiqué la presse... surtout la presse écrite : le *Jornal No Pintcha* et le *Coreiro Bissau* de Joao de Barros. D’ailleurs Joao de Barros a eu un petit problème avec les autorités à cause d’une comparaison qu’il avait fait dans un article entre la Guinée-Bissau et l’Afrique du Sud. Parce que, bon, il a écrit qu’avant la Guinée-Bissau était “Professeur” de l’Afrique du Sud en ce qui concerne la démocratisation du pays... mais qu’actuellement l’Afrique du Sud est devenue le “Professeur” de la Guinée-Bissau parce qu’elle a accepté des libertés, de s’ouvrir au pluralisme politique et de réaliser des élections avant que la Guinée-Bissau ne le décide... parce que les élections en Guinée-

¹¹³⁵ Interview réalisée à Bissau, le 19 mai 1994.

Bissau devaient être depuis 1992 et jusqu'à présent... Pour cela il a créé (le président) certains problèmes à Joao de Barros..."

RdlB. : "... Cela, c'était quand ?"

C.V : "... c'était tout récemment, en février 1994. Joao a du quitter les locaux de l'imprimerie nationale pour chercher un appartement pour son journal... avant il était dans les locaux de l'imprimerie nationale et son journal sortait tous les samedis. Mais actuellement, il sort avec des difficultés".

RdlB. : "C'est le ministre de l'Information qui, je crois, a demandé cela ?"

C.V : "Mais.. qui donne des ordres au ministre de l'Information ?..."

RdlB. : "... Le président de la République ?"

C.V : "... (rire)... On pense que c'est le ministre de l'Information. Mais ce n'est pas le ministre de l'Information."

RdlB. : "Parce que lui-même me l'a dit ce matin..."

C.V : "C'est lui qui a demandé (le départ de Joao de Barros). Parce qu'il ne peut pas dire que c'est le président qui lui a dit, sinon il allait accusé son supérieur hiérarchique. Alors, pour ne pas le faire il accepte de faire comme si c'est lui qui avait décidé.

Et en novembre 1993 - c'était lors des manifestations de commémoration de la date de son arrivée au pouvoir le 14 novembre - dans son discours de message à la nation, il a critiqué un de nos confrères de la télévision qui a été rédac-chef du journal *Coreiro Bissau* - il s'appelle Omar Diallo. Depuis lors, il a quitté *Coreiro Bissau* et il est resté à la télévision...

Bon, en janvier il y avait une grève des enseignants. Un jour ils ont décidé de faire une manifestation dans les rues. La télévision voulait être présente pour faire des images mais... il y a eu l'intervention de la police - qu'on appelle P.I.R, police d'intervention rapide qu'on appelle, nous, "Ninja". Les "Ninja" sont intervenus et ils ont même confisqué le matériel de la télévision. Ce n'était pas la liberté de presse, c'est la restriction de la liberté de presse. Mais quand même, on continue de faire ce qu'on peut faire... on doit faire avec ce qu'on a. Mais, actuellement, voyons par exemple mon cas personnel : je n'ai pas de problème avec personne, avec qui que ce soit. On m'avait demandé de m'inscrire dans un parti politique, j'ai dit, bon, moi je suis journaliste... et l'Agence France Presse ne sera pas contente si son correspondant en Guinée-Bissau devient membre d'un parti politique... cela ne se fait pas. Je voulais faire un article sur le sens de la démocratie en Afrique... mais j'ai peur si je fais cet article... je critiquerai la Guinée-Bissau et j'aurai des ennuis avec le Gouvernement. pour ne pas avoir d'ennuis avec le Gouvernement j'ai laissé tomber, jusqu'à présent..."

RdlB. : "... C'est de l'autocensure ?"

C.V : "... Oui. Donc, il y a une loi sur la liberté de presse mais c'est le Gouvernement qui essaie de restreindre, de limiter cette liberté en se méfiant des autres. Pourquoi y-a-t-il eu une agression contre notre consœur - Milocas Pereira - le 6 mai (1994) ? Parce que bon tout récemment le président d'un parti politique d'opposition a félicité son travail... la sécurité d'Etat - qui est pour le président - n'était pas contente, il fallait quand même essayer de faire quelque chose..."

RdlB. : "Tu ne crois pas à la version officielle, celle d'un déserteur qui aurait voulu perpétrer un vol ? Tu crois à un acte politique ?"

C.V : "Oui. Pourquoi ? Parce que bon, elle est très intelligente et elle travaille très bien et elle ne dit pas: "je fais ceci pour plaire au Gouvernement ou pour plaire à

l'opposition"... Elle fait son travail : si on dit "on est journaliste", on dit ce qu'on voit dans la pratique... et on devient "contre" le Gouvernement..."

RdlB. : "Milocas Pereira a essayé de créer un journal. Elle a eu l'autorisation et elle a eu des problèmes avec Baltazar Bebianio - directeur de *Jornal No Pintcha*. Est-ce que l'argent qu'elle a versé au directeur de *No Pintcha* a été réellement utilisé pour éponger les dettes du journal ou est-ce une volonté de ne pas faire sortir le journal de Milocas Pereira ?"

C.V : "Bon, ça je ne peux pas le dire mais ce que je peux dire c'est que même le directeur de *No Pintcha* a des problèmes. Et... selon des sources qui ont demandé l'anonymat, il y a une proposition du ministre de l'Information de l'enlever de son poste. Alors, tous les jours il attend la décision du conseil des ministres..."

RdlB. : "Baltazar Bebianio est directeur de *No Pintcha* depuis maintenant trois ans. C'est vrai que depuis janvier 1993 ils ont changé la formule du journal, on peut dire que *No Pintcha* est un journal d'information relativement objectif qui a pris une certaine indépendance par rapport au pouvoir politique..."

C.V : "...Oui et c'est ce qui n'a pas plu au Gouvernement"

RdlB. : "D'après toi c'est donc pour cette raison qu'ils ont coupé les subventions au *Jornal No Pintcha* ?"

C.V : "Non seulement pour cette raison mais aussi pour des articles qu'il a toujours autorisés dans son journal. Et même... le format de son journal : parfois il prend la photo du président et il prend aussi une photo de l'opposition... le président n'est pas du tout content !"

RdlB. : “Un journal comme *Coreiro Bissau* ou comme *Eco* ont recours aux services informatiques de l’imprimerie nationale pour faire leur journal. Est-ce que d’une manière ou d’une autre cette imprimerie entrave la sortie des journaux ?”

C.V : “Parfois, oui ! Ils disent qu’il n’y a pas de matériel. Parfois ils disent qu’il n’y a pas d’électricité. Bon... (rires) parfois ils disent qu’il y a un technicien qui est malade... il y a des excuses très variées.

Donc en ce qui concerne la presse écrite, c’est ça. Bon, voyons la presse parlée. Il y a quatre radios qui ont demandé l’autorisation de diffusion et jusqu’à présent rien du tout... Il y a une radio que l’on appelle *L’Intégration africaine*, c’est la radio du P.C.D (Parti de la Convergence Démocratique, opposition); il y a une radio d’un ancien rédacteur-chef de la radio nationale; il y a la radio d’une ong nationale, Action pour le développement; il y a une radio de l’Église catholique... mais jusqu’à présent, rien du tout ! Pourquoi ? Parce que, bon, c’était en 1992 que le P.C.D. avait demandé l’autorisation de sa radio mais le Gouvernement a dit “non, la loi sur la liberté de presse n’est pas encore réglementée... il faut réglementer en ce qui concerne la presse audiovisuelle”. Et jusqu’à présent le règlement de cette loi n’est pas encore sorti...”

RdlB. : “Il n’y a pas eu décret d’application. C’est pour cela qu’il y a un système d’autorisation provisoire pour les journaux ?”

C.V : “Oui”

RdlB. : “... Mais les autorisations n’ont pas été données pour la radio ?”

C.V : “Non... Et en ce qui concerne *RFI*, quand le PDG de *RFI* est arrivé à Bissau ... l’ambassadeur de France m’a appelé à son bureau pour me donner des informations... et dès ce jour là le président avait autorisé la transmission de *RFI* en Guinée-Bissau... deux mois après *RFI* a commencé à émettre ses émissions, mais pas sous une forme légale...”

RdlB. : “André Larquié est venu ici en février à peu près ?”

C.V : “Il était venu en février et *RFI* a commencé au mois d’avril sur 97.5”

RdlB. : “Le ministre justifie la présence de *RFI* à Bissau par le fait qu’il n’y a pas de technicien, de studio, etc... Il dit que c’est simplement un relais ?”

C.V : “Pourquoi il a refusé a-t-il refusé *Action pour le développement* ou la radio de l’Église catholique ? Parce qu’il avait déjà refusé le P.C.D. Pourquoi ? Parce qu’en laissant le P.C.D. créer sa radio, par des jeunes cadres bissau-guinéens, il a peur que cette radio se retourne contre lui, et pour ne pas qu’elle se tourne contre lui il fallait la stopper. C’est ce qu’il a fait”

RdlB. : “A quelle date le P.C.D. avait-il fait sa demande d’autorisation de diffuser ?”

C.V : “Mi-1992. Le P.C.D. avait même commencer des émissions expérimentales, des essais... On attend toujours l’autorisation. Parce que le Conseil National pour la Communication Sociale - créé en 1992 - ne fonctionne pas. Il fonctionnait, mais depuis 93 jusqu’à présent, rien du tout ! Il y a même quelqu’un qui m’a dit “Mais, votre Conseil est mort !”... Il est malade, il n’est pas encore mort”

RdlB. : “Des élections présidentielles et législatives auront lieu le 3 juillet prochain. L’accès des partis politiques aux médias d’Etat est-il garanti ?”

C.V : “C’était une réalité jusqu’au mois de mars dernier. A la fin février, il y a eu une émission du P.A.I.G.C. - le parti au pouvoir - contre le président du Parti pour la Renovation Sociale (P.R.S.). C’était une émission avec laquelle personne n’a été d’accord. Et la semaine suivante, c’était au tour du P.R.S. de faire son émission contre

le P.A.I.G.C. - donc contre le président du Conseil d'Etat - en dénonçant des choses auxquelles les gens ne s'attendaient pas..."

RdlB. : "... C'est-à-dire ?"

C.V : "Bon... la vie privée du président... qu'il avait tué le n°2 du P.A.I.G.C. en 87 pour garder sa femme... enfin des choses comme ça... et depuis lors la radio a créé des conditions. Le parti qui veut son temps d'antenne doit payer 80,000 pesos par minute à la radio et 3,000,000 de pesos pour 5 minutes à la télévision... Depuis lors les partis politiques ont dit qu'ils n'ont pas d'argent"

RdlB. : "Donc, concrètement, c'est une censure financière ?"

C.V : "C'est une censure financière. De temps en temps le P.C.D. paye son temps d'antenne à la radio, aussi le P.D.P. ou le P.A.I.G.C. qui a utilisé son temps d'antenne avant hier"

RdlB. : "Il n'y a donc que trois partis qui peuvent payer ?"

C.V : "Les trois partis mais de temps en temps, pas toujours... Le P.A.I.G.C... oui, il peut le faire toutes les semaines s'il le veut..."

RdlB. : "C'est donc vrai pour la radio et la télévision. Mais pour l'organe d'État *No Pintcha*, est-il relativement ouvert à l'opposition ?

C.V : "Oui, il est ouvert... en ce qui concerne *No Pintcha* il n'y a pas de problème. Si *No Pintcha* ne publie pas un article sur l'un des partis d'opposition, c'est parce que, de deux choses l'une, soit parce que le parti n'a rien envoyé à *No Pintcha* soit parce que *No Pintcha* n'a pas envoyé de journaliste au meeting, c'est tout. Mais s'il y a un

journaliste de *No Pintcha* qui est là, il publie toujours les articles. S'il y a l'un des partis qui va faire une tournée politique dans les régions et fait un communiqué de presse, *No Pintcha* publie. Voilà pourquoi le directeur de *No Pintcha* n'est pas... (rires)"

RdlB. : "... Justement, j'ai posé la question au ministre de l'Information, à savoir pourquoi il a supprimé les subventions à *No Pintcha*. Il m'a dit que d'une part il considérait que la radio et que la télévision étaient des médias prioritaires qu'il fallait aider et d'autre part qu'il était contraint de prendre ces mesures de coupes budgétaires en raison du plan d'ajustement structurel..."

C.V : "... Et tu l'as cru (rires) ?"

RdlB. : "Cela ressemble plus à la volonté de laisser *No Pintcha* dépérir et mourir..."

C.V : "Oui ! Voilà, c'est comme ça. Il n'y a aucune autre raison qui a amené le Gouvernement à couper la subvention à *No Pintcha*. C'est que... la radio, jusqu'à présent... hier par exemple, le président du P.C.D. a donné une conférence de presse. Il a dit carrément que s'il gagne les élections législatives, il commencera le nettoyage à la radio depuis le directeur général jusqu'en bas... Parce que, bon, les partis d'opposition ne sont pas d'accord avec la direction générale de la radio, ni avec celle de la télévision. Ce sont deux médias qui sont aux côtés du président et... le directeur général de la télévision était membre du Comité central du P.A.I.G.C. ! Le directeur général de la radio n'en est pas membre mais c'est un militant... Et mon directeur général est conseiller de presse du président... L'opposition n'est pas d'accord, surtout avec la radio"

RdlB. : "Les agressions se sont multipliées à l'encontre des journalistes à Bissau. Un journaliste portugais a été assassiné le 27 novembre 1993. Quelles sont tes informations sur ce meurtre ?"

C.V : “Il était venu en Guinée-Bissau... disons, pour nettoyer l’image du président avant les élections. Mais, au bout d’un certain temps, il n’était pas tellement aimé par l’entourage du président, parce qu’il faisait ne plaisait pas aux autres. Finalement il avait décidé de regagner le Portugal et c’est la veille de son départ qu’on l’a tué. Jusqu’à présent la police n’a rien publié sur les raisons de sa mort, mais tout ce qu’on a su c’est que le tueur n’a rien volé dans son appartement, il n’a enlevé que des cassettes qu’il avait dans sa valise...”

RdlB. : “... On a dit que ce journaliste avait menacé de faire des révélations...”

C.V : “... Oui ! Et c’est pourquoi on a enlevé ces cassettes”

RdlB. : “D’après toi, d’après tes informations, il s’agirait d’un crime politique ?”

C.V : “Oui ! Parce qu’en Guinée-Bissau si c’est un voleur qui arrive dans l’appartement d’un européen il cherchera de l’argent, des objets comme une montre, des objets de valeur... mais celui qui était là n’a volé que des bandes que Jorgue Quadros avait dans sa valise. Et c’étaient des bandes qu’il avait préparé pendant les sorties qu’il avait faites avec le président. Tout simplement”

RdlB. : “Est-ce que tu as eu connaissance d’autres pressions ou menaces contre des journalistes ?”

C.V : “... Joao de Barros, il a expliqué pourquoi il a été arrêté... il avait des problèmes avec son ancien sociétaire de *Espresso de Bissau*, qui est le secrétaire du département de l’Information et de la propagande du P.A.I.G.C., secrétaire à l’Assemblée Nationale. Celui-là a quitté les locaux du journal..., il est parti à l’Assemblée Nationale (rires)... il a pris une feuille officielle de l’Assemblée Nationale pour faire état de sa participation !

... alors qu'il n'était pas dans les locaux en qualité de député, il était là en tant que sociétaire d'un journal. On ne sait pas ce que deviendra la Guinée-Bissau après les élections... mais si l'opposition gagne les élections législatives, le président devra continuer comme président de la République mais l'opposition sera au Gouvernement et à l'Assemblée... il y aura des changements..."

RdlB. : "Est-ce qu'il y aura des observateurs internationaux qui viendront à Bissau ?"

C.V : "Oui, oui... il y a quatre-vingt observateurs qui sont attendus. Le coordinateur s'appelle Rodolfo Dos Santos, il était président de la Commission nationale des élections en Angola en 1992 et il est en Guinée-Bissau depuis bientôt deux mois"

RdlB. : "Tu penses que malgré le fait que certains partis d'opposition n'auront vraisemblablement pas accès aux médias d'Etat - en raison de leur manque de moyens financiers - les élections seront ouvertes ?"

C.V : "L'accès aux médias d'Etat... il y a la loi sur les partis politiques qui interdit à ceux-ci de chercher des financements à l'extérieur... mais le gouvernement donnera les moyens nécessaires dix jours avant les élections. Peut-être que jusqu'à là il y aura des partis qui passeront dans les médias mais de toute façon, dans les centres urbains, les gens sont conscients de ce qu'ils font... A moins de surprises, le parti au pouvoir est menacé de perdre les élections dans les centres urbains. Dans les campagnes, là on ne peut rien dire parce que, bon, il (le président) a distribué du matériel : des vélos, des mobylettes aux fonctionnaires locaux, de la taule pour les toits des "maisons", etc... donc là on ne sait pas ce qui va se passer lors des élections"

Interview de M. Augusto Bernardo Veigas Jr., ministre de la Communication et de l'Information de Guinée-Bissau¹¹³⁶ :

RdlB. : “La loi sur la liberté de la presse n°4/91 de 1991 autorise la publication des journaux. Pourquoi est-ce que ces autorisations de publication sont provisoires et non pas définitives ?”

Ministre : “Quand je suis arrivé au Ministère c’est une des questions que je me suis posée moi-même...et la raison c’est que quand la loi a été adoptée par l’Assemblée Nationale Populaire, il était prévu que la loi soit réglementée après. Donc tant que la loi était entrée en vigueur et qu’il n’y avait pas de réglementation, il s’est posé la question de prendre des mesures provisoires. C’est la raison pour laquelle nous avons ces enregistrements provisoires, pas définitifs. Parce qu’après cela, la réglementation avait été faite mais se posait la question de créer des moyens, il y a les exigences des livres d’enregistrement qui, jusqu’à présent sont en cours de préparation au niveau de l’imprimerie. Donc, tant que nous n’avons pas les données requises par l’enregistrement définitif, les enregistrements sont provisoires. Et provisoire démontre notre attachement à ce que il y ait, disons, une flexibilité dans nos rapports avec les publications...”

RdlB. : “... Est-ce que vous allez faire en sorte d’adopter rapidement un décret pour.. ?”

Ministre : “... Le décret est arrêté, mais maintenant nous sommes en train de préparer les livres d’enregistrement demandés par le décret”

RdlB. : “On constate une ouverture radiophonique partout en Afrique de l’Ouest - que ce soit au Mali, au Burkina et au Sénégal. Pourquoi est-ce que vous refusez l’autorisation d’émettre aux projets radios qui se sont manifestés à Bissau ?”

¹¹³⁶ Interview réalisée au ministère de la Communication et de l'Information à Bissau, le 19 mai 1994.

Ministre : “Je crois que personne ne me pose la question d’avoir refusé l’autorisation du fait, que moi, en tant que ministre, je n’ai pas une loi me disant : voilà les paramètres pour autoriser le fonctionnement des radios. Mais, en tant que ministre, je me suis posé la question : Qu’est-ce que la loi prévoit sur ces questions ? J’ai vu que la loi permettait la liberté de presse, soit à la radio, à la presse écrite et autre... Mais il manquait toutefois l’accomplissement d’un paramètre : la réglementation sur la façon... où et comment les radios privées pouvaient être autorisées. Nous avons préparé la loi, nous l’avons déposé au niveau du Gouvernement. Nous avons eu, un mois auparavant, une discussion préliminaire, nous avons mis la loi sur le “pipe-line” des lois qui seront discutées au niveau du Conseil des ministres... Je crois que bientôt nous allons discuter la loi sur la radio, nous sommes sur la bonne voie de mon point de vue. Il n’y a pas un esprit de rétention des radios mais simplement le fait d’organiser de façon que les radios autorisées fonctionnent dans les paramètres techniques qui soient bons...”

RdlB. : “Et comment expliquez vous l’autorisation qui a été accordée à *RFI* ?”

Ministre : “Il n’y a pas d’autorisation accordée à *RFI*... ça c’est une opportunité pour moi d’éclaircir ce qui s’est passé avec *RFI*. *RFI* avait proposé à notre radio des conditions lui permettant d’améliorer les conditions d’écoute de *RFI* dans la ceinture de Bissau... La radiodiffusion nationale nous avait proposé son intérêt à avoir l’accord parce que ça lui apporte quelques apports techniques pour l’amélioration de sa capacité de radiodiffusion. Nous avons vu que c’était intéressant pour le développement de notre radio, et nous avons autorisé la radio nationale à signer l’accord avec *RFI*. Nous avons mis à la disposition de la radio nationale une fréquence pour qu’elle puisse capter et diffuser dans la ceinture de Bissau les émissions de *RFI*. Donc, si vous voyez bien, ici il n’y a pas de studio de *RFI*, ce n’est que l’amélioration des conditions d’écoute de *RFI* qui était prévue”

RdlB. : “Si je vous comprend bien dans les mois qui viennent il doit normalement y avoir une ouverture pour les radios privées ?”

Ministre : “Exact ! C’était toujours prévu”

RdlB. : “Maintenant j’aimerais en venir au problème de l’accès des partis politiques aux médias d’État dans la perspective des élections du 03 juillet 1994. Il y a un gros problème financier en terme de passage à ces émissions puisqu’à la radio il faut payer 400,000 pesos pour cinq minutes d’émission et 3,000,000 de pesos pour cinq minutes à la télévision. Manifestement ces partis politiques n’ont pas l’argent nécessaire pour payer ce coût d’émission. Est-ce que vous avez envisagé des mesures financières pour les aider à payer ces émissions ?”

Ministre : “Nous, nous sommes là pour faire la radio et la télévision. Ici, il faut diviser la question en deux. Il y a l’accès des partis politiques aux médias de l’État et il y a l’accès des partis politique au niveau de la campagne électorale. Ce sont deux situations régies par deux lois différentes. L’accès des partis politiques aux médias d’État se fait par la voie d’une loi que nous appelons : “Loi d’accès des partis politiques aux médias”. Cette loi prévoit que les partis politiques puissent accéder trente minutes chacun aux médias de l’État et prévoit aussi que l’enregistrement soit à la charge financière des partis politiques... Donc, ce qu’il faut que les gens sachent c’est que quand nous faisons de la radio c’est avec beaucoup de difficultés. Je vais vous expliquer ceci : nous avons quatre émetteurs à l’intérieur du pays, mais en ce moment les centrales électriques dans l’intérieur du pays ne fonctionnent pas... donc il faut ravitailler chaque jour ces émetteurs en gasoil pour qu’ils puissent fonctionner. Pour qu’ils puissent fonctionner nous les avons dotés d’une autonomie énergétique, en les placant à côté d’un générateur. Chaque jour il faut que le générateur travaille, et consomme du gasoil. Donc, nous sommes arrivés au point où partout dans le pays les gens se plaignaient : <<nous ne pouvons pas écouter notre radio national>>. Nous sommes forcés d’écouter,

pour ceux qui sont du côté du Sénégal, *Radio Sénégal*, et pour ceux qui ont du côté de la République de Guinée, *Radio Guinée*... Donc, pour que la radio puisse réellement faire face à ces problèmes de diffusion il fallait que tous ces coûts soient payés. Bon, il s'est fait qu'au début les partis politiques venaient et enregistraient leurs programmes... au début ils s'étaient accordés avec la radio et les émissions étaient faites à crédit. Depuis deux ou trois années les émissions sont passées mais personne ne s'est rappelé de payer ses comptes... Donc, les comptes sont arrivés au point où la radio elle-même a décidé d'écrire aux partis politiques et de leur dire : <<nous avons aussi nos problèmes financiers... si les gens ne nous paient pas nos services nous ne pouvons pas continuer à fournir le service public de radiodiffusion nationale>>. C'est un fait que la Radio nationale a écrit à tous les partis politiques - inclus le parti au pouvoir - en leur disant : <<votre droit d'antenne est toujours réservé mais ce que la loi dit sur les coûts d'enregistrement doit être respecté>>. C'est ce que la radio applique. Depuis lors les partis politiques ont des difficultés à payer mais ce n'est pas parce que l'on veut instaurer une censure par la voie financière”

RdlB. : “Est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer la mise en place de mécanismes correcteurs pour, disons, aider certains partis politiques qui manquent particulièrement de moyens financiers ?”

Ministre : “Non, nous ne faisons pas... la radio ne fait pas de distinction entre les partis politiques”

RdlB. : “...Pourtant, dans mon esprit, les moyens financiers des différents partis sont inégaux... ?”

Ministre : “Ça c'est vrai...”

RdlB. : “Donc, il n'y a rien de prévu pour leur faciliter... ?”

Ministre : “... Bon, nous allons sur la deuxième loi. L'accès des partis politiques aux médias dans la période de la campagne électorale se fait par la voie de la loi électorale. Ce qu'elle prévoit c'est que la Commission nationale des élections doit prévoir des moyens financiers pour que les partis dans cette période couvrent leur accès aux médias... En ce moment nous ne savons pas quelle est la durée d'émission des campagnes politiques des partis. Nous ne savons pas, j'ai déjà appelé l'attention de la radio pour qu'elle puisse, avec la Commission nationale électorale, savoir effectivement ce que cette dernière pense sur ce point tout en tenant compte des coûts résultant des émissions qui seront accordées aux partis politiques”

RdlB. : “Est-ce que connaissez le montant de la somme qui sera versée aux partis pour les aider à mener leur campagne ?”

Ministre : “Ça, c'est la C.N.E....”

RdlB. : “Plusieurs journaux - dont *Correio Bissau* ou *Eco* - rencontrent des difficultés avec *Jornal No Pintcha* pour l'utilisation du matériel : pouvez-vous faire en sorte de combattre ces blocages ?”

Ministre : “Personnellement je n'ai aucune demande de *Correio Bissau* sur ces difficultés de fonctionnement, je n'ai aucune demande. Il y a une situation avec *Correio Bissau* qu'il faut éclaircir : moi je suis parti pour visiter l'imprimerie, j'ai remarqué, quand j'ai demandé au directeur de l'imprimerie de faire une petite réunion avec le personnel... il m'avait dit que la réunion ne pouvait se faire que dans son cabinet parce que la salle de réunion était occupée par *Correio Bissau*... J'ai dit : <<Pourquoi ?>>. Ha, il est venu ici un jour (i.e Joao de Barros, le directeur de *Correio Bissau*) il nous a demandé de pouvoir poser ses effets mais deux jours après il a commencé à faire son journal dans la salle de réunion... mais les choses ne se passent pas comme ça... donc

moi j'ai dit que nous ferions la réunion lundi, mais dans la salle de réunion. Le directeur lui a dit que vraiment le ministre voulait faire la réunion dans la salle de réunion... parce que moi je ne peux pas aller dans le studio de *Radio France Internationale*, poser mes effets et commencer à diffuser un journal ! Jusqu'à aujourd'hui je n'ai aucune demande de *Correio Bissau* concernant ces difficultés de fonctionnement”

RdlB. : “Le jeudi 5 mai, la journaliste Milocas Pereira a été victime d'une tentative d'agression par un membre des forces armées de Guinée-Bissau. D'autres journalistes se sont plaints de menaces et d'intimidations. Quelles mesures avez vous prises, dans la perspective des élections, pour assurer la sécurité des journalistes pour que ceux-ci puissent faire leur métier ?”

Ministre : “ Pour cela je vais vous répondre de cette manière. Tout le monde regarde la façon dont le processus électoral se déroule partout en Afrique. Ici nous avons réussi à ce que le processus électoral, malgré ses hauts et ses bas, se passe d'une façon tranquille. Malgré nos disputes les gens se respectent. Donc, je crois que la sécurité de tout citoyen est garantie. C'est pourquoi je pense que s'il y a nécessité de mesures de sécurité particulières pour les journalistes dans le cadre du processus électoral je crois que ces mesures seront prises. Mais aussi il faut voir si nous, en tant que gouvernement, nous prenons en charge les journalistes... ce que les autres vont penser...”

RdlB. : “Quelle est votre conception de la liberté de la presse et plus généralement du rôle des journalistes, qu'ils soient de la presse privée ou de la presse d'État ?”

Ministre : “Pour moi, la liberté de presse c'est une des libertés consacrées dans le cadre du respect des droits de l'Homme. Moi, je suis là en tant que ministre à la demande de Monsieur le président de faire respecter la liberté de presse dans le pays... Quand Monsieur le président m'avait demandé d'accepter ce poste de ministre de l'Information, moi je ne peux pas oublier ce qu'il m'avait dit. Je le répète, il me disait :

<<Moi, ce que je veux c'est quelqu'un qui prend la presse et qui en fait une presse loyale, qui ne soit pas attachée à l'un ou à l'autre côté, qui soit une presse loyale...>>. Donc je crois que rien ne reflète mieux l'esprit de respect de la liberté de presse que ces paroles venues d'une personnalité comme le président. Donc, jusqu'ici j'ai aussi essayé de faire respecter la loi sur la liberté de presse, j'ai déjà maintes fois appelé le président de l'Association des journalistes pour que nous nous asseyons pour voir quels sont les problèmes que les journalistes ont. J'essaie de voir les principaux problèmes des journalistes, surtout les problèmes de formation. J'ai discuté maintes fois avec monsieur le président de l'Association des journalistes, parce que moi tant que je suis là pour faire ce que Monsieur le président m'a demandé, je ne fais que voir dans l'Association des journalistes mon partenaire... Je lui ai dit. C'est lui qui me promet parfois de venir ici mais il ne vient pas..."

RdlB. : "Et quel doit être, d'après vous, le rôle des journalistes fonctionnaires ?"

Ministre : "Je crois que le rôle des journalistes doit être le rôle visant une information loyale. Pour cela, il faut qu'ils essaient d'accomplir leur tâche dans le code déontologique qu'ils ont adopté eux-mêmes. Donc, moi j'ai des bons rapports personnels avec les journalistes... je crois qu'ici ce n'est que le manque de formation qui fait que parfois il y a des problèmes avec les journalistes. Mais je ne crois pas qu'en remplissant leur tâche ils le font de façon délibérée, de favoriser l'un ou l'autre côté... il peut y avoir... mais ce n'est pas suffisant au point de les généraliser"

RdlB. : "Je vous posais la question parce qu'il semble qu'il y ait une différence entre le journalisme tel qu'il est pratiqué à la radio et à la télévision - certains journalistes que j'ai pu rencontrer m'ont dit qu'on parlait un peu trop des activités du gouvernement et du président - et *Jornal No Pintcha* qui, peut-être sous votre autorité, semble s'être démarqué et qui depuis début 1993 semble avoir pris ses distances avec le P.A.I.G.C., semble se distinguer en étant vraiment un journal d'information<<loyal>>... Est-ce que

vous avez aussi constaté cette évolution de *No Pintcha* vers disons un certain recul vis-à-vis du pouvoir politique ?”

Ministre : “Non, je ne crois que *No Pintcha* ait pris une distance du pouvoir politique et que les autres ne l’ont pas fait. Je crois que depuis la publication de la loi sur la liberté de la presse les organes de diffusion massive - que ce soient la Télévision, l’Agence ou la Radio - ils ont pris leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. Donc, en ce moment, pour consacrer vis-à-vis des pouvoirs politiques nous avons préparé et nous allons soumettre au gouvernement le statut des organes d’État. Ce ne sont que des rapports de tutelle qui resteront entre moi et les organes de communication sociale. Cela montre que nous n’avons pas l’intention de les prendre... ils ne sont pas des organes de partis, ils sont des organes de l’État... C’est ce que nous allons faire... bon, je ne sais pas si nous aurons le temps mais tout est prévu... je crois qu’avec la publication des statuts des organes et qu’avec la publication du statut éditorial du *Jornal No Pintcha* nous allons clore le cycle de garantie de l’indépendance des organes de l’État vis-à-vis des partis politiques...”

RdlB. : “...Et pour *No Pintcha*, est-ce que vous allez reprendre les subventions de l’État qui ont été supprimées depuis le début de l’année ?”

Ministre : “Non... il n’y a pas de suppression des subventions d’État parce que les journalistes de *No Pintcha* reçoivent du budget de l’État... ils reçoivent leurs salaires, quand ils se déplacent à l’extérieur c’est l’État qui paie leur déplacement. Nous avons ce que l’on appelle un “subsidio”, c’est-à-dire un reliquat qu’on accordait à *No Pintcha* mais dans le cadre du programme d’ajustement structurel nous avons fait des coupes budgétaires. Ce qui fait que pour le *Jornal No Pintcha*, il sort quelques fois une fois par mois... Parce que la radio et la télévision sont les plus entendues sur le territoire - dans une phase électorale - et qu’ils répondent le mieux aux besoins, il fallait couper à *No Pintcha* et faire fonctionner les autres...”

RdlB. : “... Donner la priorité... ?”

Ministre : “... Oui, donner la priorité aux médias de diffusion privilégiée”

Questionnaire adressé à M. Germain Nkeshimana, directeur du journal *L'Aube de la Démocratie* (Burundi). Paris, juin 1993.

Question : “A partir de votre expérience de journaliste, comment concevez-vous le rôle de la presse indépendante dans le processus de démocratisation en cours en Afrique ?”

G.N. : “La presse indépendante joue un rôle très important. Si elle est réellement indépendante, elle constitue un contre-pouvoir de taille. Un contre-pouvoir visant à amener le pouvoir à améliorer son action”

Question : “La presse indépendante du Burundi a-t-elle ou a-t-elle eu une influence particulière sur la phase de transition démocratique ? Si oui, en quelles occasions particulières a-t-elle eu à jouer ce rôle ?”

G.N. : “Oui beaucoup. Elle a joué un très grand rôle. Évidemment pas dans la totalité car il y a quelques journaux d'expression de l'ancien parti au pouvoir qui, eux, ne faisaient que louer le pouvoir.

A leur antipode, il y a deux journaux - *L'Aube de la Démocratie* et *Le Citoyen* - qui se sont distingués dans la dénonciation des pièges que le pouvoir tentait de poser dans les roues du processus démocratique.

Cela s'est fait surtout remarquer en ces moments importants qui ont marqué le processus démocratique burundais :

- a) Réclamation de l'instauration du pluralisme politique au Burundi,
- b) Élaboration d'une Constitution démocratique,
- c) Réclamation du gouvernement de transition,
- d) Arrêt des échéances politiques,

e) Élaboration du code électoral,

f) Organisation des élections présidentielles du 01/06/93.

N.b : pour les phrases a) et b), le journal *L'Aube de la Démocratie* était encore clandestin; *Le Citoyen* est né à la phase d) c'est-à-dire vers janvier 1993”

Question : “Le cadre juridique en vigueur au Burundi garantit-il la liberté de la presse ? Pourquoi ?”

G.N. : “Non. Pas tout à fait. L'actuelle loi sur la presse est très limitative. Même l'Association burundaise des journalistes (ABJ) a déjà eu à dénoncer son caractère peu démocratique. Le Conseil National de la Communication ne fonctionne pas comme on le souhaite”

Question : “La presse écrite dans votre pays peut-elle être considérée comme un contre-pouvoir ?”

G.N. : “Partiellement. Car, le contre-pouvoir, comme tel, a été joué par les deux journaux sus-cités. Cependant, le pouvoir qui a perdu les élections présidentielles le 10/06/93 semblait se moquer de ce que cette presse écrivait. Donc, cette presse doit davantage s'ériger en véritable contre-pouvoir en amenant l'autorité politique à faire beaucoup plus attention à ce qu'elle écrit”

Question : “Quelle est votre formation ?”

G.N. : “Je suis d'abord Licencié en Sciences de l'Éducation (Université du Burundi)”

Questionnaire adressé à Mme Delphine Zouta, directrice et journaliste au journal *Le Progrès* (Centrafrique). Paris, juin 1993.

Question : “A partir de votre expérience de journaliste, comment concevez-vous le rôle de la presse indépendante dans le processus de démocratisation au Centrafrique, et en Afrique francophone en général ?”

D.Z. : “Dans un pays où longtemps la presse a été l’instrument de propagande du pouvoir, où cette presse ne faisait que les éloges du pouvoir, avec l’avènement du multipartisme la presse indépendante est venue bousculer la règle établie. Elle a fait prendre conscience”

Question : “La presse indépendante du Centrafrique a-t-elle ou a-t-elle eu une influence particulière sur la phase de transition démocratique ? En quelles occasions particulières a-t-elle eu à jouer ce rôle ?”

D.Z. : “La presse indépendante a eu une importance capitale dans la lutte pour l’évolution du processus démocratique : lors de l’assassinat du Docteur Jean-Claude Conjugo rédacteur en chef du *Progrès*. Elle est à l’origine de la mutation du tout puissant président de la Cour Suprême initiateur de textes antidémocratiques qui ont conforté Kolingba dans sa situation illégale à la tête de l’État”

Question : “Le cadre juridique en vigueur au Centrafrique garantit-il la liberté de la presse ? Pourquoi ?”

D.Z. : “Il n’existe malheureusement pas de cadre juridique pouvant garantir la liberté de la presse. L’Union des journalistes centrafricains qui a un an d’existence travaille dans ce sens”

Question : “La presse écrite dans votre pays peut-elle être considérée comme un contre-pouvoir ?”

D.Z. : “C’est avec le multipartisme qu’il y a eu éclosion de journaux relevant pratiquement tous des partis politiques. Même si cette presse de l’opposition n’a pas fait toutes ses preuves, elle est un contre-pouvoir évident”

D.Z. : “Quelle est votre formation professionnelle ?”

Réponse : “Formation professionnelle : 1 an à l’Institut Belge de l’Information. 3 ans au Studio École niveaux II et III (Institut National de l’Audiovisuel, France)”

Questionnaire adressé à M. Ralaiarijaona, directeur du journal *Maresaka* (Madagascar).
Paris, juin 1993.

Question : “A partir de votre expérience de journaliste, comment concevez-vous le rôle de la presse indépendante dans le processus de démocratisation à Madagascar, et en Afrique francophone en Général ?”

M. R. : “La presse a un rôle intéressant dans le processus de démocratisation à Madagascar. Ce rôle consiste à éduquer le peuple à connaître la signification de la démocratie. En effet, certains croient que la démocratie a le même sens que l’anarchie, ou le “laisser-aller”... Il faut apprendre à la population que l’édification et le succès de la démocratie nécessite le respect d’une discipline.

Le peuple doit comprendre que la démocratie n’est pas seulement la loi de la majorité, mais aussi l’octroi à la minorité la possibilité de s’exprimer librement”

Question : “La presse indépendante de Madagascar a-t-elle ou a-t-elle eu une influence particulière sur la phase de transition démocratique ? En quelles occasions particulières a-t-elle eu à jouer ce rôle ?”

M. R. : “A Madagascar, la presse indépendante a eu une influence particulière sur la phase de transition démocratique. Le soutien de la presse à la lutte populaire pour la chute de l’ancien régime en est la preuve. D’autre part, la presse évite de mettre le bâton dans la roue pour l’édification de la IIIème République. En même temps elle n’épargne pas les critiques et n’hésite pas à dénoncer toute action susceptible d’entraver l’avènement de la République nouvelle”

Question : “Le cadre juridique en vigueur à Madagascar garantit-il la liberté de la presse ? Pourquoi ?”

M. R. : “Le cadre juridique en vigueur à Madagascar ne garantit pas pleinement la liberté de la presse. En effet, la loi actuelle a été fabriquée par le régime ancien qui voulait perpétuer ses pouvoirs. Ainsi ni l’ancien gouvernement ni le Parlement n’ont écouté les revendications faites par le Conseil de l’ordre des journalistes, tendant à accorder à la presse la plénitude de la liberté.

Il est à noter que cette loi tend à appliquer une peine très lourde allant jusqu’à 20 millions d’amende en cas de délit dans certains cas. C’est un moyen détourné pour restreindre la liberté de la presse en décourageant le journaliste par la crainte d’une condamnation”

Question : “La presse écrite dans votre pays peut-elle être considérée comme un contre-pouvoir ?”

M. R. : “Dans la circonstance actuelle, la presse écrite ne peut pas être considérée comme un contre-pouvoir. En effet, la majorité des journaux ont soutenu le mouvement de masse pour la chute du régime dictateur de l’ancien président socialiste. Et une toute petite minorité issue de l’ancien régime se met à la place de l’opposition actuellement. La réaction n’a pas d’effet contre le pouvoir en place. Toutefois, si les nouveaux responsables tombent dans l’ornière de l’ancien régime et trahissent la confiance du peuple, la presse se mettra du côté de ce dernier et deviendra automatiquement un contre-pouvoir”

Question : “Quelle est votre formation professionnelle ?”

M. R. : “La longue expérience constitue ma formation professionnelle. L’école des journalistes n’a existé que pendant un délai très court à Tananarive. Toutefois je ne cesse de me perfectionner pour étoffer mes connaissances. C’est ainsi que j’ai suivi le cours de Droit et de Science Politique à l’Université de Tananarive. Et j’ai obtenu le certificat de capacité en Droit. Je me réjouis de la décision de l’Association des journalistes malgaches de m’avoir attribué le prix de “Plume d’or” 1992. Pour terminer, je me fais le plaisir d’annoncer que l’équipe du *Maresaka* va fêter le 40ème anniversaire du journal dans le courant du 2ème semestre de cette année”

Questionnaire adressé à M. André Sibomana, directeur du journal *Kinyamateka* (Rwanda). Paris, juin 1993.

Question : “A partir de votre expérience de journaliste, comment concevez-vous le rôle de la presse indépendante dans le processus de démocratisation au Rwanda, et en Afrique francophone en général ?”

A.S. : “La démocratisation d’un pays, c’est l’affaire de tous : détenteurs du pouvoir et société civile. Pour que la population puisse contrôler la fidélité des élus en ce qui concerne la mise en application effective de leurs programmes de gouvernement et de leurs projets de société, le peuple doit savoir. Pour cela, un des moyens pour que le peuple sache, c’est la presse. Et même au stade du choix, de la sélection des candidats, le peuple a besoin de savoir quel candidat mérite réellement la confiance en ce qui concerne la mise en pratique du (ou des) projet de société. Le rôle de la presse dans la démocratisation est donc quasi irremplaçable. Elle permet au peuple de savoir et par ce biais de contrôler le pouvoir. Par ailleurs les élus peuvent savoir, par le biais de la presse, ce qui se passe au sein du peuple et ce que celui-ci pense d’eux comme gérants d’une société suite au contrat électoral.

Il est important que le peuple sache utiliser les médias et soit capable d’y accéder (pouvoir d’achat, alphabétisation...). Par ailleurs, il est essentiel que les organes de presse soient réellement libres et qu’ils ne se contentent pas d’être des “appareils idéologiques” de l’État moyennant quelque contrepartie (emploi, rémunération officieuse...)”

Question : “La presse indépendante catholique du Rwanda a-t-elle ou a-t-elle eu une influence particulière sur la phase de transition démocratique ? Si oui, en quelles occasions particulières a-t-elle eu à jouer ce rôle ?”

A.S. : “La presse indépendante catholique a eu une influence énorme dans la transition démocratique :

a) Au moment de passer d’un système monarchique au système républicain, avec élections c’est-à-dire suffrage universel. Elle a participé à la conscientisation du peuple rwandais en ce qui concerne la défense des intérêts du peuple. C’est à l’époque où une minorité ethnique exerçait le pouvoir sur la majorité du peuple, lequel était soumis à un système de servage et d’exploitation de tout ordre. Pour fixer cela dans le temps, c’est autour des années 1958-1962.

b) Cette activité s’est retrouvée à son point culminant au moment où un système de gestion sociale avait institutionnalisé le monopartisme. La presse catholique (contre la volonté de la hiérarchie) conformément à la volonté d’une grande partie des électeurs, a été la première à demander que le monopartisme soit banni. Raison : c’est un système de gestion qui donne libre cours à la confiscation du pouvoir, du savoir et de l’avoir; soumettant ainsi le reste de la population à des conditions sous humaines caractérisées par la misère, les injustices et la violation des droits fondamentaux de la personne humaine”

Question : “Le cadre juridique en vigueur au Rwanda garantit-il la liberté de la presse ? Pourquoi ?”

A.S. : “S’agissant du cadre juridique, il faut tout simplement dire que le système judiciaire rwandais est actuellement paralysé par le président de la République et ses

acolytes. Pas moyen de mener et de faire aboutir une enquête sur une affaire où les proches du président (ou lui-même) sont concernés. Il a refusé de nommer le ministre de la Justice. Les lois en vigueur en matière de presse donnent libre cours à l'arbitraire, à la censure, à la saisie... Le système fiscal impose des taxes douanières sur les besoins de première nécessité pour la production d'un journal de telle sorte qu'il devient financièrement inaccessible au paysan"

Question : "La presse écrite dans votre pays peut-elle être considérée comme un contre-pouvoir ?"

A.S. : "Malgré tous les obstacles et toutes les difficultés que connaît la presse au Rwanda, une partie de la presse écrite peut effectivement être considérée comme un contre-pouvoir. En effet, sans elle plus d'un pense que la situation n'aurait pas pu évoluer jusqu'au niveau où en est le Rwanda actuellement. Tout n'est plus considéré comme étant "parole d'évangile" car contenu dans un discours présidentiel. Le peuple a appris qu'il peut dire non et qu'il peut participer à la désignation (et à la destitution) de ses dirigeants"

Question : "Quelle est votre formation professionnelle ?"

A.S. : "Deux ans à l'Institut d'Études Sociales de Lyon : diplôme en sciences sociales"

Questionnaire adressé à M. Camille Muissa Monga Lihombo, directeur du journal catholique *La Conscience* (Zaïre). Paris, juin 1993.

Question : “A partir de votre expérience de journaliste, comment concevez-vous le rôle de la presse indépendante dans le processus de démocratisation au Zaïre, et en Afrique francophone en général ? La presse écrite dans votre pays peut-elle être considérée comme un contre-pouvoir ?”

C.M.M.L. : “Le processus de démocratisation au Zaïre évolue en dents de scie, et surtout fait du sur place depuis que Mobutu, sur pression américaine, l’a initié en avril 1990. Ce sur place est dû uniquement au fait que le dernier carré du sérail mobutiste qui s’accroche à leurs immenses privilèges, a réussi à le tenir prisonnier en lui brandissant le spectre d’une perte désastreuse du pouvoir, qui se traduirait par la confiscation de tous ses biens et avoirs, son emprisonnement, etc.

C’est ce qui explique la fin en catastrophe de la Conférence nationale, la haine viscérale à l’endroit de Tshisekedi qui représente le symbole de la résistance à la dictature et le “coup d’État” du dédoublement des Institutions du Zaïre. Devant cette confusion entretenue à dessein, et encouragée indirectement par l’Occident (France, Belgique) plus préoccupé dans son repli stratégique sur les plans économique, politique et social, il n’est resté que la presse indépendante, un contre-pouvoir de taille, pour exorciser Mobutu et lui faire comprendre que les temps des grandiloquences dictatoriales sont définitivement révolus.

Le même phénomène est pratiquement les mêmes règles du jeu sont également perceptibles en Afrique francophones où - soit dit en passant - tous les dictateurs de l’après Bandoeng ont inventé un “code de conduite” des affaires publiques qui n’a rivalisé entre eux que dans leur perfidie d’exercer un pouvoir sans partage”

Question : “La presse indépendante catholique du Zaïre a-t-elle ou a-t-elle eu une influence particulière sur la phase de transition démocratique ? Si oui, en quelles occasions particulières a-t-elle eu à jouer ce rôle ?”

C.M.M.L: “*La Conscience* n’est pas un journal catholique à proprement parler (bien que je sois un pratiquant convaincu et que discrètement ce facteur joue quelque peu dans mes appréciations d’embauche). C’est un journal chrétien. La presse catholique indépendante n’existe plus depuis les fameux démêlés du cardinal Malula avec Mobutu. Il faut cependant reconnaître que l’influence de l’Église catholique a toujours été déterminante dans ce pays dont les deux-tiers de la population se réclament de cette Église.

Déjà en 1956, les premiers signes de l’émancipation de l’élite africaine se sont manifestés dans des cercles catholiques, animés à l’époque entre autres par M Ileo Joseph (actuel vice-président du Haut Conseil de la République - le parlement légal de la Transition)... et l’abbé Malula (le futur Cardinal). Bien avant l’initiation de la démocratisation (processus) et depuis lors, la Conférence Épiscopale du Zaïre ne cesse de rappeler à la classe politique ses errements et l’encourage à adopter un itinéraire qui permette de baliser la voie démocratique vers un État de droit

Question : “Le cadre juridique en vigueur au Zaïre garantit-il la liberté de la presse ? Pourquoi ?”

C.M.M.L: “Il faut reconnaître que dans le cadre des lois sur la presse, le Zaïre a toujours été à l’avant-garde des libertés accordées aux journalistes qu’on ne retrouve pas dans les autres pays d’Afrique noire. Cela s’explique en partie à cause et surtout du fait que le

dictateur Mobutu a toujours eu un faible à l'endroit de ses "anciens confrères" et que le dynamisme de la Corporation zaïroise de presse a permis jusqu'ici d'éviter des bavures irréparables"

Question : "Quelle est votre formation professionnelle ?"

C.M.M.L: "Mon itinéraire professionnel à partir de 1950 pourrait vous édifier quelque peu :

1950 : session accélérée sur la presse à l'Université de Kinshasa

1955 : stages professionnels à *La Libre Belgique* (Bruxelles) et *La Métropole* (Anvers)

1957 : rédacteur en chef adjoint du journal catholique *Horizons*

1960 : rédacteur en chef de l'*Agence Congolaise de Presse*

1970 : éditeur responsable de *Masano* (sports) qui deviendra *La Conscience* en 1990

*

* *

1959 : secrétaire adjoint de l'Association de la Presse du Congo Belge

1974 : secrétaire général de l'Union de la Presse du Zaïre

président de l'Union des Journalistes sportifs du Zaïre

vice-président de l'UIJPLF

co-fondateur de l'Union des Journalistes Africains"

Questionnaire adressé à M. Bruno Kasonga Ndunga Mule, journaliste au *Potentiel* (Zaire). Juin 1993.

Question : “A partir de votre expérience de journaliste, comment concevez-vous le rôle de la presse indépendante dans le processus de démocratisation au Zaïre, et en Afrique francophone en général ?”

B.K.N.M. : “La presse indépendante est jugée pour ma part comme étant en ce moment au Zaïre comme étant le seul signe visible de la pratique démocratique. En dépit de la terreur qui règne, les journaux indépendants et ceux qui les animent ont osé prendre des risques énormes pour défendre leurs libertés professionnelles. Le jour où ils n’en pourront plus, eh bien tout s’arrêtera. Les dictatures rouges reprendront tous leurs droits. Toutes les forces et organisations qui s’intéressent au sort de la démocratie en Afrique devront absolument soutenir ces efforts afin d’éviter qu’ils ne s’anéantissent pas. A ce sujet, la presse indépendante a toujours regretté l’attitude de la presse du Nord, surtout celle de la France qui donne bien l’impression de soutenir des dictatures en déclin à la grande déception des populations africaines”

Question : “La presse indépendante du Zaïre a-t-elle ou a-t-elle eu une influence particulière sur la phase de transition démocratique ? En quelles occasions particulières a-t-elle eu à jouer ce rôle ?”

B.K.N.M. : “La presse indépendante du Zaïre a une très grande influence sur l’évolution de la transition démocratique et cela en plusieurs occasions.

a) Celle-ci a eu à dénoncer tous les égarements des autorités vis-à-vis du processus lui-même, toutes les tergiversations ont été relevées aussi,

- b) L'existence de la presse a permis à la population abruti pendant 25 ans de dictature et de discours monolithique d'apprendre à faire des débats d'idées, à lire à travers le comportement des politiciens, les caprices et la logique, mais surtout l'interprétation des faits politiques ou autres actes de la vie publique,
- c) La presse a appris à la population d'espérer et de croire en sa propre capacité de réguler la vie politique et ainsi de participer à la prise de décision sur les problèmes la concernant,
- d) Elle a enfin permis de limiter certains abus des autorités,
- e) N'eût été la détermination de la presse locale zairoise, les massacres de Lubumbashi n'auraient pas été révélés dans leur version actuelle, le multipartisme n'aurait pas évolué. Les révélations de la presse ont empêché souvent le président de la République et ses gouvernements de ne point déborder leurs compétences dans le traitement de certains dossiers”

Question : “Le cadre juridique en vigueur au Zaïre garantit-il la liberté de la presse ? Pourquoi ?”

B.K.N.M. : “Les lois qui réglementent la presse au Zaïre sont bonnes mais pas parfaites. Elles avaient été conçues à l'époque du parti unique. Elles méritent une révision. Est-ce pour autant qu'elles sont utiles aujourd'hui ? En fait, la justice et les autres pouvoirs n'en tiennent même pas compte (gouvernement, armée). Pendant que nous sommes ici , il y a deux journalistes en prison. Le juge a rendu le verdict pour qu'ils soient libérés, le gouvernement fait des pressions et va jusqu'à punir ceux qui rendent des verdicts favorables à la presse. Nous pouvons conclure que le cadre juridique ne garantit pas la liberté de la presse”

Question : “La presse écrite dans votre pays peut-elle être considérée comme un contre-pouvoir ?”

B.K.N.M. : “La presse écrite dans mon pays peut être considérée comme un contre-pouvoir dans la mesure où elle est restée l’unique lieu où peuvent s’exprimer les opinions contradictoires à celles du pouvoir. La presse se présente aujourd’hui comme étant l’incarnation de l’opposition elle-même, compte tenu des antithèses élaborées par le pouvoir et l’irrationalisme qui le caractérise dans toute son action”

Question : “Quelle est votre formation professionnelle ?”

B.K.N.M. : “Plusieurs séminaires, colloques et voyages d’études. En dehors de cela, voulez-vous accepter que je vous dise que je suis un autodidacte dans la profession. Je traîne néanmoins 19 ans d’expérience. J’ai eu à créer et diriger mon propre hebdomadaire au Zaïre avant d’émigrer vers l’Europe”